GUIDE
DE
L'ÉTUDIANT
EN MÉDECINE ET EN PHARMACIE

(Agenda-Annuaire)

Législation ; Emploi du temps de l'élève Personnel ; Cours et prix de la Faculté de la Société de chirurgie et de l'Enseignement libre (prix Fort) ; Dissection ; École pratique ; Examens ; Concours ; Journaux de médecine ; Libraires ; Écoles préparatoires ; École de pharmacie ; Médecins étrangers ; Officiers de santé ; Élèves sages-femmes.

PAR

Le Docteur J.-A. FORT

PROFESSEUR LIBRE D'ANATOMIE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS

A. DELAHAYE, LIBRAIRE

place de l'École-de-Médecine

1874-1875

GUIDE
DE
L'ÉTUDIANT
EN MÉDECINE ET EN PHARMACIE

(Agenda-Annuaire)

Législation ; Emploi du temps de l'élève ; Personnel ; Cours et prix de la Faculté, de la Société de chirurgie et de l'Enseignement libre (prix Fort) ; Dissection ; École pratique ; Examens ; Concours ; Journaux de médecine ; Libraires ; Écoles préparatoires ; École de pharmacie ; Médecins étrangers ; Officiers de santé ; Élèves sages-femmes.

PAR

Le Docteur J.-A. FORT

PROFESSEUR LIBRE D'ANATOMIE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
A. DELAHAYE, LIBRAIRE,
place de l'École-de-Médecine
1874-1875

Paul Boyer
étudiant en Médecine

Ce livre est aussi un journal dans lequel on admettra toutes les observations des élèves en médecine, pourvu qu'elles paraissent justes et qu'elles soient signées. Chaque élève pourra signaler les abus dont il aura connaissance, et indiquer les nouveaux chapitres qui lui paraîtront devoir être ajoutés au *Guide*. L'auteur prie les élèves de province de vouloir bien rectifier les erreurs qui pourraient s'être glissées au chapitre des Écoles secondaires.

PRÉFACE.

Pour arriver au grade de docteur en médecine, l'étudiant doit s'assimiler insensiblement et méthodiquement un grand nombre de sciences, sans la connaissance desquelles il subit échec sur échec aux examens. Chimie, Physique, Zoologie, Botanique, Anatomie, Histologie, Physiologie, Pathologie interne, Pathologie externe, Opérations chirurgicales, Hygiène, Médecine légale, Thérapeutique, Pharmacologie, Accouchements, Clinique interne, Clinique externe : voilà ce qu'il faut savoir pour aborder les examens et conquérir le diplôme de docteur.

Pour arriver au but, il faut : 1° prendre une inscription tous les trois mois, jusqu'à concurrence de seize, et passer

un examen de fin d'année pendant trois ans, après les 3e, 7e et 11e inscriptions; 2° après la 16e inscription, il faut subir cinq examens de réception et soutenir sa thèse; ces examens et la thèse nécessitent au moins deux ans d'études, sauf de rares exceptions. Total, six ans.

L'élève doit donc s'assimiler toutes ces sciences en six années. Faut-il les étudier toutes à la fois, ou une à une, et, dans ce cas, quel ordre faut-il suivre? Au premier abord, il semble que rien n'est plus facile et qu'il suffit de prendre ces renseignements auprès des employés chargés de délivrer les inscriptions. Illusion! On ne trouve nulle part, soit un conseil, soit un renseignement, soit un plan quelconque : une affiche, et voilà tout. *Aussi est-il fréquent de voir les élèves perdre la première et souvent la deuxième année, faute de guide dans le dédale où ils se trouvent brusquement jetés.*

Un livre du genre de celui que je publie est donc devenu indispensable aujourd'hui. L'élève y trouvera un double guide, d'abord en ce qui concerne les lois, statuts, ordonnances des Facultés dont il doit connaître la législation; ensuite pour ce qui est relatif à son instruction per-

sonnelle : cours à fréquenter, cliniques à suivre, livres à étudier, etc., etc. Il trouvera principalement dans ce livre la manière dont il devra diviser son temps ; il y apprendra comment il doit s'y prendre chaque année pour arriver sûrement aux examens ou aux concours.

Je ne redoute pas d'assumer la responsabilité de cette publication : je me sens la force et le courage de donner des conseils aux étudiants ; je dis même que j'ai acquis ce droit par mes relations incessantes avec eux, les nombreux cours particuliers et publics d'anatomie, d'histologie, de physiologie, de chirurgie et de médecine opératoire que j'ai faits, depuis l'année 1857, m'ayant mis en rapport avec de nombreuses générations d'élèves.

OCTOBRE. — 1874.

Les jours diminuent de 1 heure 44 minutes.

1	jeud
2	vend
3	sam.
4	DIM.
5	lund
6	mar.
7	mer.
8	jeud
9	vend
10	sam.
11	DIM.
12	lund
13	mar.
14	mer.
15	jeud
16	vend
17	sam.
18	DIM.
19	lund
20	mar.
21	mer.
22	jeud
23	vend
24	sam.
25	DIM.
26	lund
27	mar.
28	mer.
29	jeud
30	vend
31	sam.

Depuis fort longtemps, les élèves présents à Paris en septembre et au commencement d'octobre, les ajournés du 2e de fin d'année et du 1er de doctorat pouvaient suivre les cours publics d'anatomie et de physiologie qui se faisaient à l'Ecole pratique à cette époque de l'année. Mais l'année dernière, sur une plainte non motivée, on a interdit l'ouverture des amphithéâtres de l'Ecole pratique avant celle des pavillons de dissection, de sorte que les professeurs libres qui possèdent un amphithéâtre particulier ont dû y faire leurs cours. Cette mesure cause un grand préjudice aux élèves ; espérons qu'elle ne sera pas maintenue.

Les dissections et les cours des professeurs libres commencent le 15 octobre. C'est à ce moment que les élèves arrivent et se pourvoient de livres, d'instruments de dissection, etc.

NOVEMBRE. — 1874.

Les jours diminuent de 1 heure 17 minutes.

1	DIM.	TOUSSAINT.
2	lund.	
3	mar.	
4	mer.	
5	jeud	
6	vend	
7	sam.	
8	DIM.	
9	lund	
10	mar.	
11	mer.	
12	jeud	
13	vend	
14	sam.	
15	DIM.	
16	lund	
17	mar.	
18	mer.	
19	jeud	
20	vend	
21	sam.	
22	DIM.	
23	lund	
24	mar.	
25	mer.	
26	jeud	
27	vend	
28	sam.	
29	DIM.	
30	lund	

Les cours de la Faculté commencent le 1er lundi de novembre. Le 1er et le 2 novembre, vacances. Du 3 au 15, le registre des inscriptions est ouvert. 30 fr. 25 pour l'inscription, et 10 fr. d'impôt. Total : 40 fr. 25.

On fait subir l'examen de fin d'année aux ajournés de juillet.

DÉCEMBRE. — 1874.

Les jours diminuent de 14 minutes.

1	mar	
2	mer.	
3	jeud	
4	vend	
5	sam.	Vacances le jour de Noël seulement
6	DIM	
7	lund	
8	mar.	
9	mer.	
10	jeud	
11	vend	
12	sam.	
13	DIM.	
14	lund	
15	mar.	
16	mer.	
17	jeud	
18	vend	
19	sam.	
20	DIM.	
21	lund	
22	mar.	
23	mer.	
24	jeud	
25	vend	NOEL.
26	sam.	
27	DIM.	
28	lund	
29	mar.	
30	mer.	
31	jeud	

JANVIER. — 1875.

Les jours croissent de 1 heure 7 minutes.

1	vend	
2	sam.	
3	Dim.	
4	lund	
5	mar.	Vacances depuis le 31 décembre jus-
6	mer	qu'au 2 janvier inclusivement.
7	jeud	Le registre des inscriptions est ouvert
8	vend	du 2 au 15.
9	sam.	
10	Dim.	Le mois de janvier est l'époque la
11	lund	plus active des dissections et des cours
12	mar.	d'anatomie.
13	mer.	
14	jeud	
15	vend	
16	sam.	
17	Dim.	
18	lund	
19	mar.	
20	mer.	
21	jeud	
22	vend	
23	sam.	
24	Dim.	
25	lund	
26	mar.	
27	mer.	
28	jeud	
29	vend	
30	sam.	
31	Dim.	

FÉVRIER. — 1875.

Les jours croissent de 1 heure 33 minutes.

1	lund	
2	mar.	
3	mer.	
4	jeud	Vacances le lundi gras, le mardi gras
5	vend	et le mercredi.
6	sam.	
7	Dim.	
8	lund	*Lundi gras.*
9	mar.	*Mardi gras.*
10	mer.	
11	jeud	
12	vend	
13	sam.	
14	Dim.	
15	lund	
16	mar.	
17	mer.	
18	jeud	
19	vend	
20	sam.	
21	Dim	
22	lund	
23	mar.	
24	mer.	
25	jeud	
26	vend	
27	sam.	
28	Dim.	

MARS. — 1875.

Les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

1 lund	
2 mar.	
3 mer.	
4 jeud	
5 vend	Les pavillons de l'École pratique sont
6 sam.	fermés vers la fin du mois de mars.
7 DIM.	Les cours d'été recommencent du 15
8 lund	au 20 mars, à la Faculté et à l'École
9 mar.	
10 mer.	pratique.
11 jeud	Les vacances de Pâques durent
12 vend	8 jours : du mercredi qui précède au
13 sam.	mercredi qui suit inclusivement.
14 DIM.	
15 lund	
16 mar.	
17 mer.	
18 jeud	
19 vend	
20 sam.	
21 DIM.	
22 lund	
23 mar.	
24 mer.	
25 jeud	
26 vend	
27 sam.	
28 DIM.	PAQUES.
29 lund	
30 mar.	
31 mer.	

AVRIL. — 1875.

Les jours croissent de 1 heure 42 minutes.

1	jeud	
2	vend	
3	sam.	
4	DIM.	
5	lund	Le registre des inscriptions est ouvert
6	mar.	pendant la première quinzaine du mois.
7	mer.	
8	jeud	
9	vend	
10	sam.	
11	DIM.	
12	lund	
13	mar.	
14	mer.	
15	jeud	
16	vend	
17	sam.	
18	DIM.	
19	lund	
20	mar.	
21	mer.	
22	jeud	
23	vend	
24	sam.	
25	DIM.	
26	lund	
27	mar.	
28	mer.	
29	jeud	
30	vend	

MAI. — 1875.

Les jours croissent de 1 heure 18 minutes.

1	sam.	
2	DIM.	
3	lund	
4	mar.	
5	mer.	
6	jeud	ASCENSION.
7	vend	
8	sam	On consigne pendant toute la durée de l'année, pour subir les examens de doctorat. Cependant on arrête les consignations pour le premier examen de doctorat à la fin de mai ; mais le règlement autorise la Faculté à reculer cette limite. (En 1874, jusqu'au 8 juin.)
9	DIM.	
10	lund	
11	mar.	
12	mer.	
13	jeud	
14	vend	
15	sam.	
16	DIM.	PENTECÔTE.
17	lund	Vacances le 17, lundi de la Pentecôte.
18	mar.	
19	mer.	
20	jeud	
21	vend	
22	sam.	
23	DIM.	
24	lund	
25	mar.	
26	mer.	
27	jeud	FÊTE-DIEU.
28	vend	
29	sam.	
30	DIM.	
31	lund	

JUIN. — 1875.

Les jours croissent de 10 minutes.

1	mar.	
2	mer.	
3	jeud	
4	vend	
5	sam.	On reçoit les consignations pour le 2e et le 3e examen de doctorat. 90 fr. 25 cent. chacun.
6	Dim.	
7	lund	
8	mar.	
9	mer.	On consigne aussi pour les examens de fin d'année, 30 fr. 25 c.
10	jeud	
11	vend	
12	sam.	
13	Dim.	
14	lund	
15	mar.	
16	mer.	
17	jeud	
18	vend	
19	sam.	
20	Dim.	
21	lund	
22	mar.	
23	mer.	
24	jeud	
25	vend	
26	sam.	
27	Dim.	
28	lund	
29	mar.	
30	mer.	

JUILLET. — 1875.

Les jours diminuent de 1 heure environ.

1	jeud
2	vend
3	sam.
4	DIM.
5	lund
6	mar.
7	mer.
8	jeud
9	vend
10	sam.
11	DIM.
12	lund
13	mar.
14	mer.
15	jeud
16	vend
17	sam.
18	DIM.
19	lund
20	mar.
21	mer.
22	jeud
23	vend
24	sam.
25	DIM.
26	lund
27	mar.
28	mer.
29	jeud
30	vend
31	sam.

Le registre des inscriptions est ouvert du 1er au 15.

On fait subir les examens de fin d'année aux élèves, à partir du 16 juillet. Ils sont ordinairement douze par série; chacun des trois examinateurs, dont un professeur et deux agrégés, en prend trois dans une salle séparée, et les élèves se rendent de l'un à l'autre professeur.

En 1874, on a commencé à faire subir les examens par ordre alphabétique, en commençant par A. En 1875, on commencera par L. Les élèves peuvent permuter, si le Doyen les y autorise.

AOUT. — 1875.

Les jours diminuent de 1 heure 37 minutes.

1	DIM.	On continue les examens jusqu'aux vacances. Les grandes vacances commencent le 15 août. La Faculté ferme ses portes.
2	lund	
3	mar.	
4	mer.	
5	jeud	Pendant les vacances, tout est désert. Plus de cours à la Faculté, plus de cours à l'École pratique, pas de clinique. Les chirurgiens et les médecins titulaires se reposent ou vont aux eaux et aux bains de mer. La plupart des services sont faits par des chirurgiens et des médecins du bureau central, souvent fort capables.
6	vend	
7	sam.	
8	DIM.	
9	lund	
10	mar.	
11	mer.	
12	jeud	
13	vend	
14	sam.	
15	DIM.	ASSOMPTION.
16	lund	
17	mar.	
18	mer.	
19	jeud	
20	vend	
21	sam.	
22	DIM.	
23	lund	
24	mar.	
25	mer.	
26	jeud	
27	vend	
28	sam.	
29	DIM.	
30	lund	
31	mar.	

SEPTEMBRE. — 1875.

Les jours diminuent de 1 heure 45 minutes.

1	mer.	
2	jeud	
3	vend	
4	sam.	
5	DIM.	Mois de vacances.
6	lund	Presque tous les services des hôpitaux
7	mar.	sont confiés aux médecins et aux chi-
8	mer.	rurgiens du bureau central.
9	jeud	
10	vend	
11	sam.	
12	DIM.	
13	lund	
14	mar.	
15	mer.	
16	jeud	
17	vend	
18	sam.	
19	DIM	
20	lund	
21	mar.	
22	mer.	
23	jeud	
24	vend	
25	sam.	
26	DIM	
27	lund	
28	mar.	
29	mer.	
30	jeud	

AVIS.

—

THÈSES DE DOCTORAT.

La Faculté a décidé qu'à l'avenir les thèses ne pourront être livrées à l'impression qu'après l'accomplissement des formalités suivantes : 1° Les candidats doivent indiquer au secrétariat le nom du président avant de présenter le manuscrit à sa signature ; 2° Le manuscrit signé doit être remis au secrétariat pour être soumis au visa de M. le Recteur ; aucun manuscrit incomplet ne sera accepté ; 3° Aucune mise en série n'aura lieu si l'acte de naissance n'est point au dossier du candidat ; 4° Par ordre ministériel, le nombre des exemplaires à livrer à la Faculté est porté de 100 à 110.

Paris, le 14 mars 1874.

Signé : Wurtz.

SECTION PREMIÈRE

LÉGISLATION.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

CHAPITRE PREMIER

INSCRIPTIONS ET EXAMENS [1].

ARTICLE PREMIER

Élèves ayant commencé leurs études dans une Faculté et les terminant dans la même Faculté pour obtenir le titre de Docteur en médecine.

1° *Inscriptions.*

Le temps d'études exigé pour être admis à subir les examens de doctorat est de quatre ans.

Ce temps d'études doit être attesté par *seize inscriptions* prises une à une, tous les trois mois.

A cet effet, il est ouvert au bureau de chaque Faculté un registre sur lequel les élèves apposent

1. Nous avons beaucoup emprunté, pour le chapitre de la législation, au GUIDE de M. Canivet, publié à la librairie Asselin, 1869.

de leur propre main leurs nom, prénoms, âge, lieu de naissance, demeure actuelle, le numéro de l'inscription qu'ils prennent, la date du jour et de l'année, et enfin leur signature.

Ce registre est ouvert les 3 novembre, 3 janvier, 1er avril et 1er juillet de chaque année, et est clos le 15 des mêmes mois.

Lorsque le jour fixé par l'article précédent, pour la clôture du registre, se trouve être un dimanche ou une fête chômée, le registre n'est fermé que le lendemain [1].

La première inscription d'un étudiant doit être prise au commencement de l'année scolaire, c'est-à-dire du 3 au 15 novembre (Ordonnance de 1823).

Les jeunes gens qui n'obtiendraient le diplôme de bachelier ès lettres que dans la session de novembre sont exceptionnellement admis à prendre leur 1re inscription jusqu'au 20 novembre inclusivement (arrêté du 5 février 1861).

Le Ministre peut, pour des motifs graves, accorder l'autorisation de prendre la première inscription au trimestre de janvier ; mais il ne peut être accordé, sous aucun prétexte, de la prendre au 3e trimestre.

1. Si un élève a négligé de prendre une ou plusieurs inscriptions, il ne pourra en obtenir la concession à titre rétroactif qu'en joignant à la demande qu'il en fera : 1° une déclaration de ses parents ou de son tuteur que le retard n'a lieu que faute de moyens pécuniaires ; 2° un certificat attestant qu'il a suivi exactement les cours pendant le trimestre ou les trimestres où il n'a pas pris d'inscriptions ; 3° un certificat prouvant, s'il y a lieu, que le stage correspondant a été fait.

Tout étudiant qui se présente pour prendre sa première inscription dans une Faculté est tenu de déposer :

1° Son acte de naissance constatant, pour le doctorat, qu'il a 16 ans au moins ; pour l'officiat, 17 ;

2° S'il est mineur, le consentement de ses parents ou de son tuteur à ce qu'il suive ses études dans la Faculté. Ce consentement doit indiquer le domicile actuel desdits parents ou tuteur ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs ;

4° Le diplôme de bachelier ès lettres et le diplôme de bachelier ès sciences restreint.

La production du diplôme de bachelier ès sciences restreint peut être ajournée jusqu'au 3e trimestre, époque à laquelle il est absolument exigible pour la prise de la 3e inscription.

Les pièces comprises sous les nos 1, 2 et 3, restent à la Faculté et servent à constituer le dossier de l'étudiant.

Nul n'est admis à prendre d'inscription dans une Faculté siégeant dans une ville autre que celle de la résidence de ses parents ou de son tuteur, s'il n'est présenté par une personne domiciliée dans la ville, et qui sera tenue d'inscrire elle-même son nom et son adresse sur une feuille jointe au dossier de l'étudiant.

L'étudiant sera censé avoir son domicile de droit chez cette personne, à laquelle seront adressés, en conséquence, tous les avis et notifications qui le concerneront. En cas de mort ou de départ de ladite personne, l'étudiant sera tenu d'en présenter une autre ; faute par lui de le faire, toutes les inscriptions qu'il aura prises depuis le décès ou le départ de ladite personne pourront être annulées.

Les logeurs et maîtres d'hôtels garnis ne pourront se présenter comme répondants des étudiants qu'autant qu'ils y seront autorisés, formellement et par écrit, par les familles de ces étudiants.

L'autorisation, certifiée par eux, sera annexée au dossier de l'étudiant.

L'étudiant qui, en s'inscrivant pour la première fois, a dû, suivant la prescription de l'art. 9, donner son adresse, est tenu, s'il vient à changer de résidence, d'en faire la déclaration. Toute fausse déclaration ou tout défaut de déclaration, en cas de changement de domicile, pourra être puni de la perte des inscriptions.

Tout étudiant convaincu d'avoir pris sur le registre une inscription pour un autre étudiant perdra toutes les inscriptions prises par lui, soit dans la Faculté où le délit a été commis, soit dans toute autre.

Dans les Facultés, il sera délivré à tous les étudiants inscrits à l'effet d'obtenir des grades, des cartes nominatives d'admission qui seront signées du doyen, du secrétaire de la Faculté et de l'élève.

Les élèves devront être porteurs de leur carte lorsqu'ils se présenteront aux cours, à la bibliothèque, aux musées, etc.

Les étudiants en médecine ne sont admis à prendre la cinquième, la neuvième et la treizième inscription qu'après avoir subi avec succès *un examen de fin d'année.*

2° *Examens de fin d'année.*

Le *premier examen de fin d'année,* dans les Facultés de médecine, a pour objet : 1° la physique,

la chimie et l'histoire naturelle, considérées dans leurs applications à la médecine, conformément aux programmes des leçons professées dans le courant de l'année par les professeurs de la Faculté ; 2° les premières parties de l'anatomie [1] (ostéologie, arthrologie, myologie) et les prolégomènes de la physiologie (arrêté du 8 juillet 1854).

Le *deuxième examen de fin d'année* a pour objet l'anatomie, la physiologie et l'histologie ;

Le *troisième examen*, la pathologie interne et la pathologie externe.

Douze élèves seront interrogés à chaque examen. Le jury d'examen se composera de *deux agrégés* et d'un *professeur*, *président*.

Le résultat de l'examen devra être soumis à la sanction de la Faculté.

Les examens de fin d'année devront avoir lieu du 15 juillet au 1er août.

Les élèves refusés à ces examens seront ajournés au mois de novembre suivant, et ne recevront l'inscription de ce trimestre qu'autant qu'ils auront recommencé l'épreuve et l'auront soutenue d'une manière satisfaisante.

Tout élève déjà refusé au mois d'août, qui le serait une seconde fois en novembre, est ajourné à la fin de l'année scolaire, et ne pourra prendre aucune inscription pendant tout le cours de cette année, à moins d'une autorisation spéciale délivrée par le Ministre et accordant un nouveau délai pour l'examen. Cet élève ne pourra prendre ses inscriptions, l'année suivante, qu'autant qu'il aura passé ses

1. Il est rare qu'on exige de l'anatomie ; cependant certains professeurs y insistent.

examens de fin d'année d'une manière satisfaisante.

Tout élève qui ne se sera pas présenté au mois d'août pour subir l'examen de fin d'année ne pourra être admis à subir cet examen, au mois de novembre suivant, qu'après justification d'empêchement légitime dûment constaté par le doyen de la Faculté.

Tout élève qui ne se sera présenté ni au mois d'août ni au mois de novembre, pour soutenir l'examen de fin d'année, sera ajourné à la fin de l'année scolaire, et ne pourra prendre aucune inscription pendant le cours de cette année (arrêté du 7 septembre 1846).

3° *Stage.*

Nul ne peut obtenir le grade de docteur ni le titre d'officier de santé s'il n'a suivi, pendant le temps ci-après fixé, comme élève stagiaire, le service d'un des hôpitaux placés près de la Faculté ou l'École préparatoire où il prend ses inscriptions.

Dans les Facultés de médecine, le *stage* prescrit par l'article précédent commencera, pour les aspirants au doctorat, après la huitième inscription validée, et se continuera jusqu'à la seizième inclusivement ; pour les *aspirants au titre d'officier de santé*, il commencera après la 4e inscription validée, et se continuera jusqu'à la douzième inclusivement.

Chacune des années de stage prescrit par les articles précédents se composera, déduction faite des vacances, de dix mois complets de service effectif, et commencera régulièrement le 1er novembre, pour se continuer sans interruption jusqu'au 31 août inclusivement.

Les stagiaires seront libres de tout service dans les hôpitaux pendant les mois de septembre et d'octobre, de telle sorte que le premier trimestre de l'année régulière de stage comprendra seulement les mois de novembre et décembre, et le dernier trimestre, les mois de juillet et d'août.

Tout étudiant en médecine ne pourra, dans la période de ses études pendant laquelle il est soumis à l'obligation du stage, être admis à prendre, au commencement de chaque trimestre, une inscription près la Faculté ou l'École préparatoire à laquelle il appartient, que sur le vu des pièces suivantes :

1° Un certificat de l'administration des hospices constatant que l'étudiant a été inscrit dans les dix derniers jours du mois précédent comme stagiaire dans un hôpital pour y commencer son service au premier jour du présent trimestre [1] ;

2° Les deux certificats du directeur de l'hospice et du chef de service constatant l'accomplissement régulier du stage pendant le trimestre écoulé.

Ces deux derniers certificats, qui doivent rester au dossier de l'étudiant, seront adressés directement, à la fin de chaque trimestre, par l'administration des hospices, au doyen de la Faculté où au directeur de l'Ecole préparatoire, avec la liste complète des élèves stagiaires attachés aux hôpitaux pendant le trimestre dont il s'agit.

Le certificat du chef de service attestera la manière dont le service a été rempli au point de vue

1. Cette partie du règlement n'est point observée; la production des certificats indiqués par l'alinéa suivant suffit pour que l'inscription soit délivrée.

médical. Le certificat du directeur de l'hospice constatera que l'élève a rempli son service avec assiduité et exactitude, et s'est conformé aux dispositions d'ordre intérieur déterminées par l'administration des hospices.

En cas d'interruption de service pendant le cours du stage pour cause de maladie ou d'empêchement légitime, le Ministre statuera sur les rapports simultanés de l'administration des hospices et du doyen de la Faculté ou de l'Ecole préparatoire, rapports qui lui sont transmis par le recteur de l'Académie avec son avis personnel.

Les stagiaires ne pourront être admis à faire compter comme temps de stage accompli *que chacun des trimestres pendant lesquels ils auront suivi simultanément le cours régulier de leurs études en prenant une inscription* près la Faculté ou l'Ecole préparatoire à laquelle ils appartiennent.

Les étudiants en médecine qui, au moment où ils vont commencer à être soumis à l'obligation du stage, *auront été, au mois d'août, ajournés* à leur examen de fin d'année, *devront néanmoins*, dans la prévision où ils répareraient cet échec au mois de novembre, *se faire inscrire comme stagiaires dans les dix derniers jours d'octobre, et commencer leur service en cette qualité dès le 1er novembre*, afin de se trouver en mesure, en cas de succès dans le nouvel examen, de prendre leur inscription de janvier.

Le stage ne peut être accompli que dans les hôpitaux qui, par leur nature, offrent aux stagiaires les moyens d'acquérir une instruction pratique gé-

nérale en harmonie avec les études faites dans les Facultés et les Écoles.

Sont nécessairement exclus de cette catégorie : les hospices et établissements spéciaux, tels que les asiles d'aliénés, les hospices consacrés exclusivement aux vieillards, aux incurables, aux enfants assistés, aux accouchements, les prisons.

Conformément aux prescriptions de l'article précédent, les établissements spécialement désignés pour le stage des élèves de la Faculté de médecine de Paris sont les hôpitaux suivants : Hôtel-Dieu, Pitié, Charité, les Cliniques, les Enfants-Malades, Necker, Cochin et l'hôpital du Midi.

Toutefois, les élèves pourront, *sur leur demande expresse et motivée*, être attachés en qualité de stagiaires par l'administration de l'Assistance publique aux hôpitaux de Lourcine, Sainte-Eugénie, Saint-Antoine, Saint-Louis, Lariboisière, Beaujon, et à l'infirmerie de l'hospice de la Vieillesse (femmes).

Pour leur première année de stage, les élèves de la Faculté de Paris qui auront obtenu, à leur examen de fin de la deuxième année, la note *extrêmement* ou *très-satisfait*, seront appelés à choisir, parmi tous les établissements spécifiés au premier et au second paragraphe de l'article précédent, celui auquel ils désirent être attachés.

Ceux qui auront eu une note inférieure à la note *très-satisfait* seront distribués par l'administration de l'Assistance publique, suivant les besoins du service, et *autant que possible* suivant la valeur de leur note d'examen, dans les établissements spécialement désignés au premier paragraphe de

l'article précédent. Ils pourront, d'ailleurs, *s'ils le demandent*, être attachés aux établissements compris dans le second paragraphe.

Pour leur deuxième année de stage, les élèves de la Faculté de médecine de Paris qui auront obtenu, dans leur examen de fin de troisième année, une *note supérieure* à la note *passable*, pourront choisir, parmi tous les établissements spécifiés au premier et au deuxième paragraphe de l'article précédent, celui auquel ils désirent être attachés.

Les élèves qui n'auront eu que la note *passable* resteront à la disposition de l'administration de l'Assistance publique pour être distribués dans les établissements spécialement désignés au premier paragraphe de l'article précédent, et pourront, *s'ils le demandent*, être attachés aux établissements compris dans le deuxième paragraphe (arrêté du 1er juillet 1862).

Les élèves des Facultés qui auront obtenu au concours le titre d'*externe* ou d'*interne* dans un hôpital seront toujours admis à faire compter la durée de leur service, en cette qualité, pour un temps équivalent de stage.

Il en sera de même pour les élèves des Écoles préparatoires, *en ce qui concerne exclusivement le stage qu'ils doivent accomplir près de ces Écoles.*

Les élèves externes ou internes seront tenus, comme les élèves stagiaires, de justifier de leur assiduité dans les hôpitaux par des certificats trimestriels délivrés en la forme indiquée plus haut (décret du 18 juin 1862)

Les élèves des Facultés de médecine et des

Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, nommés internes des asiles publics d'aliénés, jouiront, à ce titre, des avantages accordés aux internes des hôpitaux par l'article précédent (arrêté du 29 août 1862).

Contrairement aux termes de l'article qui exige la simultanéité de service dans les hôpitaux, et d'assiduité aux cours de la Faculté ou de l'Ecole, les internes nommés au concours aspirants au doctorat pourront faire valoir le temps de service accompli en dehors du temps de la scolarité, en compensation d'un temps égal de stage près la Faculté où ils termineront leurs études, à moins qu'ils n'aient préalablement profité de cette compensation près d'une Ecole préparatoire.

Ces dispositions sont applicables aux internes des asiles publics d'aliénés.

ARTICLE II.

Elèves qui viennent des écoles secondaires pour continuer leurs études dans une Faculté.

Les examens de réception pour le doctorat, ainsi que la thèse, ne pouvant être soutenus que devant une Faculté, les élèves des Ecoles préparatoires, aspirants au doctorat, sont tenus de s'y présenter.

Les élèves des Ecoles préparatoires qui se présentent devant une Faculté, ne peuvent y faire valoir leurs inscriptions que dans le rapport et les limites indiqués dans le tableau suivant :

De 1 à 8, les inscriptions d'Ecole préparatoire conservent leur valeur.

9	équivalent	à 8	de Faculté.
10	—	à 9	—
11	—	à 10	—
12	—	à 10	—
13	—	à 11	—
14	—	à 12	—

Au delà de 14, les inscriptions des Ecoles préparatoires n'ont plus de valeur (circulaire du 27 décembre 1854).

La conversion des inscriptions d'Ecole préparatoire en inscriptions de Faculté n'a lieu que si elles ont été prises en vue du doctorat, et si l'étudiant qui les produit a satisfait, dans l'Ecole dont il a suivi les cours, aux examens de fin d'année.

L'étudiant devra, en outre, acquitter un droit supplémentaire de 5 fr. par inscription, s'il ne prouve que ce droit a déjà été perçu (décret du 22 août 1854 et circulaire du 27 décembre 1854).

Les élèves des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie qui auront soutenu, dans ces écoles, les deux examens de fin d'année, correspondant à la première et à la seconde année d'études, et qui y auront satisfait, seront dispensés de les soutenir de nouveau dans les Facultés.

Les élèves qui auront soutenu dans les Ecoles préparatoires l'examen de la fin d'année correspondant à la troisième année, seront astreints à le subir de nouveau. Ils ne seront admis à prendre la 13e inscription qu'après y avoir satisfait (arrêté du 7 sept. 1846 et circulaire du 20 juillet 1856).

Les élèves qui, porteurs de 14 inscriptions, se

ARTICLE III.

Examens de doctorat.

Les élèves ne peuvent subir leur premier examen de doctorat que trois mois après avoir pris la 16e inscription.

Les examens de doctorat sont au nombre de six, dont cinq sur des matières déterminées ainsi qu'il suit :

Les aspirants au doctorat doivent, à moins de motifs graves, dont le Ministre sera seul juge, subir consécutivement les cinq examens de fin d'études et la thèse devant la Faculté où ils ont pris *leurs deux dernières inscriptions*, et près laquelle, par conséquent, ils auront terminé leur stage (décret du 18 juin 1862).

L'étudiant qui, après avoir passé un ou plusieurs examens, sera autorisé à changer de Faculté, ne pourra être admis à une nouvelle épreuve sans justifier préalablement des certificats d'aptitude, dont il aura été jugé digne, et qui lui seront délivrés à cet effet par le chef de l'établissement dont il aura d'abord suivi les cours. Ces pièces probantes resteront au secrétariat de la nouvelle Faculté pour être jointes au dossier de l'étudiant (instruction du 27 décembre 1854).

Au premier, au troisième et au quatrième examen, trois élèves sont appelés le même jour et interrogés successivement ; au deuxième et au cinquième examen, il n'y a que deux élèves.

Chaque examen est fait par deux professeurs et un agrégé (arrêté du 12 avril 1823) ; les thèses sont

soutenues devant deux professours, dont l'un président, et devant deux agrégés. Le président interroge comme les autres juges, et il a voix prépondérante en cas d'égalité de suffrages (règlement du 29 septembre 1837).

Pour chaque examen il y a deux suppléants, un professeur et un agrégé.

Les fonctions d'examinateur et de suppléant sont remplies alternativement par tous les professeurs et agrégés en exercice, d'après un tableau qui est dressé par le doyen (arrêté du 12 avril 1823).

Les examens ont lieu tous les jours de l'année, de une heure à trois heures, jusqu'à épuisement de la liste des consignations. Les élèves sont appelés pour subir les examens en raison de leur numéro de consignation.

Par privilége, les candidats appartenant à la chirurgie militaire seront admis sans attendre leur numéro d'ordre (arrêté du 30 mai 1826).

Les jurys d'examen et de thèse peuvent, s'ils le jugent convenable, d'après le résultat de l'examen, imposer aux candidats un *ajournement* dont la durée ne pourra être moindre de trois mois ni excéder un an (arrêté du 26 septembre 1837).

Lorsque le Ministre a jugé à propos de faire recommencer l'examen d'un candidat *admis* par la Faculté, le second examen est gratuit (décret du 17 février 1809).

Tous les ans, les Facultés, après avoir examiné les thèses soutenues dans le cours de la période scolaire, signalent au Ministre celles qui leur ont paru dignes de récompenses, et des médailles et des mentions sont accordées aux plus remarquables.

Le docteur-médecin qui voudrait prendre le grade de docteur en chirurgie ne sera tenu de subir que le cinquième examen et la thèse (décision du 30 juin 1809).

Pour le cinquième examen, les questions porteront plus particulièrement sur la chirurgie pratique. Le candidat exécutera, d'ailleurs, les opérations relatives aux maladies soit des parties dures, soit des parties molles sur lesquelles il sera interrogé (arrêté du 9 juin 1809).

La thèse devra forcément porter sur un sujet chirurgical.

Les gradués des Universités étrangères qui désirent jouir en France, au moyen d'une déclaration d'équivalence, des avantages assurés aux gradués de nos Facultés, s'adresseront au Recteur de l'Académie dans le ressort de laquelle ils résident. Ils joindront à leur demande : 1° des certificats délivrés par le Ministre étranger dont ils dépendent et par les autorités françaises du lieu de leur résidence ; 2° l'indication des travaux scientifiques ou littéraires qui pourraient les recommander ; 3° les diplômes originaux dont ils sollicitent l'équivalence, et, s'il y a lieu, une traduction certifiée conforme desdits diplômes.

Le Recteur, après avoir pris l'avis de la Faculté sur la valeur des titres produits, adresse un rapport motivé au Ministre, qui statue définitivement. Si la décision est favorable, le bénéfice n'en est acquis au postulant que quand il a versé entre les mains du secrétaire agent comptable de la Faculté, dont l'avis a été demandé, le montant des droits pour inscriptions, examens, certificat d'aptitude et diplôme

qu'auraient payés les nationaux (instruction du 27 décembre 1854).

Les *droits d'inscription* sont de 30 francs; ils sont payés au commencement de chaque trimestre; les aspirants au doctorat prenant 16 inscriptions, ont donc à payer au total pour leurs inscriptions la somme de 480 fr.	480
Les *droits d'examen de fin d'année* sont également de 30 francs, soit au total pour les trois examens de fin d'année.	90
Pour les *examens définitifs*, les *droits de certificat d'aptitude* et le droit de diplôme, l'aspirant au doctorat acquitte une somme totale de.	690

Le total de tous les droits est de. . . 1260 fr.

Pour chacun des examens définitifs, le candidat verse une somme de 90 francs en venant se faire inscrire au secrétariat pour subir son examen; cette somme de 90 francs se décompose en : *droits d'examen*, 50 francs; *droits de certificat d'aptitude*, 40 francs, *qui sont remboursés* à l'élève quand il n'a pas été jugé digne du certificat d'aptitude.

Le secrétaire agent comptable remet à chaque versement une quittance détachée d'un livre à souche, portant un numéro d'ordre, la date et le nom du candidat. Lorsque, par une cause quelconque, il y a lieu de rembourser tout ou partie des droits versés, l'élève rapporte sa quittance, sur laquelle il donne reçu du remboursement. Si la

quittance est perdue, l'élève ne pourra être remboursé que d'après une déclaration sur papier timbré, déclaration portant le numéro sous lequel il avait consigné, et l'examen pour lequel il avait versé.

Après avis des Facultés, des *remises* ou des *modérations de droit d'examen* peuvent être accordées par le Ministre de l'instruction publique aux étudiants qui se font remarquer par leurs succès et à ceux qui sont dans une position de fortune peu aisée. Les gradués des Facultés étrangères, les lauréats des prix d'honneur du concours général, de l'École pratique, les fils de professeurs en exercice, les élèves qui se sont distingués par leurs services pendant les épidémies, les réfugiés politiques polonais peuvent obtenir des *dispenses de frais d'études*.

Lorsqu'un candidat qui a droit à la gratuité pour un examen est ajourné, *il épuise la gratuité pour cet acte* et ne peut subir une seconde épreuve qu'*en acquittant le droit d'examen proprement dit;* mais il n'est pas passible de droits pour le certificat d'aptitude, ni pour les actes subséquents.

1er Examen : *Anatomie, physiologie, histologie, épreuve de dissection.*

Cet examen est fait en deux séances : pour la première, l'élève se rend, à huit heures du matin, à l'*École pratique*, et exécute sur le cadavre une préparation anatomique qui lui est désignée ; pour la seconde, il répond à des questions sur la préparation qu'il a faite et qui est mise sous les yeux des juges, et sur les différentes parties des

matières ci-dessus désignées. (Voir plus loin les questions demandées.)

2e Examen : *Pathologie interne et externe ; anatomie pathologique, opérations et appareils.*

Cet examen se compose de deux parties : 1° d'une épreuve pratique dans laquelle le candidat exécutera une opération sur le cadavre [1] ; 2° une épreuve orale sur la pathologie, tant externe qu'interne, faite dans le même laps de temps. En raison de cette double épreuve, il n'y aura que deux candidats au lieu de trois. (Voir plus loin les opérations demandées à cet examen.)

3e Examen : *Histoire naturelle médicale ; physique médicale ; chimie médicale et pharmacologie.*

L'élève sera appelé à reconnaître les plantes et les substances chimiques que l'on mettra sous ses yeux.

4e Examen : *Hygiène, médecine légale, matière médicale et thérapeutique.*

L'élève rédigera un rapport sur un sujet donné de médecine légale.

5e Examen : *Clinique interne, clinique externe, clinique d'accouchements.*

Les épreuves de cet examen sont de deux sortes :

1. On fait pratiquer ordinairement une ligature et une amputation.

1° une composition en français sur une question médicale, chirurgicale ou obstétricale. A cet effet, le candidat se rendra à l'Ecole trois heures au moins avant l'ouverture de l'examen, et il rédigera la question proposée sans le secours d'aucun livre; 2° une épreuve pratique de clinique médicale, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, après laquelle le candidat fera connaître le diagnostic et le pronostic qu'il aura portés, et le traitement qu'il juge convenable pour les trois malades que les examinateurs lui auront désignés (de préférence parmi les entrants), et qu'il aura examinés pendant un quart d'heure.

6° Examen (*thèse*).

Cet examen consiste : 1° en une dissertation imprimée, dont le sujet a été choisi par le candidat sur un point quelconque de médecine ou de chirurgie; 2° en une argumentation verbale sur le sujet de la dissertation précitée, et sur un nombre de questions correspondant aux diverses matières de l'enseignement de la Faculté, et que le candidat aura tirées au sort et fait imprimer à la suite de sa thèse.

Aucune thèse pour le doctorat ne peut être soutenue que lorsqu'elle a été imprimée.

Les frais d'impression des thèses sont supportés par les candidats (décret du 17 février 1809).

Cent dix exemplaires en sont remis au secrétariat de la Faculté, qui en fait la répartition indiquée par les règlements administratifs. Ces exemplaires doi-

vent être déposés quarante-huit heures avant le jour de la soutenance.

Toute thèse imprimée doit être revêtue du visa du doyen ou du professeur chargé de présider la thèse, et du permis d'imprimer du Recteur de l'Académie (règlement du 27 février 1858).

Pour répondre aux exigences du paragraphe précédent, le candidat soumet le manuscrit de sa thèse au professeur qui veut bien accepter la présidence de l'acte de la soutenance.

Le professeur examinera la thèse en manuscrit; il la signera et sera garant, tant des principes que des opinions qui y seront émis, en tout ce qui touche la religion, l'ordre public et les mœurs (arrêté du 12 avril 1823; statut du 9 avril 1825 [1]).

Si une thèse répandue dans le public n'était pas conforme au manuscrit qui aurait été soumis à l'examen du président, ou si elle avait été imprimée avant que le manuscrit eût été revêtu de sa signature, elle serait censée non avenue.

Si l'épreuve avait été subie par le candidat, cette épreuve serait nulle par ce fait seul : le *diplôme de docteur ne lui serait pas délivré ou serait annulé*, et, dans tous les cas, il ne pourrait soutenir une nouvelle thèse que sur une autre matière, et après un délai fixé par le Conseil royal; le tout sans pré-

1. Le 9 décembre 1798, la Faculté de médecine de Paris a décidé que : « les opinions émises dans les dissertations « qui lui seront présentées, doivent être considérées comme « propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner « aucune approbation ni improbation ». Cette décision est imprimée sur la thèse de chaque élève.

judice des autres peines académiques qui pourraient être encourues par le candidat, à raison des principes contenus dans la thèse imprimée ou répandue en contravention aux règlements (arrêté du 12 avril 1823 ; statut du 9 avril 1825).

Nombre des thèses soutenues pour le doctorat à la Faculté de Paris, depuis le commencement du siècle :

Jusqu'en 1825.	4,896
De 1825 à 1835.	3,011
De 1835 à 1845.	3,509
De 1845 à 1855.	2,368
De 1855 à 1865.	2,619
En 1865.	284
1866.	328
1867.	282
1868.	313
1869.	345
1870.	287
1871.	224
1872.	501
1873.	505
	19,367

Thèses récompensées.

La Faculté, après avoir examiné les thèses soutenues devant elle dans le cours de l'année scolaire 1872-1873, en a désigné 55 qui lui ont paru dignes d'être signalées à M. le Ministre, et qu'elle a partagées en trois classes, conformément à la liste suivante :

1re classe (médailles d'argent) : MM. Bochefontaine (Pierre), Félizet (Georges), Joffroy (Alix), Malassez (Louis-Charles), Martin (Pierre-Georges), Monod (Charles), Poinsot (Georges), Rosapelly (Marie), Schlumberger (Léon).

2e classe (médailles de bronze) : MM. Amagat (Louis), Berger (Paul), Castiaux (Jules), Chouppe (Léon), Chrétien (Henri), Cottard (Alexandre), Curtis (Thomas), Frémy (Henri), Geneuil (Marie), Grancher (Jacques), Klein (Nepthalie), Labadie-Lagrave (Joseph), Marchand (Alfred), Picot (Constant), Pozzi (Samuel), Robert (Jules), Thaon (Louis), Tison (Eugène).

3e classe (mentions honorables) : MM. Aparicio (Manuel), Beau (Alexandre), Boéchat (Pierre), Bonhében (Jean), Carpentin (Louis), Charpy (Adrien), Chénieux (François), Cullerre (Alexandre), Denis (Eugène), Gambus (Lucien), Girard (Jules), Cruget (Louis), Huet (Louis), Huret (A.), Le Piez (Aristide), Le Roy (Émile), Luneau (Jean), Malherhe (Albert), Marchand (Ernest), Morat (Jean), Rontin (Alcide), Roy de Clotte, Sabourin (Alexandre), Sinéty (de) (Louis), Svynos (Aristide), Thorens (Henri), Trapenard (Pierre), Vernier (Lucien).

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDIANTS ET MÉDECINS ÉTRANGERS

Equivalence des diplômes. Elèves de l'Ecole de Bucharest.

L'étranger qui désire faire ses études médicales en France doit d'abord se pourvoir des diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences restreint, ou de l'équivalence à ces diplômes.

L'équivalence aux diplômes français de bachelier peut être obtenue sur la production de certificats délivrés par les autorités compétentes, et attestant que le postulant a fait, dans son pays, des études littéraires et scientifiques suffisantes pour y être admis à suivre l'enseignement de la médecine.

Le postulant adresse sa demande et les certificats indiqués ci-dessus, au recteur de l'Académie dans la circonscription de laquelle il habite ou désire étudier ; le recteur transmet ses pièces avec son avis au Ministre de l'instruction publique, qui statue.

Si l'équivalence sollicitée est accordée, le bénéficiaire ne peut en jouir qu'après avoir acquitté les droits imposés aux nationaux.

L'étranger qui a fait un certain temps d'études médicales dans une Université, Académie ou Faculté, hors de France, est admis à demander une concession d'inscriptions, et sa demande, adressée avec les pièces justificatives au recteur de l'Académie près laquelle il veut étudier, est transmise au Ministre de l'instruction publique, avec avis de la Faculté et du recteur; le Ministre statue.

La concession qui pourra être faite le sera toujours à *titre onéreux* : l'impétrant acquittera les droits auxquels l'étudiant français est soumis lui-même.

Les élèves de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Bucharest, qui justifient de quatre années d'études dans ladite Ecole et des connaissances analogues à celles qu'on exige en France pour le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences restreint, peuvent, après avoir subi avec succès l'examen de troisième année devant la Faculté de médecine de Paris, être autorisés à y prendre les quatre dernières inscriptions et aspirer au doctorat.

Les élèves de ladite École de Bucharest qui veulent jouir des avantages énumérés ci-dessus, doivent préalablement verser :

1° Au secrétariat de la Faculté des lettres et au secrétariat de la Faculté des sciences de Paris, les droits afférents aux deux diplômes de bachelier indi-

qués ci-dessus (arrêtés du 23 novembre 1857 et du 11 juillet 1865) ;

2° Au secrétariat de la Faculté de médecine de Paris, le prix des douze inscriptions concédées, et les deux premiers examens de fin d'année, qu'ils sont dispensés de subir.

Les certificats constatant des études analogues à celles qu'on exige en France pour les baccalauréats ès lettres et ès sciences restreint, et les certificats d'inscriptions prises à l'École de Bucharest pendant quatre années, doivent être revêtus de la signature du directeur de l'École et frappés du timbre de ladite Ecole ; ils doivent, en outre, être visés et certifiés véritables par le Consul général de France.

Beaucoup de médecins étrangers viennent à Paris pour se perfectionner dans l'étude de l'anatomie et dans les opérations, car Paris est la ville du monde où il y a le plus de sujets pour les études anatomiques. Moyennant un droit que les médecins étrangers versent entre les mains du secrétaire de la Faculté, ils obtiennent une carte d'entrée, puis ils s'adressent le plus souvent à l'un des professeurs libres de l'École pratique.

Nous avons dit, dans le chapitre premier, les formalités à remplir pour obtenir le diplôme de docteur en médecine français. On accorde généralement aux médecins étrangers toutes les inscriptions et les trois examens de fin d'année à titre onéreux : ils n'ont à subir que les examens de doctorat et la thèse.

Un médecin étranger peut exercer en France avec l'autorisation du Ministre.

TROISIÈME PARTIE

OFFICIERS DE SANTÉ

1° Conditions imposées aux aspirants à l'officiat.

Les aspirants au titre d'officier de santé qui font leurs études près une Faculté ne sont admis à subir les examens de réception qu'après y avoir pris douze inscriptions, subi deux examens de fin d'année, et accompli deux années de stage.

Pour être admis à se faire inscrire, ils doivent produire :

1° Un acte de naissance prouvant qu'ils ont 17 ans accomplis (arrêté du 23 décembre 1854) ;

2° Un certificat de bonnes mœurs ;

3° Une autorisation des parents ou du tuteur, de suivre leurs études médicales près la Faculté ;

4° Un certificat de grammaire, ou un certificat délivré par un proviseur de lycée, attestant qu'ils ont fait leur quatrième.

Ils sont soumis, d'ailleurs, à toutes les autres prescriptions que nous avons indiquées pour les aspirants au doctorat, sous les n°s 15, 16, 17, 18, 19, 20.

Les aspirants à l'officiat ne peuvent prendre la 5e et la 9e inscription sans avoir subi le 1er et le 2e examen de fin d'année.

Les matières des deux examens de fin d'année que les aspirants à l'officiat ont à subir, sont les mêmes que celles qui sont imposées à l'aspirant au doctorat (voir n° 22).

Le stage sera fait conformément aux prescriptions de l'art. 28.

Les aspirants au titre d'officier de santé ne sont pas admis à subir leurs examens de réception avant l'expiration du dernier trimestre de la troisième année d'études.

Ils ne pourront subir le dernier avant 21 ans révolus.

Les examens de réception portent sur les matières suivantes [1] :

1er Examen : — *Anatomie et physiologie.*

2e Examen : *Pathologie interne, pathologie externe et accouchements.*

3e Examen : — *Clinique interne et externe; matière médicale, thérapeutique.*

Ce dernier examen est divisé en deux séances : dans la première, qui a lieu le matin à la Faculté, le candidat traite, par écrit, une question de pathologie donnée par les juges, et fournit trois cas indiqués. La deuxième séance a lieu à l'hôpital : là, chaque candidat, après avoir visité deux malades indiqués par les juges, fait connaître le diagnostic qu'il a porté et répond à diverses questions, soit de clinique

1. Voyez, pour les questions, les Examens de doctorat. Les Officiers de santé ont les mêmes examinateurs.

médicale et chirurgicale, soit de matière médicale et de thérapeutique.

Dans les Facultés de médecine, le jury d'examen des officiers de santé est composé de deux professeurs titulaires et d'un agrégé, choisi par le doyen, suivant la nature de l'examen, en y ajoutant, pour le second, le professeur de pathologie générale.

Dans les Facultés de médecine, les examens ont lieu dès qu'on a pu compléter une série de cinq candidats.

Le candidat refusé par une Faculté de médecine est ajourné à trois mois (arrêté du 23 décembre 1854).

Les officiers de santé ne peuvent exercer leur profession que dans les départements pour lesquels ils ont été reçus. S'ils veulent, après avoir été reçus pour un département, exercer dans un autre, ils doivent subir de nouveaux examens, et obtenir un nouveau certificat d'aptitude.

L'aspirant à l'officiat qui, après avoir pris les inscriptions, et même subi un ou deux examens probatoires près une Faculté, désire exercer dans un département non compris dans la circonscription de cette Faculté, doit solliciter du Ministre l'autorisation d'achever ses épreuves près de l'École à la circonscription de laquelle appartient le département par lui choisi. Si sa demande est accueillie, il devra, outre les pièces justifiant de son âge, de sa moralité, de son stage, etc., produire, auprès de l'École où il sera autorisé à se faire inscrire, les certificats d'aptitude dont il aura été jugé digne, et qui lui seront délivrés à cet effet par le chef de l'établissement dont il avait d'abord suivi les cours.

La Faculté de Paris ne reçoit les officiers de santé que pour l'un des trois départements de Seine, Seine-et-Oise et Eure-et-Loir.

Les aspirants au titre d'officier de santé, en cours d'études, qui voudraient, après avoir obtenu les grades de bachelier ès lettres et ès sciences restreint, passer dans la catégorie des aspirants au doctorat en médecine, subiront une réduction de quatre inscriptions, quel que soit le nombre de celles qu'ils auront prises antérieurement, en y comprenant la réduction prévue par la conversion des inscriptions d'Ecole préparatoire en inscriptions de Faculté.

Les officiers de santé diplômés qui, après avoir obtenu les deux diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences restreint, voudraient obtenir le titre de docteur, devront adresser au Ministère de l'instruction publique une demande spéciale : leurs études antérieures, leurs services, la longueur de leur exercice seront autant de titres à une concession étendue.

2° *Des droits à acquitter par les aspirants au diplôme d'officier de santé pour les différents actes de leur scolarité.*

Les *droits d'inscription* sont payés d'avance au commencement de chaque trimestre, et *acquis au Trésor*, même quand l'étudiant encourrait la perte d'une ou plusieurs inscriptions par mesure disciplinaire.

Ces droits sont de 30 francs par chaque inscription.

Les *droits d'examen* sont versés par les étudiants au moment où ils s'inscrivent pour subir

l'examen. Ces droits sont *acquis au Trésor*, quel que soit le résultat de l'examen.

L'*étudiant qui*, sans cause légitime dûment constatée, *ne répond pas à l'appel de son nom* le jour qui lui a été fixé, *perd le montant des droits d'examen* qu'il a versés.

Les *droits de certificat d'aptitude et de diplôme* sont perçus en même temps que les droits d'examen auxquels ils correspondent ; *ils sont remboursés* à l'étudiant qui n'a pas été jugé digne du certificat d'aptitude.

Les droits d'inscriptions pour cette classe d'étudiants sont de 30 fr., ce qui forme un total de 360 fr. (12 inscriptions de Faculté). . . . . ci. 360 fr.

Les droits d'examen de fin d'année sont de 30 fr., ce qui, pour deux examens, donne. 60

Les droits à acquitter pour chacun des trois examens de réception se décomposent ainsi :

1er ex.	Droit d'examen, 60 fr. . . .	60
	Droit de certificat d'aptitude. 40 fr.	40
2e ex.	Droit d'examen, 70 fr. . . .	70
	Droit de certificat d'aptitude, 40 fr.	40
3e ex.	Droit d'examen, 70 fr. . . .	70
	Droit de certificat, 40 fr. . . .	40
	Droit de diplôme, 100 fr. . . .	100

Total des droits acquittés par l'officier de santé pour sa scolarité. . . . . 840 fr.

3° Conditions d'admission dans les Écoles préparatoires ; aspirants aux diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.

EXAMENS.

Dans les Écoles préparatoires, les conditions d'admission pour le doctorat et pour l'officiat sont les mêmes que dans les Facultés. Il n'y a d'exception qu'en faveur de l'École d'Alger, dont les élèves ne sont tenus de présenter leur diplôme de bachelier ès sciences restreint qu'au moment de prendre leur cinquième inscription (décret du 24 mars 1860).

Les étudiants aspirant au doctorat ne peuvent faire convertir dans une Faculté plus de quatorze inscriptions d'École préparatoire.

Dans les Écoles préparatoires, le stage pour les aspirants au doctorat, comme pour les candidats à l'officiat, commence après la quatrième inscription validée, et se continue jusqu'à la quatorzième inclusivement.

Toutefois, pour les élèves qui d'une École préparatoire passent dans une Faculté, ce stage ne les exempte pas de faire le stage correspondant aux inscriptions qu'ils ont à y prendre pour achever le temps de leur scolarité.

Les élèves des Écoles préparatoires ne sont admis à prendre la cinquième, la neuvième et la treizième inscription, qu'après avoir subi des examens de fin d'année.

Ces examens portent sur les matières suivantes :

1er examen : chimie, histoire naturelle, ostéologie, articulations, myologie, éléments de physiologie ;

2e examen : anatomie, physiologie, pathologie

interne et externe (la partie qui aura été l'objet du cours de l'année), matière médicale ;

3ᵉ examen : pathologie externe et interne, médecine opératoire, accouchements, thérapeutique.

Les élèves des Ecoles préparatoires qui se rendent près d'une Faculté sont dispensés de subir de nouveau les deux premiers examens de fin d'année, mais ils sont astreints à soutenir le troisième.

Il en est de même des officiers de santé qui désirent changer de circonscription (Batbie, août 1873).

Chaque Ecole préparatoire est apte à recevoir des officiers de santé, mais seulement pour l'un des départements compris dans sa circonscription (voir le tableau ci-après).

Les examens de réception n'ont lieu qu'une fois par an, au mois de septembre.

Les candidats se font inscrire au secrétariat de l'Ecole, du 10 au 20 août.

Le jury se compose de deux professeurs de l'Ecole choisis suivant la nature de l'examen, et d'un professeur délégué d'une des Facultés, nommé par le Ministre, et remplissant les fonctions de président.

Un candidat refusé à la session de septembre dans une Ecole préparatoire est ajourné à un an.

4° Tableau indicateur des circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Ecoles préparatoires reçoivent des officiers de santé.

Faculté de Paris.

La Faculté de *Paris* reçoit pour les départements de Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir.

L'Ecole de *Reims*, pour les départements de

Marne, Seine-et-Marne, Oise, Loir-et-Cher, Cher, Loiret.

Celle de *Lille*, pour les départements du Nord, Ardennes.

Celle d'*Arras*, pour le département du Pas-de-Calais.

Celle d'*Amiens*, pour les départements de Somme, Aisne.

Celle de *Rouen*, pour les départements de Seine-Inférieure, Eure.

Celle de *Caen*, pour les départements de l'Orne, Sarthe, Calvados, Manche.

Celle de *Rennes*, pour les départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

Celle de *Nantes*, pour les départements de Loire-Inférieure, Morbihan.

Celle d'*Angers*, pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne.

Celle de *Tours*, pour les départements de l'Indre-et-Loire, Indre.

Celle de *Poitiers*, pour les départements de la Vienne, Deux-Sèvres.

Celle de *Limoges*, pour les départements de la Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Charente.

Les examens d'officier de santé, dans ces Écoles, sont présidés par des professeurs de la Faculté de Paris.

Faculté de Montpellier.

La Faculté de *Montpellier* reçoit des officiers de santé pour les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, et pour la province d'Alger.

L'Ecole de *Bordeaux*, pour les départements de la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.

Celle de *Toulouse*, pour les départements de l'Ariége, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Celle de *Marseille*, pour les départements des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes.

Celle de *Grenoble*, pour les départements des Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie.

Celle de *Clermont*, pour les départements de l'Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

Dans ces cinq Ecoles préparatoires, le jury d'examen est présidé par un professeur de la Faculté de Montpellier.

Faculté de Nancy.

La Faculté de *Nancy* reçoit pour les départements de la Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges.

L'Ecole de *Lyon* reçoit pour les départements suivants : Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie.

Celle de *Dijon*, pour les départements de l'Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.

Celle de *Besançon*, pour les départements du Doubs, Jura, Haute-Saône.

5° Diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.

Les diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé sont délivrés par le Ministre, qui

seul peut donner droit à l'exercice : les corps enseignants ne délivrent, en effet, que des certificats d'aptitude.

La demande de diplômes est faite au Ministre par l'administration académique, qui transmet à l'appui les certificats d'aptitude délivrés à la suite des examens préparatoires, pour éviter toute cause d'erreur. L'acte de naissance du candidat doit être joint aux certificats.

Si un diplôme est perdu, un duplicata ne pourra être accordé au titulaire qu'après une enquête établissant le fait de la perte et la moralité du postulant, et après le versement de la moitié du droit fixé pour la délivrance du diplôme.

Les docteurs et les officiers de santé sont tenus de présenter, dans le délai d'un mois, après la fixation de leur domicile, les diplômes qu'ils auront obtenus au greffe du tribunal de première instance, et au bureau de la sous-préfecture dans la circonscription de laquelle ils veulent exercer.

L'officier de santé ne peut pratiquer les grandes opérations que sous la surveillance et l'inspection d'un docteur, dans les lieux où celui-ci sera établi. Dans les cas d'accidents graves arrivés à la suite d'une opération exécutée hors de la surveillance et de l'inspection prescrites ci-dessus, il y a recours à indemnité contre l'officier de santé qui s'en sera rendu coupable (loi du 19 ventôse an XI)[1].

1. Pour les conditions d'admission et le tableau de circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Écoles reçoivent, voir « Écoles préparatoires ».

QUATRIÈME PARTIE.

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE.

Les médecins appartenant au corps de santé de la marine sont désignés sous le nom d'*officiers de santé de la marine,* expression qui explique leur situation dans la hiérarchie, et qui n'a pas l'acception qu'on lui attribue dans la vie civile. Ils sont officiers au même titre que les officiers de vaisseau, nommés comme eux par le gouvernement, et soumis comme eux aux avantages et aux peines disciplinaires, en vertu de la loi du 19 mai 1834.

La création des écoles de chirurgie de la marine date du 1er mars 1768. La dernière organisation du corps des officiers de santé de la marine est déterminée par l'ordonnance du 17 juillet 1835, dont voici les principales dispositions :

Le service médical dans les hôpitaux et arsenaux maritimes, sur la flotte, dans les colonies, dans les régiments d'artillerie et d'infanterie de marine, est fait par des officiers de santé de la marine.

Réglementation concernant le service de santé de la marine.

Des écoles de médecine navale sont instituées dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort. L'enseignement y est permanent.

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours de ces écoles sont tenus de produire les pièces exigées dans les Ecoles préparatoires et dans les Facultés.

Le conseil de santé devant lequel ils se présentent examine leur constitution physique, et décide s'il y a lieu de les admettre à suivre les cours.

Dans le cas où l'avis est favorable, les nom, prénoms et titre du postulant sont immatriculés.

Les élèves admis sont répartis en deux divisions.

Les étudiants de 1re année sont compris dans la seconde division; les autres forment la première division.

Les étudiants passent de la deuxième division dans la première après avoir satisfait à un examen de fin d'année.

En cas d'insuffisance, ils sont maintenus dans la seconde division.

Si l'insuffisance est de nouveau déclarée après l'examen subi à la fin d'une seconde année en deuxième division, ils cessent de faire partie de l'école.

Après l'examen de fin de deuxième année, l'étudiant reçu devient *aide-médecin*, et, après deux années passées dans ce grade, obtient un congé de six mois au plus, à solde entière, pour aller subir les épreuves du doctorat devant une des Facultés de la République.

Les droits d'inscriptions et d'examen, s'il y a lieu, ainsi que les frais de thèse et de diplôme des aides-médecins qui ont obtenu du Ministre de la marine l'autorisation de se rendre devant une Fa-

culté, leur sont remboursés sur les fonds du budget du département de la marine, sur la production du diplôme de docteur.

Pour obtenir l'autorisation de se rendre dans une Faculté et y jouir de l'exonération des frais que les examens entraînent, les aides-médecins prennent, par écrit, l'engagement de continuer, pendant dix années, après leur réception, leurs services dans la marine (règl. du 10 avril 1866).

Les chirurgiens de marine de 1re, de 2e ou de 3e classe (classification aujourd'hui abolie), continuent à jouir près des Facultés du bénéfice des ordonnances de 1842 et de 1847, savoir : concession gratuite de quatre inscriptions par année de service, dispense des examens de fin d'année correspondant aux inscriptions concédées, faculté de n'acquitter que les *droits d'examen* correspondant à chacune des six épreuves définitives.

Ils doivent, d'ailleurs, pour jouir des concessions stipulées ci-dessus, justifier préalablement des diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences restreint, et produire un certificat attestant qu'ils sont encore au service. La dispense des droits dont ils jouissent reste avec leurs fonctions de chirurgien.

D'après l'ordonnance du 15 mai 1842, quatre années de services, soit comme élève interne ou externe, soit comme chirurgien ou pharmacien entretenu ou auxiliaire, dans les hôpitaux de la marine ou sur la flotte, donnent droit à la gratuité et aux seize inscriptions prescrites pour prétendre au titre de docteur en médecine, ou pour les huit ans de stage dans une officine exigés des élèves en pharmacie.

L'ordonnance du 26 octobre 1847 s'exprime en ces termes :

« Nul ne sera admis à concourir pour le grade « de chirurgien de 3e classe, s'il n'est âgé de 18 ans « révolus, ou s'il est âgé de plus de 23 ans ;

« S'il n'est exempt de toute infirmité suscep- « tible de le rendre impropre au service de la mer ;

« S'il ne justifie avoir satisfait à la loi du recru- « tement, dans le cas où il aurait été appelé au « service militaire, en vertu de cette loi. »

L'article 6 de l'ordonnance précitée spécifie que « les places d'officier de santé, chirurgien ou « pharmacien de seconde et de troisième classe, et « celles de professeur, ne pourront être données « qu'au concours, suivant l'ordre de priorité établi « par les jurys médicaux ».

Les concours s'ouvrent au mois d'avril et au mois d'octobre de chaque année.

Les peines disciplinaires qui peuvent atteindre les élèves du corps de santé de la marine, sont :

1° Les arrêts simples à l'hôpital ;

2° Les arrêts forcés ;

3° La réprimande devant le conseil de santé ;

4° L'expulsion de l'école.

Chaque matin, ils doivent être présents à heure fixe à l'hôpital qui leur a été désigné ; ils sont tenus d'assister aux cours des professeurs et des officiers de santé en chef, où l'appel nominal se fait régulièrement ; à l'hôpital, dans les amphithéâtres et dans les salles d'études, ils doivent respect et obéissance aux prévôts et aux officiers de santé de tous grades, sous peine de réprimande ou d'expulsion de l'école.

La solde des officiers de santé est augmentée d'un cinquième aussitôt qu'ils sont embarqués ; ils n'ont plus d'indemnité de logement, mais il leur est alloué une indemnité de table qui varie entre 1 fr. et 2 fr. 25, selon le grade ; ils reçoivent de plus la ration alimentaire du marin embarqué.

Le tableau suivant établit l'assimilation des grades des officiers de santé avec ceux des officiers de marine et de l'armée de terre.

Solde des médecins et chirurgiens de marine.

Inspecteur général du service de santé.	10,000
Premier officier de santé en chef. . .	5,000
Second officier de santé en chef. . .	3,500
Officier de santé, 1re classe. . . .	2,400
— 2e classe. . . .	1,800
— 3e classe. . . .	1,200

L'indemnité de logement, proportionnée au grade, varie entre 240 fr. et 1,200 fr. Aux colonies, la solde pour les trois derniers grades est portée au double de son chiffre en Europe.

Par décret en date du 30 janvier 1874 :

Les médecins et les pharmaciens qui ont été affectés au service des colonies, sur leur demande, d'après leur tour de service ou à la suite des concours, sont replacés dans le cadre des ports et de la flotte, après un service colonial de trois années effectives.

Au Sénégal et en Cochinchine, la durée de ce séjour n'est que de deux ans.

Les dispositions relatives au séjour au Sénégal et en Cochinchine seront applicables aux médecins et aux pharmaciens de 1re classe et de 2e classe, aussitôt après le concours de 1874.

SECTION DEUXIÈME

VADE MECUM DE L'ÉTUDIANT

Cours, Examens, Concours, Dissection, Prix, Emploi du temps, etc.

Cette partie du *Guide-Annuaire* est, sans contredit, la plus importante et celle qui exige, par conséquent, les plus grands développements. Nous adoptons l'ordre suivant dans autant de chapitres : 1° Enseignement officiel ; 2° Enseignement libre ; 3° Ecole pratique et Dissection ; 4° Examens ; 5° Concours ; 6° Prix divers ; 7° Hôpitaux de Paris ; 8° Conseils aux élèves sur l'emploi de leur temps.

ENSEIGNEMENT OFFICIEL

CHAPITRE PREMIER

Cet enseignement se fait dans les amphithéâtres de la Faculté de médecine, aux Cliniques des hôpitaux, et à l'École pratique. Chaque élève reçoit, au moment où il prend la première inscription, une feuille dite *feuille d'inscriptions*, qui lui indique approximativement la division des études pendant les quatre premières années.

Ce sont là tous les conseils que reçoit le jeune étudiant. Il a sa feuille, il doit se débrouiller. Il semblerait qu'un membre quelconque de la Faculté dût être chargé de la direction des élèves. Il n'en est rien.

L'élève alors s'adresse à ses amis ; il reçoit de celui-ci un conseil, de celui-là un avis opposé : l'un lui conseille d'acheter un livre, l'autre s'est mieux trouvé d'un ouvrage différent. Il résulte de ce désordre que le jeune élève, à la fin de sa première année, s'est monté une petite bibliothèque composée de livres pour la plupart inutiles, et qu'en somme il n'a rien appris. Il n'est pas plus avancé que le premier jour.

ARTICLE PREMIER.

Copie de la feuille d'inscriptions.

FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS.

DÉLIBÉRATION DE L'UNIVERSITÉ EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 1837.

MM. les élèves qui commencent à étudier la médecine devront diriger leurs études de la manière suivante :

1re ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Anatomie et dissection.
Physiologie.
Chimie médicale.
Histologie.

—

1re ANNÉE. — SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire naturelle médicale.
Physique médicale.
Pharmacie et chimie organique.
Visites dans les hôpitaux, pour se familiariser avec les objets qui sont du ressort de la petite chirurgie.

—

2e ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Anatomie et dissection.
Pathologie générale.
Pathologie et clinique externes.

2e ANNÉE. — SEMESTRE D'ÉTÉ.

Physiologie.
Pathologie et clinique externes.
Pathologie interne.

—

3e ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Dissection.
Pathologie et clinique externes.
Pathologie interne.

—

3e ANNÉE. — SEMESTRE D'ÉTÉ.

Pathologie externe.
Pathologie et clinique internes.
Médecine opératoire.
Accouchements.

—

4e ANNÉE. — SEMESTRE D'HIVER.

Pathologie et clinique internes.
Clinique d'accouchements.
Médecine légale.

—

4e ANNÉE. — SEMESTRE D'ÉTÉ.

Clinique interne.
Clinique d'accouchements.
Anatomie pathologique.
Matière médicale et thérapeutique, hygiène.

On ne peut qu'approuver cette division des études. Mais, hélas ! que c'est monotone ! Que peut faire un élève en face de cette division ?

ARTICLE DEUXIÈME.

Personnel de la Faculté de Médecine

Doyen. — M. *Wurtz.*

Assesseurs du doyen. — MM. *Bouchardat* et *N...*

CHAIRES.	PROFESSEURS.
	MM.
Anatomie.	*Sappey.*
Anatomie pathologique . . .	*Charcot.*
Histologie.	*Robin.*
Physiologie	*Béclard.*
Pharmacologie.	*Regnault.*
Chimie médicale.	*Wurtz.*
Physique médicale.	*Gavarret.*
Hygiène.	*Bouchardat.*
Histoire naturelle médicale. .	*Baillon.*
Histoire de la médecine. . .	*Lorain.*
Opérations et appareils. . .	*Lefort.*
Pathologie chirurgicale. .	*Trélat.* *Dolbeau.*
Pathologie médicale. . .	*Hardy.* *Axenfeld.*
Pathologie et thérapeutique générales.	*Chauffard.*
Thérapeutique et matière médicale.	*Gubler.*
Médecine légale.	*Tardieu.*
Accouchements, maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés. . . .	*Pajot.*

Clinique médicale. . . .	*Bouillaud.* *Béhier.* *Sée (G.).* *Lasègue.*
Clinique chirurgicale. . .	*Verneuil.* *Gosselin.* *Richet.* *Broca.*
Clinique d'accouchements. .	*Depaul.*
Pathologie comparée et expérimentale.	*Vulpian.*

Professeurs honoraires. — MM. *Jules Cloquet, Dumas.*

Secrétaire de la Faculté. — M. *Le Filleul.*

Employés du secrétariat. — MM. *Bellamy, Canivet, Durand, Gauthier.*

Agrégés en exercice.

1re *Section.* — Anatomie et Physiologie, Histoire naturelle. — MM. *Polaillon, Périer, Gaulthier.*

2e *Section.* — Physique, Chimie. — MM. *de Seyne, Gariel.* — Pharmacologie, M. *Grimaux.*

3e *Section.* — Pathologie interne, Clinique interne, Pathologie générale, Matière médicale et Thérapeutique, Hygiène, Médecine légale, Anatomie pathologique. — MM. *Ball, Blachez, Bouchard, Brouardel, Cornil, Isambert, Lécorché, Ollivier, Paul, Peter, Proust.*

4e *Section.* — Chirurgie, Accouchements. — Chirurgie, MM. *Dubrueil, Lannelongue, Ledentu.* — Accouchements, M. *Guéniot.*

Agrégés stagiaires.

Chimie, MM. *Bouchardat* fils. — Anatomie, *Duval*. — Pathologie médicale, *Bergeron*, *Damaschino*, *Fernet*, *Hayem*, *Rigal*. — Pathologie chirurgicale, *Anger*, *Delens*, *Nicaise*, *Terrier*. — Accouchements, *Charpentier*.

Les agrégés en chirurgie et en accouchements entreront en activité de service le 1er novembre 1874, pour en sortir le 1er novembre 1880.

Préparateurs.

Chef des travaux chimiques .	M. *Wilm*.
Préparateurs.	MM.
Anatomie pathologique . . .	*Hayem*.
Physiologie.	*Laborde*.
Histologie.	*N*.
Pathologie comparée. . . .	*Carville*.
Pharmacologie.	*Hardy*.
Physique.	*Gariel*.
Chimie	*Salet* et *Lebel*.
Histoire naturelle.	*N*....

Adresses des professeurs.

MM.

Baillon, rue du Cardinal-Lemoine, 1.
Béhier, rue d'Antin, 19.
Bouchardat, rue du Cloître-Notre-Dame, 8.
Broca, rue des Saints-Pères, 1.
Charcot, rue Saint-Lazare, 99.
Chauffard, rue de Bellechasse, 14.
Depaul, rue Jacob, 46.
Dolbeau, rue du Louvre, 1.

Gavarret, rue de Varennes, 19.
Gosselin, rue des Pyramides, 3.
Gubler, rue du Quatre-Septembre, 8.
Hardy, boulevard Malesherbes.
Lasègue, rue Perrault, 4.
Lefort, rue de la Victoire, 96.
Lorain, rue de l'Odéon, 11.
Pajot, rue Monsieur-le-Prince, 14.
Regnault, quai de la Tournelle, 47.
Richet, boulevard Haussmann, 21.
Robin, rue Hautefeuille, 19.
Sappey, rue de Fleurus, 16.
Sée (Germain), rue Malesherbes, 8.
Tardieu, rue Saint-Honoré, 364.
Verneuil, boulevard du Palais, 11.
Vulpian, rue Soufflot, 24.
Wurtz, rue Saint-Guillaume, 27.

Adresses des agrégés.

MM.

Ball, rue de Luxembourg, 23.
Blachez, boulevard Saint-Germain, 9.
Bouchard, rue Laffite, 45.
Bouchardat fils, rue du Cloître-Notre-Dame, 8.
Brouardel, rue de l'Odéon, 20.
Bocquillon, boulevard Saint-Germain, 9.
Cruveilhier, rue Malesherbes, 14.
Damaschino, rue Taranne, 3.
Dubrueil, rue Taranne, 6.
Duplay, rue de Labruyère prolongée, 56.
Duval, rue Serpente, 20.
Gariel, rue des Martyrs, 41.
Gautier, rue de Vaugirard, 35.
Guéniot, rue de Lille, 1.

Grimaux, rue d'Assas, 104.
Isambert, rue du Monthabor, 13.
Lannelongue, rue des Saints-Pères, 5.
Ledentu, rue Milton, 1.
Lécorché, rue Tronchet, 4.
Ollivier, rue des Beaux-Arts, 6.
Paul, rue de l'Université, 29.
Périer, rue de Trévise, 31.
Péter, rue du Havre, 6.
Polaillon, rue de Seine, 6.
Proust, rue Roy, 8.
Sée (Marc), rue de l'Ecole-de-Médecine, 7.
Tillaux, rue Jacob, 21.

Laboratoire d'Histologie.

Directeur.	MM.	*Ch. Robin.*
Directeur adjoint. . . .		*Duval*, agrégé.
Préparateur.		*Cadiat.*

Laboratoire de chimie biologique.

Directeur.	MM.	*Wurtz.*
Directeur adjoint. . . .		*Gautier* agrégé.
Préparateur.		*Danlos.*

ARTICLE TROISIÈME.

Cours de la Faculté.

Les cours suivants ont lieu ordinairement pendant le semestre d'hiver, dans les amphithéâtres de la Faculté ; les autres se font en été.

Anatomie, *Histologie*, *Chimie*, *Physique*, *Histoire de la médecine*, *Opérations et Ap-*

pareils, *Pathologie générale*. Pendant les deux semestres, il existe un cours de *Pathologie médicale* et de *Pathologie chirurgicale*, ainsi que des cliniques.

Avec le système déplorable de permutation de chaires, tel qu'il existe aujourd'hui parmi les professeurs, on ne sait pas toujours d'avance pendant quel semestre aura lieu tel ou tel cours.

I. — Cours d'anatomie.

M. Sappey.

M. Sappey est froid et calme ; il professe avec beaucoup de dignité, et plusieurs de ses collègues de la même Faculté pourraient le prendre pour modèle. Son maintien modeste convient parfaitement à la science à laquelle il a fait faire de si grands progrès. Il y a tout avantage à suivre son cours, et nous conseillons aux élèves de suivre assidûment ses leçons, dont ils tireront grand profit pour subir le second examen de fin d'année et le premier de doctorat. Malgré la sympathie qu'inspire sa personne et l'attrait du sujet qu'il traite, M. Sappey ne conserve pas longtemps un auditoire nombreux : cela tient à la faiblesse de sa voix, que l'on n'entend que lorsqu'on est tout près du professeur. Son débit est aussi un peu monotone ; un peu plus de mouvement et d'action tiendrait en éveil l'attention de ses auditeurs.

Malheureusement, M. Sappey ne traite chaque année qu'une partie très-restreinte de l'anatomie. Son cours a donc le grave inconvénient qu'on reproche à la plupart des cours de la Faculté. Le

cours d'anatomie commence en novembre et se termine vers le milieu du mois de mars ; le professeur fait trois leçons par semaine, c'est-à-dire de 55 à 60 pour le semestre entier. A ce compte, le cours d'anatomie ne peut être complet qu'en plusieurs années : les élèves ne peuvent donc en profiter réellement qu'à la condition d'être assez avancés dans leurs études anatomiques pour pouvoir, au besoin, se passer de ces leçons, auxquelles ils n'assistent le plus souvent qu'en manière de passe-temps. Ceci explique encore pourquoi les élèves délaissent les cours de la Faculté.

L'amphithéâtre étant très-vaste, il en résulte que les auditeurs ne peuvent voir les préparations dont se sert le professeur. M. Sappey cherche à remédier à cet inconvénient au moyen de figures coloriées de grande dimension. Mais ces figures sont loin de présenter les avantages des dessins coloriés faits sur le tableau, pendant la description, sous les yeux des élèves.

L'année dernière, semestre d'hiver, M. Sappey a étudié *les centres nerveux et les organes des sens* (ma., j., s., 4 h.).

Nous engageons les élèves à assister chaque année aux cours d'anatomie.

II. — Cours d'anatomie pathologique.

M. CHARCOT.

M. Charcot a fait cette année un cours des plus instructifs, que tous les élèves de 3e, 4e, 5e et 6e

année auraient dû suivre. Il a traité *des atrophies, dégénérescences, lésions du système circulatoire*



sanguin et du système lymphatique. (Semestre d'été, l., me , v., 2 h.)

III. — Cours d'histologie.

M. Robin.

L'étude de l'histologie est indispensable aux élèves pour le 2e examen de fin d'année et à ceux qui se préparent au premier examen de doctorat.

M. Robin est une des personnalités les plus remarquables de la Faculté de médecine. Ses travaux nombreux et estimés attestent son amour du travail et sa science véritable. Il a fait faire des progrès remarquables à l'anatomie des tissus et à la physiologie ; en résumé, il a rendu à la science des services très-appréciables et dont il serait injuste de méconnaître la valeur et la portée.



Le peu de clarté de ses questions, presque toujours difficiles, sa sévérité excessive, son attitude

légèrement agressive, font de M. Robin l'examinateur le moins sympathique. Ne le redoutez pas outre mesure : M. Robin sait autant qu'un autre apprécier la valeur des réponses et distinguer la vraie science du savoir apparent ; il s'adresse aussi plus particulièrement à l'intelligence du candidat qu'à ses connaissances acquises, et, dans ce cas, une bonne réponse constitue un titre à sa bienveillance.

M. Robin a traité cette année *des tissus et des systèmes anatomiques à l'état normal et à l'état pathologique.* (Semestre d'hiver, ma., j., s., 5 h.)

Cours à suivre pour le 2e de fin d'année et le 1er de doctorat.

IV. — Cours de Physiologie.

M. Béclard.

Le cours de physiologie a lieu à midi, pendant le semestre d'été. Il est toujours utile de suivre un bon cours de physiologie ; mais celui-ci est indispensable aux élèves qui préparent leur 2e examen de fin d'année ou le premier de doctorat.

L'étude de la physiologie doit être précédée de celle de l'anatomie, vérité dont les élèves doivent se pénétrer. Comment, en effet, apprendraient-ils la manière dont fonctionne un organe, lorsqu'ils ne connaissent ni son siége, ni ses qualités physiques, ni sa structure?

Ceux qui, jadis, ont entendu la parole claire, facile et éloquente de M. Béclard, alors qu'il faisait le cours de physiologie en qualité d'agrégé, retournent avec un nouveau plaisir sur les bancs du grand amphithéâtre pour y applaudir cet homme de

bien, dont la physionomie ouverte, bienveillante et pleine de franchise, charme tous ceux qui le connaissent.

Ce professeur a le rare mérite de ne point se laisser entraîner trop loin par des conceptions imaginaires. Tout en tenant compte des ressources que le microscope et l'expérimentation peuvent fournir à la physiologie, il se préoccupe surtout de la partie élémentaire de cette science, et procède toujours du simple au composé avec beaucoup d'ordre et de méthode. Tous ceux que leurs examens ou l'intérêt de cette science obligent à étudier la physiologie suivront ce cours avec plaisir, et nous les engageons vivement à se rendre compte par eux-mêmes des brillantes qualités du professeur.

Cette année, M. Béclard a étudié les *lois générales du système nerveux, la nutrition, la digestion, l'absorption, la respiration et la circulation.* (Semestre d'été, l., me., v., 12 h.)

Cours à suivre pour le 2e de fin d'année et le 1er de doctorat.

V. — Cours de pharmacologie.

M. Regnauld.

Comme le cours de M. Bouchardat, celui de M. Regnauld est peu suivi; cette indifférence des élèves explique jusqu'à un certain point leur incrédulité en ce qui concerne l'efficacité des préparations pharmaceutiques. Si l'on consacrait quelques heures par semaine à l'étude de la pharmacologie, on éviterait bien de petits désagréments qui encombrent généralement la carrière médicale à son début, et

dont on triomphe facilement quand on a des notions sérieuses de pharmacologie. Nous engageons les élèves à suivre ce cours depuis la fin de leur quatrième année jusqu'à l'achèvement de leurs études. M. Regnauld apporte dans son enseignement un soin extrême, une grande expérience et une instruction solide.

Cours complet (sem. d'été, ma., j., s., 11 h.).

Cours à suivre pour le 3ᵉ de doctorat.

VI. — Cours de chimie médicale.

M. Würtz.

M. Vürtz est le chimiste le plus distingué de notre époque. Il a toutes les qualités requises pour l'enseignement : sa parole est facile, sonore ; il procède avec méthode et clarté. Il n'oublie jamais qu'il a devant lui des élèves et non des savants ; aussi, prenant comme point de départ les éléments de la science ardue qu'il professe avec tant d'éclat, il s'élève peu à peu, suivant pour ainsi dire pas à pas les progrès de ses élèves, jusqu'aux régions les plus élevées. Son ambition est de se faire comprendre, et il atteint son but. Si l'objet du cours est fatigant pour l'élève, si la moindre disposition aux distractions se manifeste dans l'auditoire, une intonation habilement ménagée ramène à la science les imaginations lentes ou errantes, les concentre sur les paroles du professeur et les oblige à saisir ses explications. La science et l'instruction du professeur n'ont d'égales que sa mémoire prodigieuse, son ardeur au travail et sa sollicitude pour l'instruction des élèves toujours trop peu nombreux qui se groupent autour de lui. En résumé, M. Würtz est le

meilleur des professeurs, et il serait à désirer que tous les élèves qui ont des examens de chimie à préparer suivissent son cours, où le charme des descriptions et les expériences abondent et donnent de l'attrait à la chimie, branche très-importante des études médicales.

Dans l'année scolaire qui vient de s'écouler, M. Würtz a traité de la *chimie générale* dans le grand amphithéâtre, et de la *chimie biologique* (*Etude chimique des sécrétions*) dans le petit amphithéâtre. (Sem. d'hiver, mardi, 4 h., chim. biol. ; j. et s., 12 h., chim. gén.)

Cours à suivre pour le 1er de fin d'année et le 3e de doctorat.

VII. — Cours de physique médicale.

M. Gavarret.

Le cours de physique médicale est un des plus utiles et, nous regrettons de le dire, un des moins suivis. Les leçons de M. Gavarret sont intéressantes, instructives ; on néglige beaucoup trop la physique médicale, qui est une des branches les plus importantes de l'enseignement médical, et sans laquelle on ne peut approfondir les questions physiologiques : aussi engageons-nous vivement les élèves, surtout ceux de première année, et ceux qui ont à subir le troisième examen de doctorat, à suivre assidûment le cours de M. Gavarret.

L'année dernière, M. Gavarret a étudié l'*Electricité et l'Optique* dans le grand amphithéâtre (mercr. et vendr., 12 h., sem. d'hiver), et la *Physique biologique* (*Etude des éléments chimiques de*

l'atmosphère , rapport des êtres vivants avec l'atmosphère) dans le petit amphithéâtre (lundi, 5 h.).

Cours à suivre pour le 1er de fin d'année et le 3e de doctorat.

VIII. — Cours d'hygiène.

M. Bouchardat.

Le cours d'hygiène réunit trop peu d'auditeurs, et on pourrait presque dire que M. Bouchardat prêche dans un désert. Cependant, pour un grand nombre de médecins sceptiques, l'hygiène constituera plus tard leur bagage scientifique : nous avons donc le droit de nous étonner que ceux qui n'ont aucune notion de matière médicale et de thérapeutique, et qui, par suite, n'ont aucune confiance dans l'efficacité de médicaments qu'ils ne savent même pas prescrire, s'abstiennent aussi d'apprendre les notions d'hygiène, qu'ils seraient heureux de pouvoir plus tard mettre en pratique pour excuser leur ignorance. M. Bouchardat fait souvent partie du jury pour le quatrième examen de doctorat ; ne fût-ce que pour cette raison, on ne devrait pas négliger ses leçons.

Voici les matières traitées cette année par M. Bouchardat : *Alimentation, hygiène générale* (sem. d'été, ma., j., s., 4 h.).

Cours à suivre pour le 4e de doctorat.

IX. — Cours d'histoire naturelle médicale.

M. Baillon.

Comme celui de M. Würtz, le cours de M. Baillon est un des mieux faits de la Faculté. Ce profes-

seur fait le cours en deux ans, tantôt la botanique, tantôt la zoologie. L'instruction solide du professeur, sa parole facile, la manière nette et précise avec laquelle il expose les théories, font le charme de son enseignement.

Cette année, l'objet du cours était : *Botanique médicale* (sem. d'été, l., me., v., 11 h.).

Cours indispensable pour le 1er de fin d'année et le 3e de doctorat.

X. — Cours d'histoire de la médecine.

M. Lorain.

M. Lorain a fait cette année un cours fort intéressant sur les *Méthodes d'observation dans l'antiquité et dans les temps modernes. Origines et modes de propagation de certaines maladies épidémiques. Géographie médicale.* — (Sem. d'hiver, ma., j., s., 3 h., dans le petit amphithéâtre).

Cours à suivre en 3e, 4e, 5e et 6e années.

XI. — Cours d'opérations et d'appareils.

M. Lefort (Léon).

M. Lefort a traité dans son cours (sem. d'hiver, ma., j., s., 4 h.), *des opérations générales et de la thérapeutique des os des articulations et des artères.*

Cours à suivre en 4e, 5e et 6e années.

XII. — Cours de pathologie chirurgicale.

M. Trélat.

Ce cours a lieu en été ; il est bien fait, mais monotone. M. Trélat s'étend beaucoup trop sur des détails inutiles ; sa voix est d'un timbre peu agréable, et interrompue à chaque instant par des accès de toux. De plus, M. Trélat contracte sans cesse les muscles sourciliers, ce qui fait croire qu'il est de mauvaise humeur. Tous ces petits désagréments, joints à sa chevelure d'un noir de jais, contribuent à lui donner un air farouche que les élèves redoutent un peu.

Jamais physionomie n'a été plus trompeuse. M. Trélat est d'une bonté extrême ; il bourre les élèves à l'hôpital et à l'examen, il les traite même quelquefois de sots, mais il les refuse rarement.

Cette année, M. Trélat a traité des *Maladies chirurgicales des systèmes organiques*. (Sem d'été, l., me., v., 3 h.)

Cours à suivre pour le 3e de fin d'année et le 2e de doctorat.

XIII. — Cours de pathologie externe.

M. Dolbeau.

M. Dolbeau, l'un des plus jeunes, des plus intelligents et des plus habiles professeurs de la Faculté, fait, pendant le semestre d'hiver, un cours de pathologie chirurgicale fort utile aux élèves, surtout à ceux qui préparent leurs examens. Ce professeur ne vise pas à l'effet, il se propose seulement d'être

utile à l'élève en se mettant à sa portée ; il parle avec beaucoup de facilité; son style est simple, correct, et sa parole sympathique. Il est regrettable que M. Dolbeau ne traite chaque année qu'une partie de la pathologie externe ; il lui faudrait quatre ans pour faire un cours complet de chirurgie ; il ne fait pas même chaque année soixante leçons.



Cette année, M. Dolbeau a traité des *Maladies chirurgicales de l'appareil digestif.* (Sem. d'hiver, ma., j., s., 3 h.)

Cours à suivre pour le 3e de fin d'année et le 2e de doctorat.

XIV. — Cours de pathologie interne.

M. Hardy.

M. Hardy fait un cours très-utile aux élèves qui préparent leurs examens ; il est éloquent, méthodique, ne s'arrête pas aux détails insignifiants, sur lesquels il passe rapidement pour développer les parties les plus intéressantes de son enseignement. En somme, excellent cours, très-suivi et très-précieux pour les élèves de troisième et de cinquième année.

M. Hardy est un juge modèle, tout à fait impartial. Il a traité cette année des *Maladies du système nerveux*. (Sem. d'été, ma., j., s., 3 h.)

Cours à suivre pour le 3e de fin d'année et le 2e de doctorat.

XV. — Cours de pathologie interne.

M. Chauffard.

Le cours de M. Chauffard est peu suivi, malgré le savoir du professeur et son élocution facile. Ce professeur, qui est aussi un écrivain distingué, oublie toujours qu'il s'adresse à des étudiants, et fait sa leçon comme si son auditoire était composé de savants ou d'hommes spéciaux. Il se perd dans les sphères les plus élevées de la pathologie générale, où les élèves qui ne possèdent pas les notions élémentaires de cette science ne peuvent le suivre, et par suite désertent le cours. Il est fâcheux que

M. Chauffard ne se mette pas à la portée des élèves, car la pathologie générale a une grande importance et tient une place assez considérable dans l'enseignement médical.

Objet du cours de l'année dernière : *Etats des forces. Thérapeutique générale*. (Sem. d'hiver, l., me., v., 5 h.)

Cours toujours bon à suivre.

XVI. — Cours de thérapeutique et de matière médicale.

M. Gubler.

M. Gubler fait son cours, pendant le semestre d'été, les mardi, jeudi et samedi, à 5 heures, dans le grand amphithéâtre. Il a peu d'auditeurs, malgré la clarté, la précision de ses leçons et l'utilité du sujet qu'il traite. La thérapeutique a cependant une bien grande importance, et plus d'un candidat qui la néglige reconnaîtra ses torts quand il sera praticien. Combien de médecins affectent l'incrédulité à l'égard de l'action des médicaments, et excusent de cette manière leur ignorance ! On ne saurait mieux les comparer qu'à ces profanes qui se flattent de ne pas aimer les truffes, et qui n'en ont jamais mangé. Nous engageons donc les élèves à suivre le cours de M. Gubler, et à bien se pénétrer de la valeur thérapeutique des médicaments ; ils verront que si beaucoup d'entre eux sont inertes, un grand nombre jouissent d'une action efficace et peuvent rendre de grands services. (Sem. d'été, ma., j., s., 5 h.)

Cours à suivre pour le 4e de doctorat.

XVII. — Cours de médecine légale.

M. TARDIEU.

M. Tardieu, comme doyen de la Faculté, rendit aux élèves les plus grands services, et plus d'un parmi ceux qui demandaient sa démission regrette aujourd'hui *in petto* d'avoir joué le rôle de la *grenouille qui demande un roi*. M. Tardieu est resté un professeur bienveillant ; il fait son cours de médecine légale avec beaucoup de verve, et on ne saurait trop admirer sa grande facilité d'élocution. Le cours de M. Tardieu a lieu les lundi, mercredi et vendredi, pendant le semestre d'été, à trois heures, dans le petit amphithéâtre. Les élèves doivent suivre ce cours, non-seulement pour le quatrième examen de doctorat, mais encore dans le but de s'instruire. La médecine légale est l'une des branches de l'art médical les plus utiles au médecin praticien.

Cette année, M. Tardieu a fait l'histoire des *empoisonnements*, des *infanticides*, de l'*avortement* et de la *viabilité*. (Sem. d'été, l., me., v., 4 h.)

Cours à suivre en 4e, 5e et 6e année.

XVIII. — Cours officiel d'anatomie de l'École pratique.

M. MARC SÉE.

M. Marc Sée, agrégé et chef des travaux anatomiques, est chargé d'un cours d'anatomie à l'École pratique. Ce cours offre de l'originalité, le professeur ayant toujours soin de sortir un peu de l'anatomie pure : c'est tantôt l'anatomie générale appliquée à la

physiologie, tantôt l'anatomie des régions appliquée à la chirurgie. Nous engageons les élèves à suivre ce cours, dont ils tireront grand profit.

M. Sée est un excellent juge, plein d'indulgence. *Son cours est utile aux élèves de 2e et de 4e année.*

XIX. — Cours d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants.

M. PAJOT.

Pendant le semestre d'été, tous les mardis,



jeudis et samedis, à midi, M. Pajot fait son cours

dans le grand amphithéâtre de la Faculté ; et le meilleur éloge que l'on puisse faire de ce cours, c'est de signaler le nombre considérable d'élèves qui viennent entendre ce sympathique professeur.

M. Guéniot, agrégé, a remplacé cette année M. Pajot ; il a traité des *accouchements laborieux et des opérations obstétricales*. (Sem. d'été, ma., j., s , 12 h.)

Cours à suivre en 4e, 5e et 6e année.

XX. — Cours de pathologie expérimentale et comparée.

M. VULPIAN.

M. Vulpian (sem. d'été, ma., j., s., 2 h.) a pris pour sujet de son cours : *Etude de Pathologie expérimentale sur les fonctions de nutrition.*

Tel est l'enseignement à la Faculté de médecine proprement dite, abstraction faite des cliniques. On voit que les cours sont nombreux, et au premier abord il semble que les élèves puissent commencer et terminer leurs études en assistant aux cours de la Faculté. C'est une illusion, et l'on pourrait considérer comme un phénomène bien extraordinaire un élève qui serait arrivé à compléter ses études par les seuls cours de la Faculté.

Certes, nous ne nous permettons pas de discuter le mérite des professeurs ; puisque ce sont des professeurs, ce sont des savants.

Mais l'enseignement se trouve distribué de telle façon que les élèves ne peuvent pas s'instruire. Ou

les professeurs sont trop peu nombreux, où leurs leçons sont trop rares. N'est-ce pas ce qui a lieu pour l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la physique, la chimie, etc., etc.?

Prenons l'anatomie, la branche la plus importante. Le professeur fait 60 leçons dans le semestre d'hiver, c'est-à-dire 12 par mois, en supposant qu'il ne s'absentera jamais et qu'une circonstance imprévue ne rendra pas le cours impossible un jour ou l'autre. Ces leçons durent 55 minutes, car, au commencement et à la fin de l'heure réglementaire, on perd au moins 5 minutes.

Savez-vous combien de leçons il faut employer pour voir toute l'anatomie? Plus de 200. Naturellement, le professeur d'anatomie ne fera son cours complet qu'en plusieurs années. Or, c'est là une chose inadmissible, impraticable pour les élèves, comme nous allons le démontrer.

Les diverses parties de l'anatomie se suivent, s'enchaînent, dependent les unes des autres. Un élève n'apprendra jamais les nerfs crâniens sans avoir étudié préalablement les os de la tête; il ne comprendra pas la myologie s'il ne sait d'avance l'ostéologie; de même, l'étude des artères suppose la connaissance des muscles, etc., etc. Supposons donc un élève venant, en 1874, étudier l'anatomie à l'amphithéâtre de la Faculté. Le professeur a commencé son cours en 1873, par exemple, et il le continue en 1874; l'année précédente, il a décrit les os de la tête; cette année, il expose la description des nerfs crâniens. L'élève ne comprendra rien à ses descriptions, il désertera l'amphithéâtre, et il ira s'adresser à un professeur libre qui lui fera passer

en revue toute l'anatomie dans un semestre, et qui procédera méthodiquement, du simple au composé.

Ce que nous disons de l'anatomie, peut s'appliquer à toutes les autres parties de l'enseignement. C'est là un vice considérable, qui nuit énormément au succès des cours de la Faculté.

Il y aurait pourtant un remède, et des plus simples. Il faudrait, ou que les professeurs multipliassent leurs leçons, ou qu'ils fussent eux-mêmes plus nombreux.

Les professeurs n'aimeraient pas à multiplier leurs leçons, parce qu'ils ne pourraient pas s'occuper de leur clientèle. Qu'on donne alors à ces Messieurs des émoluments suffisants, et qu'on leur interdise la clientèle. Ce serait là un bon moyen d'obtenir des juges plus impartiaux aux examens. Nous avons connu des juges qui favorisaient les élèves qui leur envoyaient des malades.

Nous ne saurions abandonner ce sujet sans signaler encore l'une des causes qui mèneront la Faculté de médecine de Paris à une décadence prochaine : nous voulons parler des permutations de chaires.

Quel système déplorable ! Comment ! voici une place vacante en astronomie, par exemple ; les candidats, et des plus capables, ne manquent pas, mais il y a un ami qui frappe à la porte (les professeurs ne nommeraient-ils que leurs amis ?), et malheureusement cet ami n'est pas astronome, c'est un anatomiste ; il serait trop inique de le préférer à des candidats astronomes. Que faire alors ? Le moyen est bien simple. M. X. est professeur d'anatomie, mais il ne sait rien en astronomie. Qu'importe !

Il a le droit de changer de chaire : vite il demande la chaire d'astronomie, sans savoir comment il fera son cours, vite on la lui accorde. Alors, ce n'est plus une chaire d'astronomie qui se trouve vacante, mais une chaire d'anatomie, *et l'ami passe*, et le tour est joué. Beaucoup de professeurs ont ainsi permuté. Il en résulte qu'on a quelquefois vu des professeurs absolument incapables. Remarquez que nous ne faisons aucune personnalité.

Les choses étant ainsi, et les élèves étant en général des jeunes gens intelligents, il en résulte qu'ils comprennent leur situation et qu'ils désertent les amphithéâtres de la Faculté. Voilà ce qui fera le succès de l'*Enseignement libre*. Voilà pourquoi les élèves préfèrent payer des leçons aux professeurs libres plutôt que d'assister aux cours gratuits de la Faculté.

ARTICLE QUATRIÈME.

Cliniques de la Faculté.

Il existe quatre cliniques médicales, quatre cliniques chirurgicales et une clinique d'accouchements, dépendant toutes de la Faculté.

Les professeurs de clinique sont tous médecins ou chirurgiens des hôpitaux. Ils jouissent d'un privilége : ils ne sont pas mis à la retraite comme les autres; les professeurs de clinique restent dans leur service d'hôpital tant qu'ils sont professeurs à la Faculté.

Les agrégés, lors même qu'ils ne sont pas médecins ou chirurgiens des hôpitaux, peuvent remplacer les professeurs de clinique.

Hôtel-Dieu.

Clinique médicale. M. *Béhier* , professeur. — M. *Liouville*, chef de clinique. — M. *Strauss*, chef de clinique adjoint.

Clinique chirurgicale. — M. *Richet.*

Cette année, M. le professeur Béhier a commencé ses leçons de clinique médicale, à l'Hôtel-Dieu, le lundi 23 mars 1874, à neuf heures et demie.

Les visites et interrogations au lit des malades ont lieu tous les jours, à huit heures.

I. — M. Béhier.

Les cliniques de M. Béhier sont très-fréquentées, et les élèves en retirent d'excellents avantages. M. Béhier est le professeur de clinique qui se rapproche le plus, par sa méthode et par ses convictions, de Chomel, de Rostan et de Grisolle. Il est plein d'aménité pour les élèves.

II. — M. Richet.

M. Richet a le talent de rendre ses leçons très-intéressantes. Il apporte beaucoup de clarté et de méthode dans l'exposition. C'est assurément la meilleure clinique chirurgicale à laquelle les élèves puissent assister.

Hôpital de la Charité.

Clinique médicale. M. *Bouillaud*, professeur, suppléé par M. *Brouardel*, agrégé (sem. d'hiver, ma., j., s., 9 h.). — M. *Ruck*, chef de clinique.

Clinique médicale, M. *G. Sée*, professeur. — M. *Lépine*, chef de clinique.

Clinique chirurgicale. M. *Gosselin*, professeur.

Cette année, M. le professeur G. Sée a commencé le cours de clinique à la Charité le vendredi 8 novembre, à neuf heures, et l'a continué trois fois par semaine.

M. le professeur Gosselin a commencé cette année ses leçons de clinique chirurgicale le mardi 5 novembre, à huit heures du matin.

III. — M. Bouillaud.

M. Bouillaud ne fait que de rares apparitions à l'hôpital. Il est suppléé par un agrégé, qui cède sa place à un autre au bout d'un an.

IV. — M. Sée (Germain).

M. Sée a une clinique très-suivie. M. Sée est l'un des médecins qui empruntent le plus aux Allemands ; il ne parle que des Allemands et un peu des autres étrangers. Ce professeur est extrêmement sceptique, particulièrement en thérapeutique. Il paraît avoir pour système de substituer des théories nouvelles à la plupart de celles qui existent. Pourvu qu'il ait raison !

V. — M. Gosselin.

Ce professeur est un peu monotone, et ses leçons offrent peu d'attrait. Il est cependant très-entouré de tous les jeunes médecins qui se préparent au concours.

Hôpital de la Pitié.

Clinique médicale, M. *Lasègue*, professeur. — M. *Legroux*, chef de clinique.

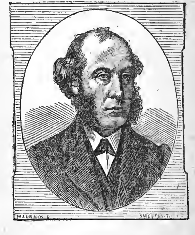
Clinique chirurgicale, M. *Verneuil*, professeur. M. Verneuil fait des leçons de clinique, le lundi, le mercredi et le vendredi.

VI. — M. LASÈGUE.

M. Lasègue est professeur de clinique médicale à la Pitié ; son instruction solide et la grande facilité avec laquelle il s'exprime attirent à son cours un assez grand nombre d'élèves. M. Lasègue, depuis quelque temps, s'occupe des élèves avec beaucoup d'intérêt. Nous leur recommandons cette clinique.

VII. — M. VERNEUIL.

La clinique de M. Verneuil est instructive et un peu



spéciale. Ce professeur s'occupe particulièrement de l'influence des maladies générales, des diathèses, etc., sur les affections chirurgicales. L'alcoolisme, la diabète, etc., sont étudiés avec soin. Les liquides pathologiques sont examinés dans ce service avec autant de soin qu'on le fait en médecine. M. Verneuil a l'esprit original et un peu inventif; les élèves gagneront toujours quelque chose à l'écouter.

Hôpital des Cliniques.

Clinique chirurgicale, M. *Broca*, professeur.

Clinique d'accouchements, M. *Depaul*, professeur. — M. *de Soyre*, chef de clinique.

VIII. — M. Broca.

Ce professeur, n'ayant pu faire son cours, a été remplacé cette année par un agrégé.

IX. — M. Depaul.

Les élèves qui sont sur le point d'achever leurs études doivent s'attacher à suivre avec la plus grande assiduité la clinique d'accouchements de M. Depaul, dont les leçons simples et précises sont intéressantes et instructives à tout point de vue.

Les candidats au cinquième examen de doctorat savent quelles difficultés ils éprouvent quand ils veulent étudier la pratique des accouchements : aussi doivent-ils mettre à profit le seul moyen qu'ils ont de s'instruire dans les principes de cet art. Les leçons de M. Depaul ont lieu à l'hôpital des Cliniques, et nous avons constaté avec peine que, malgré l'insuffisance d'une seule clinique d'accouchements,

les élèves n'y sont pas aussi nombreux qu'on le supposerait.

M. de Soyre, chef de clinique de M. Depaul, fait un excellent cours particulier d'accouchements et de manœuvres obstétricales; il exerce les élèves au toucher. Nous recommandons ce cours aux élèves qui préparent leur cinquième examen.

Laboratoires des cliniques.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 14 mars 1873, il est institué un laboratoire dans chacun des hôpitaux de Paris où la Faculté possède un enseignement clinique (Hôtel-Dieu, Charité, Pitié, Cliniques).

Chaque laboratoire aura un chef, qui sera nommé par le ministre, sur la présentation des professeurs de l'hôpital auquel il devra être attaché.

A l'Hôtel-Dieu et à la Charité, il y aura, en outre, un préparateur de chimie placé sous les ordres du chef de laboratoire.

Les préparateurs seront nommés dans la même forme que les chefs de laboratoire.

Le traitement des chefs de laboratoires est fixé à 2,400 francs par an; celui des préparateurs à 1,800 francs.

Ces traitements seront soumis à la retenue pour la pension de retraite.

Nomination des chefs de laboratoire dans les hôpitaux de Paris. — Sont nommés chefs de laboratoire de clinique les docteurs en médecine dont les noms suivent :

Hôtel-Dieu, M. Liouville (Henri) ;

Hôpital de la Charité, M. Cornil, agrégé libre.

Hôpital de la Pitié, M. Nepveu ;

Hôpital des Cliniques, N.

M. Georges Daremberg est nommé préparateur de chimie du laboratoire de la Pitié.

Ouverture des cours de la Faculté.

Nous ne quitterons pas ce chapitre sans exprimer un regret. Autrefois, c'était une fête que l'ouverture de l'Ecole ; les professeurs étaient en robe et au complet ; les élèves remplissaient l'amphithéâtre. C'était là ce qu'on peut appeler une véritable fête. Ces regrets sont partagés par presque tous, même par un grand nombre de professeurs. M. Béhier s'en plaint à l'ouverture de sa clinique (avril 1873), il regrette de n'avoir pas à faire l'éloge de son ami Grisolle dans ce grand amphithéâtre de la Faculté.

« En effet, en ce temps-là, Messieurs, subsistait encore cet usage qui amenait l'un de nous à rendre hommage, devant la Faculté et devant le public médical, à tel ou tel de nos collègues, enlevé par la mort aux travaux de notre compagnie. Depuis plusieurs années, ce juste tribut de regrets n'est plus payé à personne. Des scènes, pénibles ont paru rendre impossibles les séances publiques de rentrée de notre Faculté. Je suis, je le dirai franchement, je suis de ceux qui regrettent ces réunions. J'ai été vivement impressionné par elles lorsque j'étais étudiant. Loin de trouver alors que ce fussent là des cérémonies démodées, comme on l'a dit, loin

de voir là des exhibitions en désaccord avec nos habitudes sociales actuelles, il me semblait que, dans ces jours un peu exceptionnels, le lien qui me rattachait à mes maîtres devenait plus fort, plus serré, plus intime, que ma confiance en eux, que ma considération pour leur caractère devenait plus franche, plus cordiale. Et, je dois le dire, depuis, alors que l'âge est venu, quand le développement de ma carrière, quand l'évolution de ma vie m'ont amené non plus comme élève en face de la Faculté réunie, mais comme professeur en face des élèves groupés dans l'amphithéâtre, j'ai senti mes convictions plus affermies. Le point de vue n'était plus le même assurément, mais il me semblait qu'en ces circonstances mon devoir m'apparaissait plus clair et plus nettement tracé ».

Voici encore ce qu'a écrit la plume très-autorisée de M. Victor Révilloud, dans *la Gazette des hôpitaux* :

« Dans la semaine qui vient de s'écouler, la Faculté a rouvert ses portes ; elle a commencé sans bruit, sans éclat, sans étalage de robes rouges et de périodes oratoires, ses exercices scolaires, en même temps que les hôpitaux ont vu se remplir, comme d'habitude, leurs salles de clinique et leurs amphithéâtres.

« Faut-il regretter cette absence de toute solennité à l'ouverture de l'année scolaire ? Sous les apparences d'une simple question d'apparat se cache une question plus grave en réalité ; car dans cet usage traditionnel de louer publiquement, en présence de tous les élèves réunis, un de leurs anciens maîtres, il y avait une pensée plus profonde,

un but plus utile qu'une satisfaction donnée au goût du décorum et aux flatteuses perspectives d'une réciprocité de louanges. Il y avait, pour les élèves, dans cette exposition publique de la vie et des œuvres de leurs anciens maîtres, l'enseignement et le stimulant de l'exemple ; et, suivant le parti que l'orateur savait tirer de son sujet, il y trouvait souvent l'occasion de jeter dans l'esprit des jeunes gens les fécondes semences des sentiments de leurs devoirs futurs et de leur propre dignité. La Faculté, en rompant avec cette tradition, ne semble-t-elle pas briser par là, elle-même, un des derniers liens qui faisaient autrefois sa force et sa puissance corporative ? Et en se bornant ainsi strictement à son rôle de corps enseignant, ne craint-elle pas de paraître se désintéresser trop ouvertement de toute action morale et éducatrice ?... Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, ce qui nous obligerait d'ailleurs à évoquer le souvenir des circonstances regrettables qui ont amené ce relâchement momentané des rapports de la Faculté avec les élèves. »

—

ARTICLE CINQUIÈME.

Bibliothèque de la Faculté de médecine.

Cette bibliothèque compte actuellement plus de 50,000 volumes, parmi lesquels un grand nombre en langues grecque, latine, arabe, allemande, anglaise, française, etc., etc. Ces ouvrages sont relatifs à la chirurgie, à la médecine proprement

dite, aux accouchements, à la physique, à la chimie et aux diverses branches des sciences naturelles. Il existe encore dans cette bibliothèque un grand nombre d'ouvrages de littératures grecque, latine et française. On y conserve très-précieusement des manuscrits de médecins anciens et célèbres, des commentaires autographes des doyens de l'ancienne Faculté de médecine, depuis 1234 jusqu'en 1786, et les archives de la Société royale de médecine, de l'Académie de chirurgie et de l'Ecole de chirurgie. Malheureusement les dernières éditions des livres classiques modernes manquent souvent à la bibliothèque, ou font à la *reliure* des séjours prolongés. Nous signalons cette négligence, très-préjudiciable aux élèves. Pourquoi n'existe-t-il qu'un seul exemplaire de chacun des ouvrages les plus demandés ? Pourquoi ne publie-t-on pas le catalogue des ouvrages, qui serait si utile aux élèves, aussi bien qu'aux professeurs ?

La bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté le dimanche et les jours fériés, de 11 heures à 4 heures, et de 6 heures à 10 heures du soir. On ne peut y entrer avec des livres ou des cahiers reliés. Elle n'est ouverte qu'aux médecins et aux élèves.

Bibliothécaire : M. Raige-Delorme.
Bibliothécaires adjoints : MM. Beaugrand, Ollivier.

ENSEIGNEMENT LIBRE

CHAPITRE DEUXIÈME

Chacun comprend l'enseignement libre à sa façon, et si vous réunissez une douzaine d'hommes qui demandent l'enseignement libre, vous verrez qu'il ne s'en trouvera pas deux qui entendent la chose de la même manière.

L'enseignement libre n'entraîne pas, comme certains esprits semblent le croire, l'abolition des Facultés de médecine. Des Facultés de divers ordres, les unes officielles, les autres libres, s'élèveraient les unes à côté des autres et rivaliseraient. Il pourrait même exister une sorte do mélange, par exemple en admettant des professeurs libres, reconnus capables, dans les Facultés officielles, et réciproquement, des professeurs officiels dans les Facultés libres. Il faudra toujours des hommes dûment autorisés pour faire subir les examens et conférer les grades. Pour nous, la liberté de l'enseignement consiste, du côté du maître, dans sa manière, *absolument libre*, d'enseigner comme il veut, et, du côté de l'élève, dans la liberté absolue de s'instruire où il veut et comme il veut. On n'a qu'une chose à exiger de lui : qu'il sache répondre aux questions du programme.

A côté de l'idée générale, viennent les détails. Quels avantages les élèves ne retirent-ils pas de l'enseignement libre ! Les lignes suivantes, auxquelles nous donnons notre assentiment, le font pressentir. Nous les empruntons à la plume de M. de Seintels, dans le *Courrier médical* :

« D'après l'organisation des Facultés et le nombre des élèves qui s'y présentent chaque année, il y a pour ces derniers une perte considérable de temps et d'argent. Jeté seul à Paris au milieu d'un monde nouveau, entouré de séductions de toute espèce, privé de conseils pour sa conduite et de direction pour ses études, quel est l'étudiant qui n'ait perdu presque toute sa première année ! Heureux encore s'il n'a perdu que son temps, et s'il n'a pas reçu de plus funestes atteintes sous le rapport de la santé et de la moralité ! De là les études incomplètes, puis les veilles pour réparer le temps perdu, le jeûne et les autres privations pour dissimuler les folles dépenses, et, au bout de tout cela, l'ignorance, la maladie et quelquefois le déshonneur, sans parler encore des dangers d'un autre genre que font courir aux jeunes gens les perturbateurs, qui les poussent en avant et qui, exploitant à leur profit l'inexpérience et l'enthousiasme de leur âge, les engagent dans de funestes voies.

« A Dieu ne plaise que nous exagérions volontairement le mal, et que nous méconnaissons les excellentes intentions de la Faculté ! Sans doute, plus qu'autrefois, des avis sur les cours à suivre sont affichés à l'école, et les élèves y sont avertis qu'ils doivent à la fin de leur première année passer un examen. Mais de ces avis en profite qui

veut, et personne n'est responsable du résultat.

« Aucun lien n'existe entre le professeur et ses élèves : celui-là vient chaque jour faire ses leçons ; mais sait-il quels sont ceux qui l'écoutent ? prend-il à eux quelque intérêt d'affection ou d'amour-propre? Non ; sa leçon est faite, son auditoire était nombreux, son devoir est rempli et sa réputation est assurée.

« Mais les parents ont-ils quelque garantie ? Leurs enfants suivent-ils assidûment les cours, ou n'y vont-ils que d'une manière irrégulière ; et, s'ils sont présents aux leçons, en tirent-ils quelque profit, ou font-ils seulement un acte de présence matérielle, comme cela n'arrive que trop souvent ?

« Hors des cours, les élèves auraient besoin d'être guidés dans le choix de leurs lectures, de recevoir des répétitions, d'être exercés par des conférences, des compositions, des manipulations et autres moyens d'enseignement dont le plus grand nombre ne peut disposer ; car il ne faut pas se le dissimuler, l'homme a besoin d'être excité au travail, surtout dans un âge où il n'en voit pas encore parfaitement et immédiatement l'application utile et l'indispensable nécessité.

« Or, est-il à présent quelqu'un qui, par obligation ou par bienveillance, demande aux élèves ce qu'ils ont étudié, ce qu'ils ont appris ? qui stimule la paresse, encourage et soutienne le zèle, aide la faiblesse et la sauve du dégoût ? N'est-il pas même surprenant qu'il n'y ait pas un plus grand nombre d'élèves qui perdent complétement leur temps ?

« Mais ce nombre est énorme encore, et l'on doit en être effrayé. Combien de pères de famille ont

payé deux ou trois fois les frais d'examen et de réception de leurs enfants, qui, après avoir subi ou fait subir tant bien que mal les examens nécessaires, ont été grossir le nombre de ces médicastres qui déciment les populations et que l'expérience même n'instruit pas !....

« Dans les Universités d'Allemagne, où les élèves des Facultés sont en petit nombre, et où il y a, relativement. beaucoup de professeurs, les jeunes gens trouvent dans leurs maîtres secours et conseils, et il s'établit entre eux une intimité qui tourne au profit des études ; et jadis, lorsque le maître et le disciple formaient une sorte d'alliance, lorsque le vieux médecin, menant partout avec lui son élève, qui était son commensal, l'initiait à chaque heure du jour aux secrets de son art, était-ce une si mauvaise manière de former des médecins ?

« Un seul homme, de nos jours, un vrai disciple d'Hippocrate, le respectable Chaussier, avait bien compris la mission du professeur. Le soir, il réunissait chez lui quelques élèves, et là, dans une conversation familière, il exerçait leur esprit à voir et à juger. Ceux qui ont eu le bonheur d'être admis à ces réunions en conservent un souvenir reconnaissant, et pourraient dire ce qu'ils ont gagné dans ces simples entretiens où le professeur disparaissait et où l'on s'instruisait par la recherche et la discussion. Là, on lisait en commun les ouvrages anciens et modernes ; chacun apportait des extraits, des analyses, et chacun profitait du travail des autres, en même temps qu'il fournissait son contingent à l'instruction commune. Comment lisent, pour la plupart, les élèves de nos écoles actuels, quand ils lisent ? »

Les *desiderata* si nombreux que signale notre confrère n'existent pas dans les cours libres, où les rapports entre maître et élèves sont plus fréquents, plus intimes.

L'enseignement libre est riche en professeurs et en auditeurs. Ce qui lui manque, c'est une organisation, c'est le droit de se constituer en École. Ah ! si plusieurs voulaient suivre mon conseil, une École libre serait bien vite fondée.

Un agrégé gibbeux a soutenu que les professeurs libres sont les fruits secs de l'enseignement officiel. Personne ne le croira. Certes, l'enseignement libre compte au nombre de ses professeurs tous ceux qui ont voulu pénétrer dans l'enseignement officiel et qui ont frappé en vain à la porte ; mais aussi, il faut le dire, beaucoup d'hommes indépendants, connaissant le système de nominations dans l'enseignement officiel, se sont consacrés spontanément à l'enseignement libre. Un grand nombre de professeurs officiels ont été professeurs libres. Voyez Michon qui professa pendant douze années, à l'École pratique, la *chirurgie*, *l'anatomie* et la *médecine opératoire*. On pourrait les compter par douzaine.

L'enseignement libre existe : 1° à l'École pratique, où le ministre autorise les docteurs en médecine à faire des cours ; 2° dans les hôpitaux; 3° dans les amphithéâtres particuliers.

Les cours de l'Ecole pratique portent sur toutes les branches de l'art médical ; les uns sont publics et

gratuits, les autres privés et payants, particulièrement ceux qui se répètent fréquemment, qui exigent un très-grand nombre de leçons et qui forcent le professeur à renoncer à la clientèle pour s'occuper exclusivement de son cours et de ses élèves (ce qui existe pour les cours d'anatomie).

Personnel de l'enseignement libre.

MM..

Bouchut, rue de la Chaussée-d'Antin, 38. (Pathologie interne.)

Bucquoy, médecin de Cochin.

Desmarres, boulevard Haussmann, 19. (Mal. des yeux.)

Fauvel, boulevard Haussmann. (Mal. du larynx.)

Fano, rue Saint-Lazare, 90. (Chirurgie.)

Ferdut, boulevard Saint-Michel, 65. (Accouchements.)

Fort, rue Jacob, 21, de 8 à 10 h. du matin. (Anatomie et physiologie.)

Galezowski, rue Mogador, 6. (Mal. des yeux.)

Gallard, médecin de la Pitié.

Krishaber, rue du Mont-Thabor, 14. (Mal. du larynx)

Langlebert, rue de l'Odéon, 12. (Mal. syphilitiques.)

Laskoswki, rue des Saints-Pères, 72, de 4 à 5 h. (Anatomie.)

Lelorain, 9, rue Bertin-Poirée, de 4 à 5 h. (Chimie, physique, histoire naturelle.)

Mattez, rue du 29 Juillet, 6 (Mal. des voies urinaires.)

Martin-Damourette, place de l'École-de-Médecine, 17. (Préparation au 3e et au 4e examen de doctorat.)

Prat. (Mal. des oreilles.)

Rabuteau, boulevard Saint-Michel, 38, de 1 à 2 h. (Pharmacologie, thérapeutique et toxicologie.)

Ranvier, au Collège de France. (Histologie.)

Reliquet, rue le Pelletier. (Voies urinaires.)

Vérité. (Mal. syphilitiques.)

Verrier, rue Royale, 5. (Accouchements.)

De Wecker, rue du Cherche-Midi, 55. (Mal. des yeux.)

Cours de l'Ecole pratique.

Ces cours se font pendant les deux semestres, depuis midi jusqu'à 8 heures du soir. Les heures sont facultatives, de sorte qu'un professeur libre qui commence un cours prend l'une des heures qui se trouvent vacantes.

Les élèves peuvent suivre à l'Ecole pratique tous les cours dont ils ont besoin : chimie, physique, anatomie, physiologie, pathologie interne et externe, accouchements, voies urinaires, toxicologie, etc., etc.

Clinique libre et cours particuliers.

Les professeurs libres de l'Ecole pratique possèdent pour la plupart des amphithéâtres particuliers ou des cliniques, que les élèves suivent ordinairement avec beaucoup d'intérêt.

M. *Bouchut* fait une clinique libre à l'hôpital des Enfants.

M. *Bucquoy* fait une clinique très-instructive à l'hôpital Cochin.

M. *Desmarres* possède une clinique parfaitement installée pour les maladies des yeux ; il n'existe aucun service, dans les hôpitaux de Paris, où les élèves puissent examiner les malades en aussi grande quantité et avec autant de soin que dans la clinique ophthalmologique de M. Alphonse Desmarres.

La clinique de M. *Fano* se trouve rue Séguier, 14. Les leçons ont lieu tous les jours, à midi 1/2.

M. *Fauvel* fait sa clinique, 13, rue Guénégaud

M. *Ferdut* fait un cours quotidien à l'Ecole pratique.

M. *Galezowski* fait son cours à l'Ecole pratique en hiver, le soir.

M. *Langlebert* fait ses leçons cliniques, sur les maladies vénériennes, rue Larrey, 8.

M. *Laskowski* fait une leçon tous les jours, à midi 1/2, à l'Ecole pratique.

Les leçons cliniques de M. *Mallez* se font rue Christine, 1, à midi 1/2, les lundi, mercredi et vendredi. M. Mallez possède dans son amphithéâtre un musée d'anatomie pathologique spéciale et d'instruments pour les opérations sur les voies urinaires.

M. *Martin-Damourette* fait des cours privés dans son amphithéâtre, 17, place de l'Ecole-de-Médecine.

Le programme de quelques-uns de ces cours est si étendu, qu'une heure par jour ne saurait suffire à l'instruction des élèves. Aussi quelques professeurs sont-ils dans la nécessité de compléter ce

cours par des leçons supplémentaires qu'ils font dans leur amphithéâtre particulier.

M. *Martin-Damourette*, par exemple, qui fait d'excellents cours préparatoires au 3e et au 4e examen de doctorat, est obligé, pour arriver au but dans un laps de temps convenable, de professer tous les jours pendant trois ou quatre heures.

Les démonstrations histologiques de M. *Ranvier* ont lieu dans le laboratoire du Collége de France.

M. *Rabuteau* fait ses cours à son domicile.

M. *Reliquet*, comme M. Mallez, fait un cours à l'École pratique; ce cours est accompagné de démonstrations pratiques sur le sujet.

M. *Vérité* fait son cours sur les maladies syphilitiques le soir, pendant le semestre d'hiver.

Enfin nous-même nous faisons depuis un grand nombre d'années un cours libre d'anatomie tous les jours, à midi 1/2, à l'École pratique, et à 4 h. dans notre amphithéâtre particulier, rue Antoine-Dubois, n° 2.

Presque tous les cours sont publics et gratuits. Il faut en excepter quelques-uns qui se font tous les jours et qui absorbent le temps des professeurs, à tel point qu'on peut dire que le professorat est leur profession. On ne voit que rarement parmi eux des médecins s'adonnant à la clientèle.

On compte aujourd'hui à Paris quatre médecins aux cours desquels les élèves se font inscrire et acquittent un droit pour suivre les leçons: MM. Martin-Damourette et Rabuteau, pour le 3e

examen de doctorat, MM. Laskowski et Fort pour le premier.

On s'inscrit pour la durée des cours.

Les élèves qui désirent s'inscrire pour les cours particuliers d'anatomie s'adressent à M. Fort ou à M. Laskowski, dans le pavillon n° 7 de l'Ecole pratique, ou mieux à leur domicile.

M. Laskowski fait une leçon par jour, à midi 1/2, à l'amphithéâtre n° 2 de l'Ecole pratique, puis il fait disséquer les élèves dans le pavillon n° 7, le tout moyennant une somme de 200 fr. pour la durée de l'hiver.

M. Fort fait deux leçons par jour, à midi 1/2, dans l'amphithéâtre n° 3 de l'Ecole pratique, et à 4 h. dans son amphithéâtre particulier, rue Antoine-Dubois, n° 2. Les dissections ont lieu entre les 2 leçons.

Mes cours commencent vers le 20 octobre, à midi, et durent jusqu'à la fin de mars. Dès le commencement du cours, je commence une 2e série de leçons le soir, à 4 heures, dans mon amphithéâtre. Pendant toute la durée du semestre d'hiver, je fais deux leçons par jour. Je fais disséquer les élèves entre les deux leçons dans le pavillon n° 7, destiné aux professeurs particuliers. Mes élèves voient ainsi deux fois l'anatomie. La série des leçons du soir finit à la fin de mars par l'étude des parties qui ont été étudiées au commencement de l'année, au cours du matin. L'expérience m'a démontré que c'est là la meilleure méthode ; j'ai toujours observé qu'un élève ne peut savoir l'anatomie lorsqu'il ne l'a vue qu'une fois.

Dans mes cours, je ne fais pas seulement de l'anatomie descriptive ; j'étudie, comme dans mon ouvrage d'*Anatomie* en 3 vol., les principales

régions les plus importantes au point de vue chirurgical ; je multiplie autant que possible les applications de l'anatomie à la pathologie, je m'étends sur la structure des organes et des tissus, de manière à enseigner à mes élèves la plus grande partie de l'histologie; enfin je fais suivre de quelques leçons de physiologie la description de chaque appareil.

Comme mes cours sont assez fréquentés, je suppose que mon observation est juste et ma méthode bonne.

Chaque année, le 15 mars, un concours a lieu entre mes élèves ; le prix est de 500 fr. (Voyez prix de l'enseignement libre.)

Les élèves qui s'inscrivent à mes cours versent une somme de 300 fr. pour la dissection et les cours de toute la durée de l'hiver.

DISSECTION ET OPÉRATIONS

CHAPITRE TROISIÈME

L'École pratique, située rue de l'École-de-Médecine, 15, est destinée aux dissections, aux opérations, en un mot à tout ce qui exige des manœuvres opératoires quelconques. C'est aussi dans les amphithéâtres de l'École pratique que se font la plupart des cours libres.

L'Ecole pratique est dirigée, sous l'autorité du doyen, par un chef des travaux anatomiques nommé au concours [1].

Le chef des travaux anatomiques dirige les travaux de recherches que l'École juge utiles aux progrès de l'art de guérir en général ; il forme les prosecteurs dans l'art des préparations anatomiques ; il fait faire sous ses yeux, par les prosecteurs ou les élèves, des préparations anatomiques naturelles, pour former des séries aussi complètes qu'il est possible dans chacun des systèmes d'organes (règlement du 14 messidor an IV.)

Le chef des travaux anatomiques fait, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole pratique, pendant la saison d'hiver, un cours d'anatomie, après s'être

1. Le chef des travaux actuel est M. Marc Sée, agrégé de la Faculté et chirurgien des hôpitaux.

concerté sur le sujet des leçons avec le professeur d'anatomie.

Six pavillons de dissection sont ouverts à l'Ecole pratique depuis le 15 octobre jusqu'au 1er avril, de midi à quatre heures, excepté les dimanches et fêtes.

Chacun de ces pavillons, *excepté un*, est placé sous la surveillance immédiate d'un prosecteur ou d'un aide d'anatomie, qui prend le titre de *chef de pavillon*.

Les étudiants ne sont admis à l'Ecole pratique que sur la présentation d'une carte délivrée au secrétariat de la Faculté, après la perception d'un droit déterminé par les règlements (20 fr. 25).

Moyennant l'acquit du droit ci-dessus mentionné, il est fourni aux élèves autant de sujets que l'administration peut leur en distribuer, deduction faite de ceux qui sont nécessaires pour le service des cours et des examens.

L'un des pavillons de dissection, portant le n° 7, et situé au premier étage, est attribué aux professeurs libres, autorisés par le Ministre de l'instruction publique à faire des cours d'anatomie dans les amphithéâtres de l'École pratique.

Les étudiants, en s'inscrivant, déclarent s'ils entendent se placer sous la direction des *chefs de pavillon* ou des *professeurs libres, et sont classés en conséquence de cette déclaration.*

Les étudiants admis dans les pavillons de dissection sont divisés en séries de cinq. Le nombre des séries ne peut dépasser celui des tables disposées dans chaque pavillon.

Les élèves sont inscrits par le chef de pavillon sur une liste signée par lui et affichée dans le

pavillon. Ils ne peuvent changer de pavillon sans l'autorisation du chef des travaux anatomiques [1].

Les chefs de pavillon en ont la direction entière ; ils y maintiennent l'ordre et la propreté ; ils distribuent les élèves en séries de cinq, et leur assignent la place qu'ils doivent occuper, en ayant soin, autant que possible, de mettre à chaque table quatre élèves de même force avec un autre un peu plus avancé. Ils tiennent un registre sur lequel ils inscrivent les noms de leurs élèves et des notes sur leur exactitude et leur travail (règlement de 1859).

Les élèves sont chargés de la préparation des pièces anatomiques qui doivent être conservées à l'aide de substances préservatrices. Ces préparations servent à l'instruction pratique, dans le cas où les sujets de dissection viennent à manquer (arrêté du 13 juillet 1868).

Chaque prosecteur et chaque aide d'anatomie a à sa disposition un cabinet ou laboratoire distinct, dans lequel il peut, mais seulement en dehors du temps qu'il doit consacrer à ses fonctions, se livrer à des travaux personnels et recevoir des élèves particuliers, dont le nombre maximum est fixé à cinq [2] (arrêté du 23 janvier 1863).

Les élèves particuliers des prosecteurs, des aides d'anatomie et des professeurs libres sont passibles, comme les élèves admis dans les pavillons, du droit fixé par les règlements.

1. Ce changement se fait facilement. On s'adresse pour cela à M. Bécher, chef du matériel de l'École pratique.

2. Les élèves peuvent se faire inscrire aussi chez les prosecteurs et aides d'anatomie comme élèves particuliers, pour la saison de l'hiver, moyennant une somme de 200 fr.

Pour être admis à l'Ecole de dissection, les élèves doivent avoir pris une inscription dans le trimestre, ou une permission du doyen. Les cartes d'entrée sont délivrées au secrétariat de la Faculté.

Les travaux d'anatomie des cinq premiers pavillons ont lieu sous la direction des prosecteurs et des aides d'anatomie nommés au concours. Ils ont pour fonctions de veiller aux précautions de salubrité et de *répéter aux élèves les leçons d'anatomie et de médecine opératoire des professeurs* (?)

Le classement des élèves, la distribution des sujets et les travaux anatomiques se font sous la direction du chef des travaux anatomiques.

Indépendamment des exercices anatomiques, un cours pratique d'opérations chirurgicales, et les préparations exigées pour les concours aux places de prosecteur et d'aide d'anatomie, ont lieu, chaque année, dans les pavillons de l'École pratique, lesquels restent ouverts pour cette raison depuis le 1er avril jusqu'à la fin de juin (règlement de 1859).

Les étudiants qui expriment le désir de se livrer aux exercices d'opérations chirurgicales pendant le temps fixé par l'article précédent, acquittent une taxe supplémentaire que nous indiquons plus loin.

Les expériences physiologiques, les manipulations chimiques, etc., ont lieu, pendant le semestre d'été, sous la direction des préparateurs particuliers des cours auxquels elles correspondent.

Les élèves qui désirent s'exercer aux opérations sont tenus d'acquitter un droit supplémentaire. (Les opérations se font en avril et mai.) Les personnes

étrangères à la Faculté sont soumises à une taxe de 50 francs.

Paris est la ville qui offre les plus grandes ressources pour la dissection. Nulle part on ne trouve des sujets aussi nombreux. On connaissait si bien autrefois cette abondance de cadavres, qu'il venait des médecins des pays les plus lointains pour profiter de nos ressources anatomiques. Pendant quelque temps, nous avons été dans une véritable disette. Mais depuis l'année dernière, grâce à l'activité du doyen actuel, l'École pratique reçoit, indépendamment des sujets des hôpitaux, les corps des prisonniers qui meurent dans un grand nombre de départements autour de Paris. Il rentre à l'Ecole pratique près d'un millier de sujets chaque année.

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux de Paris.

Connu sous le nom d'amphithéâtre de Clamart, parce qu'il occupe l'emplacement de l'ancien cimetière de Clamart, cet établissement a son entrée dans la rue du Fer-à-Moulin.

L'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux est un lieu de dissection un peu moins fréquenté que l'École pratique, parce qu'il est plus éloigné et beaucoup moins vaste.

Directeur des travaux anatomiques. — M. *Tillaux.*

Prosecteurs. — MM. *Marchand* et *Terrillon.*

Chef de laboratoire, — M. *Grancher.*

L'amphithéâtre des hôpitaux est l'objet d'une réglementation dont voici le texte :

1° Le droit d'assistance aux études pratiques do l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, soit dans les pavillons, soit dans toute autre partie de l'établissement, est fixé par an comme suit :

Pour les élèves, tant internes qu'externes, des hôpitaux et hospices, à 10 fr. ;

Pour les personnes étrangères au service des hôpitaux, à 20 fr.

Quelle que soit l'époque de l'année où l'on se présente pour prendre part aux travaux anatomiques, le droit sera dû intégralement.

2° Sont seuls exemptés du paiement de ce droit les chefs de santé des hôpitaux et hospices qui auraient des recherches anatomiques particulières à faire.

Ils doivent les pratiquer eux-même, après y avoir été préalablement autorisés par l'administration.

3° Les injections artérielles sont à la charge des personnes qui les demanderont. Elles sont faites par les soins de l'administration : 3 francs par sujet.

4° Pour la délivrance des sujets, les élèves des hôpitaux, comme les personnes qui n'y sont pas attachées, sont divisés par séries, qui ne peuvent se composer de moins de quatre personnes (arrêté du 25 janvier 1849 du délégué du gouvernement près l'administration des hospices de Paris).

5° Par exception aux dispositions de l'article précédent, les séries composées seulement de deux élèves internes en médecine et en chirurgie, ou d'un élève interne en médecine et en chirurgie et de deux

élèves externes, seront admises à concourir avec les autres séries à la délivrance des sujets pour les travaux anatomiques de l'amphithéâtre des hôpitaux (arrêté du directeur du 24 mars 1849) [1].

Cours de l'amphithéâtre de Clamart.

Voici un extrait de l'affiche annonçant les cours :

MM. les élèves internes et externes des hôpitaux sont prévenus que les travaux anatomiques commenceront le *lundi* 21 *octobre*, à l'amphithéâtre de l'administration, rue du Fer-à-Moulin, n° 17.

Les cours auront lieu tous les jours, à quatre heures, dans l'ordre suivant :

1° *Anatomie chirurgicale* : M. le docteur Tillaux, directeur des travaux anatomiques, les *mardis* et *vendredis* ;

2° *Anatomie descriptive* : M. le docteur X....., prosecteur, les *lundis* et *jeudis* ;

3° *Physiologie* : M. le docteur X...., prosecteur, les *mercredis* et *samedis* ;

4° *Histologie* : M. Grancher, chef du laboratoire, les *mardis* et *vendredis*, à deux heures.

1. La position des amphithéâtres des hôpitaux dans un quartier éloigné est un inconvénient considérable. Les élèves aiment mieux se rendre à l'École pratique, qui se trouve à proximité de tous les cours. En hiver, les rues sont boueuses, le temps est pluvieux ; le chemin qui conduit du Quartier-Latin à Clamart est difficile ; aucun omnibus ne va dans cette direction, d'où il résulte que les élèves qui vont étudier à l'amphithéâtre de Clamart perdent la moitié de l'après-midi à faire le voyage et à se fatiguer, ce qui les empêche d'y travailler sérieusement et de tirer aucun profit des cours, qui ont lieu à 4 et à 5 h.

EXAMENS

CHAPITRE QUATRIÈME

Les examens, surtout les examens de doctorat, que les élèves ont à subir devant la Faculté de médecine de Paris, présentent de véritables difficultés, et ce n'est qn'au prix d'un travail opiniâtre que l'on réussit dans ces épreuves. Savoir son examen ne suffit pas; il faut prouver à ses juges que l'on possède des connaissances sérieuses, et pour arriver à ce but, il faut avoir l'habitude de bien saisir les questions. Tel élève, lorsqu'il assiste à un examen, constate que les questions qu'il entend adresser aux autres candidats sont bien connues de lui, et sera nul ou à peu près quand il se trouvera sur la sellette, parce qu'il ne saura pas répondre avec méthode, parce qu'il ne s'est pas exercé à exprimer les choses qu'il sait. C'est encore un des nombreux avantages des cours particuliers, où chaque jour *les élèves sont interroges sur les matières de l'examen qu'ils préparent*, de les habituer par un exercice fréquent aux réponses qu'ils auront à faire devant les professeurs ; ils acquièrent ainsi du sangfroid, de la facilité à s'exprimer, de la netteté dans leurs réponses, qualités précieuses, indispensables, et qui contribuent dans de grandes proportions au succès des examens.

Nous conseillons aussi aux élèves qui vont subir un examen de faire attention à leur mise, à leur extérieur, au ton avec lequel ils répondent ; ces détails ont une importance plus grande qu'on ne leur en accorde généralement. Il n'est pas rare de voir un élève sachant parfaitement son examen répondre aux questions qui lui sont adressées avec une assurance exagérée, frisant quelquefois l'arrogance ; et alors, si le professeur qui l'interroge est un tant soit peu hargneux, loin de s'extasier ou de se laisser éblouir devant une brillante réponse, il pressera tellement le candidat de questions, qu'il lui fera perdre toute son assurance et l'embarrassera complétement. *Ne vous faites remarquer par aucune excentricité* dans votre maintien, dans votre mise, ni dans votre manière de répondre. Nous ne saurions trop le répéter, il y a une véritable importance à suivre ce conseil, même quand on sait parfaitement son examen, car les professeurs, comme le commun des mortels, se préoccupent beaucoup trop de la forme au détriment du fond, et sont trop souvent disposés à juger le candidat sur sa mine.

Si vous êtes sûr de vous-même, n'ayez pas recours aux *recommandations*, qui pourraient, dans ce cas, vous être plutôt nuisibles qu'utiles, surtout avec des professeurs tels que MM. Broca, Sappey et Verneuil, qui n'en tiennent aucun compte. Mais lorsque vous aurez conscience de votre faiblesse sur certaines parties de l'examen que vous avez à subir, usez de ce moyen, qui pourra toujours vous être utile dans la majorité des cas, notamment lorsque vos réponses, peu satisfaisantes, donnant lieu à des hésitations sur l'opportunité de votre réception, un seul

mot bienveillant du juge qui vous est favorable fera pencher la balance du bon côté. Si le professeur a quelque sympathie pour vous ou pour la personne qui vous a recommandé, il vous posera les questions avec une plus grande bienveillance, il vous encouragera, vous donnera le temps de réfléchir, et ne cherchera nullement à vous embarrasser, de telle sorte que vous conserverez toute votre assurance, et que vous trouverez le succès dans une épreuve de laquelle vous pressentiez sortir difficilement. M. Robin et M. Dolbeau passent pour très-accessibles aux recommandations.

Questions posées par les professeurs au premier examen de doctorat.

(Ces questions ont été recueillies dans le cours de l'année 1873, aux examens.)

Béclard.

Vitesse du sang.

En combien de temps se fait un mouvement circulatoire ? (30 secondes.)

Comment mesure-t-on la vitesse du sang ?

Qu'emploie-t-on pour empêcher sa coagulation ?

Qu'emploie-t-on pour mesurer sa vitesse ?

Points du corps où le sang est le plus chaud. (Veines sus-hépatiques et oreillette droite.)

Où le sang est-il le plus froid ? (Oreillette gauche.)

Qu'est-ce que la circulation ?

A qui sont dues les premières découvertes sur la circulation ? (Harvey.)

Influence de la respiration sur la circulation.

Vaisseaux du cœur.

Circulation fœtale.

Après l'ingestion des graisses, si on ouvre l'estomac, que voit-on ? (Graisse en nature, liquide par l'action de la chaleur animale.)

Comment recueille-t-on le suc intestinal ? (En liant en deux points une partie de l'intestin grêle et en irritant la muqueuse intestinale avec du poivre, du sel, etc.)

Pourquoi la graisse n'est-elle pas liquide sous la peau ? (Parce qu'elle est contenue dans des vésicules.)

Si on presse sur la base de la langue, comment est provoqué le vomissement ?

Vaisseaux du foie.

Fonctions du foie.

Division des aliments ?

Division des aliments au point de vue de la nutrition.

Absorption par l'estomac, par l'intestin grêle.

Qu'est-ce que la respiration ?

Comment le sang se coagule-t-il ?

Qu'est-ce que la digestion ?

Quelles sont les fonctions des glandes salivaires ?

Quels sont les mouvements de la mâchoire inférieure ?

Quel est le rôle du muscle ptérygoïdien externe ?

Quels sont les nerfs des muscles masticateurs ?

Combien le pancréas a-t-il de canaux sécréteurs ?

Quels sont les mouvements du globe de l'œil ?

Qu'est-ce que le vomissement ?

Qu'est-ce que l'effort ?

Quel est le mécanisme de la défécation ?

Par quoi est formé l'appareil de l'audition ?

En quoi consiste la mastication ?

Quels sont les mouvements de la mâchoire supérieure ?

Combien y a-t-il de leviers ?

Quelles sont les fonctions du pharynx ?

Comment se fait l'introduction de l'air dans les veines ?

Quelle est la tension du sang veineux et du sang artériel ?

A quoi sert la peau ?

Qu'est-ce que l'organe d'un sens ?

Quels sont les organes de l'audition ?

Qu'est-ce que l'absorption ?

Quelle différence y a-t-il entre les animaux supérieurs et inférieurs au point de vue de l'absorption ?

Quelle différence y a-t-il entre l'absorption pulmonaire et l'absorption cutanée ?

La peau absorbe-t-elle ?

Quelle est l'influence du système nerveux sur la circulation ?

Par quel tissu le système nerveux a-t-il de l'action sur la circulation ?

La fibre musculaire existe-t-elle dans tous les vaisseaux ?

Quelle transformation ont subie les aliments à la sortie de l'estomac ?

Quel est le rôle de la glotte ?

Quelle différence y a-t-il entre les cordes vocales supérieures et les cordes vocales inférieures ?

Quels sont les muscles du larynx ?

Quels sont les muscles qui élèvent la mâchoire inférieure ?

Quelle est la composition de l'urine ?

Parlez-moi de la fécondation ?

Qu'est-ce que le sinus maxillaire ?

Quel est le rôle du poumon dans l'inspiration et dans l'expiration ?

Qu'est-ce que l'absorption ?

Qu'est-ce que la circulation et le pouls ?

A quoi sert l'épiglotte ?

Quelle est la température moyenne du corps humain ?

Quelles sont les fonctions du foie ?

Quelles sont les fonctions de l'estomac ?

Quelle est la fonction de la vessie ?

Quels sont les muscles moteurs du pouce ?

Quelles sont les fonctions du diaphragme ?

A quoi sert la langue ?

Décrire la face antérieure du bulbe.

A quoi sert la glotte ?

Quels sont les muscles du larynx ?

Quels sont les muscles qui meuvent la mâchoire inférieure ?

Qu'est-ce que la fécondation ?

Quelle est la composition de l'urine ?

Quelle est la composition de la sueur ?

Quelle est la structure des glandes sudoripares ?

Quelles sont les fonctions de l'estomac ?

Quel est l'appareil de la vision ?

Broca.

Articulation métacarpo-phalangienne du pouce (revient avec complaisance sur cette question).

Mode d'insertion du ligament antérieur des articulations métacarpo-phalangiennes.

Articulation coxo-fémorale.

Artère poplitée ; ses branches.

Articulation tibio-tarsienne.

Muscles masticateurs.

Sinus maxillaire.

Dents. Dentition.

Canal thoracique ; origine, terminaison.

Vaisseaux du rectum.

Cœcum ; rapports.

Dents de lait.

Quels sont les moyens d'union de l'articulation radio-cubitale supérieure ?

Qu'est-ce que le trou borgne ?

Où s'insère le muscle sous-clavier ?

Quels sont les rapports des muscles scalènes ?

Qu'est-ce que le canal nasal ?

Quels sont les rapports et les branches de l'artère tibiale antérieure ?

Décrire l'artère linguale.

Quelles sont les insertions du muscle long péronier latéral ?

Qu'est-ce que le canal thoracique ?

Où se jette la veine de Galien ?

Où s'insèrent les muscles auriculaires ?

Où s'insèrent les adducteurs de la cuisse ?

D'où vient le nerf obturateur ?

Quels sont les vaisseaux du rectum ?

Quels sont les rapports du cœcum ?
Qu'est-ce que le corps thyroïde ?
Où s'insère le muscle obturateur interne ?
Qu'est-ce que le creux sus-claviculaire ?
Qu'est-ce que la voûte à trois piliers ?
Quest-ce qu'un os long ?
Où s'insèrent les muscles scalènes ?
Quelles sont les branches de l'artère sous-clavière ?
Qu'est-ce que le corps de Rosen-Muller ?
Qu'est-ce que le corps de Wolf ?
Où se distribue le nerf olfactif ?
Quelle est la circulation du fœtus ?
Comment se fait l'accroissement des os en longueur ?
Où s'insère le muscle poplité ?
Où s'insère le muscle jambier postérieur ?
Comment s'articule l'extrémité externe de la clavicule ?
Qu'est-ce que le sinus maxillaire ?
Quelle est la structure des dents ?
Quels sont les muscles de l'œil ?
Quels sont les rapports du pancréas ?

Dolbeau.

Trou de Botal.
Anneau de Vieussens.
Canal artériel.
Canal veineux.
Urèthre.
Périnée.
Rectum.

Creux axillaire.
Péritoine par rapport à la vessie.
Aponévrose prostato-péritonéale.
Artères du rectum.
Défécation.
Releveur de l'anus.
Reservoir des matières fécales.
Rapports du rectum. Limites.
Sphincter du rectum.
Acte de la digestion.
Côlon iliaque.
Décrire le cubitus.
Qu'est-ce que les ligaments croisés du genou ?
Quels sont les effets de la contraction musculaire?
Quelle est l'influence de la respiration sur la circulation ?
Qu'est-ce que la valvule de Thébésius ?
Qu'est-ce que la valvule d'Eustachi ?
Qu'est-ce que le trou de Botal ?
Qu'est-ce que le canal artériel ?
Quels sont les sinus du crâne ?
Qu'est-ce que le sinus maxillaire, et quel est son orifice ?
Qu'est-ce que le nerf sous-orbitaire ?
Comment divise-t-on les os ?
Comment s'accroissent les os ?
Où s'insère le demi-membraneux ?
Où s'insère le muscle grand fessier ?
Quels sont les nerfs et les artères des muscles fessiers ?
Qu'est-ce que la dure-mère ?
Quelle différence y a-t-il entre la dure-mère crânienne et la dure-mère rachidienne ?

Quels sont les prolongements de la dure-mère crânienne ?

Qu'est-ce que le sinus longitudinal supérieur ?

Qu'est-ce que la veine de Galien ?

Décrivez-moi le muscle petit oblique.

Quel est le nerf qui va au muscle grand oblique ?

Quel est le muscle qui ferme les paupières et quel nerf anime ce muscle ?

Où se rend le nerf moteur oculaire commun ?

Quelles sont les branches du ganglion ophthalmique ?

Où se rendent les nerfs ciliaires ?

Parlez-moi de la veine porte.

Quels sont les organes qui cheminent avec la veine porte ?

Quelles sont les veines qui forment le tronc de la veine porte ?

Où se rend le sang qui circule dans la veine porte ?

Parlez-moi des veines sus-hépathiques ?

Quels sont les sinus du crâne ?

Parlez-moi du sinus maxillaire.

Quelle est la structure de la muqueuse qui le tapisse ?

Le sinus maxillaire a-t-il un orifice ?

Quelle est l'origine et quelles sont les branches du nerf circonflexe ?

Quelles sont les muscles de la langue ?

Quelles sont les limites de l'excavation pelvienne ?

Où s'insère le muscle grand fessier ?

Où s'insère le muscle releveur de l'anus ?

Quelles sont les artères du rectum ?

Qu'est-ce que le ganglion de Meckel ?

Quelles sont les branches de la carotide externe ?

Quels sont les rapports et les branches de l'artère faciale ?

Quelles sont les branches du nerf grand hypoglosse ?

Quel est le muscle qui s'insère au scaphoïde ?

Quel est le muscle qui s'insère au tubercule du 5e métatarsien ?

Où s'insère le muscle long péronier latéral ?

Quels sont les nerfs qui donnent la sensibilité à la langue ?

Quels sont les rapports du péritoine et de la vessie ?

Qu'est-ce que l'aponévrose prostato-péritonéale ?

Quelles sont les branches de l'artère hypogastrique?

Quelles sont les branches de l'artère honteuse interne ?

D'où naissent et où vont les artères honteuses externes ?

Décrire le scaphoïde.

Où s'insère le muscle diaphragme?

Qu'est-ce que le sang?

Quels sont les caractères d'un os long et d'un os court ?

Où s'insère le muscle deltoïde ?

Quel est le nerf du biceps brachial ?

Où se rend le nerf grand hypoglosse ?

Quelles sont les causes de la circulation artérielle ?

Qu'est-ce que le canal inguinal ?

Quelles sont les limites de la région axillaire ?
Quelles sont les branches de l'artère humérale ?
Quels sont les rapports et les branches du nerf médian ?
Quels sont les rapports de l'artère cubitale ?
Quelles sont les limites du triangle de Scarpa ?
Qu'est-ce que l'articulation de Chopart, et quels en sont les moyens d'union ?
Quel est le trajet du nerf radial ?
Décrire l'astragale.
Qu'est-ce que les procès ciliaires ?
Décrire l'articulation de Chopart.
Où s'insère le grand adducteur ?
Quel est le trajet du nerf saphène interne ?
Quel est le mécanisme de la défécation ?
Qu'est-ce que la rétine ?
Quels sont les muscles de la langue ?
Où s'insère le demi-membraneux ?
Quels sont les rapports du biceps brachial ?
Où s'insère le brachial antérieur ?
Quels sont les rapports du long supinateur ?

Dubrueil.

Quelles sont les valvules du cœur ?
Quels sont les caractères microscopiques du tissu osseux ?
Qu'est-ce que la moelle, et quelle est sa structure ?
Qu'est-ce que le périoste ?
Quelles sont les arcades artérielles de la main ?
Quelles sont les arcades nerveuses de la main ?
Où s'insère le muscle biceps ?

Où s'insère le muscle sterno-cléido-mastoïdien ?
Où s'insère le muscle demi-membraneux ?
Quelles sont les articulations intrinsèques de la colonne vertébrale ?
Quelle est la structure des artères ?
Quelle est la structure des capillaires ?
Quelle est la structure du testicule ?
Quelle est la composition du cordon ?
Quels sont les nerfs du muscle sterno-mastoïdien ?
Quelles sont les parois du canal inguinal ?
Quels sont les caractères d'une vertèbre ?
Quels sont les muscles et les rapports du pharynx ?
Quels sont les rapports de la carotide primitive ?
Quelles sont les branches de l'artère carotide primitive ?
Quelles sont les branches de l'artère carotide externe ?
Quels sont les rapports et les branches de l'artère carotide interne ?
Quelles sont les branches de l'artère ophthalmique ?
Quelles sont les artères de la rétine ?

Gosselin.

Lèvres. (Physiologie.)
Face inférieure du foie. (Fréquent.)
Voile du palais.
Nerfs de la lèvre supérieure et de la lèvre inférieure.
Rapports de la parotide.

Muscles masticateurs.
Vaisseaux et nerfs.
Action du masséter.
— du temporal.
Action des deux ptérygoïdiens externes.
— d'un seul —
Action des deux ptérygoïdiens internes.
— d'un seul —

Rapports de la face interne de la rate. (Très-fréquent.)

Qu'est-ce que le sac lacrymal ?

Qu'est-ce que la caroncule lacrymale ?

Comment, avec les deux yeux, ne voit-on qu'un seul objet ?

Quelles sont les fonctions des lèvres ?

En quoi consiste l'accommodation ?

Quelle est la conformation de la face inférieure du foie ?

Quelles sont les branches du plexus brachial ?

Qu'est-ce que le ligament cruciforme ?

Qu'est-ce que le tronc cœliaque ?

D'où naît le nerf grand hypoglosse ?

Quels sont les muscles du voile du palais ?

Qu'est-ce que la fente sphénoïdale ?

D'où vient et où se rend le nerf sus-scapulaire ?

Quelles sont les fonctions de la choroïde ?

Quelles sont les fonctions des procès ciliaires ?

Comment se développe l'os coxal ?

Où s'insère le muscle droit antérieur du triceps crural ?

Quelles sont les branches du plexus lombaire ?

Quelles sont les branches que fournit le facial après sa sortie du trou stylo-mastoïdien ?

Quels sont les nerfs de la lèvre supérieure ?

Quels sont les nerfs de la lèvre inférieure ?

Où s'insère le muscle deltoïde ?

Qu'est-ce que le sillon transverse du foie ?

Quels sont les moyens d'union de l'articulation astragalo-scaphoïdienne ?

Quel est l'organe qui passe par le trou condylien antérieur ?

Quels sont les organes qui passent par le conduit anditif interne.

Quels sont les rapports de la rate ?

Qu'est-ce que la veine porte ?

Quels sont les rapports du sinus caverneux ?

D'où naît et où se rend le nerf de la 6e paire ?

Quelles sont les fonctions des sinus sphénoïdaux et des sinus frontaux ?

Quelles sont les fonctions de la pupille ?

Le trou mentonnier change-t-il de place ?

Quelles sont les surfaces articulaires et les moyens d'union de l'articulation du cou-de-pied ?

Quelles sont les branches des deux veines azygos ?

Qu'est-ce que la sécrétion urinaire ?

Quelles sont les branches du nerf dentaire ?

Quel est le trajet du canal thoracique ?

D'où viennent les artères des lèvres ?

Comment se termine le nerf crural à la cuisse ?

D'où vient le nerf obturateur ?

Lannelongue.

Que présente à étudier l'extrémité supérieure du fémur ?

Quels sont les muscles et les ligaments qui s'y insèrent ?

Qu'est-ce que l'érection ?

Quels sont les muscles de la région antérieure de la jambe ?

Comment sont disposées les racines des nerfs rachidiens ?

Quels sont les moyens d'union de l'articulation tibio-tarsienne ?

Qu'est-ce que la sensibilité récurrente ?

Quelles sont les branches de l'artère mésentérique inférieure ?

Quel est le trajet du nerf grand hypoglosse ?

Quelles sont les branches de l'artère mésentérique supérieure ?

Quelles sont les insertions et quelle est l'action du sterno-mastoïdien ?

Quels sont ses vaisseaux et ses nerfs ?

Qu'est-ce que le corps strié ?

Quelle est l'origine réelle des nerfs optiques ?

Quelle est l'origine et quelles sont les branches du nerf crural ?

Quelle est la direction du rectum ?

Où s'insère le muscle droit antérieur de la cuisse ?

Quels sont les ligaments de l'articulation sterno-claviculaire ?

Que présente à étudier la face postérieure du bulbe ?

Quels sont les ligaments de l'articulation tibio-tarsienne ?

Quelles sont ses surfaces articulaires ?

Que présente à considérer l'os malaire ?

Qu'est-ce que le centre cilio-spinal ?

Qu'obtient-on quand on excite le 1er ou le 2e nerf intercostal ?

Quelles sont les fonctions du foie ?

A quoi sert la bile ?

Quels sont les os qui forment la paroi interne de l'orbite ?

Où s'insère le canal nasal ?

Quelles sont les branches de l'artère carotide ?

Où va se jeter la veine ophthalmique ?

Quels sont les sinus du crâne ?

Quelles sont les tuniques du scrotum ?

Qu'est-ce que la tunique vaginale ?

Quelles sont les insertions du muscle grand dentelé ?

Quelle est son action ?

D'où vient le nerf qui anime le grand dentelé ?

Qu'observe-t-on quand on coupe le grand sympathique au cou ?

Quelle est la structure du testicule ?

Qu'est-ce que l'épididyme ?

Quelles sont les différentes parties du cordon spermatique ?

Quels sont les rapports du cordon spermatique ?

Quels sont les vaisseaux du testicule ?

Quelles sont les insertions du muscle psoas-iliaque ?

Quelles sont les branches de l'artère sous-clavière ?

Qu'est-ce que la contractilité musculaire ?

Quelles modifications subit le muscle pendant sa contraction ?

Quels sont les organes qui passent par le trou occipital ?

Quels sont les organes qui passent par la fente sphénoïdale ?

D'où naissent et où se rendent les nerfs ciliaires ?

Parlez-moi de l'os malaire.

Par quels os sont formées les parois de l'orbite ?

Quelles sont les branches de l'artère carotide interne ?

Où se jette la veine ophthalmique ?

Comment s'anastomosent les veines intra-crâniennes et les veines extra-crâniennes ?

Quelles sont les insertions et quel est le rôle du muscle grand dentelé ?

Quels sont les effets consécutifs à la section du nerf grand sympathique du cou et à son excitation ?

Parlez-moi des fonctions du foie.

Quelle est l'action du grand sympathique sur l'œil ?

Parlez-moi de l'influence du grand sympathique sur la circulation.

Quelles sont les conditions pour qu'un muscle entre en contraction ?

Quelles sont les propriétés des artères ?

Comment met-on en jeu la contractilité artérielle ?

A quoi sert l'élasticité artérielle ?

A quels nerfs le bulbe donne-t-il naissance ?

Quels sont les muscles de la région externe de l'avant-bras ?

Où s'insère le muscle long supinateur ?
Parlez-moi de l'articulation du genou.

Ledentu.

Quelle est la structure d'une villosité intestinale ?
Comment sont disposés les ligaments larges ?
Quelles sont les branches de l'artère hypogastrique ?
Quelle est l'origine des veines du membre supérieur ?
Quels sont les rapports et le trajet des veines ?
Quels sont les rapports du duodénum ?
Quels sont les vaisseaux et nerfs de la région temporale ?
Quels sont les muscles du bras ?
Quels sont les muscles de l'avant-bras ?
Quelle est la conformation de la dure-mère crânienne ?
Qu'est-ce que la faux du cerveau ?
Qu'est-ce que le sinus caverneux ?
Quels sont les rapports du grand nerf sciatique ?
Quelles sont les branches que fournit le grand nerf sciatique à la cuisse ?
Quelles sont les branches terminales du grand nerf sciatique ?
Quels sont les rapports du nerf saphène interne ?
Quelles sont les tuniques de l'intestin grêle ?
Qu'est-ce que les valvules conniventes ?
Que présente à étudier le fémur ?
Quels sont les sinus de la dure-mère ?
Quelle est la disposition des muscles, des vaisseaux et des nerfs de la région poplitée ?

Quels sont les moyens d'union de l'articulation du genou ?

Quels sont les nerfs de la région palmaire ?

Comment le sang circule-t-il dans les artères ?

En quoi consiste le phénomène du pouls ?

Quels sont les rapports de l'artère carotide primitive ?

Quelle est l'origine apparente des nerfs crâniens ?

Quels sont les nerfs de l'orbite ?

Quelles sont les racines du ganglion ophthalmique ?

Quelles sont les branches du nerf maxillaire supérieur ?

Quels sont les orifices de l'oreillette droite ?

Quels sont les rapports de l'artère fémorale ?

Qu'est-ce que le canal crural ?

Qu'apppelle-t-on cartilages tarses ?

Quels sont les muscles sous-hyoïdiens ?

Qu'es'-ce que l'aponévrose omo-claviculaire ?

Quelles artères forment les arcades palmaires ?

Quelles sont les aponévroses du périnée ?

Quel est le rôle du liquide céphalo-rachidien ?

Quels sont les rapports de la crosse de l'aorte ?

Quelle est la conformation de l'oreille moyenne ?

Qu'est-ce que le péricarde ?

Qu'est-ce que la valvule de Bauhin ?

Qu'est-ce que la cornée ?

Quelles sont les limites de la région sous-claviculaire ?

Qu'est-ce que le plexus lombaire ?

Qu'est-ce que l'élasticité artérielle ?

Combien y a-t-il de muscles interosseux à la main ?

Quelles sont les glandes salivaires ?
Quels sont les rapports de la glande parotide ?
Quelle est la coloration du sang au sortir d'une glande ?
Quelles sont les branches de l'artère axillaire ?
Quels sont les rapports de la vessie ?
Qu'est-ce que l'iris ?
Quelle est la composition de l'urine ?
Qu'est-ce que la tonicité musculaire ?
Qu'est-ce qu'un mouvement réflexe ?
Quel est le mécanisme de l'absorption intestinale ?
Quels sont les muscles qui s'insèrent au grand trochanter ?

Polaillon.

Qu'est-ce que le sphygmographe ?
Quelles sont les tuniques des artères ?
Quels sont les nerfs des artères ?
Quelle est la vitesse du sang dans les artères ?
Qu'est-ce que l'aponévrose sous-orbitaire ?
Quelles sont les aponévroses de la région abdominale antérieure ?

Robin.

Tissu cellulaire.
— adipeux.
— cartilagineux.
— osseux.
Structure du cristallin.
— testicule.

Structure du poumon.

(Il ne faut pas dire à M. Robin que le poumon est une glande en grappe, quoique ce soit la vérité ; cette réponse le fait bondire ; mais nous aimerions voir M. Robin développer ses objections scientifiquement, au lieu de s'en prendre aux élèves qui lisent des livres où l'on admet que le poumon est une glande.)

Structure du cœur, de l'endocarde.

Phénomènes de la circulation capillaire.

Pannicule graisseux.

Qu'est-ce qu'une muqueuse ? (Question fréquente.)

Qu'est-ce qu'une séreuse ?

Différence entre une muqueuse et une séreuse. (Question fréquente.)

Composition du sang.
— de la bile.
— du sperme.
— de l'urine.
— de la sueur.
— du suc gastrique.

Action de la salive sur les féculents.

Circulation du fœtus.

Quelles sont les muqueuses qui n'absorbent pas ?

Qu'est-ce que l'épithélium cylindrique à cils vibratiles ?

Où le trouve-t-on ?

Tissu élastique ; où le trouve-t-on ?

Composition de la sueur.

Caractères de la sueur de l'aisselle.

Structure et glandes de la peau.

Papilles.

Structure de la cornée.
Moelle des os.
Structure du foie.
Diamètres du foie. Rapports.
Ligament coronaire.
— triangulaire.

Quelle est la conformation de la face dorsale de la langue ?

Quelle différence y a-t-il entre le nerf lingual et le nerf glosso-pharyngien ?

Qu'est-ce que l'olfaction ?

Quels sont les usages de la 5e paire ?

Quels sont les muscles élévateurs de la mâchoire inférieure ?

Quelles sont les causes de la progression du sang dans les artères ?

Qu'est-ce que la systole ?

Qu'est-ce que la diastole ?

Qu'est-ce que la systole artérielle ?

Quelle est la structure des tendons ?

Quelle différence y a-t-il entre le tissu tendineux et le tissu aponévrotique ?

Les tendons et les muscles sont-ils sensibles ?

Quelle est la constitution de la lymphe ?

D'où vient la lymphe ?

Quelle est la coloration du chyle ?

Quel est le mode d'origine des lymphatiques ?

Quelle est la structure des ganglions lymphatiques?

Quelle différence y-a-t-il entre le tissu fibreux et le tissu lamineux ?

Comment divise-t-on les muqueuses ?

Comment sont disposés les lymphatiques de la mamelle ?

Où se rendent-ils ?
Quelle est la structure des veines ?
Comment circule le sang dans les veines ?
Quelle est la structure du cartilage ?
Qu'est-ce qu'un fibro-cartilage ?
Quel est l'aspect du tissu de la mamelle pendant la grossesse ?
En quoi consistent les phénomènes chimiques de la respiration ?
Qu'est-ce que la nutrition ?
Quelle différence y a-t-il entre un tissu et un élément anatomique ?
Comment circule le sang dans la veine porte ?
Quelle est la capacité du système circulatoire ?
Quelle est la capacité du cœur droit ?
Quelle est la capacité du cœur gauche ?
Qu'est-ce qu'une muqueuse ?
Comment divise-t-on les muqueuses ?
Comment divise-t-on les glandes ?
Quelle différence y a-t-il entre une villosité et une papille ?
Quelle est la composition de la bile ?
Quels sont les usages du grand sympathique ?
Qu'est-ce que la digestion ?
Qu'est-ce que le tissu fibreux ?

Sappey.

Articulations.
Classification des articulations.
Des ligaments.
Des fibro-cartilages.
Points d'ossification du sacrum, de la clavicule, etc.

En combien de portions divise-t-on le rectum ; ses rapports. (Il faut répondre à M. Sappey : en trois portions, parce que c'est ainsi qu'il le décrit dans son ouvrage. M. Sappey n'est pas tolérant, il ne pardonne pas facilement à un élève de ne point avoir lu son ouvrage.)

Os de la voûte palatine.

Duodénum ; rapports de la 3e portion.

Artères de l'intestin grêle.

— du gros intestin.

Estomac ; rapports.

Vaisseaux.

Nerfs.

Arrière-cavité des épiploons.

Combien d'épiploons ?

Où se trouve le petit épiploon ?

— le grand épiploon ?

Muscle du voile du palais ?

Des hémorrhoïdales ; quelle est la plus importante ? (la supérieure).

Circulation intra-crânienne.

Hexagone de Willis.

Sinus de la dure-mère. Direction du courant sanguin dans les sinus.

Veines qui s'y jettent.

Cavité du larynx.

Conformation des cordes vocales.

De la glotte.

De la conformation de la membrane musculeuse de la vessie.

Parlez-moi du sphincter de la vessie.

De l'arachnoïde.

Du liquide encéphalo-rachidien.

Décrivez-moi la voûte palatine.
Décrivez-moi la portion horizontale du palatin.
Des branches du plexus lombaire.
Direction du nerf crural.
Des artères qui sortent du bassin par la grande échancrure sciatique.
Des nerfs du cœur.
Du ganglion de Wrisberg.
Par quels os est constituée la cloison des fosses nasales ?
De la structure de la muqueuse pituitaire.
Des branches superficielles du plexus cervical.
Où est située la vésicule biliaire ?
Comment est constitué le lobule de Spigel ?
De la capsule de Glisson.
Du péritoine.

Sée (Marc).

Muscles intercostaux.
Muscles de la paroi abdominale ; leurs nerfs.
Muscles du cou ; division.
Os du carpe.
Tissu osseux.
Trous nourriciers des os.
Vaisseaux des os longs.
Périoste.
Fonctions du bulbe rachidien.
Position du duodénum.
Valvule de Bauhin.
Rapports de la rate.
Des rapports de la veine cave inférieure.

Des veines de la cavité abdominale qui s'y rendont.

Des particularités de la veine cave inférieure.

De l'antre d'Higmore.

Du corps d'Higmore.

Du follicule dentaire.

Combien y a-t-il de nerfs pétreux ?

Des muscles de la langue.

Des rapports du pharynx.

Des muscles du pharynx.

De la gouttière lacrymale.

Des os qui forment le canal nasal.

De la forme du sac lacrymal et de ses rapports.

Des caractères des vertèbres dorsales.

Combien les vertèbres dorsales ont-elles de facettes articulaires ?

De la dure-mère.

Quels rapports affecte la dure-mère avec les os du crâne ?

En quels points est-elle adhérente ?

A quoi sert la dure-mère ?

Des vaisseaux et des nerfs de la dure-mère.

De la distribution des vaisseaux du poumon.

Des cartilages du nez.

De la disposition du sac lacrymal.

Du canal nasal.

Comment se comporte le tendon de l'orbiculaire des paupières ?

De la forme générale des séreuses.

Comment sont disposées les gaînes tendineuses ?

Des branches du nerf crural.

De la tunique vaginale.

Le cordon est-il entouré par la tunique vaginale ?

Comment se termine l'artère honteuse interne ?

Des muscles du nez et du nerf qui anime ces muscles.

Des muscles qui concourent à former la patte d'oie, et de leurs fonctions.

Des muscles rotateurs de la jambe en dehors et en dedans.

De la structure de la moelle des os.

Des muscles du pharynx.

Qu'est-ce qu'une anastomose ?

Des artères des lèvres.

Des tuniques du scrotum.

Pourquoi n'y a-t-il pas de mouvements de rotation de la jambe, celle-ci étant dans l'extension ?

Des rapports des vaisseaux du creux poplité.

De l'infundibulum fémorali-vasculaire.

Comment est disposé le fascia transversalis ?

Des caractères des dents molaires.

Comment sont disposés les tubercules et les racines des dents molaires ?

Des vaisseaux des dents molaires.

De la structure des dents.

A quoi servent les muscles du larynx ?

Trélat.

Des surfaces articulaires de l'articulation temporo-maxillaire.

Des rapports du pancréas.

Du trajet du nerf phrénique.

D'où viennent les artères diaphragmatiques ?

Des branches de l'artère mammaire interne.

Des moyens d'union de l'articulation coxo-fémorale.

Des caractères distinctifs des vertèbres.

Quels organes s'insèrent à la deuxième vertèbre?

Quelle différence y a-t-il entre la valvule mitrale et la valvule tricuspide?

Du pressoir d'Hérophile.

Enumérez les muscles de la nuque.

De la corde du tympan.

Des vaisseaux courts.

De la pyramide de Lalouette.

De la valvule de Vieussens.

Des tubérosités du fémur.

Où sont situées les valvules de Kerkringius?

Où est situé le muscle de Cassérius?

Des muscles de la cuisse.

Décrivez la valvule de Bauhin.

De la corde du tympan.

Où s'insère le muscle trapèze?

Où s'insère le muscle ptérygoïdien externe.

Des muscles de la langue.

Des vaisseaux et des nerfs de la langue.

D'où vient l'artère pharyngienne supérieure?

Du corps de Wolff.

Quel est chez l'adulte le vestige du corps de Wolff?

De l'utricule prostatique.

Des artères du cordon spermatique.

D'où viennent les artères spermatiques?

Des rapports de la prostate avec le canal de l'urèthre.

Des rapports de la prostate et des vésicules séminales.

Où se jette le canal thoracique ?
Du volume du canal thoracique.
De l'ovaire et de ses rapports avec l'utérus.
De la longueur du ligament de l'ovaire.
De la fonction de l'ovaire.
De la disposition du ligament large.
De l'aspect de l'ovaire et de sa coloration.
D'où viennent les vaisseaux de l'ovaire ?
Du corps jaune.
Combien y a-t-il de canaux demi-circulaires ?
Du liquide contenu dans les canaux demi-circulaires.
De la structure du rein.
Du corpuscule de Malpighi.
Des nerfs et des artères du rein.

Verneuil.

Insertions et action du muscle deltoïde.
Rapports du muscle sous-scapulaire.
Qu'est-ce qu'un point d'ossification ?
Où voit-on le premier point d'ossification ?
Comment s'allongent les os ?
Comment grossissent les os ?
Loi sur la soudure des points osseux des épiphyses et des diaphyses.
Combien y a-t-il d'espèces de leviers ?
Position de l'épicondyle et de l'épitrochlée.
Quelle est la plus inférieure des apophyses styloïdes du radius ou du cubitus ?
Os du tarse.
Digestion dans l'intestin grêle.
Muqueuse intestinale.

Deuxième temps de la déglutition.
Limites du rectum. Direction.
Vaisseaux du foie. Leurs rapports.
De l'anatomie et de la physiologie de l'ovaire.
De la structure d'une vésicule de de Graaf.
Des membranes séreuses.
Des variétés des synoviales.
Du mécanisme de la menstruation.
De l'appareil vasculaire utéro-ovarique.
Des branches du nerf spinal.
Décrivez la région inguinale.
Du triangle de Scarpa.

— Excellent examinateur, juste et même indulgent.

Vulpian.

Structure du foie.
Bile.
Chyle.
Lymphe.
Villosités intestinales.
Productions du foie.
Vomissement.
Digestion stomacale.
Suc intestinal.
Muscles du larynx.
Nerf récurrent.
Action du pneumogastrique sur le cœur.
Action du spinal sur le cœur.
Bulbe rachidien.

Liste des préparations données au premier examen de doctorat.

Le relevé exact de ces cent vingt préparations a été fait pendant l'année 1873.

4 candidats à chaque examen.

1. Voile du palais. Vaisseaux de la main. Articulation tibio-tarsienne. Articulation scapulo-humérale.

2. Nerf sciatique et ses branches collatérales. Muscles de la langue. Articulation du genou. Nerfs du pied.

3. Larynx. Nerf moteur oculaire commun. Plexus brachial. Articulation du genou.

4. Creux axillaire. Paume de la main. Région carotidienne. Articulation coxo-fémorale.

5. Région antérieure de l'avant-bras. Muscles buccinateur et orbiculaire des lèvres. Région postérieure de la jambe. Articulation scapulo-humérale.

6. Nerfs laryngés. Creux poplité. Muscles pelvi-trochantériens. Les articulations de la clavicule.

7. Région postérieure de la jambe. Région plantaire. Muscles élévateurs de la mâchoire inférieure, et leurs nerfs. Articulation du genou.

8. Muscles de la main. Vaisseaux du pied. Muscles adducteurs de la cuisse et nerf obturateur. Articulation scapulo-humérale.

9. Muscles de l'épaule et leurs nerfs. Creux axillaire. Pli du coude. Articulation tibio-tarsienne.

10. Nerf radial. Plante du pied. Glande sous-maxillaire et ses rapports. Articulation coxo-fémorale.

11. Pharynx. Nerf médian. Artère crurale et ses branches. Articulation métatarso-phalangienne du gros orteil et ses rapports.

12. Nerf radial. Région pelvi-trochantérienne. Glande parotide et ses rapports. Nerfs de la main.

13. Nerf facial. Muscles de la région plantaire. Artère poplitée et ses branches. Articulations radio-cubitales.

14. Glandes salivaires. Muscles du pied. Région postérieure de l'avant-bras. Articulation scapulo-humérale.

15. Nerf cubital. Muscles du pied. Articulation du genou. Articulation temporo-maxillaire.

16. Nerfs de la main. Région axillaire. Région postérieure de l'avant-bras. Articulation scapulo-humérale et muscles qui l'entourent.

17. Muscles de l'orbite. Creux axillaire. Vaisseaux de la main. Muscles qui entourent l'articulation scapulo-humérale.

18. Nerf facial. Nerf sciatique poplité externe. Région postérieure de l'avant-bras. Articulation tibio-tarsienne.

19. Nerfs plantaires. Muscles du bras. Vaisseaux et nerfs de la main. Articulation tibio-tarsienne.

20. Nerf grand hypoglosse. Région poplitée. Région postérieure de la jambe. Articulations carpiennes.

21. Nerf radial. Muscles de l'œil. Articulation du genou. Articulations costo-vertébrales.

22. Muscles de l'épaule et leurs nerfs. Région in-

guinale. Triangle sus-claviculaire. Articulation du coude.

23. Plante du pied. Région pelvi-trochantérienne. Articulation du genou. Articulation temporo-maxillaire.

24. Plexus brachial. Nerf sciatique poplité externe. Région poplitée. Articulations de la tête avec la colonne vertébrale.

25. Nerfs superficiels du membre supérieur. Région postérieure de la jambe. Muscles du pharynx. Articulation coxo-fémorale.

26. Nerfs laryngés. Parotide et canal de Sténon. Région postérieure de la jambe. Articulation tibio-tarsienne.

27. Nerf cubital. Veine porte. Triangle sus-claviculaire. Canal inguinal.

28. Nerf radial. Nerf crural et ses branches. Région inguino-crurale. Région sous-hyoïdienne.

29. Duodénum et ses rapports. Carotide externe et ses rapports. Fosse iliaque interne.

30. Larynx. Artère radiale. Creux axillaire. Articulation tibio-tarsienne.

Statistique.

30 examens représentent 120 préparations.

Or, il est à remarquer que, sur 120 préparations, il y a eu 20 articulations, c'est-à dire une par examen, en moyenne. Parmi les 30 articulations, celles de l'épaule (5 fois), de la hanche (3 fois), du genou (6 fois), du cou-de-pied (6 fois), du coude (2 fois), de la mâchoire inférieure (3 fois), ont été données plus fréquemment que les autres.

Sur ces 120 préparations, on a donné 28 fois des muscles, toujours par régions.

Les plus fréquents ont été : muscles postérieurs de la jambe (4 fois), muscles du pied (5 fois), muscles postérieurs de l'avant-bras (3 fois), muscles pelvi-trochantériens (3 fois). Les muscles de la langue et du voile du palais ont été désignés une fois ; ceux du larynx, du pharynx et de l'orbite, deux fois.

19 élèves ont eu à préparer des régions, 10 des vaisseaux, et 22 des nerfs (10 fois dans le membre supérieur, 6 dans l'inférieur, 4 à la tête, 2 au cou).

Après la présentation des préparations anatomiques, les examinateurs font généralement découvrir quelques organes [1]. Voici une liste de ceux qui sont le plus souvent demandés :

Muscles. — Opposant du pouce.
Pédieux.
Tendon de l'extenseur propre du gros orteil.
Droit interne.
Adducteur du pouce.
Biceps brachial.
Grand palmaire.
Rond pronateur.
Long abducteur du pouce.
Couturier.
Bord supérieur du petit pectoral.

1. L'examinateur attache une grande importance à la manière dont le candidat tient le scalpel et la pince ; il faut éviter de se servir des doigts, et arriver avec le bistouri même jusqu'à l'organe désigné ou à son voisinage.

Fléchisseur du gros orteil.
Tendon du jambier antérieur.
Tendon du long péronier latéral.
Pectiné.
Palmaire cutané.
Tenseur du fascia lata.
Coraco-brachial.
Masséter.
Anconé.
Anneau du troisième adducteur.
Digastrique.
Long supinateur.

Artères et veines. — Épigastrique.
Linguale.
Arcade palmaire superficielle.
Fémorale.
Humérale.
Cubitale.
Pédieuse.
Faciale.
Embouchure de la saphène interne.
Tibiale postérieure.
Tibiale antérieure.
Veine fémorale.
Radiale.
Veine céphalique.
Transversale de la face.
Temporale superficielle.
Mammaire interne.

Nerfs. — Phrénique.
Saphène interne.

Cubital.
Obturateur.
Grand hypoglosse.
Radial.
Circonflexe.
Frontal.
Médian.
Crural.
Sciatique.
Tibial antérieur.
Musculo-cutané du bras.
Facial, à sa sortie du crâne.
Récurrent.

Organes divers. — Fascia cribriformis.
Ligament de Gimbernat.
Canal de Sténon.
Glande sous-maxillaire.
Piliers de l'anneau inguinal.
Sac lacrymal.
Glande lacrymale.

M. Béclard fait rechercher assez souvent des artères, l'humérale, la radiale et la fémorale, de préférence ; il demande souvent aussi le nerf radial et le nerf médian.

La pédieuse est souvent demandée par MM. Sappey, Broca, Sée, et surtout par M. Trélat.

Il en est de même de la fémorale et de la tibiale postérieure, demandées surtout par MM. Béclard et Sappey.

Le canal de Sténon est demandé par la plupart des professeurs.

Dans le guide de 1875-1876, nous ajouterons les réponses aux principales questions, et les indications nécessaires pour découvrir les organes demandés.

Liste des opérations demandées au deuxième examen de doctorat.

Ces notes ont été recueillies pendant l'année 1873.

4 candidats à chaque examen.

1. Ligature des artères radiale, cubitale, fémorale, pédieuse.

Amputations de Lisfranc, de Chopart, du poignet, du pouce avec son métacarpien.

2. Ligatures : humérale au pli du coude, pédieuse, tibiale antérieure, radiale.

Amputations : jambe au lieu d'élection, pouce avec son métacarpien, deux premiers doigts de la main, gros orteil.

3. Ligatures : carotide primitive ; fémorale à l'anneau du grand adducteur, tibiale antérieure, humérale au pli du coude.

Amputations de Lisfranc, du poignet, du pouce, du gros orteil.

4. Ligatures : fémorale au sommet du triangle de Scarpa, humérale au milieu du bras, cubitale au tiers moyen, radiale au tiers moyen.

Amputations : du gros orteil, du gros orteil, du

pouce avec son métacarpien, du pouce avec son métacarpien.

5. Ligatures : humérale en haut, fémorale au sommet du triangle de Scarpa, radiale à la partie inférieure, cubitale à la partie inférieure.

Amputations : du poignet, du gros orteil, du pouce avec son métacarpien, du médius.

6. Ligatures : tibiale postérieure, humérale au pli du coude, radiale au tiers supérieur, radiale à la partie inférieure.

Amputations : sous-astragalienne, du poignet, du médius, du gros orteil.

7. Ligatures : fémorale à la partie supérieure, fémorale au tiers moyen, humérale à la partie supérieure, cubitale à la partie inférieure.

Amputations : de Chopart, du poignet, du gros orteil, du pouce avec son métacarpien.

8. Ligatures : tibiale antérieure en bas, pédieuse, humérale au milieu, radiale au tiers supérieur.

Amputations : de Lisfranc, du pouce avec son métacarpien, du médius, du gros orteil.

9. Ligatures : axillaire en bas, tibiale postérieure, humérale au milieu, fémorale à l'anneau du grand adducteur.

Amputations : de Chopart, de Chopart, du poignet, des deux derniers doigts avec leurs métacarpiens.

10. Ligatures : radiale en haut, cubitale en haut, humérale au milieu, pédieuse.

Amputations : du poignet, des cinq orteils, du médius, du pouce avec son métacarpien.

11. Ligatures : tibiale postérieure en haut, tibiale

postérieure en haut, cubitale au milieu, humérale en bas.

Amputations : du gros orteil, du gros orteil, de la deuxième phalange du médius. Résection du premier métacarpien.

12 Ligatures : radiale au milieu, humérale en bas, fémorale en haut.

Amputations : du poignet, du gros orteil, du pouce.

13. Ligatures : tibiale postérieure en bas, tibiale antérieure en bas, radiale en haut, cubitale au milieu.

Amputations : du gros orteil, du petit doigt avec son métacarpien, des cinq orteils, du pouce.

14. Ligatures : tibiale antérieure, tibiale postérieure, carotide interne, cubitale.

Amputations : de Lisfranc, de Chopart, sus-malléolaire, du poignet.

15. Ligatures : radiale en haut, humérale en bas, fémorale en haut, pédieuse.

Amputations : de Lisfranc, de Chopart, du pouce avec son métacarpien, du pouce avec son métacarpien.

16. Ligatures : humérale en bas, pédieuse, tibiale antérieure, temporale.

Amputations : du petit doigt avec son métacarpien, du petit doigt avec son métacarpien, du gros orteil avec son métatarsien, des deux derniers orteils avec leurs métatarsiens.

17. Ligatures : axillaire, humérale au milieu, tibiale postérieure, fémorale au milieu.

Amputations : de Lisfranc, du poignet, du mé-

dius, des deux derniers orteils avec leurs métatarsiens.

18. Ligatures : radiale dans la tabatière, axillaire en bas, fémorale au milieu.

Amputations : de Lisfranc, sous-astragalienne. Résection du cinquième métacarpien.

19. Ligatures : axillaire en haut, humérale en bas, fémorale à l'anneau du grand adducteur, tibiale antérieure en bas.

Amputations : de Lisfranc, de Chopart, du coude, du poignet.

20. Ligatures : fémorale en haut, humérale au milieu, radiale en haut, pédieuse.

Amputations : du gros orteil avec son métatarsien, du pouce avec son métacarpien, du pouce, du petit doigt.

21. Ligatures : radiale en haut, fémorale au milieu, tibiale postérieure en bas, pédieuse.

Amputations : du poignet, du petit doigt, du pouce avec son métacarpien, du gros orteil avec son métatarsien.

22. Ligatures : sous-clavière, axillaire, radiale au milieu, pédieuse.

Amputations : de Lisfranc, des cinq orteils, du pouce, du médius.

23. Ligatures : radiale en bas, radiale en bas, tibiale antérieure,

Amputations : du poignet, du pouce, de l'index.

24. Ligatures : tibiale antérieure en bas, fémorale en haut, radiale en haut, cubitale en haut.

Amputations de Chopart, du poignet, du pouce, du coude.

25. Ligatures : fémorale en haut, fémorale à

l'anneau du grand adducteur, cubitale en haut, humérale au milieu.

Amputations : de Chopart, du coude, de l'avant-bras, sous-astragalienne.

26. Ligatures : tibiale antérieure en bas, fémorale à l'anneau du grand adducteur, cubitale en bas, carotide primitive.

Amputations : de Lisfranc, du poignet, du gros orteil. Résection du premier métacarpien.

27. Ligatures : tibiale antérieure en bas, fémorale au milieu, radiale en haut.

Amputations : de Lisfranc, de l'index, du pouce, du gros orteil.

Il suffit de jeter les yeux sur cette liste pour se convaincre qu'on ne demande guère d'amputations plus élevées que le coude ou le genou. Quant aux ligatures, ce sont surtout celles des artères des membres.

Les amputations qu'on demande très-fréquemment sont celles du poignet, du pouce et du gros orteil, de Lisfranc et de Chopart.

Parmi les ligatures, nous signalerons surtout la pédieuse, la radiale, l'humérale et la fémorale.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CONCOURS

ARTICLE PREMIER.

Concours de l'externat.

Les externes des hôpitaux sont nommés au concours ; leurs fonctions consistent à donner des soins aux malades, à faire les pansements, à tenir le cahier de service. Ils suivent toutes les visites du chef de service auquel ils sont attachés, et assistent à tour de rôle aux consultations gratuites. Les externes sont encore chargés de faire les saignées, les opérations de petite chirurgie et de pratiquer les autopsies.

Nous avons souvent insisté, dans le cours de ce livre, sur l'opportunité du concours de l'externat, car il faut avoir été externe pour être admis au concours de l'internat. Tout étudiant en médecine doit donc avoir en vue ces deux concours : seulement, et c'est là le défaut de la plupart des élèves, il ne doit pas trop se hâter. Nous l'avons dit précédemment, et nous ne saurions trop le répéter : un élève qui a bien employé son temps, ne sera apte à faire un bon externe qu'*à la fin de la troisième année*. S'il a

sérieusement travaillé, il arrivera à l'internat à la fin de la quatrième année. Ceux qui arrivent plus rapidement se sont trop pressés, ils tirent moins de profit de leur position d'interne.

Règlement du concours de l'externat des hôpitaux de Paris.

Le concours pour les places d'externe a lieu au mois d'octobre[1] ; les élèves nommés entrent en fonctions au 1er janvier de l'année suivante.

Les étrangers, comme les Français, peuvent concourir et obtenir des nominations en satisfaisant aux conditions exigées.

Tout étudiant qui se présente au concours ouvert pour les places d'externes doit être âgé de 18 ans au moins, et de 25 ans au plus.

Il doit se faire inscrire à l'Assistance publique, bureau des concours, et produire :

1° Son acte de naissance ;

2° Un certificat de vaccine ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de la commune où il est domicilié ;

4° Le certificat d'une inscription au moins, prise à l'une des Facultés de médecine.

Néanmoins, les étudiants qui se présenteraient sans pouvoir produire encore ce dernier certificat seront inscrits provisoirement, sous la réserve de justifier de la prise d'une inscription avant la fin du concours.

1. Le concours commence ordinairement dans la première quinzaine d'octobre.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'administration, et y déposer leurs pièces quinze jours au moins avant l'ouverture du concours.

Les épreuves pour le concours aux places d'élèves en médecine et en chirurgie sont réglées comme il suit :

1° Une épreuve orale sur une question d'anatomie descriptive ;

2° Une seconde épreuve orale sur une question élémentaire de pathologie ou de petite chirurgie.

Chaque candidat a cinq minutes pour réfléchir à la question qui lui est donnée, et cinq minutes pour la traiter.

Les questions sont rédigées par le jury avant la séance, et tirées au sort entre 6 au moins. Les questions sorties sont les mêmes pour tous les candidats qui sont appelés dans la séance.

La durée des fonctions d'externe est de trois ans ; mais l'élève arrivé au terme de son exercice peut se présenter de nouveau au concours, s'il n'a pas atteint 25 ans ; et, lors même qu'il aurait atteint 25 ans, il pourrait obtenir d'être autorisé à se présenter de nouveau, si sa conduite n'a donné lieu à aucune plainte. Si les épreuves du nouveau concours lui sont favorables, il pourra être prorogé dans les fonctions d'externe jusqu'à 28 ans, et conserver, par suite, la faculté de se présenter à l'internat jusqu'à la limite d'âge fixée par le règlement.

Le concours se compose de deux questions orales de cinq minutes chacune : la première a pour objet l'anatomie ; la seconde, la pathologie ou la petite chirurgie. (Il y a quelques années, le concours de

l'externat, comme celui de l'internat, commençait par une question écrite et se terminait par une question orale.)

Le dernier concours de l'externat a commencé le lundi 13 octobre 1873, à quatre heures, dans l'amphithéâtre de l'Administration centrale, 3, avenue Victoria.

Les inscriptions pour ce concours ont eu lieu du 13 septembre au 30 du même mois.

Juges : Anger (Théophile), Damaschino, Delens, Hayem, Lécorché, Rigal, Terrier.

Première question orale.

16 séances y ont été consacrées ; 20 élèves ont été appelés à chaque séance.

Voici la liste des questions qui ont été traitées (maximum, 20 points) :

1° Maxillaire inférieur.
2° Articulation coxo-fémorale.
3° Articulation tibio-tarsienne.
4° Muscle sterno-cléido-mastoïdien.
5° Omoplate.
6° Articulation du coude.
7° Artère fémorale.
8° Psoas-iliaque.
9° Articulation du genou.
10° Artère axillaire.
11° Articulation de l'épaule.
12° Diaphragme.

13° Artères de l'avant-bras.
14° Os frontal.
15° Articulation temporo-maxillaire.
16° Occipital.

Deuxième question orale.

Cette deuxième série d'épreuves a eu lieu du 19 novembre au 17 décembre (maximum, 20 points).

1°	17 novembre.		Epistaxis.
2°	19	—	Vaccination.
3°	21	—	Furoncle.
4°	24	—	Cathétérisme.
5°	28	—	Symptômes et diagnostic de la pneumonie.
6°	1er décembre.		Ventouses.
7°	5	—	Contusion.
8°	8	—	Brûlures.
9°	10	—	Signes et diagnostic de la fièvre typhoïde.
10°	12	—	Bandage de Scultet.
11°	15	—	Fracture de la clavicule.
12°	17	—	Administration du chloroforme[1].

Nominations et prix.

Lorsque le concours est terminé, on réunit les candidats en séance solennelle; des prix, des accessits et des mentions sont décernés aux quatre premiers élus.

1. Pour les questions données aux concours des années précédentes et les nominations, voyez les « Guides » 1872-73 et 1873-74.

A la suite du concours de 1873-74, ont été nommés externes au nombre de 160 :

Nélaton, Jalaguier, Piéchaud, Barth, Herpin, Clément, Audouard, Avezou.

Routier, Pachot, Letulle, Mahot, Eugène Monod, Frédéric Monod, Merklen, Bureau.

Borand, Vimont, Vermeil, Lacomme, Gaucher, Carrette, Poulin-Mary, Rogier.

Nitot, Charreyron, Canivet, Champetier de Ribes, Le Dauphin, Colson, Boulley, Albert Suary.

Peaucellier, Bousquet, Ledoux, Ficher, Régnier, Dircks-Dilly, Lecoq.

Crié, Bide, Guillemet, Guttierrey, Edelman, Desnos, Cantacwzène, Bode, Decaye.

Delourbes, Paul-Adhémar Robert, Leneveu, Larrouy, Leduc, Lerrat, Pitois.

Mugnier, Fournier, Julien, Fresq, Hirtz, Boulian, Rocher, Devins.

Piogey, Fiaux, Jean-François Michaud, Suchard, Maldau, Filhouldaud, Fuzier, Aigre.

Uldy, Ausaytier, Weil, Besson, Duvernoy, Guermonprez, Moret, Thomas.

Bongrand, Bricard, Perret, Donnadieu, Potin, Bretheau, Bellouard, Fernand Suarez.

Lones, Lefèvre, Cousin, Lebeaux, de Bouzy, Pellier, Mossé, Brissand.

Distinguin, Paul Boncour, Talamon, Renel, Sallinger, Béringier, Soulié, Bignon.

Judas du Souich, Frédault, Arciaux, Doleris, Savard, Verneau, Hervier, Douart.

Becquembois, Bancel, Foucart, Bourotte, Briolat, Arnoult, Didier, Piédallu.

Durand, Rouhet, Simyan, Astier, Brault, Connard, Garsky, Laurent Frédéric.

Vincent Goudemant, Lejeune, Leroux, Gautier, d'Arsonval, Wurtz, de Fonmartin, de Brinon.

Lambert Platreau, Caumoine, Berguien, Harel, Nicolas, Lévy, Correnson, Peton.

Suc, Paul Michaut, Casset, Vouters, Duhamel, Ovion, Chuquet, Mennier.

Cortyl, Dromain, Gaillard, Lecourt, Tambarcau, Tison.

Questions du concours 1872-73.

Première question orale.

1° Clavicule.
2° Conformation extérieure et rapports du cœur.
3° Artère fémorale.
4° Articulation temporo-maxillaire.
5° Tibia.
6° Aorte abdominale.
7° Rapports des poumons.
8° Articulations capulo-humérale.
9° Os coxal.
10° Veines du membre supérieur.
11° Fosses nasales.
12° Muscles de l'omoplate.
13° Temporal.
14° Diaphragme.

Deuxième question orale.

1° Du furoncle.
2° De la brûlure.

3° Du phlegmon diffus.
4° Fractures en général.
5° Des ventouses.
6° Des ulcères de la jambe et de leur traitement.
7° Vaccination, éruption de la pustule vaccinale.
8° Hémorrhagies traumatiques, moyens hémostatiques.
9° De l'administration du chloroforme.
10° De la contusion.
11° Epistaxis, tamponnement des fosses nasales.
12° Symptômes et diagnostic de la pleurésie.
13° Appareils inamovibles.

ARTICLE DEUXIÈME.

Concours de l'Internat.

Les élèves externes ont *seuls* le droit de se présenter au concours pour les places d'internes ; ils ne doivent pas être âgés de plus de 28 ans.

Les externes de première année peuvent se dispenser de concourir ; mais les élèves de 2ᵉ et 3ᵉ année sont *obligés* de se présenter au concours, sous peine d'être rayes des contrôles des élèves des hôpitaux et hospices.

Une affiche indique le jour du concours et la période de temps pendant laquelle on peut se faire inscrire au secretariat de l'Assistance publique, bureau des concours.

Pour cette inscription, il suffit de présenter un certificat de son chef de service, visé par le directeur de l'hôpital auquel on appartient.

Règlement extrait de l'affiche de 1872.

MM. les élèves externes en médecine et en chirurgie de 2e et de 3e année sont prévenus qu'en exécution du règlement, ils sont *tous* tenus de prendre part au concours des prix, sous peine d'être rayés des contrôles des élèves des hôpitaux et hospices.

Les élèves seront admis à se faire inscrire au secrétariat général de l'administration, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de une heure à trois heures, depuis le samedi 7 septembre jusqu'au lundi 23 septembre inclusivement.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au secrétariat général de l'administration, pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces, et signer au registre ouvert à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de ce concours. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches ne peut être accueillie.

Les élèves externes reçus au concours ont seuls le droit de se présenter pour les places d'élèves internes. Ils ne doivent pas être âgés de plus de 28 ans.

Ils ne sont inscrits pour le concours de l'internat que sur le vu des pièces ci-après :

1° Un certificat constatant leur service en qualité d'externes, au moins depuis le 1er janvier précédent, sans interruption motivée ;

2° Des certificats délivrés par les médecins ou chirurgiens et par les directeurs des établissements dans lesquels ils ont fait un service en qualité d'externes, et attestant leur exactitude, leur subordination et leur bonne conduite.

La nomination aux places d'internes vacantes et les prix à décerner aux élèves externes en médecine et en chirurgie sont l'objet d'un seul et même concours.

Les épreuves pour les concours aux places d'élèves internes en médecine et en chirurgie sont réglées comme il suit :

1° Une épreuve d'admissibilité, consistant en composition écrite sur l'anatomie et la pathologie, pour laquelle il sera accordé deux heures ;

2° Une épreuve orale sur les mêmes sujets. Il sera accordé dix minutes à chaque candidat pour développer, après dix minutes de réflexion, la question qui lui sera échue.

Le maximum des points à attribuer pour chacune de ces épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

Pour la composition écrite,	30 points.
Pour l'épreuve orale,	20 —

Ces opérations terminées, le jury procède au classement des candidats, et, par suite, les prix, accessits et mentions sont décernés aux quatre premiers élèves, dans l'ordre de leur nomination.

Le jugement définitif porte sur l'ensemble des épreuves de la première et de la deuxième série. Le jury se fait représenter, au moment de porter son jugement, les notes confidentielles qui ont été délivrées par les chefs de service aux candidats, depuis

qu'ils remplissent les fonctions d'externes dans les hôpitaux.

Dans les concours ayant pour objet le choix des élèves internes en médecine et en chirurgie, le jury décide s'il existe un nombre de concurrents suffisamment instruits pour remplir toutes les places vacantes.

Lorsque le nombre des candidats capables d'être nommés dépasse celui des places à donner, le jury dresse une liste supplémentaire, composée de concurrents non nommés, mais qu'il déclare néanmoins capables de suppléer, au besoin, les titulaires, et qu'il classe dans l'ordre de mérite.

Cette liste est destinée à pourvoir aux vacances qui peuvent survenir pendant l'année.

Les élèves externes qui terminent leurs trois années d'exercice peuvent être compris dans la liste supplémentaire de l'internat, mais à la condition de justifier de leur intention de rester dans le service des hôpitaux en se faisant de nouveau recevoir externes.

Tout élève externe en médecine et en chirurgie, de deuxième ou troisième année, qui ne concourra pas pour les prix, sera, dès ce moment, privé du droit de continuer son service dans les hôpitaux.

Paris, le 5 septembre 1872.

Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique,
Signé : BLONDEL.

Pour copie conforme.

Le secrétaire général,
A. BAILLY.

C'est vers le commencement d'octobre que le concours a lieu. Il se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve *orale*.

L'épreuve *écrite* comprend une question d'*anatomie* et une question de *pathologie*, qui sont les mêmes pour tous les candidats ; deux heures sont accordées pour faire la composition.

Question écrite.

Chacun des membres du jury dépose dans l'urne la question qu'il a choisie ; on tire ensuite au sort entre ces questions.

Il est bien rare qu'on soit satisfait de la question au premier abord ; la première impression qu'on éprouve est un mouvement de découragement qui vous pousse vers la porte, et auquel il faut bien se garder de céder. Recueillez-vous pendant quelques instants, concentrez ensuite toute votre intelligence sur la question ; réfléchissez et faites-vous un petit cadre méthodique, analogue à celui que vous aviez l'habitude de faire lorsque vous prépariez vos questions de conférence, et vous aurez bientôt réuni les éléments nécessaires pour faire une bonne composition N'oubliez pas, dans votre plan de composition, de faire à l'anatomie et à la pathologie une part égale, car les deux questions ont la même importance. Si le maximum est fixé à 30 points, il y en a 15 pour l'anatomie et 15 pour la pathologie : de sorte que, si parfaite que soit l'une des moitiés de la composition, si l'autre est nulle ou jugée telle, l'élève ne peut avoir plus de 15 points. Lorsque votre cadre sera achevé, vous traiterez d'abord votre question d'anatomie, que vous vous efforcerez d'é-

puiser en une heure, et vous consacrerez à la question de pathologie le temps qui vous restera. Soignez votre style et votre écriture, afin de lire avec facilité votre copie devant le jury.

Lecture de la composition.

C'est le lendemain ou le surlendemain de la composition que commence la lecture. Au début de chaque séance, le président tire au sort les noms d'un certain nombre de candidats qui doivent lire leur copie le jour même, et quelquefois dans la séance suivante. Soyez toujours présent pour répondre à l'appel de votre nom : l'absence produit mauvais effet. La manière dont vous lirez votre composition aura une grande importance pour vous, en ce sens qu'elle influera sur le nombre des points qui vous seront donnés. Les juges, et cela est aisé à comprendre, prêtent peu ou point d'attention à ceux qui lisent avec volubilité, qui hésitent ou se reprennent à chaque instant, comme cela a lieu quand la copie est mal écrite, quand on a un débit monotone.

Gardez-vous bien de rien changer à votre composition en la lisant ! C'est un acte d'indélicatesse. Du reste, un juge attentif ne tardera pas à reconnaître votre supercherie ; et, d'autre part, un des concurrents, *gendarme*, selon l'expression consacrée, reste auprès de celui qui lit ; il a pour mission de suivre le lecteur et de signaler les changements qu'il pourrait introduire dans sa composition au préjudice de ses rivaux.

Les séances de lecture des compositions ont lieu

trois fois par semaine, à quatre heures ; après chaque séance, le jury entre en délibération et fait connaître aux candidats le nombre de points que chacun d'eux a mérité.

Elimination.

Après la lecture de toutes les copies, le jury procède, par ordre de mérite, au classement des concurrents qui ont obtenu le plus grand nombre de points ; on conserve parmi eux un nombre égal au triple des places à donner, soit 90 pour 30 places ; les autres concurrents sont définitivement éliminés, et on procède ensuite à la question orale.

Question orale.

Vingt élèves environ sont appelés à concourir à chaque séance, et pour tous les concurrents la question est la même. Pour la séance suivante, la question orale est changée; il y a là un grave inconvénient qu'il est utile de signaler. Il resulte, en effet, de ces changements de questions que les concurrents d'une même séance ont quelquefois à traiter une question facile, tandis que ceux d'une autre séance auront une question orale plus difficile ; par conséquent les chances ne seront pas égales. Comme la question écrite, la question orale a pour objet l'anatomie et la pathologie. Dix minutes sont accordées au candidat pour réfléchir sur la question, et dix minutes pour la traiter. Au commencement de chaque séance, chaque juge dépose dans une urne une question, et c'est un candidat qui prend au hasard dans cette urne la question du jour.

Les candidats qui doivent subir l'épreuve orale

dans la même séance sont réunis dans une salle, d'où on les fait sortir un à un, de dix minutes en dix minutes.

Celui qui est appelé passe dans une pièce séparée : là, on lui communique la question orale et on met à sa disposition de l'encre, du papier et des plumes. Placé sous la surveillance d'un employé, il lui est interdit de se servir d'aucune note et d'aucun livre qu'il pourrait avoir sur lui ; tout son temps doit être consacré au recueillement et à des réflexions sur la question qu'il va avoir à traiter. Nous lui conseillons, dans ce cas, de se faire un petit plan et d'en prendre note sur le papier ; nous ne voulons pas dire par là que l'élève doive écrire tout ce qu'il sait sur la question, car il n'en aurait pas le temps ; qu'il écrive seulement en gros caractères le titre de chaque chapitre qu'il doit traiter, qu'il note seulement les mots au moyen desquels il pourra se mettre sur la voie d'une dissertation bien suivie. De cette façon, il aura posé des jalons qui guideront son œil et son esprit, et au moyen desquels ses idées pourront s'associer sans qu'il ait à recourir à des hésitations et à des temps d'arrêt, toujours préjudiciables en pareil cas. Il devra, lorsqu'il sera appelé à prendre la parole, concentrer toute son énergie et toute sa volonté pour conserver du calme et du sang-froid, et alors, maître de lui-même, exempt de toute émotion, il s'exprimera avec lenteur et netteté, sans détourner un seul instant son attention du sujet qui l'occupe. Il évitera les digressions, qui sont souvent hérissées d'obstacles contre lesquels il va se heurter, et qui ont pour effet de lui faire perdre le fil de ses

idées ; il n'y a d'ailleurs que du désavantage à sortir de la question au point de vue des points que l'on compte obtenir.

Il faut souvent appeler à soi tout son bon sens et toute son habileté pour contenter ses juges dans une question mal définie et mal limitée, comme le sont d'ailleurs la plupart des questions de l'internat. Il y a deux ans, entre autres, au sujet de la question : *de la trachée et des bronches*, les membres du jury n'étaient pas d'accord, parce que les uns comprenaient dans la question les divisions bronchiques, tandis que les autres limitaient avec raison les bronches au hile du poumon. Donnez à décrire le médiastin, et beaucoup d'élèves seront embarrassés. Il y a quelques années, la question à traiter était : *anatomie descriptive de l'iris, iritis*. Tous les concurrents comprirent que la structure de l'iris rentrait dans le cadre de la question ; mais un juge qui avait lui-même choisi le sujet soutint le contraire, fit partager aux autres juges sa manière de voir, et tous les concurrents furent mal *pointés*.

Classement.

Le concours terminé, les élèves qui ont réuni le plus grand nombre de points sont nommés internes, pour entrer en fonctions le 1er janvier suivant, c'est-à-dire quelques jours après la fin du concours. Quand il s'agit de clore la liste des admissions, le jury est assez fréquemment embarrassé, parce que plusieurs candidats peuvent avoir obtenu le même nombre de points. Dans ce cas, on procède ainsi pour faire le choix : si parmi les

concurrents il se trouve un interne provisoire, il passe avant les autres ; après lui, on choisit les plus anciens externes. Si tous les concurrents se trouvent dans les mêmes conditions, on les classe d'après les notes fournies par leurs chefs de service ou après une nouvelle lecture de leur composition écrite.

Internes provisoires.

Les internes provisoires sont nommés pour un an seulement ; leurs fonctions consistent à remplacer les internes titulaires absents par congé ou par maladie. Chaque interne est classé à son tour d'après l'ordre de réception, et quand tous sont placés, les provisoires sont désignés pour les postes vacants, à mesure qu'ils se trouvent libres. Lorsqu'il y a plusieurs places, celui qui est libre le premier choisit avant les autres ; s'il n'accepte pas la place qui se présente, il ne perd pas son tour pour cela, et celui qui vient après lui choisit. Le premier provisoire libre serait tenu d'occuper le poste vacant si aucun des autres ne voulait s'y rendre. Les internes provisoires sont choisis parmi les concurrents qui ont obtenu le plus grand nombre de points après les internes titulaires. Leur nombre est généralement égal à celui des internes nommés à titre définitif, de sorte que si l'on prend trente internes titulaires, les trente suivants sont déclarés internes provisoires. Comme les externes, ils sont tenus de concourir de nouveau pour l'internat à la fin de l'année, sous peine d'être rayés du cadre des élèves des hôpitaux.

Concours de 1873-1874.

Question écrite.

Circulation hépatique; symptômes et diagnostic de la cirrhose.

Question orale.

1. Muscles de l'œil; séméiologie de l'exophthalmie.
2. Artère pulmonaire ; hémoptysie.
3. Rapports des reins ; symptômes et complications de la lithiase rénale.
4. Région du cou-de-pied; fracture de la malléole externe.
5. Anatomie chirurgicale de la joue ; stomatite ulcéro-membraneuse.
6. Ganglions du pli de l'aine ; bubon.
7. Articulation scapulo-humérale; ses luxations.
8. Lèvres ; bec-de-lièvre.
9. Veines caves ; symptômes et signes des maladies du cœur droit.
10. Cœcum ; invagination intestinale.
11. Anatomie chirurgicale de la joue ; stomatite ulcéro-membraneuse.
12. Articulation scapulo-humérale ; luxations de l'épaule.

A la suite de ce concours ont été nommés :

Internes titulaires. — Cuffer, Tapret, Bouveret, Schwartz, Ribemont, Chenet, Darolles, Léger.

Richaud, Drefus, Oulmont, Guyard, Porak, Magne, Jean Drouin, Kirmisson.

Graux, Moutard-Martin, Hirtz, Angelot, Decaudin, Hervouët, Rafinesque, Chevalier.

Eugène Collin, Delfau, Pauffard, Rondot, Dave, Vallérian, Doumenge, Rémy.

Hippolyte Martin, Balzer, Iszenard, Ledouble, Chiray-Garnier, Michel, Magon.

Internes provisoires. — Sainte-Marie, Golay, Richerand, Regnard, Cossy, Carpentier-Méricourt, Delaunay, Langlebert, Dreyfous, Magnant, de Boissimon, Robin, Carrié, Parant, Rogeau, Derville, Noël, Redard, Cruel, Alphonse Drouin, Mora, Faucher, Lépine, Goëtz, Clozel de Boyer, Bulteau, Pétel.

Concours de 1873-74.

La question écrite du 7 octobre était : *Vertèbres cervicales, signes et diagnostic du mal de Pott.*

Les questions suivantes étaient aussi dans l'urne carotide primitive, ramollissement cérébral ; articulation tibio-tarsienne, entorse ; côlon, tympanite.

1. Nerf moteur oculaire commun ; ses paralysies.
2. Péricarde ; signes et diagnostic de la péricardite.
3. Enveloppes du testicule ; hydrocèle.
4. Artère pulmonaire ; signes et diagnostic de la pneumonie [1].
5. Prostate ; symptômes et diagnostic des calculs vésicaux.
6. Clavicule ; ses fractures.
7. Grand épiploon ; diagnostic de l'étranglement interne.

1. Pour les questions des années précédentes, voyez la première année du « Guide de l'Étudiant ».

8. Trachée ; symptômes et diagnostic de la rougeole.
9. Articulation temporo-maxillaire ; luxations de la mâchoire.
10. Voies lacrymales ; tumeur lacrymale.
11. Fosse iliaque ; abcès de la fosse iliaque.

De l'importance du concours de l'internat et de sa préparation.

Nous ne saurions trop engager les étudiants à travailler avec ardeur en vue du concours de l'internat. Beaucoup d'élèves, soit qu'ils s'exagèrent les difficultés de ce concours, soit qu'ils n'en sachent pas apprécier les avantages, soit par une indifférence impardonnable, se tiennent à l'écart de l'internat, et regrettent, vers la fin de leurs études, de n'avoir pas rempli ces utiles et honorables fonctions, lorsque, comparant avec impartialité leur expérience acquise et leurs connaissances médicales avec celles que possèdent les internes, ils se reconnaissent bien au-dessous d'eux. Ce n'est pas seulement au point de vue de la science que l'internat est avantageux : en effet, c'est un honneur que d'avoir été interne des hôpitaux, c'est un titre qui ne laisse pas que d'avoir un certain prestige aux yeux des gens du monde, auxquels on inspire, dans ce cas, une confiance beaucoup plus marquée. Lorsque plusieurs médecins se présentent pour une place importante, on choisira toujours parmi eux celui qui aura été interne des hôpitaux, et cette préférence lui sera encore accordée dans les cas

d'expertises médico-légales, dans les cas de maladies où, à cause de la difficulté du diagnostic, on fait toujours appel à un médecin éclairé. Mais le véritable et le plus grand avantage de l'internat, à notre point de vue, est de permettre à l'élève d'acquérir une expérience à laquelle il ne saurait prétendre, même après dix ans de pratique dans sa clientèle. L'interne, en effet, n'est pas seulement l'élève de son chef de service ; il est aussi son aide, son suppléant, son *alter ego*. Que le chef de service manque à sa visite du matin, l'interne le remplacera ; c'est l'interne aussi qui fait la visite du soir sans les conseils et sans l'assistance du chef de service. L'interne étant nommé pour quatre ans, et changeant de service chaque année, on se figure aisément avec quelle énorme quantité de malades il se sera trouvé en contact, pendant ce laps de temps, pour leur donner des soins, et à quelle source de nombreuses observations il aura été à même de puiser. Les jours de garde, l'interne est le chirurgien de l'hôpital, c'est lui qui sera chargé de faire les opérations urgentes, si l'on manque de chefs de service.

Pour réussir au concours de l'internat, il ne suffit pas seulement de savoir, il faut encore se préparer à concourir, et, pour cela, il faut s'habituer de bonne heure à traiter les questions de toute sorte, à en établir de bonnes divisions, à faire des compositions écrites et à traiter des questions orales, afin de présenter habilement le sujet et de dire beaucoup et de bonnes choses en dix minutes. Un grand nombre de candidats, malgré leurs connaissances acquises et leur savoir réel, échouent au concours parce qu'ils

ne se sont pas préparés suffisamment et ne sont pas au courant des subtilités et des petits moyens indispensables pour bien montrer ce qu'ils savent.

Nous conseillons donc à tous les externes de suivre les conférences de l'internat : ils ont là un excellent moyen de fixer dans leur mémoire l'anatomie et la pathologie, tout en se préparant au concours, de sorte qu'en cas d'échec ils n'auront pas perdu leur temps.

Ces conférences sont gratuites et se font sous la direction d'internes de troisième et de quatrième année. Celles qui, cette année du moins, ont réuni le plus grand nombre d'élèves, et à bon droit, sont celles de MM. Bourdon, Campenon, Coyne, Labadie-Lagrave, Renault, Reymond et Sevestre.

ARTICLE TROISIÈME.

Concours pour le prix de l'internat.

Ce concours a lieu tous les ans, du 5 au 10 novembre ; on s'inscrit du 10 au 20 octobre.

Tous les internes sont tenus de prendre part à ce concours, de fournir et de lire une copie, sous peine de destitution.

Le concours comprend d'abord une question écrite sur l'anatomie et la pathologie. Pour traiter cette question, il est accordé trois heures aux concurrents. Pour être admissible, il faut avoir au moins 16 points, le maximum est de 20 points.

Les quinze premiers concurrents admissibles subissent une question orale de pathologie, pour la-

quelle ils ont dix minutes pour réfléchir et autant pour traiter la question. Puis, il y a une deuxième composition orale sur la pathologie, dans le but d'assigner un rang aux six meilleurs concurrents des deux concours précédents.

Sept membres composent le jury ; il y a un président et deux suppléants.

Les concurrents sont répartis en deux divisions : la *petite division* se compose des internes de 1re et de 2e année, qui concourent ensemble. Le prix consiste en une médaille d'argent.

La *grande division* comprend les internes de 3e et de 4e année ; le prix consiste en une médaille d'or. Le lauréat peut continuer, même étant reçu docteur, à être interne des hôpitaux. De plus, il peut se présenter au concours du bureau central dès l'expiration de son temps d'internat.

Concours de 1873-74.

Jury : MM. Brouardel, Cornil, Dujardin-Beaumetz, Duplay, Molland, Périer, Tarnier.

Résultats du concours.

3e et 4e années. — *Prix* : médaille d'or. — M. Rendu, interne de 4e année à l'hôpital Saint-Louis, avec prolongation de deux ans à partir du 1er janvier 1874.

Accessit : Médaille d'argent. — M. Renaut, interne de 4e année à l'hôpital de la Charité.

1re *mention*. — M. Campenon, interne de 3e année à l'hôpital Necker. — 2e *mention* : M. Coyne, interne de 4e année à l'hospice des Enfants-Assistés.

1re et 2e années. — *Prix* : médaille d'argent. — M. Reclus, interne de 2e année à l'hôpital des Cliniques.

Accessit (des livres). — M. Hand, interne de 2e année à l'hôpital Cochin.

1re *mention*. — M. Raymon, interne de 2e année à l'hôpital de la Pitié.

2e *mention*. — M. Faure, interne de 2e année à l'hôpital de la Pitié.

Question pour la médaille d'or.

Ecrit.	Artères du cerveau. Tumeurs des os du crâne.	Anatomie et physiologie.
Oral.	Imperforations de l'anus et du rectum. Péritonites par perforation.	

Concours entre les internes.

Un concours est ouvert entre les internes titulaires ou provisoires actuellement en fonctions, pour le prix biennal de 1,000 francs fondé par feu le docteur Civiale, à l'effet d'être décerné à celui qui aura présenté le travail jugé le meilleur sur les maladies des voies urinaires.

Ce travail devra être déposé au secrétariat de l'administration avant le 15 août, au plus tard. Le prix a été décerné en 1874.

Les élèves qui désireront concourir devront s'adresser, pour obtenir les renseignements, au secrétariat général.

ARTICLE QUATRIÈME.

Questions données au dernier concours d'agrégation pour deux places d'anatomie et une de chimie, à la Faculté de Paris.

Le concours a eu lieu du 15 novembre 1872 au 3 janvier 1873.

— Première épreuve : Composition écrite (cinq heures sont accordées) : *Structure et fonction de la moelle épinière* (pour le concours d'anatomie) ; *Poumon, phénomènes chimiques de la respiration* (pour le concours de chimie).

— Deuxième épreuve : Leçon orale de trois quarts d'heure, après trois heures de préparation sans livres ni notes. (Une question pour deux candidats.)

Première question : *Parallèle entre les deux systèmes musculaires, au point de vue de la structure et des fonctions.*

Deuxième question : *Anatomie et physiologie du système lymphatique.*

— Troisième épreuve : Leçon orale d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation chez soi ; le candidat est laissé absolument libre. (Une question pour chaque candidat.)

Première question. *Du foie* (anatomie et physiologie).

Deuxième question. *Du testicule* (anatomie et physiologie).

Troisième question. *De l'ovaire* (anatomie et physiologie).

Quatrième question. *Du cœur* (anatomie et physiologie).

Les candidats en chimie ont fait leur leçon sur *l'acide tartrique et les tartrates* et sur les *alcaloïdes du quinquina.*

— Quatrième épreuve. Epreuve pratique, pour laquelle il est accordé trois heures. (La même pour tous les candidats.)

1° *Dissection de la portion cervicale du pneumogastrique ;* 2° *Montrer au microscope des fibres élastiques et des vaisseaux capillaires.*

Les candidats en chimie ont eu à faire l'analyse d'un fragment de *sucre de lait monohydraté.*

— Cinquième épreuve : Thèses (douze jours sont accordés aux concurrents pour rédiger la thèse et pour la faire imprimer ; le douzième jour, elle doit être remise).

1° Structure et usages de la rétine.

2° Tissu conjonctif (anatomie et physiologie).

3° De l'épiderme et des épithéliums (anatomie et physiologie).

4° Des nerfs vaso-moteurs (anatomie et physiologie).

5° Des matières amylacées et sucrées ; leur rôle dans l'économie (chimie).

6° Des matières albuminoïdes (chimie).

ARTICLE CINQUIÈME.

Concours du prosectorat des hôpitaux.

Les prosecteurs sont nommés au concours. Ils restent en fonctions pendant quatre ans. Un concours a eu lieu en 1873.

Nature des épreuves.

1° *Pièces sèches.* Les candidats ont eu à préparer, comme pièce générale : les vaisseaux du cou. Les pièces particulières à préparer étaient : prostate, cœcum, uretères, trompes utérines, vésicules séminales.

Les candidats ont été divisés en séries pour traiter les questions suivantes :

2° *Epreuve orale d'anatomie :* Nerf maxillaire inférieur ; nerfs de l'orbite.

3° *Epreuve orale de physiologie :* Du cœur ; du foie.

4° *Epreuve orale de pathologie externe :* Tumeurs hémorrhoïdales : cancer du larynx.

5° *Epreuve écrite :* Anatomie pathologique des kystes en général.

6° *Epreuve de dissection :* Région de la nuque.

7° *Epreuve de médecine opératoire :* Ligature de la fémorale ; sommet du triangle de Scarpa ; désarticulation du poignet.

Après la première épreuve, la plus redoutée, comme on sait, il ne restait plus que six candidats.

Après le concours, les concurrents ont été ainsi

classés, avec le total des points qu'ils ont eu après chaque épreuve :

MM. A.	158 points	1/2
B.	157	
C.	149	1/2
D.	149	
E.	144	

MM. A. et B. ont été nommés.

CHAPITRE SIXIÈME.

PRIX

ARTICLE PREMIER

Prix de la Faculté.

Tous les ans, la Faculté de Paris distribue des prix dont nous indiquons ci-dessous la valeur et les conditions.

1° Prix Corvisart.

Le prix fondé par le professeur Corvisart consiste en une médaille d'or de la valeur de 400 francs. Tous les élèves de la Faculté inscrits à l'une des cliniques internes sont admis à concourir pour ce prix.

Une question de médecine pratique est, au commencement de chaque année, proposée par les professeurs aux élèves des cliniques internes : les élèves doivent en chercher la solution exclusivement dans les faits qui se passent sous leurs yeux dans les salles de clinique interne.

Pour être admis à concourir, on se fait inscrire, au commencement de chaque année, dans l'une des cliniques internes. Le professeur désigne à chaque

élève un ou plusieurs numéros de lit, et le candidat aura à recueillir les observations de tous les malades qui y seront admis successivement.

Chacun des candidats remet au secrétariat de la Faculté, avant le 1er juillet, les pièces suivantes :

1° Les observations recueillies au numéro du lit qui lui a été désigné ;

2° La réponse à la question qui lui a été proposée.

Chaque travail doit être déposé sans désignation du nom de l'auteur, et avec une épigraphe pour le faire connaître.

Un jury est chargé de présenter un rapport sur ces travaux ; il soumet à la sanction de la Faculté les noms des concurrents jugés dignes d'obtenir des médailles.

Concours de 1872. — La question proposée était :

Des diverses formes de la pleurésie. — La Faculté partage le prix de 400 fr. de la manière suivante : 1° une médaille de vermeil et une somme de 200 fr. à M. Borne (Marie-Charles-Joseph), né le 1er février 1850, à Saint-Hippolyte (Doubs) ; 2° une médaille de vermeil et une somme de 200 fr. à M. Mercier (Pierre-Jules), né le 19 février 1833, à Nancy (Meurthe). La Faculté a accordé en outre une mention honorable à M. Pétrini et une mention honorable à M. Boyer.

Question proposée au concours pour l'année 1874: Affections des deux orifices auriculo-ventriculaires.

2° Prix Monthyon.

Le prix Monthyon consiste également en une médaille d'or de la valeur de 400 francs. Ce prix est décerné chaque année par la Faculté de médecine de Paris à l'auteur du meilleur ouvrage sur les caractères, les symptômes, la marche et le traitement de la maladie qui a prédominé dans le cours de l'année précédente.

Les travaux des candidats doivent être déposés au secrétariat avant le 1er juillet, sans nom d'auteur et avec une épigraphe.

Concours de 1873. — Il ne s'est pas présenté de candidat.

3° Prix Chatauvillard.

Mme de Châtauvillard a fondé en faveur de la Faculté de médecine un prix annuel de 2,000 fr.

Ce prix est décerné chaque année au meilleur ouvrage sur les sciences médicales, imprimé dans le courant de l'année précédente.

Les ouvrages imprimés en français sont seuls admis au concours.

Les dissertations inaugurales et les thèses sont admises au concours.

Les ouvrages sont reçus au secrétariat, du 1er au 31 janvier de l'année qui suit celle de leur publication.

Concours de 1873.—La Faculté a partagé le prix de 2,000 fr., savoir : 1° 1,000 fr. à M. le docteur Lancereaux, agrégé de la Faculté, et à M. Lackerbauer, pour leur Atlas d'anatomie pathologique ; 2° 500 fr. à M. le docteur Volaillon, agrégé, et à

M. Curvile, préparateur de cours, auteurs d'une étude physiologique sur les effets toxiques de l'idée; 3° 500 fr. à M. Sueur, pour ses Études sur la mortalité à Paris pendant le siége.

4° Prix Barbier.

Ce prix annuel de 2,000 francs est dû à la libéralité du baron Barbier.

Il est décerné chaque année à l'inventeur d'une méthode opératoire, d'un instrument, d'un appareil, d'un bandage ou de tout autre moyen mécanique applicable à la médecine ou à la chirurgie, reconnu d'une utilité générale et supérieur à tout ce qui a été inventé ou mis en usage antérieurement.

Les objets ou les mémoires présentés en vue d'obtenir ce prix ne sont reçus au secrétariat de la Faculté que jusqu'au 1er juillet.

Concours de 1873. — La Faculté a divisé le prix de la manière suivante : 1° 1,000 fr. sont accordés à titre d'encouragement à M. Dujardin, étudiant en médecine, pour l'aider à continuer des recherches onéreuses à cause de l'emploi d'instruments de précision ; 2° 500 fr. sont alloués à titre d'encouragement à MM. Chéron et Nachet, pour leur instrument le *micro-ophthalmoscope* ; 3° la Faculté décide, en outre, que, conformément aux dispositions du legs Barbier, une somme de 500 fr. sera affectée à l'achat de livres ou appareils pouvant aider à l'amélioration des études médicales.

5° Legs Trémont.

Joseph Girod de Vienney, baron de Trémond, a légué à la Faculté de médecine de Paris une somme annuelle de 1,000 francs, pour en disposer en faveur d'un étudiant distingué et sans fortune.

Les pièces à fournir sont reçues au secrétariat de la Faculté jusqu'au 1er juillet.

Cette année, cette somme a été partagée entre deux élèves, X. et Y.

6° Prix Lacaze.

Aux termes du testament de M. le docteur Lacaze, un prix d'une valeur de 10,000 francs est accordé, tous les deux ans, au meilleur ouvrage sur la phthisie et sur la fièvre typhoïde, et ainsi de suite alternativement et à perpétuité.

En 1876, on décernera le prix pour la phthisie.

—

ARTICLE DEUXIÈME.

Prix de l'Académie.

Prix fondé par M. le docteur Barbier. — Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Prix fondé par M. le docteur Ernest Godard. — Ce prix sera décerné au meilleur travail sur la pathologie externe.

Il sera de la valeur de 1,000 francs.

Prix fondé par M le docteur Amussat. — Ce prix sera décerné à l'auteur du travail ou des recherches basées simultanément sur l'anatomie et

sur l'expérimentation, qui auront réalisé ou préparé le progrès le plus important dans la thérapeutique chirurgicale.

Il sera de la valeur de 1,000 francs.

Prix fondé par M. le docteur Lefèvre. — Question :

« De la mélancolie dans ses rapports avec la paralysie générale. »

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Prix fondé par M. le marquis d'Argenteuil. — Ce prix, qui est sexennal, sera décerné à l'auteur du perfectionnement le plus notable apporté aux moyens curatifs des rétrécissements du canal de l'urèthre pendant cette sixième période (1869 à 1875), ou subsidiairement à l'auteur du perfectionnement le plus important apporté durant ces six ans au traitement des autres maladies des voies urinaires.

Ce prix sera de la valeur de 8,000 francs.

Prix proposé par la commission de l'hygiène de l'enfance. — Question :

« Déterminer les chiffres de la mortalité des enfants de zéro jour à un an.

« 1° Suivant les âges, c'est-à-dire de semaine en semaine pendant le premier mois ; puis de un à trois mois, de trois à six, six à neuf, de neuf à douze mois ;

« 2° Suivant le sexe ;

« 3° Suivant l'état civil ;

« 4° Suivant les lieux, c'est-à-dire par département, et dans les plus grandes villes ;

« 5° Suivant les mois de l'année. »

Ce prix sera de la valeur de 1,200 francs.

Prix fondé par M. le docteur Saint-Lager. — « Je propose à l'Académie de médecine une somme de 1,500 francs pour la fondation d'un prix de pareille somme, destiné à récompenser l'expérimentateur qui aura produit la tumeur thyroïdienne à la suite de l'administration, aux animaux, de substances extraites des eaux ou des terrains des pays à endémie goîtreuse. »

Le prix ne sera donné que lorsque les expériences auront été répétées avec succès par la commission académique.

Les mémoires pour les prix à décerner en 1875 devront être envoyés, sans exception aucune, à l'Académie, avant le 1er mars de la même année. Ils devront être écrits en français ou en latin, et accompagnés d'un pli cacheté, avec devise indiquant les nom et adresse des auteurs.

Questions proposées pour 1875.

Prix de l'Académie. — Question :

« Du traitement des anévrysmes par les différents modes de compression. »

Ce prix sera de la valeur de 1,000 francs.

Prix fondé par M. le baron Portal. — Les candidats sont libres d'adresser un mémoire *sur un sujet quelconque* d'anatomie pathologique.

Toutefois l'Académie croit devoir recommander à leur attention les sujets suivants :

1° Du cancer secondaire des os ;

2° Des atrophies musculaires ;

3° Des diverses espèces de cirrhose du foie.

Ce prix sera de la valeur de 2,000 fr.

Prix fondé par Mme Bernard de Civrieux. — Question :

« De l'insomnie. »

Ce prix sera de la valeur de 900 francs.

Prix fondé par M. le docteur Capuron. — Ce prix sera décerné au meilleur travail inédit sur un sujet quelconque de la science obstétricale.

Il sera de la valeur de 3,000 francs.

ARTICLE TROISIÈME.

Prix de la Société de Chirurgie.

Prix Laborie — Mme Laborie, veuve du docteur Laborie, membre et ancien président de la Société de Chirurgie, a fait don à cette Société d'une rente annuelle de 1,200 francs, affectée à la fondation d'un prix annuel sous le nom de *prix Edouard Laborie*. Ce prix est décerné chaque année à l'auteur du meilleur travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie, adressé à la Société pendant l'année courante. Dans le cas où le prix ne serait pas donné, il serait réparti l'année suivante entre les meilleurs travaux après le n° 1.

Les auteurs sont libres de choisir le sujet de leurs mémoires ; toutefois, la Société indiquera tous les six ans un sujet de concours pris parmi les points de chirurgie dont Laborie s'est le plus occupé. Tous les docteurs et élèves en médecine, français et étrangers, sont admis à prendre part au concours du prix Laborie. Les mémoires, écrits en français, en anglais, en latin ou en allemand, devront être en-

voyés à la Société avant le 1er novembre de chaque année.

Cette année, le prix n'a été décerné à aucun concurrent.

Prix Duval. — Par suite d'une donation de Duval, la Société de Chirurgie a fondé, à titre d'encouragement, un prix de 100 francs en livres, pour la meilleure thèse de chirurgie publiée en France dans le courant de l'année. Autant que possible, les recherches doivent s'appuyer sur des observations recueillies par l'auteur lui-même dans un service d'hôpital. Sont admis à concourir les docteurs ayant rempli les fonctions d'internes dans les hôpitaux civils ou ayant un grade analogue dans les hôpitaux militaires ou de la marine. Les thèses soutenues depuis le 1er janvier d'une année jusqu'au 31 décembre de la même année sont seules admises au concours. Deux exemplaires des thèses doivent être adressés à la Société avant le 15 janvier.

Les thèses et mémoires destinés aux concours de 1875 devront être déposés le 1er novembre 1875.

Cette année, 1873, le prix Duval a été décerné à M. le docteur Poinsot, de Bordeaux, pour sa thèse d'un mérite hors ligne : *De la conservation dans les fractures compliquées.*

Prix Huguier. — Madame Huguier, veuve du chirurgien qui illustra pendant longtemps la chirurgie française, voulant honorer la mémoire de son mari, a fait don à la Société de chirurgie d'une rente annuelle de 1,000 fr., pour la fondation d'un prix annuel qui sera décerné pour la première fois en 1875.

Questions : 1° *De l'uréthrotomie externe, de sa*

valeur, d'après des observations recueillies dans les hôpitaux de Paris ; de son historique (très-développé).

2° *De l'influence du contact de l'air sur les plaies.*

Prix Gerdy. — M. Vulfram-Gerdy, frère du chirurgien, a, par disposition testamentaire, légué à la Société de chirurgie, au nom de ce dernier, un titre de rente annuelle de 1,000 francs, destinée à la fondation d'un prix *biennal* de 2,000 francs qui sera décerné pour la première fois en 1875.

Question proposée. — *De l'action de l'air sur les plaies, au point de vue historique et doctrinal.*

Les commissaires nommés pour désigner ces questions ont eu le désir de s'inspirer des habitudes et des tendances scientifiques des fondateurs. Ils ont d'ailleurs voulu suivre les traditions de la Société de chirurgie, en se préoccupant de ne pas séparer l'étude des points relatifs à la pratique chirurgicale de celle de l'histoire de l'art et des doctrines. La Société invite les compétiteurs pour le prix Gerdy à accorder à l'étude historique de la question toute l'importance qu'elle comporte.

Les thèses qui devront concourir pour le prix Duval 1874, les mémoires qui devront concourir pour le prix Laborie 1874, seront déposés sur le bureau de la Société de Chirurgie, 3, rue de l'Abbaye, avant le 1er novembre 1874.

ARTICLE QUATRIÈME.

Prix de l'enseignement libre.

Prix Fort (500 fr.). — Dans le but de stimuler l'ardeur de nos élèves dans l'étude de l'anatomie, nous instituons le *prix Fort*, qui consiste en une médaille de vermeil de 100 francs et en une somme de 400 francs.

Ce prix sera accordé à la suite d'un concours d'anatomie et de physiologie.

Le concours aura lieu tous les ans le 1er mars. Le prix sera donné pour la première fois en mars 1875 [1]. On s'inscrira pour ce concours à l'amphithéâtre de la rue Antoine-Dubois, n° 2, à partir du 20 février, à midi précis, où ne personne spéciale recevra les élèves.

Les élèves admis à concourir seront :

1° Tous les élèves de notre cours particulier n'ayant pas encore subi leur premier examen de doctorat ;

2° Un nombre égal d'élèves ne faisant pas partie de nos cours, se trouvant, du reste, dans les mêmes conditions et ayant disséqué pendant l'hiver dans l'un des pavillons de l'École pratique. (Les premiers élèves inscrits seront seuls admis.)

Ne seront pas admis au concours les élèves qui auront déjà suivi plus d'une fois notre cours particulier, ceux qui se seront fait inscrire au cours

1. Le concours n'ayant pu avoir lieu cette année par suite de l'interruption des cours [maladie du professeur], les élèves des cours de l'année 1873-74 seront admis au concours, s'ils se trouvent, du reste, dans les conditions exigées par le programme.

après le mois de novembre, ceux qui ont obtenu un prix quelconque, ainsi que les internes des hôpitaux.

Les questions, traitées en une seule composition écrite, seront au nombre de deux, choisies parmi 50 questions, ainsi réparties : 10 de structure, 15 d'anatomie descriptive, 10 de régions, 5 d'anatomie générale, 5 de physiologie, 3 d'embryologie, 2 de préparations anatomiques, consistant en injections diverses, dissections et autres modes de préparations.

Les copies ne seront pas signées. Le candidat mettra son nom sous enveloppe, avec un signe particulier répété sur la copie et sur l'enveloppe ; il fixera l'enveloppe à sa copie.

Aucune enveloppe ne sera ouverte avant que les compositions ne soient jugées.

Tout candidat qui fera la moindre tentative pour se faire connaître, même par une simple visite à l'un des juges, sera irrévocablement exclu.

Les copies seront examinées par quatre juges, dont trois au moins seront internes des hôpitaux.

Si l'on hésite entre deux candidats, le jury pourra leur faire subir une épreuve supplémentaire.

Au moment où ils se font inscrire, les élèves doivent mettre leur adresse, leur feuille d'inscription, et une petite note qui indique qu'ils se trouvent dans les conditions du programme.

CHAPITRE SEPTIÈME

HOPITAUX

Les hôpitaux de Paris se divisent en hôpitaux du centre et hôpitaux excentriques Les hôpitaux du centre sont l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité et l'hôpital des Cliniques.

On les divise encore en hôpitaux généraux et hôpitaux spéciaux, selon la nature des affections qu'on y traite.

HÔTEL-DIEU (842 LITS), PARVIS NOTRE-DAME.

Chirurgiens — MM. *Richet, A. Guérin, Cusco, N...*

Médecins. — MM. *Behier, Fauvel, Frémy, Guéneau de Mussy, Hérard, Moissenet, Tardieu, Oulmont.*

Pharmacien. — M. *Hébert.*

LA PITIÉ (624 LITS), RUE LACÉPÈDE, 1.

Chirurgiens. — MM *Verneuil, Léon Labbé.*

Médecins. — MM *Gallard, Lasègue, Gombault, Vulpian, Lorain, Desnos.*

Pharmacien. — M. *Personne.*

LA CHARITÉ (494 LITS), RUE JACOB, 17.

Chirurgiens. — MM. *Gosselin, Ulysse Trélat,*

Médecins.—MM. *Bernutz, Bouillaud, Bourdon, Germain Sée, Empis, Woillez.*

Pharmacien. — M. *Fordos.*

Tous les mercredis, à 10 heures 1/2, M. le professeur Trélat fait des leçons cliniques et des opérations, à l'Amphithéâtre. (La visite a lieu dans les salles Saint-Jean et Sainte-Rose.)

HÔPITAL SAINT-ANTOINE (352 LITS), RUE DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE, 206.

Chirurgiens. — MM. *Duplay*, *Benj. Anger*.

Médecins. — MM. *Dumontpallier*, *Blachez*, *Guyot*, *Mesnet*, *Péter*, *Brouardel*, *Constantin Paul*, *Proust*.

Pharmacien. — M. *Patrouillard*.

HÔPITAL NECKER (403 LITS), RUE DE SÈVRES, 151.

Chirurgiens. — MM. *Désormeaux*, *Guyon*.

Médecins. — MM. *Chauffard*, *Delpech*, *Laboulbène*, *Potain*.

Pharmacien. — M. *Méhu*.

HÔPITAL COCHIN (125 LITS), RUE DU FAUBOURG-SAINT-JACQUES, 45.

Chirurgien. — M. *Després*.

Chirurgien chargé d'un service d'accouchement. — M. *Polaillon*.

Médecin. — M. *Bucquoy*.

M. le docteur Bucquoy fait des leçons cliniques à l'Amphithéâtre, le mardi et le vendredi, à 9 heures. Tous les jours, M. Bucquoy fait interroger les malades par les élèves.

HÔPITAL BEAUJON (440 LITS), RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 208.

Chirurgiens. — MM. *Dolbeau*, *Lefort*.

Médecins. — MM. *Axenfeld*, *Gubler*, *Matice*, *Moutard-Martin*.

Pharmacien. — M. *Adam.*

M. le professeur Dolbeau fait des opérations tous les jeudis, après la visite des malades.

HÔPITAL LARIBOISIÈRE (612 LITS), ENCLOS SAINT-LAZARE.

Chirurgiens. — MM. *Tillaux, Panas.*

Médecins. — MM. *Desnos, Jaccoud, Siredey, Millard, Maurice Reynaud, Isambert.*

Pharmacien. — M. *Ducom.*

M. Tillaux fait examiner les malades par les élèves, tous les matins. Le mercredi, il fait des opérations.

HÔPITAL SAINT-LOUIS (853 LITS), RUE BICHAT, 40.

Chirurgiens. — MM. *Cruveilhier, Péan.*

Médecins. — MM. *Besnier, Guibout, Hardy, Hillairet, Lailler, Vidal.*

Pharmacien. — M. *Lutz.*

HÔPITAL DU MIDI (336 LITS), RUE DES CAPUCINS, 1.

Chirurgien. — M. *Horteloup.*

Médecins. — MM. *Mauriac, Simonet.*

Pharmacien. — M. *Prunier.*

HÔPITAL DE LOURCINE (276 LITS), RUE DE LOURCINE, 95.

Chirurgien. — M. *Dubrueil.*

Médecins. — MM. *Fournier A., Lancereaux.*

Pharmacien. — M. *Portes.*

HÔPITAL DES ENFANTS (658 LITS), RUE DE SÈVRES, 149.

Chirurgien. — M. *Saint-Germain.*
Médecins. — MM. *Archambault, Bouchut, Labric, Roger, Simon Jules.*
Pharmacien. — M. *Bourgoin.*
M. le docteur Bouchut fait une conférence au lit du malade, tous les mardis, à 8 heures 1/2.

HÔPITAL SAINTE-EUGÉNIE (425 LITS), RUE DE CHARENTON, 89.

Chirurgien. — M. *Marc Sée.*
Médecins. — MM. *Bergeron, Triboulet, Cadet-Gassicourt.*
Pharmacien. — M. *Baudrimont.*

HÔPITAL DES CLINIQUES (146 LITS), PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

Chirurgiens. — M. *Broca*, professeur de clinique chirurgicale; M. *Depaul*, professeur de clinique d'accouchement.
Pharmacien. — M. *Byasson.*
Sage-femme en chef. — Mme veuve *de Soyre.*

MAISON D'ACCOUCHEMENTS (402 LITS), RUE DE PORT-ROYAL, 5.

Chirurgien en chef, professeur. — M. *Tarnier.*
Chirurgien professeur adjoint. — M. *Polaillon.*
Pharmacien. — M. *N...*
Sage-femme en chef. — Mme *Callé.*

MAISON MUNICIPALE DE SANTÉ, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS, 200.

Chirurgien. — M. *Demarquay*.
Médecins. — MM. *Féréol*, *Ed. Labbé*.
Pharmacien. — M. *Joulie*.

Connue autrefois sous le nom de *maison Dubois*, la maison de Santé reçoit des malades qui paient 6 ou 7 fr. par jour dans les chambres à deux lits ; 4 fr. 50 c. et 5 fr. dans les chambres à trois lits ; 4 fr. dans les chambres de quatre à six lits. Le prix des petits appartements et des chambres particulières varie entre 15 et 8 fr.

Les étudiants en médecine y sont traités gratis.

Dans cet hôpital, qui renferme 150 lits, on traite toutes les maladies, excepté l'épilepsie et l'aliénation mentale.

HÔPITAL DES ENFANTS ASSISTÉS ET ORPHELINS, RUE D'ENFER, 100.

Chirurgien. — M. *Guéniot*.
Médecin. — M. *Parrot*.

HOSPICE DE LA VIEILLESSE (FEMMES), A LA SALPÊTRIÈRE, BOULEVARD DE L'HÔPITAL, 7.

On y reçoit les femmes aliénées, indigentes, infirmes ou âgées de 70 ans.

Chirurgien. — M. *Meunier*.
Médecins des infirmeries.— MM. *Charcot*, *Luys*.
Médecins aliénistes. — MM. *Baillarger*, *Delasiauve*, *Moreau* (de Tours), *Trélat*, *Voisin Auguste*.
Pharmacien. — M. *Fermond*.

HOSPICE DE LA VIEILLESSE (HOMMES), A BICÊTRE.

Cet hospice a la même destination que le précédent ; il est seulement réservé aux hommes.

Chirurgien. — M. *Lannelongue.*

Médecin des infirmeries. — M. *Descroizilles.*

Médecins aliénistes. — MM. *Berthier*, *Falret*, *Legrand du Saulle.*

Pharmacien. — M. *Vialla.*

Indépendamment des hôpitaux que nous venons d'énumérer, la ville de Paris possède encore des hospices, des asiles et des maisons de retraite, que nous nous contenterons de nommer, puisqu'ils n'ont aucun intérêt pour les élèves. Ces établissements sont : l'hospice des Incurables, à Ivry ; l'hospice des Ménages, à Issy ; l'hospice Devillas, à Issy ; l'hospice de la Rochefoucauld, à Montrouge ; la maison de Sainte-Périne et la maison Chardon-Lagache, à Auteuil ; l'hospice Saint-Michel, à Saint-Mandé ; l'hospice de la Reconnaissance, Garches.

CHAPITRE HUITIÈME

EMPLOI DU TEMPS

Si l'étude de la médecine offre quelques attraits, s'il est peu fastidieux, agréable même, d'étudier la chimie, la physique, l'histoire naturelle, la physiologie, il faut avouer qu'on éprouve une sorte de découragement lorsqu'on envisage l'énorme quantité de choses à apprendre pour arriver au diplôme. Heureusement que les débutants ne s'en rendent pas bien compte, et qu'ils voient leur sentier plein de roses.

ARTICLE PREMIER.

Élèves de première année.

L'examen de première année comprend la physique, la chimie, l'histoire naturelle et les éléments de l'anatomie.

Il faut que l'élève soit bien persuadé qu'il ne doit pas étudier uniquement dans le but d'arriver à l'examen : il doit avant tout travailler à son instruc-

tion. Un élève qui ne songe qu'aux examens, qui ne prépare que les examens, arrive au diplôme ; mais on peut affirmer qu'il n'est pas un bon médecin. Pour le devenir, il devra travailler encore après sa réception.

La feuille d'inscriptions mentionne six branches de la science médicale pour les élèves de première année.

Il ne faut pas attacher à ces six branches une importance égale.

1° L'*histologie* doit être complétement laissée de côté la première année d'études, non-seulement parce qu'elle n'est pas exigée pour l'examen de première année, mais aussi parce que l'élève ne connaît pas l'anatomie, et ne peut, par conséquent, étudier l'histologie avec fruit.

2° L'*anatomie* et la *dissection* doivent préoccuper uniquement l'élève de première année. Tout à fait au début, les étudiants en médecine ne se rendent pas compte de l'utilité de l'anatomie ; mais, à mesure qu'ils avancent dans leurs études, ils sont de plus en plus convaincus que l'anatomie est la base de la médecine et de la chirurgie. Si l'on veut connaître l'homme dans ses conditions pathologiques, il faut l'avoir étudié au préalable dans l'intégrité de ses organes. On ne peut donc aborder utilement l'étude de la pathologie, si l'on n'a pas étudié sérieusement l'anatomie. Quand l'élève de première année a négligé de disséquer et d'apprendre l'anatomie, il reconnaît qu'il a eu tort, lorsque, l'année suivante, il constate que, pour préparer l'examen d'anatomie, une année ne suffit pas.

3° Après avoir, pendant le semestre d'hiver, con-

sacré son temps à l'anatomie et aux dissections, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars, l'élève doit étudier, jusqu'à l'époque de son examen de première année, la *chimie*, la *physique* et l'*histoire naturelle*. Ces sciences lui sont déjà familières, puisqu'elles occupent une place considérable dans le programme du baccalauréat : aussi, pendant l'hiver, l'élève ne devra s'en occuper que d'une manière accessoire, pour consacrer surtout son temps à l'anatomie, qu'on ne peut négliger, à cause de son importance et des difficultés que présente son étude.

Nous conseillons aux élèves de première année d'étudier dans les livres suivants :

Chimie, *Riche*, 1 vol. ;

Méhu, 1 vol. in-12. Deux bons livres.

Physique, *Gréhant*, 1 vol. in-12 : excellent livre, bonne exposition ;

Desplats et *Gariel* : un peu plus long.

Histoire naturelle, *Cauvet*, 2 vol. ;

Boquillon, 2 vol. ;

Moquin-Tandon, 2 vol. Ces trois ouvrages sont bons.

L'élève devra se procurer tout ce qu'a écrit M. *Baillon*.

Anatomie, *Cruveilhier*, *Sappey*, *Fort*. Ce dernier ouvrage est d'un prix beaucoup moins élevé que les autres. Le deuxième volume est fort commode pour les dissections et autres travaux d'amphithéâtre.

Pour repasser l'anatomie, quelques jours avant

un examen et un concours, on aura recours à notre *Manuel d'anatomie*.

Physiologie. Les livres de physiologie allemands traduits en français sont tous incomplets et diffus. On ne les lit pas, et l'on fait bien ; c'est une leçon pour les médecins français, qui montrent un empressement ridicule à traduire les ouvrages qui nous viennent de l'étranger.

Aucun livre ne peut remplacer la *Physiologie de Béclard* pour un élève de première année. La *Physiologie de Küss* n'est pas élémentaire : c'est un livre bon à consulter quand on sait déjà la physiologie.

Quels cours doit suivre l'élève de première année ?

En hiver, les cours d'anatomie ; en été, les cours de chimie, de physique, d'histoire naturelle et de physiologie. A cause de la difficulté qu'il éprouve à faire accorder les heures de ces cours, nous conseillons à l'élève de remplacer par des études supplémentaires, chez lui, le cours qu'il ne pourra suivre.

L'élève de première année doit-il aller à l'hôpital ?

Non, cela est inutile ; l'élève de première année, n'ayant aucune notion d'anatomie et de physiologie, n'est pas à même d'observer au lit du malade des préceptes qui ne lui ont pas encore été enseignés ; il n'a pas les connaissances suffisantes pour fréquenter avec fruit les hôpitaux. (*Voy.* article II, *Elèves de deuxième année.*)

L'élève de première année doit-il concourir pour l'externat ?

Non. D'abord, les épreuves de ce concours étant beaucoup plus difficiles aujourd'hui qu'autrefois, il n'est guère possible d'arriver à l'externat à la fin de la première année. Nous ajouterons à ce motif qu'il y a beaucoup plus d'avantages à suivre un service comme élève *bénévole*, parce que, dans ce cas, on peut changer tous les trois mois, tandis que l'élève externe doit rester attaché pendant un an au même service ; de plus, il est astreint à tenir les cahiers de visite, à en faire des relevés, et à certains autres détails de fonctions qui lui font perdre du temps sans profit. On objectera à tout ceci qu'il faut être externe, si l'on veut concourir pour l'internat à la fin de la deuxième année ; à cette objection nous répondrons que c'est un malheur pour un élève que d'être reçu interne après deux ans d'études seulement. Cela pourra flatter sa vanité et son amour-propre, lui donner une grande satisfaction personnelle ; mais il ne saura tirer aucun profit des immenses avantages de l'internat ; il n'a ni l'expérience du malade, ni l'habitude de l'hôpital ; il n'est suffisamment instruit d'aucune manière, et il ne fera pas un bon internat. Aussi tout élève sensé ne voudra-t-il arriver à l'internat qu'à la fin de sa quatrième année d'études. Ce conseil, nous le donnons avec la ferme conviction qu'on se trouvera bien de le suivre. Demandez sur ce sujet l'avis des anciens qui ont été reçus internes étant encore fort jeunes.

Il va sans dire que nous conseillons le concours de l'externat à la fin de la troisième année seulement.

ARTICLE II.

Élèves de deuxième année.

La deuxième année est l'une des plus laborieuses pour l'étudiant en médecine ; il doit prendre à la lettre les indicatinns de la feuille d'inscriptions ; toutefois, l'*anatomie*, la *physiologie* et l'*histologie* formant les matière- de l'examen de deuxième année, il consacrera à leur etude une attention plus soutenue qu'à celle de la pathologie.

Dès le commencement du semestie d'hiver, il recommencera à disséquer, et il suivra les cours d'anatomie ; il fera de rapides progrès, s'il a déjà travaillé cette science en première année, et il lui sera facile d'étudier en même temps la physiologie et l'histologie.

La physiologie est professée pendant le semestre d'été ; il en résulte que l'hiver doit être consacré presque exclusivement à l'anatomie, à l'histologie et aux dissections.

L'élève de deuxième année doit-il aller à l'hôpital ?

Le service de l'hôpital n'est pas obligatoire, puisqu'on n'exige de stage qu'après la huitième inscription. Quant aux avantages que l'élève de deuxième année peut retirer de la fréquentation des hôpitaux, il faut distinguer A ceux qui n'ont jamais étudié l'anatomie et la physiologie, nous ne conseillons pas d'aller à l'hôpital, où ils perdront un temps précieux ; ne connaissant pas ces deux branches des

sciences médicales, ils ne sauraient retirer aucun fruit de l'examen du malade ; s'ils assistent à une leçon de clinique, ils n'y peuvent rien comprendre. S'ils font quelques visites à l'hôpital, celles-ci ne doivent avoir pour but que de se familiariser avec quelques pansements ; mais nous ne croyons pas que les avantages qu'ils en retireront puissent être comparés à ceux d'une matinée qu'ils passeront chez eux à étudier la leçon d'anatomie qu'ils ont entendue la veille. Nous ne saurions trop le répéter, l'anatomie et la physiologie sont la base des études médicales ; sans elles, le médecin et le chirurgien sont dans l'impossibilité d'agir avec certitude, de se prononcer avec confiance. L'hôpital ! encore l'hôpital ! toujours l'hôpital ! passez votre temps à l'hôpital ! vous répètent sans cesse des hommes routiniers, réfractaires à toute idée de progrès. Excellent conseil à suivre pour une catégorie d'élèves, mais non pour les élèves sérieux et qui veulent devenir de bons médecins.

L'élève de deuxième année qui a eu la bonne idée d'étudier l'anatomie l'année précédente doit aller tous les matins à l'hôpital ; nous l'engageons à passer le premier trimestre dans un service de chirurgie ; il suivra pendant le second trimestre un service de médecine, et, guidé par ses goûts et ses aptitudes, il choisira pour le reste de l'année un service de médecine ou de chirurgie. La matinée seule sera consacrée à l'hôpital, le reste de la journée sera donné à la dissection et à l'anatomie. Lorsque les amphithéâtres de dissection sont fermés, tous les élèves de deuxième année sans exception doivent se rendre chaque matin à l'hôpital pour se

familiariser avec l'examen des malades et commencer l'étude de la pathologie. Pendant le cours du second semestre, l'élève consacrera donc la matinée à l'hôpital et l'après-midi aux cours d'anatomie, de physiologie et d'histologie. Nous lui conseillons encore d'étudier pendant l'été, au moins pratiquement, la médecine opératoire : c'est un excellent moyen de se fixer d'une manière solide et définitive dans la mémoire certaines règles importantes du manuel opératoire, à l'aide desquelles on se représente les rapports anatomiques les plus importants.

Un médecin qui possède une connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie n'est jamais embarrassé, même dans les circonstances les plus difficiles.

Nous conseillons les livres suivants aux élèves de deuxième année.

Histologie. Il y a trois ouvrages d'histologie : *Fort*, *Frey*, *Kölliker*.

Anatomie, *Cruveilhier*, *Sappey* et *Fort*.

Physiologie, *Béclard*.

Pathologie interne. *Jaccoud*, 2 vol. : excellent ouvrage au courant de la science, mais un peu trop allemand et pas assez français.

Pathologie externe, *Fano*, 2 vol. avec 307 fig. ; bon livre, suivi des tableaux d'opérations de l'auteur ; 28 fr.— *Fort*, 2 vol. avec plus de 500 fig., contenant la pathologie externe, un chapitre sur les embaumements, un sur les ligatures et les amputations, avec figures, et un sur les bandages, avec figures. Cet ouvrage, fait avec la collaboration de

trois spécialistes, contient un *examen du malade* au commencement de chaque article ; 25 fr. Repasser dans notre *Résumé de pathologie.*

Pathologie générale, *Bouchut*, 1 vol. in-18 ; excellent livre.

Quels cours doit suivre l'élève de deuxième année ?

Si l'élève de deuxième année s'est adressé, ce que nous lui conseillons toujours de faire, à l'un des professeurs libres d'anatomie de l'École pratique, nous l'engageons à s'en tenir aux leçons qu'il reçoit d'eux, et qui consistent généralement en deux cours quotidiens. Il est dirigé dans les dissections dans l'intervalle des deux leçons. S'il le juge convenable, il suivra en outre un des cours officiels d'anatomie, celui de M. Sappey, professeur à la Faculté, ou celui de M. Sée, chef des travaux anatomiques.

L'élève de deuxième année suivra encore avec fruit le cours de pathologie externe pendant le semestre d'été, tout en ayant soin de repasser continuellement l'anatomie qu'il a apprise pendant l'hiver, afin de subir avec succès son examen de fin d'année.

L'élève de deuxième année prendra-t-il part au concours de l'externat ?

Non, pour les raisons que nous avons exposées plus haut. (*Voy.* Élèves de première année.)

ARTICLE III.

Élèves de troisième année.

A la fin de sa troisième année d'études, l'élève en médecine est interrogé sur la pathologie interne et sur la pathologie externe : il a donc à étudier ces deux branches des sciences médicales, mais il ne faut pas non plus qu'il perde le fruit de ses études antérieures On a toujours dit, et avec raison, que pour savoir son anatomie il fallait l'avoir apprise et oubliée sept fois. En effet, en raison du nombre considérable de noms qu'il faut retenir, de rapports anatomiques qu'il faut conserver dans son esprit, avec la mémoire et les aptitudes les plus heureuses, on oubliera ce qu'on aura appris en deuxième année, si l'on n'a pas soin d'étudier les mêmes matières l'année suivante. Il est donc indispensable à tout élève qui a l'ambition de devenir ou bon chirurgien ou bon médecin, de disséquer encore et d'étudier l'anatomie pendant le semestre d'hiver de la troisième année. Rien n'est plus facile d'ailleurs que de diviser son temps de façon à étudier l'anatomie sans négliger la pathologie, à laquelle on peut consacrer ses matinées et ses soirées, en réservant l'après-midi pour les dissections et les leçons d'anatomie.

Le semestre d'été sera consacré à la pathologie interne et à la pathologie externe. Nous engageons aussi les élèves de troisième année à s'exercer aux opérations chirurgicales, bien que celles-ci ne soient pas exigées pour l'examen de fin d'année qu'ils ont à subir.

Dans le cours de la troisième année, l'élève est tenu de faire son stage ; il n'est admis à prendre aucune inscription, *même la neuvième*, s'il ne présente au secrétariat un certificat de l'administration des hôpitaux, constatant qu'il est attaché à un service. A la fin de chaque trimestre, il doit produire un autre certificat délivré par son chef de service et visé par le directeur de l'hôpital, constatant qu'il a fait régulièrement son service.

C'est à la fin de la troisième année que l'élève, après s'y être préparé avec soin, devra prendre part au concours de l'externat. (*Voy.* un peu plus haut : *Concours de l'externat.*)

Les livres dont je conseille l'étude aux élèves sont les suivants :

Pathologie générale, *Bouchut.*

Pathologie interne, *Jaccoud.*

Pathologie externe, *Fano*, *Fort*, *Follin.* Ce dernier ouvrage, non encore terminé, aura 5 volumes ; la première partie, faite par Follin lui-même, est de beaucoup supérieure au reste de l'ouvrage. *Nélaton*, 2e édition, par *Péan*, non encore terminée.

Médecine opératoire, A. *Guérin* ; bon livre, avec figures, 7 fr. 50. *Malgaigne*, plus complet, avec figures. — La description des opérations, avec figures, qui se trouve à la fin de la Pathologie chirurgicale de *Fort*, est bien suffisante pour apprendre les opérations demandées aux examens.

Cours que doivent suivre les élèves de troisième année.

Indépendamment des dissections et des leçons d'anatomie auxquelles assisteront pendant l'hiver les élèves de troisième année, ils devront assister le matin, trois fois par semaine, à une clinique chirurgicale, et, trois fois également par semaine, à une clinique médicale.

La clinique chirurgicale du professeur Richet, à l'Hôtel-Dieu, est certainement l'une des plus pratiques et des plus instructives; excellent praticien, M. Richet fait sa clinique avec un soin extrême et donne aux élèves les meilleurs préceptes.

La clinique de M. Béhier, à l'Hôtel-Dieu, est la plus suivie des cliniques médicales; ses leçons charment et intéressent tout à la fois.

Les élèves qui ne se trouvent pas à portée de l'Hôtel-Dieu peuvent assister à d'autres cliniques. Nous citerons particulièrement les excellentes leçons de M. Gallard, à la Pitié; de M. Bucquoy, à l'hôpital Cochin. Ces deux médecins, justement estimés, s'intéressent tout particulièrement à l'instruction des élèves, qui trouveront dans ces deux services les éléments d'une instruction solide et d'une science sérieuse et profonde.

ARTICLE IV.

Élèves de quatrième année.

Il n'y a pas d'examen à subir à la fin de la quatrième année. L'élève doit s'appliquer à se perfectionner dans les diverses branches de l'enseignement médical, et préparer avec soin le premier examen de doctorat, qu'il pourra subir trois mois après sa dernière inscription. Si l'élève ne veut pas perdre de temps, c'est au mois de novembre qu'il peut se présenter à cet examen; or, c'est à cette époque seulement que commencent les dissections. Il est donc absolument nécessaire de préparer le premier examen de doctorat pendant le cours de la quatrième année, si on ne veut pas s'exposer à perdre plusieurs mois au commencement de la cinquième.

Les élèves de quatrième année devront donc aller à l'hôpital tous les matins, pendant les deux semestres. Il est indispensable pour eux de disséquer encore pendant le semestre d'hiver, et d'assister au cours d'anatomie. Nous leur recommandons de faire, pendant le semestre d'été, des opérations sur le cadavre; nous les engageons surtout à ne pas se livrer à ce genre d'études uniquement en vue des examens, mais aussi en vue de leur instruction. Ils regretteront la négligence qu'ils auront apportée dans l'étude des manœuvres opératoires, lorsqu'ils se trouveront plus tard aux prises avec les exigences de la profession : aussi nous ne saurions trop les engager à mettre ces conseils à profit.

Si l'élève de quatrième année a réussi au concours de l'externat l'année précédente, il devra concourir pour l'internat. (Voy. *Concours de l'internat.*)

Nous engageons les élèves à fréquenter la bibliothèque de la Faculté, surtout ceux qui redoutent des visites importunes. On peut aussi aller à la bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon. On trouve à la fréquentation de ces lieux économie de temps, de chauffage et d'éclairage. Si l'on ne veut pas être astreint à travailler à des heures déterminées, comme cela a lieu lorsqu'on a pris l'habitude des bibliothèques, on peut prendre un abonnement dans un cabinet de lecture, où les étudiants trouvent toute sorte de livres. Il en existe un dans le passage du Commerce et un autre rue de la Sorbonne.

Les élèves doivent aussi connaître les diverses sociétés savantes, de chirurgie, d'anatomie, d'anthropologie, de biologie, de thérapeutique, etc. Ils passeront un moment agréable et instructif, en se rendant de temps en temps aux séances de ces sociétés.

Ils devront aussi se tenir au courant des prix à décerner par ces sociétés, par la Faculté et par l'Académie. C'est un bon exercice que celui que l'on fait en s'habituant à rédiger des mémoires pour concourir à ces prix.

A. Conseils aux élèves à l'hôpital, auprès des malades.

Nous ne saurions mieux faire que de citer ici ce que nous avons déjà dit dans notre *Pathologie et Clinique chirurgicales* :

« Les élèves ne vont pas à l'hôpital uniquement pour faire des pansements et pour servir d'aides au chirurgien ; ils doivent surtout s'instruire, c'est-à-dire étudier les malades et les maladies. Je dis avec intention *malades* et *maladies*, car beaucoup de personnes s'imaginent que les maladies sont les mêmes chez tous les sujets. Non, certes : et si cela était, on pourrait apprendre la pathologie dans les livres. En chirurgie, comme en médecine, les maladies revêtent un type particulier selon la constitution de l'individu qui en est affecté. Il est donc bien essentiel de distinguer la maladie et le malade. Dans l'étude que nous nous proposons de faire actuellement, nous n'entrerons point dans une foule de détails minutieux, auxquels l'intelligence de l'élève pourra suppléer.

« Nous n'insisterons pas sur la nécessité qu'il y a à bien interroger un malade, à se présenter à lui avec douceur et politesse, à observer certaines convenances à l'égard des femmes; nous sommes persuadé que nous nous adressons à des hommes intelligents et bien élevés. Ceux qui désireraient des détails sur ces points consulteront le traité de diagnostic de M. Piorry, qui a longuement exposé la question.

« Les parties sur lesquelles nous voulons surtout insister sont celles que nous voyons ignorées ou négligées par les élèves. Ainsi, chose difficile à croire,

ce qui embarrasse la plus grande partie des élèves qui entrent dans une salle d'hôpital, c'est qu'ils ne savent comment aborder un malade, qu'ils ne savent par où commencer leur interrogatoire.

« Un malade que vous abordez poliment se montre rarement récalcitrant. En général, il répond à vos questions, et il se prête plus ou moins volontiers à l'exploration.

« En le questionnant, il faut avoir soin de ne point lui adresser les demandes qui semblent solliciter une réponse négative ou affirmative. Par exemple, il ne faut pas dire à un malade : n'avez-vous pas mal là ? Il vous répondra *oui*, parce qu'il croira vous faire plaisir, ou bien parce qu'il s'imaginera qu'il souffre réellement. Nous faisons allusion ici aux malades des hôpitaux. Ne lui dites pas non plus : Vous devez avoir mal là ? Cette question entraînerait une réponse affirmative. Il faut questionner d'une manière plus vague, et dire : Où avez-vous mal ? qu'éprouvez-vous ? etc.

« On doit surtout user de précautions quand on soupçonne chez les malades certaines habitudes ou des maladies antérieures que la plupart cherchent à tenir cachées. Par exemple, ne demandez jamais à un homme que vous croyez alcoolique s'il boit beaucoup, s'il se met quelquefois en état d'ivresse. Informez-vous de sa profession et de ses habitudes ; interrogez-le, sans paraître y attacher trop d'importance, sur la quantité et la qualité de ses boissons ordinaires (vin, liqueur, absinthe) ; sachez s'il est sujet aux insomnies, aux cauchemars, à la pituite ; regardez si ses mains tremblent, etc. De

même, c'est en examinant attentivement la peau, les ganglions, la gorge, et en faisant des questions sur les principaux accidents de la syphilis, que vous arriverez à diagnostiquer l'existence de cette maladie ; cela est important surtout chez les femmes, qui répondent presque toujours négativement à une question directe.

« Interroger, examiner un malade, c'est prendre des renseignements directs ou indirects pour arriver à la connaissance exacte de sa maladie et pour éviter les nombreuses causes d'erreurs qui peuvent détourner de la voie d'un bon diagnostic.

Ordre d'après lequel le malade doit être examiné.

« 1. Quel âge avez-vous ?

« 2. Quelle est votre profession ?

« 3. De quel pays êtes-vous ?

« 4. Où habitez-vous ?

« Après ces questions préliminaires, qu'il est toujours utile d'adresser, on arrive au point important.

« 5. Pour quelle maladie êtes-vous entré à l'hôpital ?

« Cette question est préférable à celle-ci : Où avez-vous mal ? Où souffrez-vous ? Car le malade ne souffre pas toujours.

« On jette un coup d'œil sur le point malade. Déjà, on a un soupçon sur la maladie qui affecte le sujet.

« Avant de passer à un examen approfondi, on fera la question suivante :

« 6. N'avez-vous pas autre chose ?

« Que la réponse du malade soit négative ou affirmative, il est bon de s'en assurer en le découvrant complétement; puis on se livre à l'exploration du point malade, en examinant d'abord les symptômes locaux fonctionnels ou subjectifs, et les symptômes locaux physiques ou objectifs.

1° *Symptômes locaux fonctionnels.*

« 7. Souffrez-vous ?

« 8. La douleur est-elle violente?

« 9. Sont-ce des élancements que vous ressentez ?

« 10. La douleur est-elle permanente, ou cesse-t-elle par intervalles?

« 11. Augmente-t-elle ou diminue-t-elle lorsque je presse le point malade?

« 12. Dans quelles conditions s'exaspère-t-elle ou se calme-t-elle ?

« On examine alors la *fonction*. Est-ce une articulation qui est le siége du mal, on questionne le malade pour savoir si les mouvements sont douloureux. Si c'est un organe comme l'urèthre, on s'informe également de l'intégrité ou de l'altération de la fonction, etc.

2° *Symptômes locaux physiques.*

« On les constate au moyen des organes des sens : l'œil, la main, l'ouïe, le goût et l'odorat.

« La seule inspection de la région malade permet de reconnaître le *changement de couleur* de la peau, l'*augmentation de volume* de la région malade, la *déformation*, si importante à connaître dans certains cas de luxations, de fractures, etc. Il

faut avoir soin d'examiner comparativement le côté malade et le côté sain, pour bien apprécier les différences.

« La main peut être employée de plusieurs manières dans l'exploration d'une région malade.

« L'application de la main permet de constater le *changement de température* de la peau, les *battements* dont certaines tumeurs sont le siége, le *craquement* dans certains mouvements articulaires, etc.

« La pression sur le point malade exagère quelquefois la *douleur*. Cette pression trahit l'*empâtement* dans les phlegmons, l'*œdème*. C'est par la pression combinée des deux mains qu'on perçoit la *fluctuation*. Une main, un doigt suffit quelquefois. La pression combinée à des mouvements particuliers, variables pour chaque cas, nous laisse reconnaître la *crépitation*. C'est encore avec la main qu'on parvient à constater la *mobilité* des fragments dans une fracture, la *déformation* des régions dans les luxations. Enfin n'est-ce pas avec la main que nous pratiquons la *mensuration* des parties malades? que nous nous servons des spéculums pour l'oreille, le vagin, le rectum? que nous explorons la cavité du larynx et le fond de l'œil au moyen du laryngoscope et de l'ophthalmoscope? que nous introduisons des sondes et des stylets dans les orifices naturels ou fistuleux pour arriver au diagnostic? La main est donc d'un grand secours pour l'exploration des affections chirurgicales.

« La percussion sert dans certains cas de tumeurs abdominales et thoraciques, dans les hernies.

« Par l'ouïe, on peut quelquefois constater la

présence de *fausses membranes* dans les articulations, la *crépitation* dans les fractures et dans l'emphysème.

« On a rarement occasion de se servir du goût et de l'odorat, en chirurgie. Il faut reconnaître, toutefois, qu'ils peuvent rendre des services, par exemple dans certaines maladies des *voies urinaires*. On sait aussi que les *abcès* avoisinant les parois du tube digestif présentent une odeur stercorale des plus manifestes.

3° *Symptômes de voisinage.*

« Après l'exploration locale, il est bon de rechercher s'il n'existe pas quelque symptôme de voisinage. En premier lieu, et il faut toujours y songer, on doit explorer les *ganglions lymphatiques* qui correspondent à la région malade. On trouve souvent un engorgement qui met sur la voie du diagnostic. Dans les tumeurs, on doit explorer les tissus voisins : c'est ainsi que, dans le cas de tumeurs du testicule et dans l'orchite, on doit examiner la tunique vaginale et s'assurer si elle renferme du liquide. On doit, dans les mêmes cas, pratiquer le toucher rectal pour reconnaître les tubercules du testicule, qui coïncident souvent avec une vésiculite simple ou tuberculeuse. De même, dans l'artérite, on ne doit pas négliger d'explorer les artères au-dessous du point malade, si la chose est possible. Enfin, dans la phlébite et l'angioleucite, il faut examiner avec soin l'état des régions où siégent les capillaires correspondant à ces vaisseaux ; on y trouve fréquemment de l'œdème. Ces exemples feront comprendre, nous

l'espérons, l'importance de l'exploration dans le voisinage des régions malades.

4° *Symptômes généraux.*

« L'état local étant connu (la maladie est quelquefois limitée aux symptômes locaux), on passe à l'étude des symptômes généraux, c'est-à-dire qu'on examine les divers appareils de nutrition, de sécrétion, des sens, etc.

« Chaque appareil est interrogé d'une extrémité à l'autre.

« On explore d'abord le tube digestif et ses annexes ; on passe en revue la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin, le foie, la rate, le pancréas.

« On passe ensuite à l'appareil respiratoire : fosses nasales, larynx, trachée, bronches, poumons, plèvres.

« On interroge aussi l'appareil nerveux : fonctions du cerveau, fonctions des nerfs.

« L'appareil urinaire et l'appareil génital sont passés également en revue.

« On explore ensuite les diverses sécrétions.

« Enfin on étudie les organes des sens.

« S'il fallait insister sur tous ces points auprès de chaque malade, l'examen serait extrêmement long. Grâce à l'habitude, on fait rapidement l'inspection de toutes ces parties, et l'on examine quelques points particuliers seulement, les plus importants pour le diagnostic. Mais le commençant doit suivre cette méthode, s'il veut apprendre à examiner un malade et à rédiger une observation.

5° *Symptômes complémentaires.*

« Après avoir étudié sur un malade les symptômes locaux, fonctionnels et physiques, les symptômes de voisinage et les symptômes généraux, on peut soupçonner la maladie et avoir une certitude relative. Mais l'esprit ne saurait être satisfait. Il faut arriver à une certitude absolue, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de donner un nom à la maladie dont le malade est affecté, il faut encore déterminer l'*étendue du mal*, le tissu *primitivement* affecté, la *nature* de la lésion, le *degré* auquel elle est parvenue. Il faut rechercher s'il existe quelque *complication*. Enfin il ne faut pas oublier que quelques malades *simulent* certaines maladies. »

B. Conseils sur les observations.

Dans le même ouvrage [1], nous nous exprimons ainsi sur les observations :

« Il y a quelques années à peine, tous les élèves, dans les hôpitaux, possédaient un cahier d'observations. Aujourd'hui, ce n'est presque plus de mode, et bientôt on s'imaginera que prendre des observations était une des manies du bon vieux temps ! Cependant rien ne remplace un recueil d'observations, ni les lectures les plus attentives, ni l'examen le plus minutieux des malades. Le cahier conserve des faits que la mémoire a oubliés ; s'il est consulté plus tard, on y trouve des dates, des époques fixes, la

1. Pathologie et Clinique chirurgicales, 2 vol. in-8°, avec 542 fig. dans le texte ; chez Delahaye, Paris.

durée des divers symptômes, etc., etc. Il faut être extrêmement paresseux ou d'une naïveté rare pour contester l'utilité des observations prises au lit du malade. Nous ne saurions donner, pour prendre l'observation d'un malade, de meilleure méthode que celle que nous avons décrite pour faire son examen. Il faut de plus, dans une observation bien prise, consigner à la fin de l'observation, et jour par jour, l'état du malade, le traitement, les résultats du traitement, les réflexions du chef de service. C'est ainsi qu'on finit par posséder des collections d'un prix inestimable.

« Les élèves doivent prendre les observations avant l'arrivée du chirurgien à l'hôpital ou après son départ, s'ils en ont le temps. Il faut, toutes les fois qu'un nouveau malade entre dans le service, écrire son observation le premier jour, le second au plus tard. On doit les prendre toutes, c'est le seul moyen de n'en pas laisser échapper de fort intéressantes.

. . . .

PLAN DE DESCRIPTION.

« Dans toutes les descriptions, nous suivrons le même plan. C'est celui que l'élève doit suivre dans une dissertation ou dans une épreuve de concours.

« *Définition.* — Indiquer d'abord le nom, la définition, les synonymes et le degré de fréquence de la maladie.

« *Examen du malade.* — Ensuite, dire de quelle manière on doit se comporter pour examiner le malade dans chaque maladie.

« *Anatomie et physiologie pathologiques.* — Il est utile, après avoir tracé rapidement l'historique et indiqué la division du sujet, de commencer, en général, la description des lésions anatomiques qui peuvent être étudiées sans la connaissance préalable des causes et des symptômes.

« Dans l'examen des lésions, suivre l'ordre qu'on suit ordinairement à l'autopsie. Après avoir constaté les altérations *des liquides*, passer à celles *des solides :* 1° altération de forme, de volume, de couleur ; 2° examen des annexes de l'organe malade ; 3° exploration des organes voisins ; 4° caractères physiques de l'organe, du tissu malade ; 5° caractères chimiques, etc. ; 6° aspect à la loupe ; 7° altérations microscopiques.

« S'il s'agit d'une poche, décrire séparément le *contenant* et le *contenu.*

« *Symptomatologie.* — Etudier ensuite les symptômes.

« 1° Y a-t-il des *prodromes ?* 2° Quel est le mode de *début ?* 3° Description des *symptômes locaux fonctionnels :* y a-t-il de la *douleur ?* la *fonction* de l'organe malade est-elle diminuée, augmentée ou altérée ?

« 4° Description des *symptômes locaux physiques.* Inspection. Application de la main. Pression. Palpation. Toucher. Mensuration. Percussion. Auscultation. Emploi des sondes, des stylets, des spéculums, de la loupe et du microscope. Emploi des réactifs chimiques, de l'odorat et du goût.

« 5° Description des *symptômes de voisinage* fournis par l'altération des organes qui avoisinent la lésion.

« 6° Description d s *symptômes généraux*, lorsqu'ils existent.

« A. Les uns sont fournis par les fonctions de relation : troubles des sens, du système nerveux, de la voix, de l'appareil de la locomotion, de l'habitude extérieure du malade.

« B. les autres sont fournis par les fonctions de nutrition et de reproduction : digestion, circulation et respiration, appareil génito-urinaire.

« C. Il ne faut pas négliger l'examen des sécrétions.

« D. On doit aussi étudier la nutrition, amenant l'*atrophie* ou l'*hypertrophie*.

« *Tableau du malade*. — Après avoir exposé les symptômes, décrire, s'il y a lieu, le *tableau* du malade.

« Indiquer les différentes *formes* de la maladie, ses *variétés*, sa *nature*, et la *différence* qu'elle peut présenter aux divers âges et dans les deux sexes.

« *Marche*. — La marche est-elle rapide ou lente ? Dans l'étude de la marche d'une maladie, mentionner ses diverses *périodes* ; quelles sont les circonstances qui *modifient* la marche d'une maladie ? Quelle est l'*influence* de telle ou telle maladie intercurrente ?

« *Durée*. — Combien de temps dure-t-elle ?

« *Terminaison*. — Comment se termine-t-elle ? Si la *guérison* survient, par quelles phases la maladie passe-t-elle ? Se termine-t-elle par la *mort* ? De quelle manière ? Le malade meurt-il par asphyxie, par une complication, etc. ?

La maladie se termine-t-elle par une autre ma-

ladie? Y a-t-il des *phénomènes critiques ?* Quelles particularités présente la *convalescence ?* Cette maladie présente-elle des *phénomènes consécutifs ?* Est-elle sujette aux *rechutes* ou à la *récidive ?*

« Quelles sont les *complications* qui se montrent le plus ordinairement ?

« *Etiologie*. — Nous parlerons des *causes*, de leur mode d'action. Leur étude est plus facile en chirurgie qu'en pathologie interne.

« Nous verrons qu'elles sont : les unes locales, souvent traumatiques ; les autres générales.

« Les causes locales peuvent être prédisposantes et déterminantes : ainsi, un coup est une cause déterminante locale ; la raréfaction de la substance spongieuse du col du fémur est une cause prédisposante locale de la fracture du col.

« Les causes générales sont prédisposantes : hérédité, âge, profession.

« Quelques-unes, par exemple le froid, peuvent agir comme causes prédisposantes et déterminantes.

« Dans l'étude des causes, nous tiendrons compte de la diathèse.

« *Diagnostic*. — Le diagnostic comprend le *diagnostic simple* et le *diagnostic différentiel*. Le premier résulte de la description détaillée des symptômes. Mais le diagnostic simple ou positif ne consiste pas seulement à donner un nom à une maladie, il se compose encore de quelques autres éléments. Il faut déterminer le *siége* de la maladie, l'*organe malade*, l'*étendue* du mal, le tissu *primitivement affecté*, la *nature* de la lésion, le *degré* auquel elle est parvenue.

« Le diagnostic différentiel doit être établi entre la maladie que l'on étudie et les autres maladies du même organe, entre elle et les maladies des organes voisins qui peuvent la simuler. Dans le diagnostic différentiel, il ne faut jamais perdre de vue les maladies générales, la syphilis surtout, et les névroses, qui font commettre plus d'erreurs aux médecins qu'aux chirurgiens.

« *Pronostic.* — On verra par le pronostic que les maladies présentent une *gravité* que l'on peut apprécier d'une manière générale pour chacune d'elles. C'est ainsi qu'on porte généralement un pronostic grave sur une fracture du crâne, parce qu'on sait que la plupart des individus qui en sont affectés succombent. Le pronostic d'un abcès de la fosse iliaque ne présente pas de gravité, mais cet abcès peut s'ouvrir dans le péritoine et amener la mort de l'individu, tandis que le sujet affecté de fracture du crâne peut survivre à la lésion. On ne peut donc pas porter de pronostic d'une manière absolue. Mais il existe des signes qui influencent plus ou moins favorablement le jugement que le chirurgien porte sur l'issue de la maladie. On les désigne sous le nom de *signes pronostiques*. Ils sont fournis le plus souvent par l'âge, la santé antérieure, les conditions héréditaires du sujet ; par la marche, la durée, les complications de la maladie ; par des symptômes particuliers, l'aspect des plaies, les sueurs, le hoquet, etc., etc.

« *Traitement.* — Nous indiquerons ensuite le traitement de la maladie.

« Le traitement peut être palliatif ou curatif, mé-

dical ou chirurgical. Le traitement médical est local ou général.

« Il faut rechercher dans le traitement des maladies les indications et les contre-indications du traitement. On doit distinguer aussi le traitement prophylactique et celui de la convalescence.

« Il ne faut pas négliger le traitement des complications ; quelquefois on est forcé de traiter les symptômes. Dans les descriptions, nous accorderons une large part au traitement. »

SECTION TROISIÈME

MÉDECINS ET PHARMACIENS MILITAIRES

CHAPITRE PREMIER

ÉLÈVES EN MÉDECINE MILITAIRES.

Décret du 5 octobre 1832.

Chaque année, au mois de septembre, un concours a lieu pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire, d'après un programme arrêté par le ministre de la guerre.

Sont admis à concourir pour les emplois d'élèves en médecine :

1° Les étudiants pourvus des deux diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences complet ou restreint ;

2° Les étudiants ayant 4, 8 et 12 inscriptions valables pour le doctorat, et ayant subi avec succès les examens de fin d'année correspondant au nombre de leurs inscriptions.

Les autres conditions sont les suivantes :

1° Etre né ou naturalisé Français ;

2° Avoir eu au 1er janvier de l'année du concours

plus de dix-sept ans et moins de vingt et un ans (élèves sans inscriptions), moins de vingt-deux ans (élèves à quatre inscriptions), moins de vingt-trois ans (élèves à huit inscriptions) et moins de vingt-quatre ans (élèves à douze inscriptions) ;

3° Avoir été reconnu apte à servir activement dans l'armée, aptitude qui sera justifiée par un certificat d'un médecin militaire du grade de major au moins ; elle pourra être vérifiée, au besoin, par le jury d'examen.

4° Souscrire un engagement d'honneur de servir dans le corps de santé militaire pendant dix ans au moins, à dater de l'admission au grade d'aide-major de 2e classe.

Toutes les conditions qui précèdent sont de rigueur, et aucune dérogation ne pourra être autorisée pour quelque motif que ce soit.

Les épreuves ont lieu devant un jury composé d'un médecin-inspecteur du service de santé, président, de deux médecins et de deux pharmaciens militaires, désignés par le ministre de la guerre.

Les candidats reconnus admissibles reçoivent, dans la proportion déterminée par les besoins du service, une commission d'élève du service de santé militaire, et sont classés en deux catégories.

Les élèves compris dans la première catégorie, c'est-à-dire ceux qui auront moins de douze inscriptions en médecine, sont repartis suivant leur convenance, entre douze villes principales, y compris Paris, qui possèdent une Faculté de médecine et de pharmacie et un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hôpital civil.

Attachés à l'hôpital militaire, sous les ordres et

la surveillance du médecin en chef, ils concourront à l'exécution du service médical ; en même temps, ils suivront les cours et travaux pratiques de la Faculté ou de l'Ecole préparatoire, et y subiront les divers examens aux époques et dans la forme déterminées par la législation en vigueur.

Ces élèves ne porteront pas d'uniforme et ne recevront aucune solde. Toutefois, afin de venir en aide, dans une juste mesure, à des positions exceptionnellement intéressantes, ceux d'entre eux qui auront été boursiers au Prytanée militaire pourront obtenir, sur leur demande, une subvention mensuelle dont le chiffre sera fixé ultérieurement.

Les élèves de la seconde catégorie, c'est-à-dire ceux qui seront en possession de douze inscriptions pour le doctorat, seront réunis à Paris et placés sous les ordres du directeur de l'école du Val-de-Grâce.

Inscrits à la Faculté de médecine, ils suivront les cours en rapport avec le degré de leur scolarité, ainsi que les cliniques de la Faculté.

A l'intérieur du Val-de-Grâce, ils recevront l'enseignement pratique et complémentaire des matières sur lesquelles portent les examens du doctorat.

Pendant la première année du séjour au Val-de-Grâce, les élèves en médecine devront satisfaire aux deux premiers examens de doctorat, qui seront subis entre la 12e et la 16e inscription, dans l'ordre déterminé par le décret du 18 juillet 1860, savoir :

Le premier examen de doctorat (3e examen dans le mode suivi près des Facultés), portant sur

l'histoire naturelle médicale, la physique et la chimie médicales.

Le deuxième examen de doctorat (1er examen dans le mode suivi près des Facultés), portant sur l'anatomie, la physiologie et la dissection.

Après la 16e inscription en médecine, à dater du 1er juillet jusqu'au 1er mai suivant, les élèves en médecine auront à subir les trois derniers examens de doctorat et la thèse.

Le stage proprement dit, c'est-à-dire au Val-de-Grâce, commencera le 1er mai et se terminera avec le mois d'août.

Les élèves de cette catégorie porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide. Dès qu'ils auront obtenu le titre de docteur, la solde spéciale de l'emploi de stagiaire leur sera acquise.

A dater de l'admission à l'emploi d'élève du service de santé, les frais d'inscriptions, d'exercices pratiques, d'examens et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. Toutefois, en cas d'ajournement à un examen, les frais de consignation pour la répétition de cet examen seront à la charge de l'élève.

Un second échec au même examen de fin d'année, ou de fin d'études, entraîne d'office le licenciement de l'élève et sa radiation immédiate des contrôles.

En cas de démission ou de licenciement, l'élève sera tenu au remboursement des frais de scolarité.

Le même remboursement sera exigé de ceux qui quitteraient volontairement le service de santé militaire avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur.

RÈGLEMENT PROVISOIRE SUR LES ENGAGÉS CONDITIONNELS D'UN AN.

Circulaire ministérielle.

ART. 17. — Les volontaires *étudiants en médecine ou en pharmacie* admis à servir dans leur *spécialité* sont incorporés dans les sections d'*infirmiers* et employés dans les hôpitaux militaires. Leur instruction militaire ne comporte que les écoles du soldat et de peloton.

Ceux qui se sont convenablement acquittés de leurs fonctions et dont la conduite a été satisfaisante, reçoivent, à la fin de leur année de service, un certificat constatant leur zèle et leur CAPACITÉ. Ce certificat leur est délivré par le général commandant la subdivision, sur l'avis d'une commission présidée par le fonctionnaire de l'intendance chargé de la surveillance administrative de l'hôpital, et composée du médecin en chef ou du pharmacien en chef, selon la *spécialité* du volontaire, et de l'officier d'administration commandant la section d'infirmiers en chef du détachement.

Ceux qui ont fait preuve de mauvais vouloir, ou qui ont commis des fautes graves et répétées contre la discipline, restent une seconde année au service, soit dans les mêmes conditions, soit comme soldats dans un régiment d'infanterie, suivant la décision du général commandant la subdivision.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1873 POUR L'ADMISSION AUX EMPLOIS D'ÉLÈVE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE.

Une décision présidentielle en date du 5 octobre 1872 dispose que, chaque année, un concours aura lieu au mois de septembre pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire, et que les candidats admis, dans la proportion déterminée par les besoins du service, seront répartis, à leur choix et suivant leur convenance, entre les douze villes ci-dessous indiquées, qui possèdent à la fois un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hospice civil, et une Faculté de médecine ou une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, savoir : Paris, Montpellier, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Besançon, Grenoble et Alger.

En exécution de ces dispositions, un concours pour les emplois d'élève du service de santé militaire s'ouvrira :

A Paris, le 1er septembre 1873 ;
A Lille, le 8 septembre 1873 ;
A Nancy, le 13 septembre 1873 ;
A Besançon, le 18 septembre 1873 ;
A Lyon, le 23 septembre 1873 ;
A Marseille, le 28 septembre 1873 ;
A Montpellier, le 2 octobre 1873 ;
A Toulouse, le 6 octobre 1873 ;
A Bordeaux, le 10 octobre 1873 ;
A Rennes, le 14 octobre 1873.

Aux termes de la décision précitée, sont admis à concourir :

Pour les emplois d'élèves en médecine. — 1° Les étudiants pourvus des deux diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences complet ou restreint ;

2° Les étudiants ayant 4, 8 et 12 inscriptions valables pour le doctorat et ayant subi avec succès les examens de fin d'année correspondant au nombre de leurs inscriptions.

Pour les emplois d'élèves en pharmacie. — 1° Les étudiants pourvus du diplôme de bachelier ès sciences complet ;

2° Les étudiants ayant 4 ou 8 inscriptions pour le titre de pharmacien de 1re classe et ayant subi avec succès les examens semestriels.

Les autres conditions sont les suivantes :

1° Etre Français ;

2° Avoir eu au 1er janvier de l'année du concours plus de dix-sept ans et moins de vingt et un ans (élèves sans inscriptions), moins de vingt-deux ans (élèves à quatre inscriptions), moins de vingt-trois ans (élèves à huit inscriptions), et moins de vingt-quatre ans (élèves à douze inscriptions) ;

3° Avoir été reconnu apte à servir activement dans l'armée, aptitude qui sera justifiée par un certificat d'un médecin militaire du grade de major au moins, et pourra être vérifiée, au besoin, par le jury d'examen ;

4° Souscrire un engagement d'honneur de servir dans le corps de santé militaire pendant dix ans au moins à dater de l'admission au grade d'aide-major de 2e classe.

Toutes les conditions qui viennent d'être indiquées sont de rigueur, et aucune dérogation ne pourra être autorisée pour quelque motif que ce soit.

Les candidats en activité de service, s'ils sont compris dans la liste d'admission, seront placés en position de congé pouvant être renouvelé aussi longtemps qu'ils conserveront la qualité d'élèves du service de santé. La même mesure sera appliquée à ceux des élèves que la loi appellerait à l'activité pendant le cours de leurs études.

Formalités préliminaires.

Les candidats auront à requérir leur inscription à leur choix sur une liste qui sera ouverte à cet effet, à dater du 1er juillet prochain, dans les bureaux de MM. les intendants militaires des 1re, 3e, 5e, 7e, 8e, 10e, 12e, 14e et 16e divisions. La clôture de cette liste aura lieu dans chaque ville cinq jours avant l'ouverture du concours dans cette localité.

En se faisant inscrire, chaque candidat doit déposer dans les bureaux de l'intendance :

1° Son acte de naissance dûment légalisé ;

2° Un certificat d'aptitude au service militaire ;

3° Les diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences complet ou restreint, s'il est candidat en médecine sans inscriptions, et pour les concurrents à 4, 8 et 12 inscriptions, les certificats d'examens de fin d'année ; — le diplôme de bachelier ès sciences complet, s'il est candidat en pharmacie sans inscriptions, et pour les concurrents à 4 et 8 inscriptions, les certificats des exa-

mens semestriels (ces pièces pourront n'être produites que le jour de l'ouverture des épreuves) ;

4° S'il a moins de 12 inscriptions valables pour le doctorat, ou de 8 inscriptions valables pour le titre de pharmacien de 1re classe, l'indication de la ville où il désire faire ses études.

Chaque candidat indiquera exactement son domicile, où lui sera adressée, s'il y a lieu, sa commission d'élève du service de santé.

Forme et nature des épreuves.

I. — Concours en médecine.

Candidats sans inscriptions ou n'ayant pas passé le premier examen de fin d'année. — 1° Composition sur un sujet d'histoire naturelle ;

2° Interrogations sur la physique et la chimie, d'après le programme des connaissances exigées pour le baccalauréat ès sciences restreint.

Candidats à 4 inscriptions au moins, ayant passé avec succès le premier examen de fin d'année. — 1° Composition sur un sujet d'histoire naturelle médicale et de physiologie élémentaire ;

2° Interrogations sur la physique et la chimie, dans leurs parties afférentes à la science médicale ;

3° Interrogations sur l'ostéologie, les articulations et la myologie.

Candidats à 8 inscriptions au moins, ayant passé avec succès le deuxième examen de fin d'année. — 1° Composition sur une question de physiologie ;

2° Interrogations sur l'anatomie descriptive et sur la physiologie.

Candidats à 12 inscriptions au moins, ayant passé avec succès le troisième examen de fin d'année. — 1° Composition sur une question de pathologie générale;

2° Interrogations sur la pathologie interne et la pathologie externe;

3° Interrogations sur l'anatomie et la physiologie.

II. — Concours en pharmacie.

Candidats sans inscriptions ou n'ayant pas satisfait aux examens semestriels de la première année. — 1° Composition sur une question de physique et de chimie;

2° Interrogations sur la physique, la chimie et les éléments d'histoire naturelle.

Candidats à 4 inscriptions au moins, ayant satisfait aux examens semestriels de première année. — 1° Composition sur une question de physique et de chimie;

2° Interrogations sur la chimie minérale et les éléments de chimie organique;

3° Interrogations sur la botanique, la zoologie, la minéralogie et l'histoire naturelle des médicaments.

Candidats à 8 inscriptions au moins, ayant satisfait aux examens semestriels de deuxième année. — 1° Composition sur une question de chimie;

2° Interrogations sur la chimie minérale et la chimie organique;

3° Interrogations sur la pharmacie, la toxicologie, la botanique et l'histoire naturelle des médicaments.

Les épreuves ci-dessus spécifiées auront lieu devant un jury unique, composé d'un médecin inspecteur, qui le présidera et sera chargé de régulariser les opérations du concours, de deux médecins et de deux pharmaciens militaires, désignés par le ministre.

Il sera accordé trois heures pour la composition; chaque épreuve d'interrogation durera de dix à quinze minutes.

Les compositions sont lues à huis clos par le jury. Chaque examinateur interroge séparément les candidats pour sa spécialité. L'appréciation des candidats pour chaque épreuve est exprimée par un chiffre de 0 à 20.

Après la dernière épreuve, le jury procède, en séance particulière, au classement des candidats par ordre de mérite.

Le classement général se fait à Paris, après que le jury d'examen a terminé ses opérations.

Dispositions générales.—Les élèves du service de santé militaire qui auront moins de douze inscriptions en médecine, ou de huit inscriptions en pharmacie, seront dirigés chacun sur celle des douze villes ci-dessus mentionnées qu'il aura choisie pour y faire ses études. (Toutefois, aucun pharmacien militaire n'étant attaché aux hôpitaux de Grenoble et de Montpellier, les élèves pharmaciens ne pourront être placés dans ces deux localités.) Attachés à l'hôpital militaire, sous les ordres et la surveillance

du médecin en chef, ils concourront, suivant leur spécialité et le degré d'avancement de leurs études, à l'exécution du service ; en même temps, ils suivront les cours et travaux pratiques de la Faculté de médecine ou de l'École supérieure de pharmacie, ou de l'École préparatoire, et y subiront les divers examens aux époques et dans la forme déterminées par la législation en vigueur.

Ces élèves ne porteront pas d'uniforme et ne recevront aucune indemnité ni subvention. Ils auront donc à pourvoir, au moyen de leurs propres ressources, aux frais d'entretien, de nourriture et de logement, ainsi qu'à l'achat des livres et instruments nécessaires à leurs études. Toutefois, ceux d'entre eux qui auront été boursiers au Prytanée militaire pourront obtenir, sur leur demande, une subvention mensuelle, fixée à 1,2'0 fr. par an à Paris, 1,000 fr. à Lyon et à Marseille, et 800 fr. dans les autres villes ci-dessus désignées.

Les élèves du service de santé qui seront en possession de douze inscriptions pour le doctorat, ou de huit inscriptions pour le titre de pharmacien de 1re classe, seront réunis à Paris et placés sous les ordres du directeur de l'école du Val-de-Grâce. Inscrits à la Faculté de médecine ou à l'École supérieure de pharmacie, ils suivront les cours spéciaux en rapport avec le degré de leur scolarité. A l'intérieur du Val-de-Grâce, ils recevront l'enseignement pratique et complémentaire des matières sur lesquelles portent les examens de doctorat et ceux de pharmacien de 1re classe.

Pendant la première année de séjour au Val-de-Grâce, les élèves en médecine devront satisfaire aux

deux premiers examens de doctorat, qui seront subis dans l'ordre déterminé par le décret du 28 juillet 1860. Après la seizième inscription en médecine et la douzième inscription en pharmacie, les élèves en médecine auront à subir les trois derniers examens de doctorat et la thèse, et les élèves en pharmacie auront à satisfaire aux trois examens probatoires. Toutes ces épreuves devront être terminées avant le 1er mai, époque à laquelle commencera le stage proprement dit, qui finira au mois de septembre.

Les élèves de cette catégorie porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide (2,360 fr. par an). Dès que chacun d'eux aura obtenu le titre de docteur ou de pharmacien de 1re classe, la solde spéciale de l'emploi de stagiaire lui sera acquise.

A dater de l'admission à l'emploi d'élève du service de santé, les frais d'inscriptions, d'exercices pratiques, d'examens et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. Toutefois, en cas d'ajournement à un examen, les frais de consignation pour la répétition de cet examen seront à la charge de l'élève.

Un second échec au même examen de fin d'année, semestriel ou de fin d'études, entraîne d'office le licenciement de l'élève et sa radiation immédiate des contrôles.

En cas de démission ou de licenciement, l'élève sera tenu au remboursement des frais de scolarité qui auront été payés pour son compte

Le même remboursement sera exigé de ceux qui quitteraient volontairement le service de santé mi-

litaire avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur.

(Extrait du JOURNAL OFFICIEL du 22 avril 1873.)

CHAPITRE SECOND.

ÉLÈVES EN PHARMACIE MILITAIRES.

Décret du 5 octobre 1872.

Chaque année, au mois de novembre, un concours a lieu pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire, d'après un programme arrêté par le ministre de la guerre.

Sont admis à concourir pour les emplois d'élèves en pharmacie :

1° Les étudiants pourvus du diplôme de bachelier ès sciences complet ;

2° Les étudiants ayant quatre ou huit inscriptions pour le titre de pharmacien de première classe et ayant subi avec succès les examens semestriels.

(Pour les autres conditions, et pour les épreuves à subir, voir le chapitre 1er : *Elèves en médecine militaires.*)

Les élèves compris dans la première catégorie, c'est-à-dire ceux qui ont moins de huit inscriptions en pharmacie, sont répartis, suivant leur convenance, entre douze villes principales, y compris Paris, qui possèdent une Ecole supérieure de pharmacie ou une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, et un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hospice civil.

Attachés à l'hôpital militaire, sous les ordres et la surveillance du médecin en chef, ils concourront à l'exécution du service pharmaceutique ; en même temps, ils suivront les cours et travaux pratiques de l'Ecole supérieure de pharmacie ou de l'Ecole préparatoire, et y subiront les divers examens aux époques et dans la forme déterminées par la législation en vigueur.

(Pour l'uniforme et la solde, voir le chapitre 1er : *Élèves en médecine militaires*.)

Les élèves de la seconde catégorie, c'est-à-dire ceux qui seront en possession de huit inscriptions pour le titre de pharmacien de première classe, seront réunis à Paris et placés sous les ordres du directeur de l'Ecole du Val-de-Grâce.

Inscrits à l'Ecole supérieure de pharmacie, ils suivront les cours spéciaux en rapport avec le degré de leur scolarité.

A l'intérieur du Val-de-Grâce, ils recevront l'enseignement pratique et complémentaire des matières sur lesquelles portent les examens de pharmacien de première classe.

Après la douzième inscription en pharmacie, à dater du 1er juillet jusqu'au 1er mai suivant, les élèves auront à satisfaire aux trois examens probatoires.

Le stage proprement dit (au Val-de-Grâce) commencera le 1er mai et se terminera avec le mois d'août.

Les élèves de cette catégorie porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide. Dès qu'ils auront obtenu le titre de pharmacien de première classe, la solde

spéciale de l'emploi de stagiaire leur sera acquise.

A dater de l'admission à l'emploi d'élève du service de santé, les frais d'inscriptions, d'exercices pratiques, d'examens et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. Toutefois, en cas d'ajournement à un examen, les frais de consignation pour la répétition de cet examen seront à la charge de l'élève.

Un second échec au même examen semestriel ou de fin d'études entraîne d'office le licenciement de l'élève et sa radiation immédiate des contrôles.

En cas de démission ou de licenciement, l'élève sera tenu au remboursement des frais de scolarité.

Le même remboursement sera exigé de ceux qui quitteraient volontairement le service de santé militaire avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur.

SECTION QUATRIÈME

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

La France seule est dotée d'établissements spéciaux pour l'enseignement de la pharmacie. Il existe trois Écoles supérieures de pharmacie ; elles confèrent le diplôme de *pharmacien de première classe* et le certificat d'aptitude exigé pour la profession d'*herboriste de première classe*. Les écoles supérieures de pharmacie délivrent aussi les certificats d'aptitude pour les professions de *pharmacien* et d'*herboriste* de deuxième classe, pour les départements compris dans leur ressort.

L'enseignement de la pharmacie se fait aussi dans les Écoles préparatoires de pharmacie et de médecine.

Professeurs de l'École de pharmacie.

Directeur. — M. *Chatin.*
Secrétaire agent comptable. — M. *Chapelle.*

PROFESSEURS.

	MM.
Physique.	*Buignet.*
Chimie minérale.	*Riche.*

Chimie organique . . . . *Berthelot.*
Pharmacie. . . . . . . *Chevallier.*
Toxicologie . . . . *Bouis.*
Histoire naturelle des drogues simples. . . . . . . *Planchon.*
Zoologie. . . . . *Milne-Edwards.*
Botanique et herborisation. . *Chatin.*

PROFESSEURS AGRÉGÉS.

MM.

Pharmacie galénique. . . . *Bourgouin.*
Pharmacie chimique. . . . *Baudrimont.*
Chimie organique. . . . . *Jungfleisch.*
Chimie minérale. . . . . *Riche.*
Physique . . . . *Bouchardat fils.*
Zoologie et histoire naturelle médicale. . . . . *J. Chatin.*
Botanique. . . . . *Léon Marchand.*

PROFESSEURS HONORAIRES.

MM. *Caventou* et *Gaultier de Claubry.*

Chef des travaux chimiques et pharmaceutiques . . . . MM. *Personne.*

Préparateurs des cours. . . *Lextreit.* *Bourbouze.* *Carles.* *Jungfleisch.* *Chatin (Joannès)*

Commissaires délégués par la Faculté de médecine. . . . *Baillon,* *Regnault.*

CHAPITRE PREMIER.

PHARMACIENS DE Iʳᵉ CLASSE.

Les élèves qui se présentent pour prendre leur première inscription soit dans les Écoles supérieures, soit dans les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, et qui aspirent au titre de pharmacien de première classe, doivent produire :

1° Leur diplôme de bachelier ès sciences ;

2° Leur acte de naissance ;

3° S'ils sont mineurs, le consentement de leur père ou tuteur ;

4° L'indication de leur domicile et celle du domicile de leur père, mère, ou tuteur ;

5° S'il est attaché à une officine, l'autorisation du pharmacien de suivre les cours de l'école. Mais l'élève ne pourra pas compter comme stage en pharmacie le temps correspondant à ses inscriptions scolaires.

Le registre d'inscriptions est ouvert au secrétariat, du 1ᵉʳ au 20 novembre ; et pour le renouvellement des inscriptions, pendant les quinze premiers jours de chaque trimestre.

Les droits de scolarité pour les différents actes de l'enseignement des pharmaciens de première classe sont les suivants :

12 inscriptions, à fr. 30.	360 fr.
3 années de travaux pratiques, à fr. 100.	300
5 examens semestriels, à fr. 30. . .	150
2 premiers examens de fin d'études, à fr. 80.	160
Le 3e examen de fin d'études. . . .	200
3 certificats d'aptitude, à fr. 40. . .	120
Diplôme.	100
TOTAL.	1,390 fr.

Il faut faire entrer en ligne de compte d'autres frais d'études qui sont facultatifs : ainsi, les élèves qui veulent prendre part aux conférences, aux manipulations et aux exercices pratiques, ont à verser annuellement une somme de 150 fr.

Tous les six mois, ont lieu des examens oraux : le premier au mois de mars, l'autre au mois d'août. Il y en a cinq.

Les candidats ajournés à ces épreuves ne sont pas admis à prendre l'inscription du trimestre suivant [1].

EXAMENS SEMESTRIELS [2].

1re année.

Le *1er examen semestriel* se passe quinze jours environ avant Pâques. Il comprend :

1° La *chimie* (métalloïdes).

2° La *physique* (notions générales, et de plus la

1. Souvent on autorise l'élève ajourné à se présenter de nouveau après un mois et demi environ.

2. Ces examens sont passés devant deux professeurs et un agrégé, quelquefois devant trois professeurs.

partie du cours qui a été faite à l'école pendant le semestre d'hiver).

Le cours de physique se fait en deux ans.

3° La *matière médicale* (la partie du cours qui a été faite pendant le semestre d'hiver).

Ce cours se fait aussi en deux ans.

Pendant l'été, les élèves de première année doivent prendre part aux travaux pratiques de chimie (ces travaux commencent vers Pâques, et durent environ un mois et demi à deux mois).

Le 2° *examen semestriel* a lieu vers le milieu du mois de juillet, et comprend :

1° La *chimie organique;*

2° La *botanique* (organographie végétale) ;

3° La *reconnaissance de plantes fraîches.*

2° année.

Le 3° *examen semestriel*, qui a lieu à la même époque que le premier, comprend :

1° *Chimie* (métaux). On peut être aussi interrogé sur les matières du cours de chimie de l'année précédente.

2° *Physique* (cours complet en deux années).

3° *Matière médicale* (cours complet).

Après Pâques, commencent des travaux pratiques de physique, qui consistent en diverses expériences faites avec les instruments de l'école, sur les divers sujets de la physique.

Le 4° *examen semestriel* est subi en juillet. Il comprend :

1° *Toxicologie* (complète) ;

2° *Botanique* (familles et genres) ;

3° *Pharmacie* (partie chimique) ;
4° *Reconnaissance de plantes fraîches.*

3e année.

Le 5e *examen semestriel* comprend :
1° *Zoologie* (complète) ;
2° *Pharmacie* (galénique).

En troisième année, les travaux pratiques consistent en *analyses chimiques, dosages* et *recherches toxicologiques*. Ils durent pendant une grande partie de l'année.

EXAMENS DÉFINITIFS [1].

Ces examens se passent aussitôt la 12e inscription prise, ou un peu plus tôt si l'on a obtenu une autorisation.

On ne peut subir ces examens avant l'âge de 24 ans, à moins de dispense accordée par le ministre.

1er *Examen définitif.*

Cet examen comprend :
1° La *chimie* (inorganique et organique) ;

1. Les examens définitifs peuvent être subis pendant toute la durée de l'année scolaire.

On passe ces examens devant trois professeurs et un agrégé. L'un des professeurs est délégué par la Faculté de médecine.

Si l'on est ajourné, on ne peut se présenter avant trois mois, et l'on perd le prix de la consignation.

Les troisième et quatrième examens sont moins importants que les deux premiers.

Lorqu'un produit est trop long ou trop difficile à préparer, l'Ecole tolère que le candidat achète ce produit chez le droguiste, afin qu'il puisse être présenté au jour de l'examen.

2° La *physique* (complète);
3° La *pharmacie* (chimique et galénique);
4° La *toxicologie* (complète).

2° *Examen définitif.*

Dans cet examen on demande :

1° La *botanique* (organographie, genres et familles, avec reconnaissance de plantes fraîches).

2° La *matière médicale* (complète, avec reconnaissance de produits fournis à la pharmacie par les différents règnes).

3° La *minéralogie* (complète, avec reconnaissance de minéraux).

Quelques professeurs interrogent sur les caractères chimiques des minéraux qu'ils donnent à reconnaître.

4° La *zoologie* (complète).

Après le deuxième examen, le candidat a le choix entre la thèse et la synthèse.

S'il fait une *thèse*, il est dispensé de la synthèse. Il choisit son sujet.

S'il aime mieux faire la *synthèse*, ce qui a lieu le plus ordinairement, cette synthèse renferme le troisième et le quatrième examens définitifs.

Le sujet de la synthèse est donné par les professeurs de l'école; elle consiste en préparations, que l'on fait soi-même dans le laboratoire de l'École de pharmacie.

3° *Examen définitif.*

Le 3° *examen définitif*, ou première partie de la synthèse, consiste en interrogations sur la manière de préparer les produits qui sont présentés dans la synthèse.

Le candidat est ensuite interrogé, à tous les points

de vue, sur les diverses substances qui ont été employées pour les préparations.

4° *Examen définitif.*

Dans le 4° *examen définitif*, deuxième partie de la synthèse, le candidat présente les produits que l'on a préparés. Il doit répondre à toutes les questions qui lui sont faites sur la manière dont il a procédé aux préparations.

Pour obtenir le diplôme de pharmacien de première classe, il faut être âgé de vingt-cinq ans au moins, justifier de trois années de stage dans une officine, ou d'une année dans une officine et de deux dans un hôpital civil de Paris, et avoir pris douze inscriptions dans une École supérieure de pharmacie.

Le stage fait pendant la durée des trois années d'études n'est pas valable, la simultanéité n'étant pas admise.

STAGE.

1. Dans les communes où il existe soit une école supérieure de pharmacie, soit une école préparatoire de médecine et de pharmacie, les élèves attachés à une officine pour y accomplir le stage sont tenus de se faire inscrire, dans les quinze jours de leur entrée, au secrétariat de l'école, sur un registre spécial ouvert à cet effet.

2. Dans les communes autres que celles désignées en l'article précédent, les élèves stagiaires sont tenus de se faire inscrire, dans le même délai de quinze jours, sur un registre ouvert au greffe de la justice de paix du canton.

3. L'inscription a lieu sur la production d'un certificat de présence délivré par le pharmacien chez lequel l'élève est admis. Ce certificat constate la date de l'entrée de l'élève ; il porte le timbre de la pharmacie.

Il est remis à chaque stagiaire une expédition de son inscription, énonçant ses nom, prénoms, âge et lieu de naissance.

4. L'inscription est renouvelée tous les ans, si l'élève stagiaire n'a pas changé de canton.

Toutefois, lorsque, dans le même canton, il a passé d'une pharmacie dans une autre, il est tenu de produire, pour le renouvellement de son inscription, outre un nouveau certificat de présence, des *exeat* des pharmaciens qui l'auraient occupé depuis sa dernière inscription.

Il est fait mention de ces pièces sur le registre et sur l'extrait qui lui est délivré.

5. Tout élève qui change soit de département, soit de canton, est tenu de se faire inscrire de nouveau dans le délai de quinzaine.

Il doit produire, au secrétariat de l'école ou au greffe de la justice de paix, suivant le cas, un extrait du registre de l'école ou du canton où il était inscrit précédemment, constatant, selon ce qui est prescrit en l'art. 6, les stages régulièrement accomplis jusqu'au jour de son départ.

6. Lors de sa première inscription, l'élève doit produire un extrait de son acte de naissance, afin que la spécification qui constate son identité soit parfaitement exacte. Pour chacune des inscriptions ultérieures, il suffira qu'il produise l'extrait de son inscription précédente. (Instruction du 24 novembre 1860.)

7. Les élèves ne peuvent être admis qu'à partir de l'âge de 16 ans à s'inscrire comme stagiaires dans une officine. (Arrêté du 19 juillet 1861.)

8. Est autorisée, au profit des secrétaires des écoles de pharmacie, des secrétaires des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, et des greffiers de justice de paix, la perception de 1 fr., tant pour chaque inscription des élèves stagiaires en pharmacie que pour la délivrance des extraits de ces inscriptions. Les registres destinés à recevoir ces inscriptions et les extraits de ces registres sont dispensés des formalités et des droits de timbre et d'enregistrement.

Agences se chargeant de placer les élèves dans les officines.

Louradour, pharmacien, 25, rue de l'Ancienne-Comédie, chargé de ce soin par l'École de pharmacie et la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Philippe, 6, rue Gît-le-Cœur.

Poupardin, 13, rue Bertin-Poirée.

Journal, officine de publicité, *Agence pharmaceutique*, 5, impasse Royer-Collard.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PHARMACIENS DE 2e CLASSE.

Les écoles supérieures et les écoles secondaires de pharmacie délivrent le diplôme de pharmacien de deuxième classe.

Un pharmacien de deuxième classe ne peut exercer que dans le département pour lequel il a été reçu, et il doit subir ses examens devant l'école appartenant au ressort accadémique du département où il déclare vouloir se fixer. On ne saurait trop faire ressortir le ridicule d'une telle mesure : il peut arriver que, pour une raison ou pour une autre, un pharmacien de deuxième classe se trouve dans la nécessité de changer de département, et on voudra bien reconnaître que celui qui est capable d'exécuter une prescription médicale dans un département ne perdra pas cette aptitude en changeant de résidence.

Dans les écoles supérieures de pharmacie, trois sessions au moins ont lieu chaque année pour la réception des pharmaciens de deuxième classe.

Une seule session a lieu chaque année dans les écoles secondaires ; elle est tenue pendant les vacances, et présidée par un professeur délégué d'une école supérieure.

Les aspirants au diplôme de pharmacien de deuxième classe sont tenus de justifier de six années de stage, et de quatre inscriptions dans une école supérieure, ou de six inscriptions dans une école secondaire.

Quatre années de stage et huit inscriptions dans une école supérieure, ou douze inscriptions dans une école secondaire, leur donnent les mêmes droits.

Les candidats au diplôme de pharmacien de deuxième classe sont tenus de justifier du certificat d'examen de grammaire, avant de pouvoir prendre leurs inscriptions.

Les autres conditions sont les mêmes que pour les aspirants au titre de pharmacien de première classe.

EXAMENS.

Les aspirants au diplôme de pharmacien de deuxième classe peuvent se trouver dans l'une des conditions suivants :

1° S'ils ont six années de stage dans une pharmacie, ils ne doivent faire qu'une année de cours, c'est-à-dire prendre quatre inscriptions et ne passer que le premier examen semestriel, le même que pour les élèves de première classe.

2° S'ils ont quatre années de stage, ils font deux années de cours, prennent huit inscriptions, et passent les trois premiers examens semestriels des élèves de première classe.

Les *examens définitifs* sont les mêmes que pour les pharmaciens de première classe.

Dans le premier examen, on fait faire au candidat l'explication du Codex latin.

Frais de scolarité des pharmaciens de deuxième classe (pour les élèves ne faisant qu'une année de cours).

4 inscriptions.	120 fr.
1 examen semestriel.	30
Travaux pratiques.	100
1er examen définitif.	90
2e — —	90
3e — —	260
Diplôme.	100
TOTAL.	790 fr.

Les élèves qui font deux années de cours ont 180 francs de frais en plus : total, 970 francs. Ces frais en plus représentent le prix de quatre inscriptions et de deux examens semestriels.

Tout élève en pharmacie, stagiaire chez un pharmacien de la circonscription de l'École de Paris, doit être inscrit au secrétariat de cette école, et ne peut changer sans en faire la déclaration.

COURS.

Comme à la Faculté de médecine, les cours commencent en novembre et finissent vers le 15 août [1].

La *bibliothèque*, le *cabinet de physique* et le *cabinet d'histoire naturelle* de l'École de pharmacie de Paris sont ouverts aux élèves les lundi, mercredi et vendredi, de 11 heures à 4 heures.

1. Un programme très détaillé des cours professés à l'École de pharmacie se trouve chez Dunod, éditeur, 49, quai des Augustins, et chez le concierge de l'École de pharmacie.

TRAVAUX PRATIQUES.

Tout élève, prenant une première inscription dans le cours de l'année scolaire, doit acquitter le droit afférent aux travaux pratiques, et participer à ces travaux, dont l'ouverture a lieu au commencement du second semestre.

Pour l'exécution des travaux pratiques, il existe dans chaque école de pharmacie un laboratoire dénommé *école pratique*.

La surveillance et la direction en sont confiées à l'un des professeurs.

Les manipulations ont pour objet la préparation des principaux produits chimiques et, plus particulièrement, de ceux qui sont employés en pharmacie, dans l'industrie ou dans l'économie domestique.

On exerce aussi les élèves aux analyses chimiques, qui ont particulièrement pour but de reconnaître et de constater le degré de pureté des substances médicamenteuses ou commerciales.

Un certain nombre de manipulations est consacré à la recherche des poisons organiques ou minéraux, dans le cas de médecine légale.

Le professeur surveillant de l'école pratique fait aux élèves une leçon préalable sur les manipulations. Il insiste particulièrement sur les détails qui ont pour but d'éviter les accidents auxquels elles peuvent donner lieu.

Nulle expérience reconnue dangereuse ne peut être faite dans l'école pratique, non plus que dans les cours publics de l'école de pharmacie.

L'ordre et le détail des travaux de manipulation

sont déterminés par un règlement délibéré en la réunion des professeurs de l'école, lequel règlement est affiché dans l'intérieur de l'école pratique.

Chaque année, l'école ouvre un concours, dans les derniers jours de mars, pour l'admission des élèves à l'école pratique.

L'objet de ce concours est de s'assurer si les élèves ont les connaissances préliminaires indispensables pour profiter de l'enseignement pratique, et d'éliminer, au besoin, ceux dont l'instruction est trouvée insuffisante.

Pour être admis à l'école pratique, les élèves doivent justifier au moins de trois certificats d'inscription.

Les élèves qui auront pris part avec assiduité aux travaux de l'école pratique recevront un certificat particulier constatant cette assiduité.

Tout élève qui, sans motif légitime, aura manqué à trois séances, n'aura pas droit au certificat de l'école pratique.

A la fin de chaque année, il est ouvert un concours entre tous les élèves qui ont été admis à l'école pratique.

Les élèves des première et troisième années sont exercés dans le laboratoire de l'établissement aux manipulations de chimie, sous la direction de M. Personne.

M. Buignet dirige les élèves de seconde année dans les expériences physiques.

PRIX.

Les prix de l'École supérieure de pharmacie de Paris sont décernés d'après un concours ouvert

à la suite de chacune des trois années d'études exigées des candidats au diplôme de pharmacien de première classe.

Le prix de troisième année ou *grand prix* consiste en une médaille d'or de la valeur de 250 fr. ; il est de plus accordé au lauréat une remise de 500 fr. sur ses droits d'examen, et des livres pour la valeur de 50 fr.

Les autres prix sont les suivants :

Prix de deuxième année : une médaille d'argent, une remise de 150 fr. sur les droits d'examen ; des livres pour la valeur de 50 fr.

Prix de première année : une médaille d'argent et 150 fr. de remise sur les droits d'examen.

La remise entière de ses frais de scolarité serait acquise à l'élève qui remporterait les trois prix dans trois concours consécutifs.

Sont admis au concours :

1° Les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie ;

2° Les élèves en pharmacie pouvant justifier au moins de deux ans de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux tant civils que militaires ou de la marine.

Les concurrents devront s'inscrire au secrétariat de l'école, du 15 au 31 juillet.

Le concours comprendra trois épreuves :

1° Une dissertation écrite sur un sujet donné par l'école de pharmacie ;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale ;

3° Une épreuve orale, dans laquelle les concurrents feront l'histoire particulière de quelques-unes des substances précédentes ; ils indiqueront les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

L'épreuve écrite consistera en une dissertation sur une question d'histoire naturelle médicale, donnée chaque année dans la séance de rentrée de l'école.

Cette dissertation, écrite en français, devra être remise au secrétariat de l'école, au moment où les concurrents se feront inscrire.

Dans une séance spéciale, les concurrents seront appelés à donner verbalement l'analyse sommaire de leur dissertation, et répondront aux observations qui pourront leur être adressées par le jury.

Le jury du concours sera composé de cinq membres, dont feront nécessairement partie le directeur de l'école, le professeur d'histoire naturelle, le professeur de botanique et celui de zoologie.

Tout juge qui aura manqué d'assister à une séance du concours cessera de faire partie du jury, qui, dans aucun cas, ne pourra être réduit à moins de trois membres.

Les décisions seront prises à la majorité absolue ; en cas de partage, le président aura voix prépondérante.

Il sera décerné au lauréat du prix Ménier une médaille d'argent, dont la valeur sera prélevée sur le montant des arrérages de la rente donnée à l'École supérieure de pharmacie de Paris par M. Ménier pour la fondation de ce prix.

Prix du stage.

La *Société de prévoyance* des pharmaciens de la Seine a fondé plusieurs prix, consistant en livres qui sont décernés aux élèves qui restent trois, quatre ou cinq ans chez le même pharmacien. L'importance des prix est en rapport avec le nombre d'années de stage; de plus, il faut que ce stage soit fait chez un pharmacien membre de la Société de prévoyance. Enfin, pour être admis à obtenir ces prix, il faut se faire inscrire spécialement pour cela, au moyen d'un certificat donné par le pharmacien à l'officine duquel est attaché l'élève, chez M. Louradour, 25, rue de l'Ancienne-Comédie.

CHAPITRE TROISIÈME.

INTERNAT EN PHARMACIE.

Ce concours a lieu tous les ans, vers le 15 février, et dure jusqu'à la fin de mars.

Conditions de l'admission au concours, et formalités à remplir.

Dispositions réglementaires.

Tout aspirant qui veut se présenter au concours ouvert pour les places d'élèves en pharmacie doit être âgé de vingt ans au moins et de vingt-sept ans au plus.

Il doit produire :

1° Son acte de naissance ;

2° Un certificat de vaccine ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune ;

4° Des certificats constatant trois années d'exercice dans les pharmacies, dont une année dans la même maison.

Ces certificats doivent, sous peine de nullité, indiquer quelle a été la conduite de l'élève pendant son séjour dans les pharmacies. Ils doivent éga-

lement, sous peine de nullité, pour les pharmacies hors de Paris, être visés par les maires des communes où elles sont situées, et, pour les pharmacies de Paris, être appuyées d'un certificat d'inscription à l'Ecole de pharmacie.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture des listes ne sera point accueillie.

Les épreuves du concours aux places d'élèves en pharmacie sont réglées comme il suit :

Epreuves d'admissibilité. — 1° Une épreuve pour la reconnaissance de vingt plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutique ;

2° Une épreuve consistant dans la reconnaissance de dix préparations pharmaceutiques proprement dites, et dans la description du mode par lequel on doit obtenir une ou plusieurs de ces préparations, qui seront désignées par le jury.

Epreuves définitives. — 1° Une épreuve verbale, portant sur la pharmacie proprement dite et la chimie ;

2° Une épreuve écrite, embrassant la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle.

Pour la reconnaissance des plantes et substances, il est accordé à chaque candidat cinq minutes.

Pour la reconnaissance des médicaments et la dissertation pharmaceutique, dix minutes ;

Pour l'épreuve verbale, dix minutes après un temps égal de réflexion.

Pour l'épreuve écrite, il est accordé trois heures.

Les plantes et substances à reconnaître sont communes à tous les candidats passant dans la

même séance ; elles sont choisies par le jury avant d'entrer en séance.

Pour les épreuves orales, les questions sont rédigées, par le jury, chaque jour d'épreuve, au nombre de trois, avant d'entrer en séance. La question tirée au sort est la même pour tous les candidats qui sont appelés dans la même séance.

Le sujet de la composition écrite est le même pour tous les candidats ; il est tiré au sort entre trois questions qui sont rédigées et arrêtées par le jury avant l'ouverture de la séance.

A l'ouverture du concours, le 6 février, à deux heures, le président du jury tirera immédiatement au sort les noms des élèves qui devront subir dans cette séance l'épreuve de reconnaissance des plantes.

Il sera remis à chaque élève inscrit une carte spéciale, sur la présentation de laquelle il sera reçu à l'amphithéâtre pour suivre les séances du concours.

NOTA. — Les actes de l'état civil venant des départements, et les certificats délivrés par les médecins, les pharmaciens ou les fonctionnaires étrangers à l'administration de l'Assistance publique devront être légalisés.

Paris, le 4 janvier 1873.

Le Directeur de l'administration générale de l'Assistance publique,

Signé : BLONDEL.

POUR COPIE CONFORME : *Le Secrétaire général,*

BAILLY.

Vers le milieu du mois d'octobre, commencent des conférences spéciales pour la préparation à l'internat.

Ces conférences sont faites par MM. *Patrouillard*, pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Antoine, et *Lextreit*, pharmacien en chef aux Incurables.

Composition du Jury. — Le jury de l'internat se compose de six juges et un suppléant. Quatre sont choisis parmi les pharmaciens en chef des hôpitaux ; les deux autres, parmi les pharmaciens civils, anciens internes des hôpitaux.

Nature des épreuves. - Avant chaque épreuve, le jury tire au sort les noms des candidats qui vont subir l'épreuve.

Première épreuve. — La première épreuve comprend la *reconnaissance* des plantes et substances simples.

Chaque candidat a *cinq minutes* pour reconnaître les vingt plantes ou substances qu'on lui présente.

Cette épreuve est évaluée à 20 points maximum, c'est-à-dire un point pour chaque substance, 1/2 point pour le nom français, 1/4 pour le nom latin, et 1/4 pour le nom de la famille, si c'est une plante.

Toute plante ou substance nommée à faux enlève au candidat un point, qui est déduit de la somme des points qu'il avait obtenus jusqu'au moment où il a commis l'erreur.

Cette épreuve est éliminatoire ; pour être admis à subir les suivantes, il faut avoir reconnu 12 plantes ou substances et avoir obtenu un minimum de 6 points.

Deuxième épreuve. — Elle se compose de la *reconnaissance* de dix préparations pharmaceutiques proprement dites, et d'une *dissertation* sur deux d'entre elles, indiquées par le jury.

Il est accordé dix minutes au candidat, pour la reconnaissance et la dissertation. On peut obtenir vingt points, c'est-à-dire 1 point 1/2 pour chaque substance, et cinq points pour la dissertation.

Chaque substance nommée à faux enlève trois points au candidat

Cette épreuve est aussi éliminatoire. Il faut reconnaître six substances et avoir un minimum de six points pour être admis à subir les suivantes.

Troisième épreuve. — Cette épreuve, *orale*, se passe par séries de 10 candidats tirés au sort avant chaque séance.

Elle consiste en une dissertation de 10 minutes sur la pharmacie proprement dite et la chimie, après 10 minutes de réflexion.

Le candidat peut encore obtenir 20 points, 10 pour chaque question.

Quatrième épreuve. — La quatrième épreuve est une *composition écrite*, à laquelle prennent part tous les candidats non éliminés par les deux premières épreuves.

Il est accordé trois heures pour cette épreuve.

On donne trois sujets à traiter : sur la chimie, la pharmacie et l'histoire naturelle.

Dans chaque question, le candidat peut obtenir 15 points, ou 45 pour les trois.

Concours pour les prix de l'internat en pharmacie.

La distribution des prix aux élèves internes en pharmacie et la proclamation des noms des nouveaux internes qui doivent entrer en fonctions le 1er avril 1874, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de l'Assistance publique.

M. Delpech, pharmacien, membre du jury, a fait connaître les résultats des épreuves du concours pour la nomination aux places d'internes.

M. Prunier, pharmacien en chef de l'hôpital de Lourcine, au nom des membres du jury, a rendu compte des opérations de ce concours.

Le prix de la première division (médaille d'argent) a été remporté par M. J. Lemelan, interne de troisième année à l'hôpital des Enfants. — L'accessit, par M. Sergent, interne de quatrième année à l'hôpital de la Charité.—Mention honorable : M. J. Gepp, interne de troisième année à l'hôpital Saint-Antoine.

Deuxième division. Prix, M. Huguet (Robert-Alexandre), interne de première année à l'hôpital de Lourcine. — Accessit, M. Vanneste, interne première année à l'hôpital de Lourcine. Mentions honorables : MM. Coutenot et Botelandier, internes de première année à l'Hôtel-Dieu.

Programme suivi dans les conférences pour le concours de l'internat.

1° *Questions écrites.*

1. De l'eau, aloès, lotion, décantation, filtrations.
2. Air, safran, élection, récolte.
3. Soufre, salsepareille, dessiccation, concentration, renouvellement.
4. Chlore, vanille, benjoin, pulvérisation.
5. Brome, iode, térébenthine, conifères et produits dérivés, pulpes, conserves.
6. Phosphore, des sucs, cannelle.
7. Carbone, camphre, solution (généralités), macération, digestion, décoction, conserves.
8. Généralités sur les composés de l'azote, et sur l'acide azotique en particulier, rhubarbes, lixiviation.
9. Généralités sur les composés oxygénés du soufre, particulièrement (502 et 503), jalap, tisanes, apozèmes, mucilages, émulsion.
10. Composés oxygénés du phosphore, acide phosphorique, scammonée, teintures alcooliques, alcoolatures.
11. Composés oxygénés du carbone, oxyde de carbone et acide carbonique, mauves, vins médicinaux, bières médicinales.
12. Ammoniaque, ipécacuanha, huiles médicinales, généralités sur les corps gras.
13. Acide chlorhydrique, eau régale, gommes, résines des ombellifères, distillation.

14. Acide cyanhydrique, séné (feuilles et fruits), eaux distillées

15. Acide acétique, acétates minéraux, baume de copahu, vinaigres médicinaux, essais de ces derniers et acétification.

16. Arsenic et produits arseniés pharmaceutiques, baume de tolu et du Pérou, extraits.

17. Antimoine et produits pharmaceutiques, antimoniaux, cantharides et insectes vésicants, huiles essentielles, alcoolats.

18. Fer et produits pharmaceutiques ferrugineux, blanc de baleine, généralités sur les sirops.

19. Mercure et composés pharmaceutiques, cochenille, kermès animal, sirops médicamenteux.

20. Chlorures pharmaceutiques (généralités), miel, cire, abeilles, mellites, oximellites.

21. Cyanures simples et doubles, gommes, gelées, pâtes.

22. Sulfures, opium (essai, titrage), tablettes, pastilles.

23. Iodures, quinquinas, pilules, bols.

24. Généralités sur les oxydes pharmaceutiques, castoréum, poudres, électuaires.

25. Généralités sur les sulfates, musc, cérats, pommades, onguents.

26. Hypochlorites, chlorates, chlorométrie, cachous, kinas, savons, emplâtres.

2° *Questions orales.*

1. Limonade purgative, fer réduit.
2. Azotate d'argent, essence de menthe.
3. Sous-nitrate de bismuth, onguent de la mère,

carbonate de potasso, savon amygdalin et médicinal.

4. Bicarbonate de potasse et de soude, onguent mercuriel.

5. Chlorate de potasse et do soude, pommade citrine, pommade oxygénée.

6. Potasse caustique, emplâtre, vésicatoire.

7. Préparation du sesquioxyde de fer anhydre et hydraté, miel rosat.

8. Preparation de l'oxyde rouge de mercure, huile et éther phosphorés.

9. Foie de soufre, sirop de violettes.

10. Préparation du kermès et du soufre doré, décoction blanche de Sydenham.

11. Acide benzoïque, sirop d'orgeat.

12. Or mussif, beurre de cacao et de muscade, chloroforme, sirop de tolu.

13. Iodure de potassium, résine de jalap.

14. Préparation du cyanure de mercure, extrait d'opium

15. Peroxyde d'or, laudanum Sydenham et Rousseau.

16. Chlorure de baryum, extrait de belladone.

17. Préparation de l'ether, huile d'œufs.

18. Perchlorure de fer, collodion.

19. Sulfate de quinine, baume opodeldoch.

20. Protochlorure de mercure, sirop antiscorbutique.

21. Oxyde de fer noir, vin de quinquina.

22. Bichlorure de mercure, huile de ricin.

23. Acide oxalique, axonge.

24. Acides tannique et gallique, huile de foie de morue et de raie.

25. Émétique, crème de tartre soluble, essence d'amandes amères.
26. Rectification des alcools, glycérine.
27. Nicotine, sirop de gomme.
28. Préparation de l'iodoforme, pommade épispastique.
29. Morphine et codéine, emplâtre de ciguë.
30. Acide lactique, pilules de Blaud et de Vallet.
31. Oxygène, petit lait.
32. Acide tartrique, sirops de groseilles et de mûres.
33. Éther acétique, extraits de quinquinas.
34. Strychnine, brucine, sirop diacode.
35. Permanganate de potasse, looch blanc.
36. Acide azotique (purification), sirop des cinq racines.
37. Iode, pilules de térébenthine et copahu.
38. Ammoniaque, extraits de rhubarbe.
39. Chlorures d'antimoine, onguent Ægyptiac.
40. Acide citrique, sirop d'éther.

Reconnaissances simples données au concours de 1873.

1. Asperge (racine d'). — 2. Gentiane. — 3. Bardane. — 4. Consoude. — 5. Cannelle Ceylan. — 6 Buis. — 7. Origan. — 8. Pas-d'âne. — 9. Menthe poivrée. — 10. Pariétaire. — 11. Bourgeons de sapin. — 12. Poivre long. — 13. Oliban. — 14. Baies de genièvre. — 15. Semen-contra. — 16. Fleurs de mauves. — 17. Gomme laque. — 18. Roses pâles. — 19. Cinabre. — 20. Orge perlé.

1. Racine d'aunée. — 2. Asclepias. — 3. Canne de Provence. — 4. Petit chêne. — 5. Lierre terrestre. — 6. Fumeterre. — 7. Sauge. — 8. Mélisse. — 9. Bouillon blanc. — 10. Lavande. — 11. Sureau. — 12. Bourgeons de peuplier. — 13. Phellandre. — 14. Coriandre. — 15. Anis étoilé. — 16. Cubèbe. — 17. Mastic (résine). — 18. Cachou. — 19. Sulfure d'antimoine. — 20. Antimoine (métal).

1. Racine de fraisier. — 2. Asarum. — 3. Ipéca. — 4. Aristoloche. — 5. Sassafras. — 6. Orme (feuilles). — 7. Mousse de Corse. — 8. Datura stramonium. — 9. Armoise. — 10. Genêt. — 11. Guimauve. — 12. Violettes. — 13. Grenadier (fleurs). — 14 Staphysaigre. — 15. Colchique. — 16. Gomme ammoniaque. — 17. Résine tacamaque. — 18. Bicarbonate de soude. — 19. Cannelle blanche. — 20. Kina.

1. Bistorte. — 2. Chicorée sauvage. — 3. Squine. — 4. Fougère mâle. — 5. Quassia amara. — 6. Ecorce de grenadier. — 7. Pensée sauvage. — 8. Centaurée. — 9. Coquelicot. — 10 Œillet (fleurs). — 11. Pied-de-chat — 12. Fenugrec. — 13. Amomée (grande) — 14 Benjoin. — 15. Alun. — 16. Terre d'antimoine. — 17. Grenadier (écorce). — 18. Bois de campêche. — 19. Galbanum. — 20. Borax.

Reconnaissance de 10 substances composées, données en 1873 [1].

(Les dissertations ont porté sur celles qui ont un *.)

1. Emplâtre de ciguë. — 2. Cérat de Galien. —

[1]. Toutes ces substances sont tirées de la pharmacie centrale des hôpitaux ; elles ne sont pas toujours semblables à

3. Onguent basilicum. — 4. Extrait de valériane. — 5. Thériaque. — 6. Sirop antiscorbutique. — 7. Vin de gentiane. — 8. Pilules d'Anderson. — 9. Poudre d'ipéca *. — 10. Eau de laurier cerise *.

1. Pommade épispastique verte. — 2. Baume de Fioraventi. — 3. Onguent de la mère *. — 4. Extrait de gentiane. — 5. Diascordium. — 6. Sirop de nerprun. — 7. Vin d'absinthe. — 8. Masse de Vallet. — 9. Poudre de ciguë *. — 10. Eau de cannelle.

1. Emplâtre diachylon.— 2. Extrait de rhubarbe. — 3. Conserves de roses. — 4. Sirop de chicorée composé. — 5. Eau de fleurs d'oranger. — 6. Alcoolat de mélisse composé. — 7. Vin de quinquina. — 8. Masse de cynoglosse. — 9. Poudre de digitale *. — 10. Onguent mercuriel double *.

1. Cérat jaune. — 2. Electuaire diaphœnix. — 3. Extrait de kina. — 4. Masse de méglin. — 5. Baume opodeldoch.— 6. Eau de roses. — 7. Vin antiscorbutique. — 8. Sirop d'iodure de fer. — 9. Poudre de scilles *. — 10. Emplâtre simple *.

Questions orales données en 1872.

1. Acide tartrique ; des teintures alcooliques. — 2. Iodure de potassium ; des émulsions. — 3. Protochlorure de mercure ; extraits de quinquina. — 4. Bichlorure de mercure ; pulvérisation. — 5. Emétique ; vins médicinaux. — 6. Oxydes de fer ; savon

celles des pharmacies civiles. Nous conseillons aux élèves d'étudier ces médicaments dans un hôpital, ou bien de demander à M. Regnault, dont la sollicitude pour les élèves est bien connue, à visiter la pharmacie centrale.

médicinal. — 7. Oxydes de mercure; emplâtre simple. — 8. Ammoniaque; emplâtre de ciguë.

Questions orales données en 1873.

1. Propriétés et préparation de l'iodure de potassium; préparations pharmaceutiques de la belladone. — 2. Bichlorure de mercure; sirop antiscorbutique. — 3. Iodures de mercure; des mellites. — 4. Propriétés et préparations du kermès; préparation du sirop de violettes. — 5. Chloroforme et pilules de Vallet. — 6. Nitrate d'argent; sirop de quinquina. — 7. Des oxydes de fer; tisane de Feltz.

Concours des internes en pharmacie pour la médaille.

La première division comprend les internes de 3ᵉ et de 4ᵉ année; la deuxième est formée des élèves de 1ʳᵉ et de 2ᵉ année.

Le prix consiste en une médaille d'or et en accessits, pour la première division; en une médaille d'argent et en accessits, pour la seconde.

Questions du concours de 1873.

1ʳᵉ division. — Des conifères, au point de vue chimique, botanique et pharmaceutique.

2ᵉ division. — Des oxydes en général, des oxydes de fer; de la graine.

Questions écrites posées depuis plusieurs années.

1859. — 1. Des sels de soude et de potasse; alcalimétrie. — 2. Des cantharides. — 3. Lixiviation.

1860. — Des sulfures d'antimoine, et en particu-

lier du kermès minéral. — 2. Des jalaps. — 3. Sucs en général.

1861. — 1. Du phosphore. — 2. Des salsepareilles. — 3. Des sirops de fruits en général, et en particulier sirops de groseilles et de mûres.

1862. — 1. Composés oxygénés de l'azote. — 2. Des rhubarbes. — 3. De la distillation.

1863. — 1. Arsenic. — 2. Des cannelles. — 3. Vins médicinaux.

1864. — 1. Des sulfures. — 2. De l'opium. — 3. Des sirops en général.

1867. — 1. Composés oxygénés du soufre. — 2. Pommade oxygénée. — 3. Alcoolatures.

1868. — 1. Action du chlore sur les oxydes métalliques, et des produits de la réaction. — 2. Médicaments fournis par la famille des laurinées. — 3. Teintures alcooliques.

1869. — 1. Composés oxygénés du phosphore. — 2. Salsepareilles. — 3. Extraits.

1872. — 1. Du soufre et de ses composés hydrogénés. — 2. Des aloès. — 3. Des essences.

1873. — 1. De l'iode. — 2. Des cannelles. — 3. Lixiviation.

SECTION CINQUIÈME

SAGES-FEMMES

Admission des élèves sages-femmes.

Pour être admises à suivre les différents cours institués pour elles, les élèves doivent avoir 18 ans au moins, et savoir lire et écrire convenablement. Quand elles se présentent, elles doivent produire un acte de naissance, une autorisation de leur père, ou, en cas de mort du père, celle de leur mère ;

Un certificat de bonnes vie et mœurs ; si elles sont mariées, un certificat de mariage et une autorisation de leur mari ; si elles sont veuves, un extrait mortuaire du mari doit être joint au certificat de mariage.

Pour s'assurer de leur degré d'instruction, il leur est fait une dictée, et elles ne sont admises que si elles l'ont écrite et orthographiée convenablement.

Toutes les pièces indiquées à l'article restent déposées au secrétariat de la Faculté, et constituent le dossier de l'élève.

Réglementation concernant les sages-femmes.

Il y a près les Facultés de médecine, pendant le semestre d'été, un cours en faveur des élèves sages-femmes.

Il est établi, en outre, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département, un cours annuel et gratuit d'accouchement théorique et pratique, destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes.

Pour être admises à subir les examens, les élèves sages-femmes doivent avoir suivi l'un de ces cours, et vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes les accouchemens pendant six mois dans un hospice ou sous la surveillance du professeur.

Elles sont examinées sur la théorie et la pratique des accouchements, sur les accidents qui peuvent les précéder, les accompagner ou les suivre, et sur les moyens d'y remédier. Elles exécutent sur le mannequin les opérations les plus simples. (Loi du 10 mars 1803 et arrêté du 9 juin 1803.)

Les sages-femmes reçues devant les jurys, près les écoles préparatoires, sont dites sages-femmes de seconde classe, et ne peuvent exercer que dans le département pour lequel elles ont été reçues. Elles acquittent un droit d'aptitude de 20 francs et un droit de visa de 5 francs ; mais elles n'ont pas à payer de droit d'examen (loi de ventôse an XI, stipulant la gratuité du diplôme et de l'examen).

Si elles sont ajournées, les droits de certificat d'aptitude et de visa doivent donc leur être inté-

gralement remboursés (décret du 22 août et instruction du 27 décembre 1854).

Les sages-femmes qui se présentent devant les Facultés peuvent y être reçues pour exercer dans un seul département ou pour exercer dans toute la France. Dans le premier cas, elles ne subissent qu'un examen; — dans le second cas, elles en subissent deux, et reçoivent le titre de sages-femmes de première classe.

Les sages-femmes de seconde classe n'acquittent près les Facultés, comme près les écoles préparatoires, que les droits de certificat d'aptitude et de visa; — les sages-femmes de première classe acquittent des droits d'examens, des droits de certificat d'aptitude et des droits de visa du certificat, formant une somme de 130 francs, se décomposant ainsi :

Deux examens (40 francs chacun),	80 fr.
Certificat d'aptitude,	40
Visa du certificat,	10
TOTAL,	130 fr.

En cas d'ajournement au premier examen, l'élève sage-femme perd les 40 francs afférents aux droits de cet examen et est remboursée de 90 francs; — en cas d'ajournement au second examen, elle ne peut être remboursée que de 50 francs; — les 80 francs des examens sont acquis au Trésor, puisque les examens ont été subis, mais l'élève n'aura à reverser, si elle se présente de nouveau, que :

40 francs pour son second examen,	90 fr.
40 francs pour le certificat d'aptitude,	
10 francs pour le visa,	

Les sages-femmes ajournées devant les Ecoles préparatoires sont renvoyées à un an ; — les sages-femmes ajournées devant les Facultés ne le sont qu'à trois mois.

Dans les écoles secondaires, le jury d'examen des sages-femmes (2e classe) se compose, outre le président, de deux professeurs titulaires ou adjoints.

Dans les Facultés de médecine, le jury d'examen des sages-femmes de seconde classe est composé de deux professeurs titulaires et d'un agrégé, choisi par le doyen, suivant la nature de l'examen.

Le jury des sages-femmes de première classe est composé de trois professeurs, au nombre desquels sera toujours un des professeurs d'accouchements.

Ecole d'accouchements dite de la Maternité.

L'Ecole d'accouchements, établie à Paris, rue de Port-Royal, n° 5, est destinée à former des sages-femmes pour tous les départements.

On enseigne dans cette école :

La théorie et la pratique des accouchements ;

La vaccination ;

La saignée ;

La connaissance des plantes usuelles, plus particulièrement destinées aux femmes enceintes et en couches.

Les personnes qui se destinent à la professsion de sage-femme sont reçues à cette Ecole depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 35 ans.

Les élèves doivent, pour obtenir leur admission, savoir lire, écrire et orthographier correctement, et produire :

1° Leur acte de naissance, l'acte de leur mariage, si elles sont mariées, ou, si elles sont veuves, l'acte de décès de leur époux ;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de la commune : ce certificat doit énoncer l'état des père et mère de l'élève, et, si elle est mariée, l'état de son mari ;

3° Un certificat constatant qu'elles ont été vaccinées ou qu'elles ont eu la petite vérole.

Les élèves ne doivent jamais arriver à l'Ecole avant le 1er juillet, ni après les dix premiers jours de ce mois.

Les élèves ne peuvent résider dans l'Ecole moins d'un an.

L'année scolaire commence toujours le 1er juillet et finit le 30 juin. Les examens, les réceptions et la distribution des prix n'ont lieu qu'à la fin du mois de juin.

Pendant l'année de leur résidence, les élèves ne peuvent sortir que six fois, avec leur père, mère et mari, ou avec des personnes expressément désignées par eux.

Aucune femme enceinte ne peut être admise comme sage-femme.

Le prix de la pension est fixé par an à . . . . 600 fr. »

Cette pension doit être acquittée à l'avance.

L'indemnité du blanchissage est fixée à. . . . . 36 »

Total de la pension et du blanchissage. . . . . 636 »

Report.	636	»
Le prix des livres nécessaires à l'instruction est de.	42	»
Le prix des instructions est de. . .	19	75
Total général .	697 fr.	75

Les élèves sont logées, nourries, éclairées, chauffées en commun, fournies de linge, de lit et de table, et de tabliers.

Elles entrent gratuitement à l'Ecole lorsqu'elles ont obtenu leur nomination aux frais de MM. les préfets ou des commissions administratives des hospices de leurs départements respectifs ; dans le cas contraire, elles acquittent à leurs frais toutes les dépenses dont le montant est ci-dessus indiqué.

Par un arrêté du 19 août 1857, le certificat de capacité délivré aux élèves sages-femmes de l'Ecole de la Maternité de Paris est assimilé au certificat de première classe.

L'échange dudit certificat a lieu exclusivement devant la Faculté de médecine de Paris, par les soins du secrétaire agent comptable, moyennant le versement de la somme de 25 fr.

Cet échange se fait avec rétroaction en faveur des sages-femmes anciennes élèves de la Maternité qui n'avaient, suivant les anciens règlements, été autorisées à exercer que dans un département.

Les examens subis par les élèves sages-femmes de la Maternité ont lieu devant un jury, présidé par un professeur de la Faculté, et les certificats d'aptitude portent les signatures de ce professeur, du doyen et du secrétaire de la Faculté.

Les sages-femmes ne peuvent employer les ins-

truments, dans le cas d'accouchement laborieux, sans appeler un docteur ou un médecin.

Les sages-femmes feront enregistrer leur diplôme au tribunal de première instance et à la sous-préfecture de l'arrondissement où elles s'établiront.

Questions posées aux examens de sages-femmes par plusieurs professeurs, notamment par le professeur Depaul.

Que trouve-t-on dans l'excavation pelvienne ?

Qu'est-ce qu'un bout de sein artificiel ?

Qu'est-ce que l'œuf humain?

Décrire les mamelles.

Qu'étudie-t-on sur la tête de l'enfant ?

Comment divise-t-on la matrice ?

Comment divise-t-on le col ?

Quels sont les os de la tête du fœtus ?

Qu'est-ce qui recouvre la tête du fœtus ?

Quelles sont les conditions indispensables pour faire la version ?

Quelle est la direction de l'axe du détroit supérieur ?

Comment l'urine passe-t-elle des reins dans la vessie ?

Comment est le col chez une primipare ?

Comment se fait l'insertion du cordon ombilical ?

Comment reconnaîtrez-vous qu'une femme fait une fausse couche ?

Qu'est-ce que l'allantoïde ?

L'utérus reçoit-il des nerfs ?

Qu'est-ce que l'axe de l'excavation ?

Comment vous y prendriez-vous pour sonder une femme ?

Quelles sont les régions que présente la tête du fœtus dans certains accouchements ?

Où est placée la fontanelle antérieure, et à quoi sert-elle ?

Comment se peut la dilatation du col de l'utérus ?

Qu'est-ce qu'une dilatation complète ?

Quels sont les cas où l'on est obligé de faire la version ?

Quels sont les signes de grossesse du côté des seins ?

Dans quel cas faut-il rompre les membranes ?

Quels sont les rapports qu'il y a entre les vaisseaux de la mère et ceux de l'enfant ?

Qu'est-ce qu'il y a à la surface externe de la matrice ?

Quel peut être le plus grand danger de la présentation du siége ?

Comment reconnaîtrez-vous une présentation du pelvis ? quelle est la plus commune ?

Quelle est la cause de cette présentation ? quels sont les dangers que l'enfant risque ? dans quelle position ferez-vous mettre la femme ?

Quelles sont les femmes qui peuvent être atteintes d'éclampsie ? à quelle époque se déclare cette maladie ? quel en est le traitement ?

Qu'appelle-t-on délivrances naturelle et artificielle ?

Qu'est-ce que les déchirures du périnée, et quel en est l'inconvénient ?

Qu'est-ce que la face utérine du placenta ?

Qu'est-ce que le cordon ombilical, et d'où viennent les artères du cordon ?

Parlez des accidents que vous avez à craindre pendant l'accouchement.

Quelle est la couleur des glaires ? qu'est-ce qui leur donne la couleur rouge ? qu'est-ce qui leur donne la couleur jaune ? qu'est-ce qui leur donne la couleur blanche ?

Parlez des organes contenus dans le grand bassin.

Qu'est-ce qui peut rendre la délivrance difficile ?

Qu'entendez-vous dans le bassin d'une femme par rapport aux accouchements ?

Quelle est la structure de l'utérus ?

Qu'est-ce que le tissu propre de l'utérus ?

Quelles sont les artères qui vont à l'utérus ?

Qu'est-ce qu'on appelle sinus utérin ?

Quelles sont les causes qui peuvent empêcher une femme d'accoucher ?

Quelle différence y a-t-il entre une présentation du sommet et une présentation du siége ?

Qu'est-ce que les reins ? où sont-ils placés ?

Qu'est-ce que le ligament de l'ovaire ?

Parlez des mouvements que la tête du fœtus peut exécuter sur le tronc.

Quelles sont les maladies propres aux femmes enceintes ?

Qu'est-ce que l'eau de l'amnios ?

Parlez du cœur du fœtus.

Quelles sont les artères du bassin ?

Parlez des hémorrhagies après l'accouchement et avant la délivrance.

Quelles sont les parties qui forment la paroi abdominale ?

Quelle est la composition des fibres qui rentrent dans la composition abdominale ? Où s'insèrent-elles ?

Parlez du poids et de la longueur du fœtus.

Parlez de l'accouchement naturel dans la position iliaque droite postérieure.

Comment appelle-t-on les enfants dont les os ne sont pas ossifiés ?

Comment reconnaîtrez-vous un enfant hydrocéphale, et que ferez-vous ?

A quoi sert le cerveau ?

Quels sont les rapports de la vessie avec les organes génitaux ?

Par quoi est formé le périnée ?

Quels sont les muscles de la partie externe du bassin ?

Quelles sont les parties constituantes de l'œuf ?

Quelle forme peut avoir un bassin vicié ?

Que ferez-vous à une femme enceinte de huit mois et qui est prise d'une perte avant le travail ?

Qu'est-ce que l'éclampsie ?

Qu'y a-t-il de plus important à connaître dans la tête ?

Qu'y a-t-il dans l'excavation pelvienne ?

Qu'est-ce que l'éclampsie ? d'où vient l'écume des éclamptiques ? pourquoi écument-elles ?

Comment reconnaîtrez-vous que l'attaque éclamptique est finie ?

Combien dure l'attaque avant le coma ?

Combien dure le coma ?

Qu'est-ce que l'on étudie sur la tête de l'enfant ?

Comment pratique-t-on le toucher, et à quoi sert-il ?

Comment distingue-t-on la contraction de la douleur ?

Quelle est la forme de la cavité du col chez une primipare et chez une multipare ?

Qu'est-ce qui se passe dans l'utérus jusqu'à ce qu'il soit arrivé à son état normal ?

Où trouverez-vous l'utérus après que la femme sera accouchée ?

Qu'est-ce que la moelle ?

A quoi reconnaîtrez-vous qu'une femme est enceinte ?

Quelles sont les précautions à prendre pour faire une ligature ?

Comment reconnaîtrez-vous l'hémorrhagie dans les derniers mois de la grossesse ?

Quels sont les muscles de la paroi abdominale ?

Qu'est-ce que l'aorte ?

La muqueuse utérine change-t-elle de nom pendant la grossesse ?

Qu'est-ce qu'un vice de conformation ?

Comment reconnaîtrez-vous qu'une femme a un bassin vicié ?

Comment reconnaît-on qu'une femme est à terme ?

Qu'y a-t-il à la face interne du col ?

Qu'est-ce que les reins ?

Qu'est-ce qu'il y a dans l'excavation ?

Qu'est-ce que la rupture de l'utérus, et quelles en sont les causes ?

A quoi sert le bassin, et qu'est-ce que l'os iliaque ?

Les articulations sacro-iliaques sont-elles mobiles ?

Quels sont les signes de l'hémorrhagie interne ?

Que ferez-vous dans les cas d'insertion vicieuse du placenta, et comment la reconnaîtrez-vous ?

Que devient le col dans la grossesse ?

Qu'est-ce que la phlegmatia alba dolens ?

Qu'est-ce que l'arcade crurale ?

Quelles sont les maladies qui peuvent rendre le col rigide ?

Quels sont les muscles du détroit inférieur ?

Qu'est-ce que l'hydrocéphalie ?

Comment reconnaît-on la mort du fœtus dans la matrice, et quelles peuvent en être les causes ?

Qu'est-ce que la matrice ?

Qu'est-ce que les lochies ? comment les divise-t-on ?

D'où vient cet écoulement ?

Comment arrêtez-vous l'hémorrhagie ?

Quels sont les phénomènes mécaniques du travail ?

Quels sont les phénomènes mécaniques de l'accouchement ?

Comment reconnaît-on qu'une femme est en travail ?

Combien y a-t-il de temps dans la délivrance ?

Comment doit-on s'y prendre pour éviter le renversement de la matrice ?

Quels sont les principaux phénomènes des suites de couches?

Parlez du placenta; sa forme, son poids et sa structure.

Parlez des ligaments larges.

Qu'est-ce que le placenta, et quelle est sa forme?

Comment reconnaîtrez-vous une présentation de l'épaule?

Qu'est-ce que les ligaments larges?

Qu'est-ce que le plancher du bassin?

Parlez des muscles qui tapissent le petit bassin.

Qu'est-ce que l'effacement du col?

D'où vient la dilatation?

Qu'est-ce que le périnée? comment le divise-t-on? quelle est sa longueur ordinaire? combien de diamètre peut-il acquérir au moment de l'accouchement?

Qu'est-ce que l'ovaire? quelle est sa forme? de quoi est-il composé?

Parlez des signes de la grossesse.

Quelle est la durée moyenne du travail?

Qu'est-ce qu'il y a dans la cavité du crâne?

Qu'est-ce que la symphyse du pubis?

Journaux de médecine et de pharmacie.

JOURNAUX PARAISSANT TROIS FOIS PAR SEMAINE.

La *Gazette des hôpitaux.* — Mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, format in-f°. — Rédacteur en chef, M. le dr Brochin. — Prix de souscription trois mois, 8 fr. 50 ; six mois, 16 fr.; un an, 30 fr. — Bureaux d'abonnement, rue des Saints-Pères, 55.

L'*Union médicale*, journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels du corps médical. — Ce journal paraît le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, format grand in-8°. — Rédacteur en chef, M. le dr Amédée Latour. — Prix de souscription : trois mois, 9 fr.; six mois, 17 fr.; un an, 32 fr.— Bureaux d'abonnement, rue Grange-Batclière, 11.

JOURNAL PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

La *France médicale et pharmaceutique.* — Tous les mercredis et samedis, format in-4°.— Rédacteur en chef, M. le dr Bottentuit. — Prix de la souscription, 12 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, A. Delahaye.

JOURNAUX HEBDOMADAIRES.

La *Gazette médicale de Paris.* — Tous les samedis, format in-4°. — Directeur, M. le dr Jules Guérin. — Rédacteur en chef, M. le dr de Ranse. — Prix de souscription : 9 fr. pour trois mois ; 18 fr. pour six mois ; 36 fr. pour l'année. — Bureaux d'abonnement, place St-Michel, 4.

Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. — Bulletin de l'enseignement médical, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. — Tous les vendredis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le dr A. Dechambre. — Prix de la souscription : un an, 24 fr.; six mois, 13 fr.; trois mois, 7 fr. — Bureaux d'abonnement, à la librairie de Victor Masson, place de l'École-de-Médecine, 17.

L'*Abeille médicale.* — Tous les lundis, format in-4°. — Rédacteur en chef, M. le dr Bossu. — Prix de la souscription : 7 fr. par an pour Paris, et 7 fr. 50 pour les départements. — Bureaux d'abonnement, rue Saint-Benoît, 5.

La *Tribune médicale.* — Tous les dimanches, format in-8°. — Rédacteur en chef, M. le dr Paquelin. — Prix, 6 fr. par an. — Rue Garancière, 30.

La *Gazette des Eaux*, paraissant le jeudi.—15 fr. par an, chez Rey, libraire, 14, rue Monsieur-le-Prince, à Paris.

Le *Progrès médical.* — Tous les samedis, format in-4° — Rédacteur en chef, M. le dr Bourneville. — Prix de la souscription : un an, 16 fr.; six mois, 8 fr. — Bureaux d'abonnement, 6, rue des Ecoles.

L'*École de médecine* — Tous les samedis, format gr. in-8°. — Bureaux de la rédaction et d'abonnement, rue Saint-Séverin, 25. — Prix de la souscription : un an, 14 fr. ; six mois, 7 fr. 50 ; trois mois, 4 fr.

Ce journal, fort utile aux élèves, publie spéciale-

ment les cours de la Faculté et les cliniques des hôpitaux.

Le *Courrier médical*. — Tous les samedis, format grand in-4°. — Rédacteur en chef, M. le d[r] Mary Durand. — Prix d'abonnement, 6 fr. par an — Bureaux du journal, rue de Rivoli, 196.

Les Mondes, revue hebdomadaire des sciences, par l'abbé Moigno ; 25 fr. par an. — 11, rue Bernard-Palissy, Paris.

Compte-rendu de l'Académie des sciences, paraissant tous les samedis ; 20 fr. pour Paris ; 30 fr. pour les départements.

Le Moniteur scientifique de Quesneville.

JOURNAUX PARAISSANT DEUX OU TROIS FOIS PAR MOIS.

Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie. — Trois fois par mois. — Rédacteur en chef, M. Caffe. — Par an, 8 fr. — Bureaux, Méquignon-Marvis, éditeur, rue de l'École-de-Médecine, 3.

Bulletin général de thérapeutique médicale et chirurgicale. — Deux fois par mois, format in-8°. — Rédacteur en chef, M. le d[r] Dujardin-Beaumetz. — Prix de la souscription : 18 fr. pour l'année. — Bureaux d'abonnement, rue Thérèse, 3.

Bulletin de l'Académie nationale de médecine, publié par les soins de la Commission de publication de l'Académie. — Deux fois par mois, format in-8°. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. — Bureaux

d'abonnement, Victor Masson, place de l'École-de-Médecine, 11.

Revue de thérapeutique médico-chirurgicale. — Deux fois par mois, format in-8°. — Rédacteur en chef, M. le d[r] Martin-Lauzer. — Prix de la souscription : 12 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, rue de Grenelle-Saint-Germain, 39.

Le *Monde pharmaceutique.* — Deux fois par mois ; 6 fr. par an. — Paris, passage Saulnier, 9.

Revue médicale française et étrangère. — Deux fois par mois, format in-8°. — Publiée par M. le d[r] Sales-Girons. — Prix de la souscription : pour Paris, 20 fr.; pour les départements, 25 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, rue Bonaparte, 36.

JOURNAUX MENSUELS.

Archives générales de médecine. — Cahier in-8° tous les mois (1 vol. par an). — Rédacteurs, MM Lasègue et Duplay fils. — Pour Paris, 20 fr.; départements, 25 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, M. Asselin, éditeur, place de l'École-de-Médecine, 4.

Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie. — 1 cahier tous les mois. — Rédacteur en chef, M. Chevalier. — Prix : 12 fr. par an. — Bureaux d'abonnement, M. Asselin, éditeur, place de l'École-de-Médecine, 4.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques. — 1 cahier tous les mois. — Rédacteur en chef, M. le d[r] Chaillou. — Prix : 10 fr. par an. — Bureaux, rue d'Anjou-Dauphine, 8.

Journal de pharmacie et de chimie. — 1 cahier tous les mois. — Prix de l'abonnement : pour Paris et les départements, 15 fr. — Bureaux d'abonnement, Victor Masson, éditeur, place de l'École-de-Médecine, 17.

Recueil de médecine vétérinaire pratique. — 1 cahier par mois. — Rédacteurs, MM. Bouley et Reynal. — 14 fr. pour Paris ; 14 fr. 50 pour les départements. — Bureaux, Asselin, place de l'École-de-Médecine, 4.

Répertoire de pharmacie. — 1 cahier par mois. — Rédacteur en chef, M. Bouchardat. 12 fr. par an. — Bureaux, Germer-Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17.

Archives de Toxicologie. — Maladies des femmes et des nouveau-nés. — Publiées par J.-A.-H. Depaul, professeur de clinique d'accouchements à la Faculté de médecine. — Avec la collaboration de MM. Stoltz, Bailly, Bernutz, Blot, Chantreuil, Charpentier, Guéniot, Hervieux, Farrot ; de Soyre, secrétaire de la rédaction. — Paraît le 1er de chaque mois par fascicule de 64 pages. — Prix de l'abonnement : Paris, 18 fr. ; départements, 20 fr. ; étranger, le port en sus. — Editeur, Adrien Delahaye.

Annales de gynécologie. — Maladies des *femmes*, accouchements. — Publiées sous la direction de MM. Pajot, professeur d'accouchements à la Faculté de Paris ; Courty, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Montpellier ; T. Gallard, médecin de l'hôpital de la Pitié. — Rédacteur en chef : A. Leblond, ancien interne des hôpitaux de Paris. — 30 pages de texte, paraissant le 15 de chaque

mois. — Prix de l'abonnement : Paris, 18 fr. ; départements, 20 fr. ; étranger, 23 fr. — Editeur, H. Lauwereyns, 21, rue Monsieur-le-Prince.

L'*Union pharmaceutique*, journal de la Pharmacie centrale. — 1 cahier in-8° tous les mois. — 6 fr. par an. — A la Pharmacie centrale, rue de Jouy, 7.

L'*Art dentaire*. — Tous les mois. — Rédacteur en chef, M. Preterre. — 20 fr. par an. — Boulevard des Italiens, 29.

Bulletin de la médecine et de la pharmacie militaires. — 12 fr. par an. — Chez Victor Rozier, rue Childebert, 11. Les souscripteurs reçoivent, sans augmentation de prix, la *Revue des médecins des armées de terre et de mer*, paraissant tous les deux mois, et l'*Annuaire* spécial du corps de santé militaire.

L'*Art médical*, revue homœopathique, paraissant le 1er de chaque mois. Paris, 15 fr. ; départements, 18 fr. — 8, rue Mogador.

Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, publié par ordre du ministre de la guerre, et rédigé sous la surveillance du conseil de santé des armées. — Par an, 12 fr. — Bureaux, V. Rozier, éditeur, rue Childebert, 11.

Revue photographique des hôpitaux de Paris. — Bulletin médical publié par Bourneville et A. de Monméja. — Paraissant du 1er au 5 de chaque mois. — Abonnement : 1 an, 20 fr. ; 6 mois, 11 fr. — Bureaux, A. Delahaye, place de l'École-de-Médecine.

JOURNAUX PARAISSANT TOUS LES DEUX OU TROIS MOIS.

Annales d'hygiène publique et de médecine légale. — 1 cahier de 250 pages, avec planches, tous les trois mois. — Prix : 18 fr. pour Paris ; 21 fr. pour les départements. — Bureaux, J.-B. Baillière. rue Hautefeuille, 19.

Archives de physiologie normale et pathologique, publiées par MM. Brown-Sequard, Charcot et Vulpian. — 1 cahier tous les deux mois. — Prix : 20 fr. pour Paris. — Bureaux, Victor Masson et fils.

Annales médico-psychologiques, par MM. Baillarge, Cerise et Meunier. — 1 cahier tous les deux mois. — Prix de l'abonnement : 20 fr. pour Paris, 23 fr. pour les départements. — Bureaux, Victor Masson, place de l'Ecole-de-Médecine, 17.

Journal de l'anatomie et de la physiologie normales et pathologiques de l'homme et des animaux, publié par Ch. Robin. — 1 cahier tous les deux mois. — Prix : 20 fr. par an. — Bureaux, chez Germer-Baillière.

JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

Gazette médicale de l'Algérie. — Rédacteur en chef, M. Bertherand. — Une feuille in-4° par mois. — 12 fr. par an ; 15 fr. pour l'étranger. — Impasse de l'Intendance, 1, à Alger.

Gazette médicale de Lyon. — Sous la direc-

tion du d^r Diday. — 2 cahiers in-4° par mois. — Prix : 15 fr. par an pour Lyon, et 17 fr. pour le reste de la France. — Quai Saint-Antoine, 56, à Lyon.

Journal de médecine de Lyon. — Une fois par mois, format in-8°.

Montpellier médical. — Rédigé par les professeurs de la Faculté. — Une fois par mois, cahier de 6 feuilles. — 15 fr. par an. — Place de l'Observatoire, à Montpellier.

Bulletin médical du Nord, paraissant le 15 de chaque mois, à Lille. — 6 fr. par an. — M. Cotar, pharmacien, reçoit les abonnements.

Lyon médical, paraissant toutes les deux semaines. Pour Lyon, 16 fr. ; pour les départements, 18 fr. ; pour l'étranger, 20 fr. — On s'abonne : à Lyon, chez Megret, 57, quai de l'Hôpital ; à Paris, chez Savy, libraire, 21, rue Hautefeuille.

Revue médicale de Toulouse, paraissant du 21 au 25 de chaque mois ; 6 fr. par an. — Imprimerie et librairie Douladoure, 39, rue Saint-Rome.

Gazette médicale de Toulouse, paraissant le 1er, le 10 et le 20 de chaque mois ; 8 fr. par an. — A la librairie centrale, 44, rue Saint-Rome.

Revue médicale de Limoges, paraissant tous les mois ; 6 fr. par an. — 31, rue du Collége.

Le Bordeaux médical, paraissant tous les dimanches ; 12 fr. par an. — 7, rue de Gouvion.

Gazette médicale de Bordeaux, paraissant les 5 et 20 de chaque mois. 12 fr. par an pour Bor-

deaux ; 14 fr. pour la Gironde et les autres départements. — 16, rue de Cabirol.

N. B.— La *Gazette des hôpitaux* fait une grande diminution pour le prix d'abonnement, aux étudiants en médecine qui s'abonnent à ce journal.

La *Gazette* continue son abonnement au prix de 20 francs seulement à ceux de ses anciens abonnés qui sont reçus docteurs en médecine.

Libraires principaux.

Asselin, place de l'Ecole-de-Médecine, 25.

Baillière (Germer), rue de l'Ecole-de-Médecine, 19.

Baillière (Jean-Baptiste), rue Hautefeuille, 19.

Coccoz, au coin du passage du Commerce et de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Delahaye (Adrien), place de l'Ecole-de-Médecine, 23.

Leclerc, rue de l'Ecole-de-Médecine, 26.

Lefrançois, rue Casimir-Delavigne, 9.

Masson (Victor), place de l'Ecole-de-Médecine. 7.

Rey, rue Monsieur-le-Prince, 22.

Savy, rue Hautefeuille, 28.

FACULTÉS DE MÉDECINE
DE PROVINCE

1° Faculté de Nancy.

Le personnel de la Faculté de Médecine de Nancy et l'enseignement attribué à chacun de ses membres sont constitués comme il suit :

Doyen. — M. *Stolz*, ancien doyen de la Faculté de Strasbourg.

Anatomie générale descriptive et topographique (ancienne chaire d'anatomie). — Professeur titulaire, M. *Morel*; professeur adjoint, M. *Lallement*.

Physiologie. — Professeur titulaire, M. *Beaunis*; professeur adjoint, M. *Poincarré*.

Anatomie et physiologie pathologiques (ancienne chaire de pathologie et de thérapeutique générales). — Professeur titulaire, M. *Feltz*.

Pathologie générale interne (ancienne chaire de pathologie interne). — Professeur titulaire, M. *Hecht*; professeur adjoint, M. *Demange*.

Pathologie externe. — Professeur titulaire, M. *Bach*; professeur adjoint, M. *Béchet*.

Accouchements et maladies des enfants (chaire créée). — Professeur titulaire, M. *Hergott;* professeur adjoint, M. E. *Parisot.*

Médecine opératoire. —Professeur, M. *Michel.*

Matière médicale et thérapeutique. — Professeur titulaire, M. *Coze;* professeur adjoint, M. *Grandjean.*

Botanique et histoire naturelle médicale. — Professeur titulaire, M. *Engel.*

Chimie médicale et toxicologie. — Professeur titulaire, M. *Blondot;* professeur adjoint, M. *Ritter.*

Physique et hygiène. — Professeur titulaire, M. *Rameaux.*

Médecine légale. — Professeur titulaire, M. *Tourdes.*

Clinique externe (deux chaires). — Professeurs titulaires, MM. *Rigaud* et *Simonin.*

Clinique interne (deux chaires). — Professeurs titulaires, MM. *Hirtz* et Victor *Parisot;* professeur adjoint, M. *Xardel.*

Clinique obstétricale et gynécologique (ancienne chaire d'accouchements). — Professeur titulaire, M. *Stolz* (doyen); professeur adjoint M. *Roussel.*

Sont maintenus dans leurs fonctions les agrégés en exercice de la Faculté de Strasbourg-Nancy dont les noms suivent :

MM. *Aronsonh, Sarazin, Monnoyer, Schlagdenhauffen, Bouchard, Gross, Bernheim.*

Sont maintenus dans leurs fonctions de suppléants près la Faculté :

MM. *Delcominète*, *Bertin* et *Valentin*, anciens suppléants à l'Ecole de Nancy.

Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy, savoir :

Chef des travaux anatomiques, M. *N*...

Directeur des autopsies, M. le docteur *Spillmann*.

Prosecteur d'anatomie, M. le docteur *Valentin*, suppléant à la Faculté des sciences.

M. *Ritter*, professeur adjoint de chimie médicale et toxicologie à la Faculté de Nancy, est nommé, en outre, chef des travaux chimiques à la même Faculté.

M. *Monnoyé*, agrégé près la Faculté de Nancy, est chargé d'un cours complémentaire d'ophthalmologie et de clinique ophthalmologique à ladite Faculté.

Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy, savoir :

Chef de clinique médicale : M. *Bernheim*, agrégé en exercice ;

Chef de clinique chirurgicale : M. *Gross*, agrégé en exercice ;

Chef de clinique d'accouchements : M. le docteur *Marchal* ;

Bibliothécaire, conservateur des collections : M. *Netter*, agrégé en exercice ;

Préparateur de chimie ; M. *Engel* fils, ancien préparateur de chimie à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy :

1° Aides de cliniques : MM. *Stœber* (Alphonse) et *de Cherbert* (Georges-Gustave) ;

2° Aide de botanique et pharmacologie : M. *Lemaire* (Adolphe) ;

3° Préparateur du cours de physique : M. *Arnold* (Pierre-Marie) ;

4° Aide-bibliothécaire : M. *Biéchy* (Pierre) ;

5° Aide d'anatomie normale et de médecine opératoire : M. *Pierron*.

6° Aide d'anatomie pathologique et de micrographie : M. *Rouyer*.

2° Faculté de médecine de Montpellier.

Doyen. — M. *Bouisson*.

PROFESSEURS.

Accouchements. — *Dumas*.
Anatomie. — *Benoît*.
Histoire naturelle médicale — *Martins*.
Chimie médicale et pharmacie. — *Béchamp*.
Physique médicale. — *Moitessier*.
Clinique médicale. — *Combal*, *Dupré*.
Clinique chirurgicale. — *Courty*, *Moutet*.
Anatomie pathologique et histologique. — *Estor*.
Hygiène. — *Fonssagrives*.
Médecine légale et toxicologie. — *N...*
Opérations et appareils — *Bouisson*.
Pathologie interne. — *Anglada*.
Pathologie externe. — *Boyer*.
Pathologie et thérapeutique générales. — *Cavalier*.
Physiologie. — *Rouget*.
Thérapeutique et matière médicale. — *Fuster*.

Cours clinique et complémentaire des maladies syphilitiques et cutanées. — *Benoît, Boyer.*

Secrétaire de la Faculté. — *Etiévant.*

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

1re *Section. — Sciences anatomiques et naturelles.*

Anatomie et physiologie. — *Jacquemet, Sabatier.*

Histoire naturelle. — *Sicard.*

2e *Section. — Sciences physiques, chimiques et toxicologie.*

M. *Saintpierre.*

3e *Section. — Sciences médicales.*

Pathologie interne, clinique interne, pathologie générale, thérapeutique et matière médicale, hygiène et médecine légale. — *Guinier, Espagne, Battle, Castan, Vignal, Bertin, Lacassagne.*

4e *Section. — Chirurgie et accouchements.*

Chirurgie. — *Jaumes.*

Accouchements. — *Garimond.*

AGRÉGÉS STAGIAIRES.

Section des sciences anatomiques et naturelles. — *Masse.*

Section de médecine. — *Hamelin, Eustache.*

Section de chirurgie et accouchements. — *Grynfelt.*

FONCTIONNAIRES ATTACHÉS A LA FACULTÉ.

Chef des travaux anatomiques. — *Masse.*
Chef des travaux chimiques. — *Saintpierre.*
Prosecteur. — *Bimar.*
Aides d'anatomie. — *Auzillon, Alengrin, Lannegrace.*
Chef de clinique médicale. — *Hamelin.*
Chef de clinique chirurgicale. — *Gayraud.*
Préparateur de chimie. — *Béchamp* (Joseph).
Aide d'histoire naturelle. — *Guillaud.*
Bibliothécaire. — *Kuhnholz-Lordat.*
Bibliothécaire adjoint. — *Gordon.*
Conservateur des collections. — *Quissac.*

ÉCOLES PRÉPARATOIRES
DE MÉDECINE

Conditions d'admission dans les Ecoles préparatoires ; aspirants aux diplômes de docteur en médecine et d'officier de santé.

EXAMENS.

Dans les Ecoles préparatoires, les conditions d'admission pour le doctorat et pour l'officiat sont les mêmes que dans les Facultés. Il n'y a d'exception qu'en faveur de l'Ecole d'Alger, dont les élèves ne sont tenus de présenter leur diplôme de bachelier ès sciences restreint qu'au moment de prendre leur cinquième inscription (décret du 24 mars 1860).

Les étudiants aspirant au doctorat ne peuvent faire convertir dans une Faculté plus de quatorze inscriptions d'Ecole préparatoire.

Dans les Ecoles préparatoires, le stage pour les aspirants au doctorat, comme pour les candidats à l'officiat, commence après la quatrième inscription validée et se continue jusqu'à la quatorzième inclusivement.

Toutefois, pour les élèves qui d'une Ecole préparatoire passent dans une Faculté, ce stage ne les exempte pas de faire le stage correspondant aux

inscriptions qu'ils ont à y prendre pour achever le temps de leur scolarité.

Les élèves des Ecoles préparatoires ne sont admis à prendre la cinquième, la neuvième et la treizième inscription, qu'après avoir subi des examens de fin d'année.

Ces examens portent sur les matières suivantes :

1er examen : chimie, histoire naturelle, ostéologie, articulations, myologie, éléments de physiologie ;

2e examen : anatomie, physiologie, pathologie interne et externe (la partie qui aura été l'objet du cours de l'année) ; matière médicale ;

3e examen : pathologie externe et interne ; médecine opératoire, accouchements, thérapeutique.

Les élèves des Ecoles préparatoires qui se rendent près d'une Faculté sont dispensés de subir de nouveau les deux premiers des examens de fin d'année, mais ils sont astreints à soutenir le troisième.

Il en est de même des officiers de santé qui désirent changer de circonscription (Batbie, août 1873).

Chaque école préparatoire est apte à recevoir des officiers de santé, mais seulement pour l'un des départements compris dans sa circonscription (voir le tableau ci-après).

Les examens de réception n'ont lieu qu'une fois par an, au mois de septembre.

Les candidats se font inscrire au secrétariat de l'Ecole, du 10 au 20 août.

Le jury se compose de deux professeurs de l'Ecole, choisis suivant la nature de l'examen, et d'un professeur délégué d'une des Facultés, nommé par le Ministre, et remplissant les fonctions de président.

Un candidat refusé à la session de septembre dans une Ecole préparatoire est ajourné à un an.

Les sessions d'examens pour la réception des officiers des santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes de 2ᵉ classe, ont lieu, dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie, au moins deux fois par an : la première au mois d'*avril*, la seconde au mois de *septembre*.

Elles seront présidées, conformément à l'art. 17 du décret du 22 août 1754, par un professeur de la Faculté de médecine, quand il s'agira de la réception des officiers de santé et des sages-femmes par un professeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, quand il s'agira de la réception des pharmaciens et des herboristes de 2ᵉ classe.

Dans le cas où le président désigné par le ministre ne serait pas présent au jour fixé pour l'ouverture de la session, il serait suppléé par le directeur de l'École.

Le ministre peut également, en vertu du décret du 20 juillet 1861, charger un inspecteur général de l'enseignement supérieur du soin de présider les jurys.

Conformément à l'article 37 du décret du 20 prairial an IX, dans le cas où, un mois avant l'ouverture de la session, le nombre des aspirants au grade d'officier de santé ou à celui de pharmacien de 2ᵉ classe serait inférieur à cinq, le directeur de l'École en donnera avis immédiatement au recteur et au président du jury, qui désigneront de concert l'École la plus voisine devant laquelle ces candidats devront se présenter.

4° *Tableau indicateur des circonscriptions pour lesquelles les Facultés et les Ecoles préparatoires reçoivent des officiers de santé.*

Faculté de Paris.

La Faculté de *Paris* reçoit pour les départements de Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir.

L'Ecole de *Reims*, pour les départements de Marne, Seine-et-Marne, Oise, Loir-et-Cher, Cher, Loiret.

Celle de *Lille*, pour les départements du Nord, Ardennes.

Celle d'*Arras*, pour le département du Pas-de-Calais.

Celle d'*Amiens*, pour les départements de Somme, Aisne.

Celle de *Rouen*, pour les départements de Seine-Inférieure, Eure.

Celle de *Caen*, pour les départements de l'Orne, Sarthe, Calvados, Manche.

Celle de *Rennes*, pour les départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

Celle de *Nantes*, pour les départements de Loire-Inférieure, Morbihan.

Celle d'*Angers*, pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne.

Celle de *Tours*, pour les départements de l'Indre-et-Loire, Indre.

Celle de *Poitiers*, pour les départements de la Vienne, Deux-Sèvres.

Celle de *Limoges*, pour les départements de la Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Charente.

Les oxamens d'officier de santé, dans ces Ecoles, sont présidés par des professeurs do la Faculté de Paris.

Faculté de Montpellier.

La Faculté de *Montpellier* reçoit des officiers de santé pour les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et pour la province d'Alger.

L'Ecole de *Bordeaux*, pour les départements de la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.

Celle de *Toulouse*, pour les départements de l'Ariége, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Celle de *Marseille*, pour les départements des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes.

Celle de *Grenoble*, pour les départements des Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie.

Celle de *Clermont*, pour les départements de l'Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

Dans ces cinq Ecoles préparatoires, le jury d'examen est présidé par un professeur de la Faculté de Montpellier.

Faculté de Nancy.

La Faculté de *Nancy* reçoit pour les départements de la Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges.

L'Ecole de *Lyon* reçoit pour les départements suivants : Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie.

Celle de *Dijon*, pour les départements de l'Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.

Celle de *Besançon*, pour les départements du Doubs, Jura, Haute-Saône.

Par décret en date du 4 février 1874, sont arrêtées les dispositions suivantes :

TITRE Ier.

Du mode de nomination des suppléants dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Art. 1er. Les suppléants des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie sont nommés au concours.

Leur temps d'exercice est de six ans.

Après l'expiration de son temps légal d'exercice, le ministre peut, par un arrêté spécial, maintenir un suppléant dans ses fonctions ou même le rappeler temporairement à l'activité, si les besoins du service l'exigent.

Art. 2. Nul ne peut être admis à concourir pour la suppléance des Écoles préparatoires, s'il n'est Français ou naturalisé Français et âgé de vingt-cinq ans accomplis.

Pour la suppléance des chaires d'anatomie et de physiologie, de pathologie interne ou externe, de thérapeutique, de clinique interne ou externe, d'accouchements, le candidat devra être docteur en médecine. — Pour la suppléance d'une chaire de pharmacie, le candidat devra être pharmacien de première classe. — Pour la suppléance des chaires de chimie et d'histoire naturelle, le candidat devra être docteur en médecine, ou pharmacien de première classe, ou licencié ès sciences.

Art. 3. Les concours ont lieu aux époques déterminées par le ministre ; ils sont annoncés par un avis inséré au *Journal officiel* et par des affiches apposées dans le ressort de l'académie à laquelle l'École préparatoire appartient, six mois au moins avant l'ouverture des épreuves.

Le siége du concours est déterminé par le ministre.

Art. 4. Les juges du concours sont désignés par le ministre, parmi les professeurs et suppléants des Écoles préparatoires du ressort de l'Académie à laquelle appartient l'École préparatoire où la vacance est déclarée ; parmi les médecins et les chirurgiens des hôpitaux et les pharmaciens de première classe des hôpitaux des villes du ressort de cette Académie ; parmi les professeurs des Facultés des sciences et parmi les membres des établissements scientifiques et des sociétés savantes du ressort de cette Académie étant pourvus de l'un des grades déterminés dans l'article 2 au sujet des candidats.

Art. 5. Le jury de chaque concours se compose de cinq juges titulaires et de deux juges suppléants.

Ne pouvent siéger dans un même concours, deux parents ou alliés au degré de cousin germain inclusivement.

Doit se récuser tout parent ou allié au même degré d'un des compétiteurs.

Le jugement du jury peut être valablement rendu par quatre juges.

Art. 6. Le président du jury est nommé par le ministre, qui peut déléguer, à cet effet, un inspecteur général, un professeur d'une Faculté de médecine ou d'une École supérieure de pharmacie.

Art. 7. Le jury désigne son secrétaire dans son sein.

Art. 8. Aux jour et heure fixés pour la première séance après la constitution définitive du jury, il est fait appel de tous les candidats admis à concourir.

Tout candidat qui ne s'est pas présenté à cette première séance est exclu du concours.

Les concurrents sont tenus, sous peine d'exclusion, de subir toutes les épreuves aux jours et heures indiqués; aucune excuse n'est reçue si elle n'est jugée valable par le jury.

Art. 9. Le sort détermine les sujets à traiter par chaque candidat dans les différentes épreuves. Il détermine également l'ordre dans lequel les candidats doivent subir chaque épreuve.

Art. 10. Les épreuves du concours consistent :

1° Dans une composition écrite sur un sujet emprunté à l'ordre d'enseignement auquel se rapporte la vacance déclarée, et le même pour tous les candidats. Cinq heures sont accordées pour la composi-

tion, qui a lieu dans une salle fermée, sous la surveillance d'un membre du jury. Les concurrents ne peuvent s'aider d'aucun ouvrage manuscrit on imprimé.

2° Dans des leçons orales et des épreuves pratiques portant sur des sujets empruntés à l'ordre d'enseignement auquel se rapporte la vacance déclarée.

Le nombre, la nature et les conditions de ces épreuves sont déterminés par le ministre, et indiqués dans l'avis officiel et les affiches annonçant l'ouverture du concours.

3° Dans l'appréciation des titres scientifiques des candidats.

Art. 11. A la suite de chaque concours, le jury classe les candidats par ordre de mérite. Le classement se fait à la majorité absolue des suffrages. En cas de partage, la voix du président est prépondérante Les deux premiers tours de scrutin sont libres; le troisème tour est un scrutin de ballottage.

Art. 12. Toutes ces opérations terminées, le président du jury adresse au recteur de l'Académie dans le ressort de laquelle le concours a eu lieu, un rapport détaillé sur la valeur des épreuves du concours et le classement des candidats par ordre de mérite.

Art. 13. Ce rapport, avec les procès-verbaux des séances du concours, est adressé au ministre par le recteur, qui fait de son côté un rapport sur la marche du concours et la valeur des épreuves.

Art. 14. Après examen de ces diverses pièces, le ministre nomme, s'il y a lieu, le titulaire de la place

de suppléant pour laquelle le concours a été ouvert. En aucun cas, le ministre ne peut choisir un suppléant en dehors de la liste des compétiteurs classés par ordre de mérite.

TITRE II.

Du mode de nomination du chef des travaux anatomiques des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Art. 15. Le concours du chef des travaux anatomiques est soumis aux mêmes règles générales que le concours des suppléants.

Art. 16. Après l'expiration de son temps légal d'exercice, lequel est fixé à six années, le ministre peut, par un arrêté spécial, maintenir un chef des travaux anatomiques dans ses fonctions, si les besoins du service l'exigent.

Art. 17. Les épreuves du concours consistent :

1° Dans une préparation de pièces sèches, sur un sujet d'anatomie humaine choisi par le jury. Trois mois sont accordés aux compétiteurs pour cette préparation.

2° Dans une composition écrite sur une question d'anatomie, la même pour tous les compétiteurs. Cette composition est faite dans les conditions édictées pour le concours des suppléants.

3° Dans une leçon orale de trois quarts d'heure, sur une leçon d'anatomie descriptive faite après trois heures de préparation dans une salle fermée, sous la surveillance d'un membre du jury. Les candidats

ne doivent s'aider d'aucun ouvrage manuscrit ou imprimé.

4° Dans une leçon orale d'une heure sur une question d'anatomie générale, après vingt-quatre heures de préparation libre.

5° Dans une préparation d'anatomie descriptive sur un sujet choisi par le jury. Cinq heures sont accordées pour cette préparation, dont la démonstration ne devra pas durer plus d'un quart d'heure.

6° Dans l'appréciation des pièces sèches préparées par les candidats et leurs titres scientifiques.

Art. 18. La nomination du chef des travaux anatomiques se fait suivant la règle édictée pour la nomination des suppléants.

1. **Alger** (Académie d'Alger).

Directeur. — M. *Trollier*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Trolard*, chargé du cours.

Pathologie externe. — M. *Alcantara*.

Pathologie interne. — M. *Texier*.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Trollier*.

Chimie et pharmacie. — M. *Saillard*.

Clinique externe. — M. *Bruch*.

Clinique interne. — M. *Gros*.

Histoire naturelle. — M *Descamps*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Bourlier* (Auguste).

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — M. *Stephann*.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Caussanel*.

Pour les chaires de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle. — M. *Deschamps*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Caussanel*.

Prosecteur. — M. *Le Provost*.

Préparateur de chimie. — M. *Meurcin*.

6. **Amiens** (Académie de Douai).

Directeur. — M. *Tavernier*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Padieu* (fils

Pathologie interne. — M. *Alexandre*.

Pathologie externe. — N...

Clinique interne. — M. *Tavernier*.

Clinique externe. — M. *Herbet*.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Lenoel*.

Matière médicale et thérapeutique. — M. *Coulon*.

Pharmacie et notions de toxicologie. — M. *Bénard*.

Histoire naturelle. — M. *Coulon*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Pathologie externe. — M. *Peulevé*.

Professeur suppléant. — M. *Richet*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Molliens* (fils), professeur suppléant.

Préparateur de pharmacie. — M. *Flament*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Boucher*, professeur adjoint.

3° Angers (Académie de Rennes).

Directeur. — M. *Farge*.

Directeur honoraire. — M. *Jouvet*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Meleux*.

Physiologie. — M. *Legludic*.

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Douet*.

Clinique externe. — M. *Dezann'au*.

Pathologie interne. — M. *Feillé*.

Clinique interne. — M. *Farge*.

Accouchements, maladies des femmes et des en- .— M. *Guignard*.

Matière médicale et histoire naturelle. — M. *Lieutaud*.

Chimie médicale. — N...

Pharmacie. — M. *Raimbault*.

Thérapeutique. — M. *Bahuand*.

Professeur honoraire. — M. *Mirault*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. *Tesson* (anatomie), *Vaslin* (chirurgie), *Guichard* (accouchements), *Briand* (médecine).

Chef des travaux anatomiques. — M. *Tesson*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Meleux*, professeur d'anatomie.

4° **Arras** (Académie de Douai).

Directeur. — M. *Ledieu.*
Secrétaire. — M. *Trannoy.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Trannoy.*
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Maurice.*
Clinique externe. — M. *Lestocquoy* (Désiré-J.)
Pathologie interne. — M. *Bremard.*
Clinique interne. — M. *Ledieu.*
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Germe* (adjoint).
Matière médicale et thérapeutique.— M. *Brégeaut.*
Chimie et pharmacie. — M. *Grossart.*

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. *Lestocquoy.* (Michel-Louis).

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. *Stival, Rabache, Dussard, Lescardé, Segard.*
Chef des travaux anatomiques. — M. *Leviez* (J.).
Secrétaire adjoint comptable. — M. *Desseinge.*

5° **Besançon** (Académie de Besançon).

Directeur. — M. *Sanderet de Valonne.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Bruchon.*
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Druhen* (jeune).

Pathologie interne. — M. *Druhen* (aîné).

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Sanderet de Valonne*.

Matière médicale et thérapeutique. — M. *Faivre*.

Pharmacie et notions de toxicologie.— M. *Reboul*.

Clinique externe. — M. *Cheneviez*.

Clinique interne. — M. *Coutenot*.

PROFESSEUR ADJOINT.

Anatomie et physiologie — M. *Bornier*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Tournier*.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Rith*.

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants. — M. *Saillard*.

Pour les chaires de pharmacie, matière médicale et toxicologie. — M. *Faivre*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Saillard*.

6° Bordeaux (Académie de Bordeaux).

Directeur. — M. *Gintrac* (père).

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Bitot*.

Physiologie. — M. *Oré*.

Pathologie interne. — M. *Dupuy* (Paul).

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Labat*.

Clinique externe. — MM. *Denucé*, *Azam*.
Clinique interne. — MM. *Gintrac* (Henri), *Mabit*.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Rousset*.
Thérapeutique. — M. *De Fleury*.
Pharmacie et matière médicale. — M. *Métadier*.
Histoire naturelle médicale. — M. *Perrens*.
Chimie et toxicologie. — M. *Micé*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — *N*...

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — MM. *Girard*, *L. Demons*, *Dudon*.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Chabrely*.

Pour les chaires de matière médicale, thérapeutique et historique naturelle médicale. — *N*...

Pour les chaires de chimie et pharmacie. — M. *Carles*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Dudon*.

Chef des travaux chimiques et pharmaceutiques. — M. *Perrens*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Gros*.

La dernière distribution des prix aux élèves de l'Ecole a eu lieu le 21 novembre 1872.

Le prix triennal de 400 francs, accordé à la meilleure thèse soutenue par un des anciens élèves de l'Ecole de médecine, a été partagé cette année entre MM. Laude et Pourteyrou.

Les prix suivants ont été décernés aux élèves de médecine :

Troisième année. — Premier prix : M. Arnozan

(Xavier), de Bordeaux ; — deuxième prix : M. Dubourg (Georges), de Pujols (Gironde) ; — mention honorable : M. Troquart (Jean), de Caumont (Gironde.)

Deuxième année. — Premier prix, *ex-æquo* : MM. Bitot (Paul), de Bordeaux, et Lalesque (Fernand), de la Teste (Gironde) ; — deuxième prix : M. Pousson (Alfred), de Saintes (Charente-Inférieure). — Première mention honorable : MM. Hirigoyen (Jean-Baptiste), de Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), Philippeau (Thomas), de Tayac (Gironde), et Rabère (Alfred), de Pauillac (Gironde) ; — deuxième mention honorable : MM. Faure-Lacaussade (Auguste), de Bone (Algérie), Maderay (Léopold), de Saint-Sever (Landes), et Portier (Jean), de Mouliets (Gironde).

Première année. — Premier prix : M. Ferrand (Joseph), de Mer (Loir-et-Cher) ; deuxième prix : M. Ruben (Georges), de Limoges (Haute-Vienne) ; — mention honorable : M. Chavoix (Jules), de Lévie (Gironde).

Les prix suivants ont été décernés aux élèves en pharmacie :

Premier prix : M. Lescure (Antoine), de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — deuxième prix, *ex-æquo* : MM. Mathet (Germain), de Baris-le-Bas (Tarn-et-Garonne), et Tourrou (Raoul), de Bordeaux ; mentions honorables : MM. Rocher (François), de Balaysagues (Lot-et-Garonne), Poumeau-Delille, d'Anthiac (Dordogne), et Dubalen (héodore), de Saint-Sever (Landes).

Prix Barbet (*manipulations chimiques et pharmaceutiques*), *ex-æquo* : MM. Rocher (Fran-

çois), de Balaysagues (Lot-et-Garonne), et Tourrou (Raoul), de Bordeaux ; — mention honorable : M. Huchart (Ludovic), d'Oran (Algérie).

Le chiffre des inscriptions prises en novembre 1873 à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Bordeaux s'élève à 384. Il avait été de 325 au mois de novembre de l'année dernière. Les inscriptions se décomposent ainsi : pour le doctorat, 233 ; pour le grade d'officier de santé, 65 ; pour le grade de pharmacien de première classe, 23 ; pour le grade de pharmacien de deuxième classe, 63.

3° Caen (Académie de Caen).

Directeur. — M. *Roulland.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Fayel.*

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Bourienne.*

Clinique externe. — M. *Denis-Dumont.*

Pathologie interne. — M. *Maheut.*

Clinique interne. — M. *Roulland.*

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Leroy.*

Matière médicale et thérapeutique. — M. *Chancerel.*

Pharmacie et notions de toxicologie.—M. *Lepetit.*

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. *Auray.*

Clinique interne. — M. *Wiart.*

Anatomie et physiologie. — M. *Le Veziel.*

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Lhirondel*.

Pour les chaires de médecine. — M. *Le Veziel*.

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — M. *Delouey*.

Pour les chaires des sciences accessoires. — M. *Charbonnier*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Delouey*.

Secrétaire agent comptable. — M. *La Gohague*.

8° Clermont-Ferrand (Académie de Clermont-Ferrand).

Directeur. — M. *Bertrand*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Poudant*.

Clinique externe. — M. *Fleury*.

Clinique interne. — M. *Bourgade*.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Nivet*.

Matière médicale. — M. *Imbert-Gourbayre*.

Chimie appliquée à la médecine et à la pharmacie. — M. *Bertrand*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Physiologie. — M. *Gagnon*.

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Ledru*

Pathologie interne. — M. *Dourif*.

Pharmacie. — M. *Lamotte*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. *Tixier*, *Fredet*, *Platin*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Tixier*.

Chef des travaux chimiques. — M. *Bergouhnioux*.
Secrétaire agent comptable. — M. *Cibaud*.

9° Dijon (Académie de Dijon).

Directeur. — M. *Morlot*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie et physiologie. — M. *Maillard*.
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Fleurot*.
Pathologie interne. — M. *Boucher*.
Clinique externe. — M. *Brulet*.
Clinique interne. — M. *Morlot*.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Lépine*.
Matière médicale et thérapeutique. — M. *Viallanes*.
Pharmacie, notions de toxicologie. — M. *Ladrey*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe (cours de physiologie). — M. *Tarnier* (Emile), chargé du cours de physiologie.
Clinique interne. — *N...*

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Misset*.
Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — M. *Belin*.
Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Colette*.
Pour les chaires de matière médicale thérapeutique, pharmacie et toxicologie. — M. *Giraud*.
Professeur honoraire. — M. *Chaunt*.
Chef des travaux anatomiques. — M. *Colette*.

Secrétaire agent comptable — M. *Touzard.*

10° Grenoble (Académie de Grenoble).

Directeur. — M. *Aribert-Dufresne.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Allard.*
Physiologie. — M. *Corcellet.*
Pathologie interne. — M. *Michaud.*
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Berriat.*
Clinique externe. — M. *Minder.*
Clinique interne. — M. *Verger.*
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Rey.*
Matière médicale et thérapeutique. — M. *Aribert-Dufresne.*
Chimie et pharmacie. — M. *Breton.*

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. *Allard, Giroud, Bisoc.*
Anatomie. — M. *Turel.*
Chirurgie. — M. *Girard*
Chef des travaux anatomiques. — M. *Bish.*
Secrétaire agent comptable. — M. *Cailleau.*

11° Lille (Académie de Douai).

Directeur. — M. *Cazeneuve.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Paquet.*
Physiologie. — M. *Hauzé de l'Aulnoy.*
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Morisson.*

Clinique externe. — M. *Parise.*
Pathologie interne. — M. *Wannebrouck.*
Clinique interne. — M. *Caseneuve.*
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Pilat.*
Matière médicale et thérapeutique. — M. *Joire.*
Pharmacie et notions de toxicologie. — M. *Garreau.*

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. *Follet.*
Clinique médicale. — MM. *Chrestien*, *Wintrebert.*

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Baggio.*
Pour les chaires de chirurgie. — M *Hallez.*
Pour les chaires d'accouchements, des maladies des femmes. — M *Petit.*
Pour les chaires d'anatomie et physiologie. — M. *Castelain.*
Pour des chaires de pharmacie, toxicologie, thérapeutique et matière médicale. — N...
Chef des travaux anatomiques. — M. *Castelain.*
Chef des travaux chimiques. — M. *Wintrebert.*

12° Limoges (Académie de Poitiers).

Directeur. — M. *Lardinet.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Pathologie interne. — M. *Deperet-Muret.*
Clinique externe. — M. *Lardinet.*
Clinique interne. — M. *Mazart.*

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Bleynie.*
Matière médicale et thérapeutique. — M. *Barny.*
Pharmacie et notions de toxicologie.—M. *Astaix.*

PROFESSEURS ADJOINTS.

Pathologie externe. — M. *Raimondaud.*
Anatomie et physiologie. — M. *Lemaistre.*
Professeur suppléant. — M. *Barny* (Eug.).
Chef des travaux anatomiques. — M. *Boudet.*
Prosecteur. — M. *Bleynie* (Louis).
Secrétaire agent comptable. — M. *Raymondaud.*

13° Lyon (Académie de Lyon).

Directeur. — M. *Glénard.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Foltz.*
Physiologie. — *N*...
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Berne.*
Clinique externe. — M. *Vallette.*
Pathologie interne. — M. *Gromier.*
Clinique interne. — M. *Teissier.*
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Bouchacourt.*
Matière médicale et thérapeutique.—M. *Socquet.*
Pharmacie et notions de toxicologie.—M. *Glénard.*
Histoire naturelle médicale. — M. *Lortet.*

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. *Desgranges.*

Clinique interne. — M. *Rambaud*.
Anatomie et physiologie. — M. *Letiévant*.
Pharmacie. — M. *Crolas*.

PROFESSEUR ADJOINT HORS CADRE :

Pharmacie et notions de toxicologie.—M. *Crolas*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Boudet*.

Pour les chaires de chirurgie. — M. *Gayet*.

Pour les chaires d'accouchements. —M. *Delore*.

Pour les chaires de matière médicale et thérapeutique. — M. *Bergeron*.

Pour les chaires de pharmacie et de toxicologie. — *N*...

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — *N*...

Chef des travaux anatomiques. — M. *Morat*.
Chef de clinique externe.— M. *Daniel-Mollière*.
Chef de clinique interne. — M. *Humbert-Mollière*.
Chef de clinique obstétricale. — M. *Jacquet*.
Prosecteur. — M. *Le Fermon*.
Aide-prosecteur. — M. *Aillaud*.
Préparateur de chimie. — M. *Turge*.
Préparateur d'histoire naturelle. — M. *Magnin*.
Secrétaire agent comptable. — M. *de Barruel*.

Le nombre des élèves en cours d'inscription est, pour le premier trimestre de l'année 1872-1873, de 307, soit 37 de plus que l'année précédente à la même époque.

14° Marseille (Académie d'Aix).

Directeur. — M. *Seux.*

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Rampal.*

Physiologie. — M. *Roberty.*

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Pirondi.*

Clinique externe. — M. *Coste.*

Pathologie interne. — M. *Perthulus.*

Clinique interne. — M. *Girard.*

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Villeneuve.*

Matière médicale et thérapeutique. — M. *Seux.*

Chimie médicale. — M. *Favre.*

Pharmacie et notions de toxicologie.—M. *Rosset.*

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. *Chapplain.*

Clinique interne. — M. *Fabre.*

Accouchements. — M. *Magail.*

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Villard.*

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants. — M. *Demeules.*

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Combalat.*

Pour les chaires de matière médicale et thérapeutique. — M. *Seux* fils.

Pour les chaires de chimie et de pharmacie. — M. *Roustan*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Nicolas*.

Chef interne de l'hôpital. — M. *Coste*.

Sécrétaire agent comptable. — M. *Nouguier*.

15° Nantes (Académie de Rennes).

Directeur. — M. *Pihan-Dufeillay*.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. *Jouon*.

Physiologie. — M. *Laennec*.

Pathologie externe et médecine opératoire. — M. *Chenantais*.

Clinique externe. — M. *Letenneur*.

Pathologie interne. — M. *Viaud-Grandmarais*.

Clinique interne. — M. *Malherbe*.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants. — M. *Vignard*.

Histoire naturelle et matière médicale. — M. *Delamarre*.

Chimie. — M. *Audouard*.

Pharmacie. — M. *Pihan-Dufeillay*.

Thérapeutique. — M. *Chartier*.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Clinique externe. — M. *Heurtaux*.

Clinique interne. — M. *Trastour*.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Pour les chaires de médecine proprement dite. — M. *Kirschberg*.

Pour les chaires de chirurgie et d'accouchements. — MM. *Montfort*, *Mahot*.

Pour les chaires d'anatomie et de physiologie. — M. *Ringeard*.

Pour les chaires d'histoire naturelle et de matière médicale. — M. *Hecquel*.

Pour la chaire de chimie. — M. *Fertin*.

Pour la chaire de pharmacie. — M. *Herbelin*.

Chef des travaux anatomiques. — M. *Malherbe*.

Chef des travaux chimiques. — M. *Herbelin*.

Prosecteur. — M. *Dupas*.

Aides d'anatomie. — MM. *Plantard*, *Lebec*.

Préparateur de pharmacie et de matière médicale. — M. *Porson*.

Secrétaire agent comptable. — M. *Laennec*.

Les concours pour les prix ont donné les résultats suivants, proclamés dans la séance de rentrée de l'École.

Étudiants en médecine de 1re année. — 1er prix : M. Gerbier ; — 2e prix : M. Hervéou ; — 3e prix : Mme Ribard

Étudiants en médecine de 2e année. — 1er prix, *ex æquo* : MM. Lebec et Gaudicheau ; — 1er accessit : M. Michelon ; — 2e accessit : M. Dupas.

Étudiants en médecine de 3e année. — 1er prix : M. Camus.

Étudiants en pharmacie. — 1er prix : M. Meignan ; — 2e prix, M. Ballu.

LE

PARNASSE MÉDICAL FRANÇAIS

OU DICTIONNAIRE

DES MÉDECINS-POETES DE LA FRANCE

ANCIENS OU MODERNES. — MORTS OU VIVANTS. — DIDACTIQUES. — ÉLÉGIAQUES. — SATIRIQUES. — CHANSONNIERS.—AUTEURS DRAMATIQUES. — VAUDEVILLISTES. — COMÉDIENS. — FANTAISISTES. — BURLESQUES. — RIMAILLEURS, ETC.

Par le Dr ACHILLE CHEREAU

Paris, Adrien DELAHAYE, libraire-éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine; 1874; un beau volume in-8o, de 552 pages, et comprenant plus de cinq cents noms.

Prix : 7 fr., et 8 fr. par la poste dans toute la France.

COALTAR SAPONINÉ
DE
FERD. LE BEUF INVteur

DÉSINFECTANT ÉNERGIQUE

CICATRISANT LES PLAIES

(Voyez *Notice sur le Coaltar Saponiné.* — Paris J.-B. Baillière et fils, 1874.)

Adopté par les Hôpitaux de Paris et les Hôpitaux de la Marine Française à Rochefort, Brest et Toulon.

Le docteur BEAU, de Toulon, médecin en chef de la marine, qui emploie le *coaltar saponiné* depuis plus de dix ans, dit que l'*angioleucite* et l'*érysipèle* sont extrêmement rares dans les salles d'opérés pansés au *coaltar saponiné*, et qu'il a pu constater la **disparition complète de ces épidémies** qui, dans certains hôpitaux, rendent pendant longtemps toute opération presque absolument impossible ; et il ajoute que les accidents dus à l'*infection putride* sont aussi plus rares et surtout moins dangereux, lorsque les plaies sont traitées par ce mode de pansement. (*Du traitement des plaies*, par le docteur Beau, professeur à l'École de médecine navale de Toulon, pages 92 et 93.)

Suivant le docteur Bouchut, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades à Paris, le meilleur topique dans l'*angine couenneuse* consiste dans l'emploi de douches, dans le pharynx, de *Coaltar saponiné Le Beuf* au 30e ou 40e (*Coaltar saponiné, une partie ; eau, 5 à 7 parties*) Ces douches se font avec une seringue à hydrocèle, toutes les heures, jour et nuit. Ce moyen *vaut mieux* que les injections d'eau phéniquée que le docteur Bouchut a employées comparativement.

Voyez : *Traité pratique des maladies des nouveau-nés*, etc., 6e édition, p. 999, Paris, 1873, et la *Gazette des hôpitaux*, n° du 2 juin 1874, p. 497.

Dans la *leucorrhée* aiguë ou chronique, et dans un grand nombre d'autres affections vaginales et utérines, les *injections* et les lotions avec de l'eau additionnée de *coaltar saponiné* sont très-utiles. (*Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes*, par A. Courty, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.) Dans la *vaginite*, le docteur Siredey, médecin des hôpitaux de Paris, emploie le plus souvent un tampon de ouate bien imbibé de coaltar saponiné, qui est un excellent modificateur des surfaces enflammées.

BAYONNE

Pharmacie de L. LE BEUF, ancien interne des hôpitaux de Paris.

DÉPOTS

Paris, 25, rue Réaumur, et dans toutes les Pharmacies.

OSTÉOLOGIE

PIÈCES

D'ANATOMIE NORMALE

PATHOLOGIQUE ET COMPARÉE

VASSEUR

Préparateur et fournisseur de la Faculté de Médecine de Paris

---

9, rue de l'École-de-Médecine, 9

Messieurs les Élèves trouveront en outre dans cette Maison des **pièces d'anatomie microscopique** variées.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

FONDÉE EN 1830

GAZETTE DE SANTÉ ET CLINIQUE DES HOPITAUX RÉUNIS

Paraissant tous les samedis en une feuille double raisin (grand in-4°) de 16 pages ; 20 pages avec un supplément ; 24 pages avec un double supplément.

Rédacteur en chef : M. le docteur F. DE RANSE.

Bureaux · 4, place Saint-Michel.

Chaque numéro contient :

1° *Une revue hebdomadaire* des questions scientifiques et professionnelles les plus intéressantes qui ont surgi pendant la semaine ;

2° *Deux mémoires originaux*, l'un de science, l'autre de pratique ;

3° *Une revue des cliniques et des sociétés savantes* de la France et de l'étranger (Société do



TABLE DES MATIÈRES.

SECTION PREMIÈRE

LÉGISLATION.

Ire PARTIE

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDIANTS ET MÉDECINS ÉTRANGERS

TROISIÈME PARTIE

OFFICIERS DE SANTÉ

QUATRIÈME PARTIE

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

SECTION DEUXIÈME

VADE MECUM DE L'ÉTUDIANT

—

SECTION TROISIÈME

MÉDECINS ET PHARMACIENS MILITAIRES

SECTION QUATRIÈME

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

—

SECTION CINQUIÈME

On trouve à la même librairie tous les ouvrages du Dr Fort, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur libre d'anatomie et de chirurgie.

1° Résumé de Pathologie et Clinique chirurgicales. Un petit volume avec 107 fig. dans le texte. . . . . 5 »

Ce livre est un résumé de 500 pages qui ne serait d'aucune utilité à un débutant, mais qui rend de grand services aux élèves qui désirent revoir rapidement la chirurgie à la veille d'un concours ou d'un examen.

2° Traité élémentaire d'Histologie. contenant l'Histologie des éléments anatomiques, des tissus et des organes du corps humain, d'après les travaux les plus récents publiés en France et à l'étranger, *deuxième édition* entièrement refondue, un volume in-8°, avec 522 figures intercalées dans le texte. . . . . 14 »

La seconde édition du *Traité d'histologie* est un livre entièrement nouveau, qui n'a rien de commun avec la première édition. Ce livre, imprimé sur beau papier, est très-apprécié des élèves et des médecins, d'abord parce qu'il est complet et rédigé avec beaucoup de soin et de méthode, ensuite parce que la lecture en est facile. L'auteur suit dans ce traité la méthode simple qu'il a adoptée pour les cours, de sorte que son ouvrage est dépourvu de cette atmos-

phère nébuleuse que l'on rencontre à chaque pas à la lecture de certains ouvrages.

3° Anatomie descriptive et Dissection, contenant un précis d'embryologie, la structure microscopique des organes et celle des tissus, *deuxième édition*, corrigée et considérablement augmentée, 3 vol. in-12 avec 662 fig. dans le texte. . . . . 25 fr.

Le succès sans égal de cet ouvrage nous dispense d'en parler. Le deuxième volume, *Manuel de l'amphithéâtre*, est écrit dans le but qu'indique son titre ; il doit accompagner l'élève à l'amphithéâtre.

4° Manuel d'Anatomie, *deuxième édition* du résumé d'anatomie 1 vol. avec fig. dans le texte. 7 50

Ce livre rend de très-grands, services aux élèves qui ont besoin de revoir rapidement l'anatomie à la veille d'un examen ou d'un concours.

5° On trouve à la librairie A. Delahaye l'Anatomie descriptive et dissection traduite en langue *espagnole* et en langue *italienne*.

6° Pathologie et Clinique chirurgicales, deuxième édition, 2 beaux volumes in-8° avec 542 fig. dans le texte. . . . 25 »

Cet ouvrage est surtout destiné aux élèves qui veulent apprendre la chirurgie. L'auteur y suit une méthode analogue à celle qu'il a suivi dans son *Anatomie et dissection*. Chaque article est précédé d'un *Examen du malade*, examen dans lequel les sens de l'élève sont pour ainsi dire guidés méthodiquement pour arriver à constater tous les symptômes

d'une maladie et à en établir le diagnostic. Cette méthode est entièrement neuve et n'a été encore indiquée par aucun auteur. Dans l'étude des lésions chirurgicales des systèmes et des appareils, chaque chapitre est précédé d'un résumé anatomique suffisant pour rappeler à l'élève les notions d'anatomie nécessaires à l'étude des maladies du système ou de l'appareil. Des tableaux synoptiques nombreux sont intercalés dans le texte.

Un chapitre spécial, longuement développé, est consacré aux embaumements.

Un Manuel de médecine opératoire et de bandages avec de nombreuses figures termine l'ouvrage. On trouve dans ce manuel toutes les opérations demandées aux examens.

Au commencement de l'ouvrage, l'élève trouve des conseils relatifs aux observations au lit du malade, à la manière d'interroger le malade et d'employer utilement son temps dans un service d'hôpital.

Toutes les innovations introduites dans cet ouvrage légitiment son grand succès.

Poitiers, Imp. Oudin.

Poitiers, typ. Oudin.